

PROSPECTUS BANQUE CENTRALE POPULAIRE



EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 2 000 000 000 DH

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
Plafond de tranche	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD
Nombre de titres maximum	20 000 obligations	20 000 obligations	20 000 obligations	20 000 obligations
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 40 et 45 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,72% et 2,77% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,56%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 55 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 3,06% et 3,11%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 50 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,77% et 2,82% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,73%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 55 et 60 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 3,28% et 3,33%.
Prime de risque	40-45 pbs	50-55 pbs	45-50 pbs	55-60 pbs
Négociabilité des titres	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A			
Période de souscription	Du 20 décembre 2019 au 24 décembre 2019 inclus			

Emission réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain cités dans le présent prospectus

Conseiller et Coordinateur global	Organisme chargé du placement
	

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 du Dahir n°1- 12- 55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 13 décembre 2019 sous la référence VI/EM/035/2019

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section "Facteurs de Risques" ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme placeur ne proposera les instruments financiers objet du présent prospectus qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC, ni Upline Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme placeur.

ABREVIATIONS

ABI	Atlantic Bank International
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité marocaine des Marchés de capitaux
AWB	Attijariwafa bank
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CIB	Chaabi International Bank Offshore
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
D-SIB	Domestic systemically important bank
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
EGAC	Etablissement Gestionnaire Al Istitmar Chaabi
FCFA	Francs CFA
FP	Fonds Propres
GBP	Groupe Banque Populaire
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LAN	Land Area Network
LLD	Location Longue Durée
MAC	Mutuelle Attamine Chaabi
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
MMDH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
Pb(s)	Point(s) de base
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMPM	Pôle moyens & plateformes mutualisées
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SdM	Salle des Marchés
SFI	Société Financière Internationale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

ABREVIATIONS	3
DEFINITIONS	4
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	9
III. Le conseil financier.....	11
IV. Le conseil juridique	12
V. Le responsable de l'information et de la communication financières	13
VI. Agences de notation.....	13
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION	14
I. Structure de l'offre.....	15
II. Instruments financiers offerts	15
III. Cadre de l'opération.....	25
IV. Déroulement de l'opération	28
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	33
I. Renseignements à caractère général	34
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	38
III. Gouvernance de la BCP	56
PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	87
I. Historique et faits marquants de la BCP	88
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc.....	91
III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP	104
IV. Secteur d'activité de la BCP	161
V. Informations environnementales et sociales	174
PARTIE V SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	205
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2016 et 2018.....	206
II. Rapports des commissaires aux comptes	207
III. Présentation des comptes consolidés IFRS.....	215
IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	224
V. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	240
VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	260
VII. Tableau des flux de trésorerie	262
PARTIE VI ANALYSE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE A FIN JUIN 2019	265
I. Présentation des indicateurs semestriels sélectionnés.....	266
II. Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes	267
III. Présentation de la situation intermédiaire consolidée IFRS.....	270
IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	273
V. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	284
VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	296
VII. Tableau des flux de trésorerie	298
PARTIE VII ANALYSE DE LA SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019	300
VIII. Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés	301
I. Analyse du CPC.....	302
II. Analyse du bilan	302
PARTIE VIIIPERSPECTIVES.....	305
I. Orientations stratégiques du Groupe BCP : Le plan élan 2020	306
II. Données financières prévisionnelles.....	309

PARTIE IX	FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR	312
PARTIE X	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	314
PARTIE XI	FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR	316
I.	Risques de crédit	317
II.	Risques Pays	323
III.	Risques de marché	324
IV.	Risques ALM	330
V.	Risques opérationnels et Plan de Continuité d'Activité	333
VI.	Dispositif d'évaluation de l'adéquation globale des fonds propres	335
PARTIE I	ANNEXES	337
I.	Documents et Informations disponibles sur un site Web	338
II.	Bulletin de Souscription	341

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim MOUNIR
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée pour un montant de deux milliards de dirhams

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Karim Mounir
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL	Faïçal MEKOUAR	Fouad LAHGAZI
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit	GRANT THORNTON	KPMG
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360, Casablanca	288, Bd Zerktouni Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah, 5ème étage, 20 000, Casablanca	11, Avenue Bir KACEM Souissi, 10170 Rabat
Numéro de téléphone	05 22 42 34 23	05 22 22 47 34	05 22 54 48 00	05 37 63 37 02
Numéro de télécopieur	05 22 42 34 02	05 22 22 47 59	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com	Faical.mekouar@ma.gt.com	Flahgazi@kpmg.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007	2019	2019
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2021

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS de la BCP pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 et pour les situations intermédiaires des comptes sociaux et consolidés en norme IFRS de la BCP au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019

Objet : Prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée pour un montant de deux milliards de dirhams

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre des exercices clos aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre des exercices clos aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les états de synthèse semestriels sociaux de la Banque Centrale Populaire ayant fait l'objet d'un examen limité par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre du semestre clos au 30 juin 2018 et par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2019 ;
- Les états de synthèse semestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Banque Centrale Populaire ayant fait l'objet d'un examen limité par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre du semestre clos au 30 juin 2018 et par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le prospectus, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR

Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée pour un montant de deux milliards de dirhams

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatifs aux exercices 2016, 2017, 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BCP en IFRS sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BCP sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les liasses fiscales de la BCP sur les exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes relatifs à la situation intermédiaire des comptes consolidés en IFRS et sociaux au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Upline Corporate Finance est une filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Nabil AHABCHANE
Directeur Général Délégué
Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	Me Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	05 22 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	05 22 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée pour un montant de deux milliards de dirhams

L'opération, objet du présent prospectus, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine.

M^e Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Ghizlane BOUZOUBAA
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	gbouzoubaa@cpm.co.ma

VI. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com
Dénomination ou raison sociale	Moody's Investors Service
Adresse	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205 - UAE
Numéro de téléphone	00 971 4 237 95 05
Numéro de télécopieur	-
Adresse électronique	badis.shubailat@moodys.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

La BCP envisage l'émission de 20 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 2 000 000 000 Dh (Deux Milliards de dirhams) réparti comme suit :

- **Tranche « A »** : à une maturité de 7 ans, à un taux révisable annuellement non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 2 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 dirhams.
- **Tranche « B »** : à une maturité de 7 ans, à un taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 2 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 dirhams.
- **Tranche « C »** : à une maturité de 10 ans, à un taux révisable annuellement non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 2 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 dirhams.
- **Tranche « D »** : à une maturité de 10 ans, à un taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 2 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 dirhams.

Le montant total adjugé ne devra en aucun cas excéder la somme de 2 000 000 000 de dirhams.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017 ayant autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires (plafonné à 8 000 000 000 DH), le montant des souscriptions peut être limité au montant des souscriptions effectivement collectées.

II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

II.1. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination, l'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires.

Les caractéristiques des obligations se présentent comme suit :

Caractéristiques de la tranche A (à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	2 000 000 000 DH
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh
Maturité	7 ans

Période de souscription	Du 20 au 24 décembre 2019 inclus
Date de jouissance	26 décembre 2019
Date d'échéance	26 décembre 2026
Prime de risque	Entre 40 et 45 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh à la date de jouissance
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le nouveau taux sera communiqué par l'émetteur 5 jours ouvrés avant la date anniversaire dans le site internet de la BCP. Le paiement des intérêts interviendra le jour de la date anniversaire ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement Pour la 1 ^{ère} année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée le 10 décembre 2019 par Bank Al Maghrib, soit 2,32%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 40 et 45 pbs, soit un taux compris entre 2,72% et 2,77%. Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque retenu lors de l'adjudication.
Mode de calcul du taux de référence	A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé par Médiafinance selon les modalités suivantes : Le taux de référence des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Cette méthode d'interpolation linéaire utilise les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire) et se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)) - 1) \times 360 / k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. <i>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</i> Le taux ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque comprise entre 40 et 45 pbs.
Paiement du coupon	Les coupons seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'émission, soit le 26 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 26 décembre si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux facial}] \times [\text{nombre de jours exacts}] / 360$. Ils cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP.

	Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de la BCP, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP. Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de la BCP, subordonné à toutes les dettes classiques, privilégiées ou chirographaires.
Remboursement anticipé	La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, la BCP se réserve le droit de procéder, après l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées après l'accord de Bank Al Maghrib. En cas d'annulation des obligations, l'émetteur doit informer l'AMMC et les représentants de la masse des obligataires.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations, objet du présent prospectus, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par la BCP ne font l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable / Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 08 novembre 2017 a désigné Mr Hdid, expert-comptable, en tant que mandataire provisoire. M. Mohamed HDID n'entretient aucune relation capitalistique avec la BCP. Par ailleurs, il est représentant de la masse des obligataires pour les émissions obligataires réalisées par la BCP en 2014, 2017 et 2018.

Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription.

Le conseil d'administration de la BCP s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires afin de procéder à la nomination du mandataire permanent de la masse des obligataires, et ce, dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription

Caractéristiques de la tranche B (à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	2 000 000 000 DH
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 20 au 24 décembre 2019 inclus
Date de jouissance	26 décembre 2019
Date d'échéance	26 décembre 2026
Prime de risque	Entre 50 et 55 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh à la date de jouissance
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse).
	Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
	Fixe
Taux d'intérêt facial	Compris entre 3,06% et 3,11% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10 décembre 2019, soit 2,56%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 55 pbs).
Païement du coupon	Les coupons seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'émission, soit le 26 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 26 décembre si celui-ci n'est pas ouvré.
	Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x Taux facial]. Ils cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de la BCP, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.
	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP.
	Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de la BCP, subordonné à toutes les dettes classiques, privilégiées ou chirographaires.

Remboursement anticipé	La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, la BCP se réserve le droit de procéder, après l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées après l'accord de Bank Al Maghrib. En cas d'annulation des obligations, l'émetteur doit informer l'AMMC et les représentants de la masse des obligataires.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations, objet du présent prospectus, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission les prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par la BCP ne font l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable / Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 08 novembre 2017 a désigné Mr Hdid, expert-comptable, en tant que mandataire provisoire. M. Mohamed HDID n'entretient aucune relation capitaliste avec la BCP. Par ailleurs, il est représentant de la masse des obligataires pour les émissions obligataires réalisées par la BCP en 2014, 2017 et 2018. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le conseil d'administration de la BCP s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires afin de procéder à la nomination du mandataire permanent de la masse des obligataires, et ce, dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription

Caractéristiques de la tranche C (à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés

	habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	2 000 000 000 DH
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 20 au 24 décembre 2019 inclus
Date de jouissance	26 décembre 2019
Date d'échéance	26 décembre 2029
Prime de risque	Entre 45 et 50 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh à la date de jouissance
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le nouveau taux sera communiqué par l'émetteur 5 jours ouvrés avant la date anniversaire dans le site internet de la BCP. Le paiement des intérêts interviendra le jour de la date anniversaire ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement Pour la 1 ^{ère} année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée le 10 décembre 2019 par Bank Al Maghrib, soit 2,32%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 55 pbs, soit un taux compris entre 2,77% et 2,82%. Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque retenu lors de l'adjudication.
Mode de calcul du taux de référence	A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé par Médiafinance selon les modalités suivantes : Le taux de référence des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Cette méthode d'interpolation linéaire utilise les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire) et se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360 / k ;$ où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.

	Le taux ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque comprise entre 45 et 50 pbs.
Païement du coupon	Les coupons seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'émission, soit le 26 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 26 décembre si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux facial}] \times [\text{nombre de jours exacts}] / 360$. Ils cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de la BCP, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP. Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de la BCP, subordonné à toutes les dettes classiques, privilégiées ou chirographaires.
Remboursement anticipé	La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Toutefois, la BCP se réserve le droit de procéder, après l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées après l'accord de Bank Al Maghrib. En cas d'annulation des obligations, l'émetteur doit informer l'AMMC et les représentants de la masse des obligataires.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations, objet du présent prospectus, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par la BCP ne font l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Droit applicable / Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 08 novembre 2017 a désigné Mr Hdid, expert-comptable, en tant que mandataire provisoire. M. Mohamed HDID n'entretient aucune relation capitalistique avec la BCP. Par ailleurs, il est représentant de la masse des obligataires pour les émissions obligataires réalisées par la BCP en 2014, 2017 et 2018. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le conseil d'administration de la BCP s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires afin de procéder à la nomination du mandataire permanent de la masse des obligataires, et ce, dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription

Caractéristiques de la tranche D (à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche	2 000 000 000 DH
Nombre maximum de titres à émettre	20 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 20 au 24 décembre 2019 inclus
Date de jouissance	26 décembre 2019
Date d'échéance	26 décembre 2029
Prime de risque	Entre 55 et 60 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh à la date de jouissance
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A
Négociabilité des titres	De gré à gré (Hors Bourse). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Taux d'intérêt facial	Fixe Compris entre 3,28% et 3,33% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10 décembre 2019, soit 2,73%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 55 et 60 pbs).
Paiement du coupon	Les coupons seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'émission, soit le 26 décembre chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 26 décembre si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x Taux facial]. Ils cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de la BCP, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP.
Remboursement anticipé	La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission. Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de la BCP, subordonné à toutes les dettes classiques, privilégiées ou chirographaires. Toutefois, la BCP se réserve le droit de procéder, après l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées après l'accord de Bank Al Maghrib. En cas d'annulation des obligations, l'émetteur doit informer l'AMMC et les représentants de la masse des obligataires.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations, objet du présent prospectus, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang / Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Garantie de remboursement	Les obligations émises par la BCP ne font l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable / Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 08 novembre 2017 a désigné Mr Hdid, expert-comptable, en tant que mandataire provisoire. M. Mohamed HDID n'entretient aucune relation capitalistique avec la BCP. Par ailleurs, il est représentant de la masse des obligataires pour les émissions obligataires réalisées par la BCP en 2014, 2017 et 2018. Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le conseil d'administration de la BCP s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires afin de procéder à la nomination du mandataire permanent de la masse des obligataires,

et ce, dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription

II.2. CAS DE DEFAUT

Constitue un cas de défaut (un « Cas de Défaut »), le défaut de paiement de tout ou d'une partie du montant en intérêt, dû par la Société au titre de toute Obligation sauf si le paiement est effectué dans les 14 jours ouvrés suivant sa date d'exigibilité.

En cas de survenance d'un Cas de Défaut, le Représentant de la Masse des Obligataires doit adresser sans délai une mise en demeure à la Société pour remédier au Cas de Défaut avec injonction de payer tout montant en intérêt dû par la Société dans les 14 jours ouvrés suivant la mise en demeure.

Si la Société n'a pas remédié au Cas de Défaut dans les 14 jours ouvrés suivant la date de réception de la mise en demeure, le Représentant de la Masse pourra après convocation de l'assemblée générale des obligataires, et sur décision de cette dernière statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et sur simple notification écrite adressée à l'Émetteur, avec copie au domiciliataire et à l'AMMC, rendre exigible la totalité de l'émission, entraînant de plein droit l'obligation pour la Société de rembourser lesdites Obligations à hauteur du montant en capital majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêt et augmenté des intérêts échus non encore payés. Le capital étant le capital initial (valeur nominale initiale x nombre de titres), ou en cas de remboursement anticipé, le capital restant dû.

II.3. FACTEURS DE RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

Risque de liquidité

Les souscripteurs aux obligations subordonnées BCP peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, dépendamment des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.) la liquidité des obligations subordonnées BCP peut se trouver momentanément affectée.

Risque de taux

L'émission obligataire objet du présent prospectus prévoit deux tranches à taux fixe (tranche B et D), calculé sur la base de la courbe du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Al Maghrib en date du 10 décembre 2019. De ce fait, la valeur des obligations à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al Maghrib.

Risque de subordination

L'émission obligataire fait l'objet d'une clause de subordination, selon laquelle, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers classiques, privilégiés ou chirographaires.

Risque de défaut de paiement

Les obligations objet du présent prospectus peuvent présenter le risque que la BCP ne puisse honorer ses engagements contractuels vis à vis des obligataires.

Ce risque se traduit par le non-paiement des coupons et le non remboursement du principal.

III. CADRE DE L'OPERATION

III.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire, et en faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

Date de tenue de l'AGO autorisant l'opération :	07 novembre 2017
Montant autorisé :	8 000 000 000 DH
Montant des émissions obligataires précédentes, soit :	4 000 000 000 DH
- En date du 28/12/2017	2 000 000 000 DH
- En date du 20/12/2018	2 000 000 000 DH
Reliquat :	4 000 000 000 DH

En cas de plusieurs émissions, chaque émission est considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. A ce titre, le montant de chaque émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues.

L'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à l'effet de procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) années susvisé à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH), et d'arrêter les proportions, conditions et modalités de ou des emprunts obligataire subordonnés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 novembre 2017, le Conseil d'Administration de la BCP tenu en date du 08 novembre 2017 décide de subdéléguer au Président du Conseil d'Administration les pouvoirs de procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) années suivant la date de ladite Assemblée Générale Ordinaire à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH), et d'arrêter les proportions, conditions et modalités de ou des emprunts obligataire subordonnés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration de la BCP du 08 novembre 2017, le Président du Conseil d'Administration a arrêté le 12 décembre 2019 le montant de la présente opération d'émission obligataire subordonnée à deux milliards (2.000.000.000) de dirhams et a fixé les modalités suivantes :

▪ Maturité :

- Pour les tranches A et B : 7 ans
- Pour les tranches C et D : 10 ans

- **Taux de sortie :**

- **Tranche A (non cotée) :** Taux révisable annuellement compris entre **2,72% et 2,77%** pour la première année (le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence de la courbe des taux de référence du marché du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32% et révisable annuellement à chaque date d'anniversaire de l'émission. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 40 et 45 points de base).
- **Tranche B (non cotée) :** Taux fixe compris entre **3,06% et 3,11%** (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,56%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 55 points de base).
- **Tranche C (non cotée) :** Taux révisable annuellement compris entre **2,77% et 2,82%** pour la première année (le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32% et révisable annuellement à chaque date d'anniversaire de l'émission. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 50 points de base).

Tranche D (non cotée) : Taux fixe compris entre **3,28% et 3,33%** (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,73%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 55 et 60 points de base).

- **Mode d'allocation :** Adjudication à la française, avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A
- **Modalités de paiement des intérêts :** les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 26 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 26 décembre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP
- **Période de souscription :** du 20 au 24 décembre 2019 inclus
- **Date de jouissance :** 26 décembre 2019

III.2. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

La présente émission a pour objectif principal de :

- Financer les projets de développement de la Banque Centrale Populaire sans altérer ses fonds propres réglementaires actuels ;

- Renforcer les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer le ratio de solvabilité du Groupe.

III.3. GARANTIE DE BONNE FIN

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

III.4. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION

Les souscripteurs visés par la présente émission obligataire, sont les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définies ci-après :

1. Les compagnies financières visées à l'article 20 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
2. Les établissements de crédit visés à l'article premier de la loi n° 103-12 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
3. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
4. Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
5. La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
6. Les organismes de pension et de retraite institués par des textes légaux propres ou visés au chapitre II du titre II de la loi 64-12 portant création de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance social et soumis au contrôle de ladite autorité, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quel que soit la catégorie de souscripteurs.

III.5. IMPACTS DE L'OPERATION

III.5.1. IMPACT SUR LE CAPITAL ET LES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES

L'opération sujette du présent Prospectus n'a aucun impact sur le capital social de la BCP. Cependant, ladite émission va permettre le renforcement des fonds propres, et par conséquent, d'améliorer davantage son ratio de solvabilité afin de consolider le développement de son activité.

III.5.2. IMPACT SUR L'ACTIONNARIAT

L'opération sujette du présent Prospectus n'a aucun impact sur l'actionnariat de la BCP.

III.5.3. IMPACT SUR LA COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

L'opération sujette du présent Prospectus n'a aucun impact sur la composition des organes de gouvernance de la BCP.

III.5.4. IMPACT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'EMETTEUR ET SES PERSPECTIVES

Par la présente émission, la BCP renforcera ses fonds propres ce qui va lui permettre de poursuivre le développement de son activité tout en répondant aux exigences réglementaires en termes de ratios prudentiels.

III.6. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

III.6.1. CHARGES SUPPORTEES PAR L'EMETTEUR

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,3% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;
- Les honoraires du conseil financier ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais liés à la communication ;
- Les frais relatifs au Visa Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) ;
- La commission du Dépositaire Central (Maroclear).

III.6.2. FRAIS A LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR

Les souscripteurs ne supporteront aucune charge dans le cadre de la souscription aux obligations de la présente opération et ne seront de ce fait redevables d'aucune charge ou commission envers l'organisme placeur.

Toutefois, les souscripteurs prendront à leurs charges, le cas échéant, les frais contractuellement définis vis à vis de leurs teneurs de compte.

IV. DEROULEMENT DE L'OPERATION

IV.1. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Etapes	Date
1	Obtention du visa de l'AMMC	13/12/2019
2	Publication de l'extrait du prospectus sur le site internet de la BCP	13/12/2019
3	Publication par la BCP d'un communiqué de presse dans un JAL	17/12/2019
4	Ouverture de la période de souscription	20/12/2019
5	Clôture de la période de souscription	24/12/2019
6	Allocation des titres	24/12/2019
7	Communication des résultats de l'opération aux souscripteurs	25/12/2019

8	Règlement / Livraison	26/12/2019
9	Publication des résultats de l'opération et des taux d'intérêt retenus dans un journal d'annonces légales et sur le site d'internet de la BCP	27/12/2019

IV.2. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRE FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom
Conseiller financier et coordinateur global de l'opération	Upline Corporate Finance 162, Angle Bvd d'Anfa et rue Molière – 20050 – Casablanca - Maroc Tél.: 05 22 99 71 71
Organisme charge du placement	Banque Centrale Populaire 101, Bd Zerktouni, Casablanca Tél.: 05 22 20 25 33
Etablissement assurant le service financier des titres	Médiafinance 27, Bd Mly Youssef – Casablanca Tél.: 05 22 20 97 31

Liens capitalistiques avec les intermédiaires financiers

Upline Corporate Finance et Médiafinance sont des filiales du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire (BCP) et les Banques Populaires Régionales (BPR) détenues à 100%.

IV.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Période de souscription

La période de souscription de la présente émission débutera le 20 décembre 2019 et sera clôturée le 24 décembre 2019 inclus.

Identification des souscripteurs

La BCP doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, elle doit obtenir la copie du document qui atteste de cette identification et la joindre au bulletin de souscription.

La BCP, organisme chargé du placement, doit s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Documents à joindre
OPCVM	• Photocopie de la décision d'agrément et en plus : • Pour les fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; • Pour les SICAV, le numéro du registre de commerce et le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal.
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner à l'emprunt à taux fixe et/ou variable, et pour une maturité de 7 ans et / ou 10 ans. Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, la tranche souhaitée et le taux souscrit par palier d'un point de base à l'intérieur de la fourchette de prime de risque proposée, bornes comprises. Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations objet du présent prospectus, dans la limite du montant de l'opération, soit 2 Milliards de dirhams.

La BCP est tenue de recueillir les ordres de souscriptions auprès des souscripteurs à l'aide des bulletins de souscriptions, fermes, dûment remplis, signés et horodatés par les souscripteurs selon le modèle joint en annexe.

Par ailleurs, la BCP s'engage à ne pas accepter de souscription en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à la BCP, seule entité chargée de placement.

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par la BCP.

Tout bulletin de souscription doit être rempli, signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis à la BCP. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre.

Chaque souscripteur devra formuler son ou ses ordre(s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de sa souscription, la tranche souhaitée et le taux souscrit par palier d'un point de base à l'intérieur de la fourchette de prime de risque proposée, bornes comprises. Chaque souscripteur devra remettre à 14h00 au plus tard, tout au long de la période de souscription, un bulletin de souscription ferme, selon le modèle joint en Annexe.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant le mandataire peut souscrire en lieu et place du mandat.

Les bulletins de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Dès la clôture de la période de souscription, chaque souscripteur devra informer son teneur de compte de sa souscription dans le cadre de la présente opération.

Dans le cas où l'emprunt obligataire n'est pas totalement souscrit à l'expiration du délai de souscription, le montant de la présente émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement collectées.

IV.4. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

IV.4.1. MODALITES DE CENTRALISATION ET DE TRAITEMENT DES ORDRES

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par la BCP.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 24 décembre 2019, la BCP devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera procédé, le 24 décembre 2019 à 17h00, à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;

- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Modalités d'allocation » ci-après.

IV.4.2. MODALITES D'ALLOCATION

Pour l'opération objet du présent prospectus et dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se définit comme suit :

L'organisme chargé du placement retiendra les soumissions aux primes de risques les plus basses, à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint.

L'organisme chargé du placement fixera, alors, le taux limite de l'adjudication, correspondant à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risque, les demandes retenues exprimées aux primes de risque les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées aux primes de risque les plus élevées feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

Quantité de titres restants/Quantité demandée à la prime de risque la plus élevée

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliquée à tous les souscripteurs retenus ;

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée pour chaque tranche (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

Quantité offerte/Quantité demandée retenue

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure.

Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Il est à noter que le plafond autorisé pour l'opération objet du présent prospectus est de deux milliards (2 000 000 000) de dirhams, le montant adjugé ne pourra, en aucun cas, dépasser deux milliards (2 000 000 000) de dirhams pour l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues est inférieur au montant de l'émission (2 000 000 000 dirhams), les souscriptions seront allouées à hauteur du montant collecté.

La tranche D sera servie en priorité puis la tranche C puis la tranche B puis la tranche A et ce, dans la limite du montant de l'émission.

IV.4.3. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans le présent prospectus est susceptible d'annulation par l'organisme chargé du placement.

IV.5. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON

IV.5.1. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON

Le règlement / livraison entre Mediafinance et les teneurs de comptes des souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme de dénouement Maroclear et se fera à la date de jouissance prévue le 26 décembre 2019. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le 26 décembre 2019.

Mediafinance se chargera à la date de jouissance de l'inscription en compte des obligations subordonnées.

IV.5.2. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

Médiafinance est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission, objet du présent prospectus.

IV.6. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la BCP dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la BCP, le 27 décembre 2019.

IV.7. COMMUNICATION DES RESULTATS A L'AMMC

A l'issue de l'opération et dès le jour suivant la clôture de la période de souscription, la BCP adressera à l'AMMC un fichier définitif consolidant l'intégration des souscriptions qu'elle aura recueilli.

PARTIE III

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque - La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. - La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales - La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. - A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

	▪ de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ; ▪ de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur : - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ; - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ; - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ; - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ; ▪ de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96. En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement. 3- Activités pour le compte du Comité Directeur ▪ La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96. ▪ Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi. ▪ Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

	4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales ▪ Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes : 4.1- Fonctionnement : ▪ La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité. 4.2- Investissement : ▪ La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel. 4.3- Prises de participations dans le capital des BPR Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96. 4.4- Autres prises de participations et filiales ▪ Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités. ▪ La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. ▪ Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. ▪ Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales,

	industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social	▪ Au 30 septembre 2019, 2 022 546 560 Dirhams divisé en 202 254 656 actions d'une valeur nominale de 10 dhs.
Documents juridiques	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ La BCP fait partie de la liste des entreprises citées par la loi organique N° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures. ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Dahir portant loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Dahir N° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) tel qu'approuvé

	par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Dahir N° 1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. ▪ De par son programme d'émission de certificat de dépôt la BCP est régit par le Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN telle que modifiée et complétée et l'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs N°2560-95 relatif aux TCN tel que modifié et complété et à la circulaire de BAM n° 2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôts et son modificatif.
Régime fiscal	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2019, le capital social de la BCP s'établit à 2 022 546 560 dhs entièrement libéré, et réparti en 202 254 656 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams, toutes de même catégorie.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Date	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Prix d'émission (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	-	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	-	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	680	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	1 888	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	228,5	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	320	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	-	13 282 150	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	402	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130	342		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	-	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	201	164 484 827	1 644 848 270

26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	-	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	201	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	-	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	184	182 254 656	1 822 546 560
30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700 **	-	182 254 656	1 822 546 560
12/06/2019	Augmentation de capital réservée aux BPRs	10 000 000	10	2 760 000 000	276	192 254 656	1 922 546 560
25/06/2019	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées	10 000 000	10	2 210 000 000	221	202 254 656	2 022 546 560

* nombre de titres cédés

** montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH est réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 13 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparaît, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP est augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

Le 12 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux BPRs d'un montant global de 2 760 000 000 DH. Cette augmentation de capital a précédé l'augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées en vue de se conformer aux exigences légales et réglementaires de seuil minimal de détention de la BCP par les BPRs de 51% tel que stipulé par l'article 17 de la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 822 546 560 DH à 1 922 546 560 DH.

Le 25 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées d'un montant global de 2 210 000 000 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 922 546 560 DH à 2 022 546 560 DH.

II.3. ACTIONNARIAT DE LA BCP

II.3.1. EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaire	31-déc-14		31-déc-15		31-déc-16		31-déc-17		31-déc-18	
	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	90 149 952	52,07%	93 083 115	51,1%	94 787 367	52,00%	95 528 367	52,40%	94 226 380	51,70%
Trésor	1	0,00%	1	0,0%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Personnel	3 019 241	5,98%	10 897 674	6,0%	8 914 526	4,90%	6 751 545	3,70%	5 096 260	2,80%
OCP	7 289 626	1,32%	2 408 548	1,3%	-	-	-	-	-	-
BPCE Maroc	-	-	8 224 241	4,5%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,51%
Institutionnels sélectionnées dont*:	22 794 884	14,17%	17 591 748	9,7%	50 025 683	27,40%	48 732 424	26,70%	52 266 061	28,68%
MCMA	-	-	-	-	9 772 289	5,40%	9 822 289	5,40%	10 198 589	5,60%
CIMR	-	-	-	-	10 904 158	6,00%	10 904 158	6,00%	10 904 158	5,98%
RCAR	-	-	-	-	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,09%
Divers actionnaires	49 888 219	28,81%	50 049 329	27,5%	20 269 110	11,10%	22 911 805	12,60%	22 315 476	12,24%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,0%	33 728	0,00%	106 273	0,10%	126 237	0,07%
TOTAL	173 141 923	100,00%	182 254 656	100,0%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%

*Actionnaires détenant au minimum 5% du capital

Source : BCP

MCMA a franchi à la baisse le 12 juin 2019 le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP suite à un effet de dilution et ce dans le cadre des augmentations de capital de la BCP (l'augmentation de capital réservé au personnel du CPM et aux entités concernées ainsi que l'augmentation de capital réservé aux Banques populaires régionales).

BP Fès Meknès a franchi à la hausse le 21 décembre 2018 le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP suite à la fusion de la BP Fès Taza et BP Meknès.

Le 04 mai 2016, la MCMA, la CIMR et le RCAR franchissent à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP suite à l'achat d'action sur le marché principal.

En 2016, l'OCP quitte le tour de table de la BCP après avoir franchi à la baisse en 2014 le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP à travers une opération de bloc.

II.3.2. ACTIONNARIAT AU 30 SEPTEMBRE 2019

L'actionnariat de la BCP, au 30 septembre 2019, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	104 226 380	51,53%
<i>CENTRE SUD</i>	<i>12 932 212</i>	<i>6,39%</i>
<i>FES-MEKNES</i>	<i>20 964 575</i>	<i>10,37%</i>
<i>LAÂYOUNE</i>	<i>6 720 831</i>	<i>3,32%</i>
<i>TANGER-TETOUN</i>	<i>12 709 899</i>	<i>6,28%</i>
<i>MARRAKECH – BENI MELLAL</i>	<i>12 532 486</i>	<i>6,20%</i>
<i>RABAT-KENITRA</i>	<i>12 920 282</i>	<i>6,39%</i>
<i>NADOR</i>	<i>12 786 124</i>	<i>6,32%</i>
<i>Oujda</i>	<i>12 659 971</i>	<i>6,26%</i>
TRESORERIE GENERALE	1	0,00%
SALARIES DU CPM ET ENTITES CONCERNEES	14 348 288	7,09%
CIMR	10 904 158	5,39%
MAMDA	9 427 452	4,66%
MCMA	9 198 589	4,55%
MAC*	4 393 690	2,17%
SAHAM-ASSURANCE	568 978	0,28%
CMR	4 682 718	2,32%
Wafa Assurance	2 000 489	1,10%
BPCE	8 224 241	4,07%
ATLANTA	3 520	0,00%
RMA	1 682 882	0,83%
RCAR	11 092 510	5,48%
DIVERS ACTIONNAIRES	21 448 896	10,60%
Actions auto-détenues	51 864	0,03%
TOTAL	202 254 656	100,00%

*Mutuelle Attamine Chaabi

Source : BCP

Chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

A la veille du visa du prospectus, aucun pacte n'existe entre les actionnaires de la BCP.

II.3.3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

BPRs (Banques Populaires Régionales)

Cf Partie IV Activité de la Banque Centrale Populaire chapitre II.2

CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)

Créée en 1949, la CIMR a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. Tous les bénéfices qu'elle dégagne sont reversés dans le fonds et profitent donc aux pensions des affiliés

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

Activité	Caisse de retraite
Forme Juridique	Société mutuelle de retraité
Adresse	100, Bd Abdelmoumen – 20340
Provisions techniques 31/12/2018	56 Mrds DH
Produits techniques 31/12/2018	29 Mrds DH
Résultat de gestion 31/12/2018	4 Mrds DH
Actionnariat	-

Source : Rapport annuel d'activité 2018 de CIMR

RCAR (Régime Collectif d'allocation de Retraite)

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Activité	Prévoyance et Retraite
Forme Juridique	Etablissement Public
Adresse	Avenue Annakhil, Rabat
Total bilan 31/12/2018	109 Mrds DH
Résultat net 31/12/2018	182,1 MDH
Actionnariat au 30/06/2019	Caisse de Dépôt et de Gestion

Source : Rapport annuel d'activité CDG 2018

II.3.4. CAPITAL POTENTIEL DE LA BCP

A la date du visa du présent Prospectus, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.3.5. NEGOCIABILITE DES TITRES

Les actions BCP sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BCP.

La valeur BCP est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 11 884. Au 25 juin 2019, le flottant du titre BCP est de 13,85% du capital, soit 25 242 269 actions.

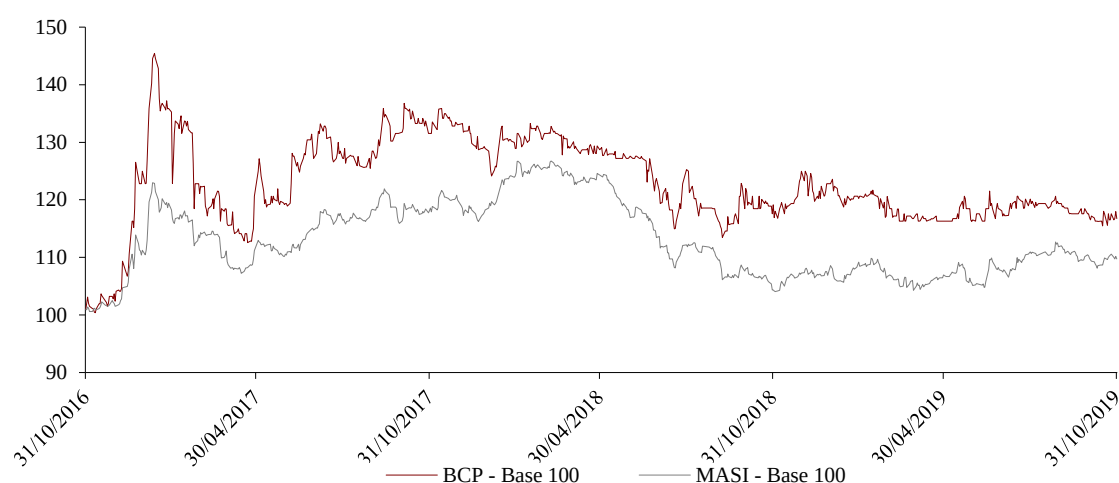
Au titre de l'exercice 2018, l'AGO tenue en date du 18 mars 2019 a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 7,5 Dh par action fixant le rendement du dividende à 2,68% sur la base d'un cours de clôture de 280 Dh au 31 décembre 2018.

Caractéristiques des actions BCP

Date de cotation des actions	08 juillet 2004
Libellé	BCP
Ticker	BCP
Code ISIN	MA0000011884
Compartiment	Marché principal
Secteur	Banques

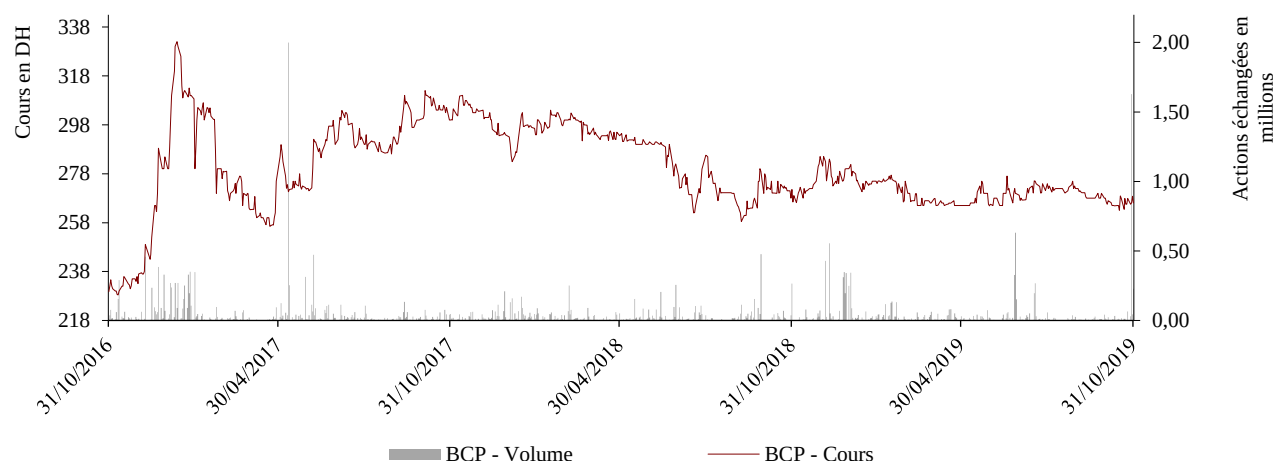
Source : Bourse de Casablanca

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution de l'action BCP du 31 octobre 2016 au 31 octobre 2019, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution du cours de l'action BCP ainsi que les volumes échangés sur les trois dernières années :



Source : Bourse de Casablanca

Le tableau suivant présente le cours le plus bas et le plus haut en fonction des périodes ainsi que le volume total échangé.

		Cours le plus bas (Dh)	Cours le plus haut (Dh)	Volume des transactions (MDh)
Sur les 3 années	du 31/10/2016 au 30/10/2017	228,5	332,0	3 699,1
	du 31/10/2017 au 30/10/2018	258,5	310,0	2 166,8
	du 31/10/2018 au 30/10/2019	263,1	285,0	2 900,5
Par trimestre sur la dernière année	T4 2018	266,2	285,0	1 015,0
	T1 2019	265,0	281,8	549,4
	T2 2019	264,9	277,0	602,3
	T3 2019	267,1	275,1	316,2
Par mois sur les 6 derniers mois	mai-19	264,9	275,0	94,8
	juin-19	265,0	277,0	361,3
	juil-19	267,1	275,1	218,4
	août-19	270,2	275,0	46,3
	sept-19	268,0	272,0	51,5
	oct-19	263,1	269,0	576,9

Source : Bourse de Casablanca

Le cours de la BCP a évolué entre un maximum de 332 dh et un minimum de 228 dh au cours des trois dernières années.

Au 31 octobre 2019, le cours de la BCP s'établit à 266 dh, en hausse de 15,7% par rapport au cours du 31 octobre 2016 et en baisse de 5% par rapport à celui du 31 décembre 2018. Le MASI a quant à lui progressé de 8,7% pour atteindre une valeur de 11 484 au 31 octobre 2019, il a également augmenté de 1,1% par rapport au 31 décembre 2018.

La valeur BCP n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2016, 2017 et 2018 et jusqu'à fin octobre 2019.

II.3.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 41 des statuts de la BCP, Les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la Loi n°12-96, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Après approbation des comptes et constatations de l'existence des sommes distribuables, l'AGO détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau. La distribution des dividendes prend en compte les besoins d'investissement et les besoins en fonds propres de la BCP pour être conforme aux exigences réglementaires.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Pour l'exercice 2018, une dotation de 81,7 millions de dirhams a été constituée revenant au fonds social.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Les statuts de la BCP ne disposent pas de règles concernant les restrictions éventuelles, dividendes statutaires ou prioritaires.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2016	2017	2018
Résultat social	2 025	2 231	2 456
Dividendes distribués (*)	1 094	1 185	1 367
Taux de distribution des dividendes	54,00%	53,10%	55,66%
Résultat net par action (DH)	11,1	12,2	13,4
Dividende par action (DH)	6	6,5	7,5
Nombre d'actions	182 254 656	182 254 656	182 254 656

(*) Les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Les actions auto détenues ne bénéficient pas de dividendes

Source : BCP-Comptes sociaux

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 094 MDH, soit 6 dirhams par action, correspondant à 54,00% du résultat de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2018, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 185 MDH, soit 6,5 dirhams par action, correspondant à 53,10% du résultat de l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice 2019, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 367 MDH, soit 7,5 dirhams par action, correspondant à 55,66% du résultat de l'exercice 2018.

II.3.7. ENDETTEMENT

II.3.7.1 DETTE PRIVEE

I.II.3.7.1.1. CERTIFICATS DE DEPOTS

Le Conseil d'Administration de la BCP du 22 septembre 2008 a autorisé le programme d'émission de certificat de dépôts pour un plafond de un milliards de dirhams. Ce plafond a été doublé par le conseil d'administration du 23 septembre 2010 pour le porter à 2 Milliards de dirhams.

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, tenu en date du 04 septembre 2012 « donne son accord pour l'extension de plafond du programme d'émissions des certificats de dépôt de la BCP en le portant de 7 à 12 milliards de dirhams et confère au Président du Conseil d'Administration tous pouvoirs pour faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération, avec faculté de subdélégation. »

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, tenu en date du 08 novembre 2017 autorise la BCP à procéder à des émissions de certificats de dépôts à taux variables indexés sur la performance de tous les produits financiers autorisés par l'AMMC sur le marché national et/ou par une autorité de régulation équivalente sur tout marché international. Cette autorisation est plafonnée à 20% du programme d'émission, soit 2,4 milliards DH.

Depuis 2009, la BCP émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

L'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BCP s'élève à 3,01 milliards de dirhams, au 30 novembre 2019 et se répartit comme suit :

- Un encours de 3 milliards de dirhams relatif aux émissions de Certificats de Dépôt Standards ;
- Un encours de 0,01 milliards de dirhams relatif aux Certificats de Dépôt Structurés.

Caractéristiques du programme

Nature du programme	Certificats de Dépôts
Plafonds	12 MMDh
Encours du programme au 30/11/2019	3,01 MMDh dont (2,4 MMDh de CD structuré)
Valeur Nominale des Titres	100 KDh
Nombre de Titre en circulation	30 100

Source : BCP

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

Le programme d'émission des Certificats de Dépôt permet à la Banque Centrale Populaire de diversifier davantage ses sources de financement en faisant appel directement au marché des capitaux, et ce pour faire face à ses besoins grandissants de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'encours des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

MDH	2016	2017	2018	juin-19
Certificats de dépôts	-	-	3 012	3 031

Source : comptes sociaux BCP

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Montant en millions de DH	Maturité	Taux actuellement en vigueur	Mode de Remboursement	Valeur nominale	Nombre de CD émis	Nature du taux	Fréquence et date de révision
CD indexés (*)	11/07/2018	13/07/2020	10 MDH	2 ans	0,01%	In fine	100 000 DH	100 000	Indéxé	09/07/2020**
CD ordinaires	21/12/2018	20/12/2019	1 500 MDH	52 semaines	2,64%	In fine	100 000 DH	15 000 000	Fixe	-
CD ordinaires	28/06/2018	27/06/2020	1 500 MDH	52 semaines	2,51%	In fine	100 000 DH	15 000 000	Fixe	-
Total encours au 30/11/2019						3 010 MDH				
Dont CD ordinaires						3 000 MDH				
Dont CD indexés						10 MDH				

(*) CD indexés sur la performance de l'or

(**) Date de constatation

Source : BCP

La BCP n'a procédé à aucun rachat de ses Certificats de Dépôts.

I.II.3.7.1.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires non échues de la BCP et leurs caractéristiques :

MDH	2016	2017	2018	juin-19
Obligations subordonnées	1 001	5 041	7 043	7 163

Source : comptes sociaux BCP

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuellement en vigueur	Fréquence et date de révision(*)	Mode de Remboursement
Obligations subordonnées	17/12/2014	17/12/2021	Non cotée	100000 MAD	1 000 MDH	7 ans	75 pb	Taux variable	3,20%	Annuellement 21/11/2014	In fine
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2024	Non cotée	100000 MAD	933,8 MDH	7 ans	50-60 pb	Taux fixe	3,63%	-	In fine
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2027	Non cotée	100000 MAD	1 066,2 MDH	10 ans	70-80 pb	Taux fixe	4,00%	-	In fine
Obligations subordonnées	28/12/2017	28/12/2024	Non cotée	100000 MAD	2 000 MDH	7 ans	50-60 pb	Taux variable	2,95%	Annuellement 11/12/2017	In fine

Obligations subordonnées	20/12/2018	20/12/2025	Non cotée	100000 MAD	7 ans	Tranche A 45-55 pb	Taux variable	2,94%	Annuellement 03/12/2018	In fine
			Non cotée	100000 MAD		Tranche B 55-65 pb	Taux fixe	2,94%	-	
	20/12/2018	20/12/2028	Non cotée	100000 MAD	10 ans	Tranche C 50-60 pb	Taux variable	2,94%	Annuellement 03/12/2018	In fine
			Non cotée	100000 MAD		Tranche D 60-70 pb	Taux fixe	2,94%	-	
					2 000 MDH					
Total				7 000 Millions de dirhams						

(*) Applicable aux taux variables

Source : BCP

Au 30 novembre 2019, les obligations de type Greenbond sont les suivants :

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuellement en vigueur	Fréquence et date de révision*	Mode de Remboursement
Obligations de type Green Bond	29/06/2017	29/06/2027	Non cotée	-	1 388,7 MDH ¹	10 ans		Taux fixe		-	Amortissable semestriellement

Source : BCP

¹ Emission en euros d'un montant de 135 millions d'euros (cours au 29/11/2019, soit 1 EUR = 10,2870 MAD)

En décembre 2014, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 1,0 milliard de dirhams d'une maturité de 7 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal a été de 3,55%
- Pour la seconde année, le taux nominal a été de 3,35%
- Pour la troisième année, le taux nominal a été de 3,02%
- Pour la quatrième année, le taux nominal a été de 3,04%
- Pour la cinquième année, le taux nominal a été de 3,20%
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs.

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliards de dirhams réservé aux investisseurs institutionnels alloué sur deux tranches :

- Une tranche allouée à hauteur de 933,8 Mdh d'une maturité de 7 ans à taux fixe de 3,63% ;
- Une tranche allouée à hauteur de 1 066,2 Mdh d'une maturité de 10 ans à taux fixe de 4,00%

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire de type Green Bond d'une maturité de 10 ans amortissable semestriellement au taux fixe de 2,182% réservé à la SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale, et Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'Euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

En décembre 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal est de 2,79% ;
- Pour la deuxième année, le taux nominal est de 2,95% ;
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2018, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal est de 2,94% ;
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

Emissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire, et en faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

L'autorisation ainsi conféré par l'AGO est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de tenue de la présente assemblée.

Date de tenue de l'AGO autorisant le programme de l'émission obligataire :	07 novembre 2017
Montant autorisé :	8 000 000 000 DH
Montant des émissions obligataires précédentes :	4 000 000 000 DH
Montant de l'émission objet du présent prospectus :	2 000 000 000 DH
Reliquat post opération en cours :	2 000 000 000 DH

En cas de plusieurs émissions, chaque émission est considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. A ce titre, le montant de chaque émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues.

II.3.7.2 DETTES BANCAIRES

Au regard de son activité d'intermédiation bancaire, la BCP se finance en ayant recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BCP s'élèvent à 139 milliards de dirhams à fin juin 2019.

Dans le cadre de son endettement auprès d'institutions financières multilatérales et internationales, la BCP est engagée à respecter des covenants notamment certains qui convergent avec la réglementation bancaire Marocaine en matière de ratios prudentielle (LCR, ratio de solvabilité...). Aussi, la BCP respecte des engagements RSE ainsi que le droit international en matière de financement du terrorisme, lutte d'anti-blanchiment ...

II.3.7.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Evolution des Engagements donnés par signature

En MDH	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	1 546	1 580	621	561	2,20%	-60,70%	-9,66%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	25 079	16 964	22 705	22 448	-32,36%	33,84%	-1,13%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	5 395	8 247	6 125	9 600	52,85%	-25,74%	56,75%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 467	8 899	9 262	9 688	5,09%	4,08%	4,60%
Autres titres à livrer	-	-	45	-	-	-	-
Total engagements donnés	40 487	35 689	38 757	42 298	11,85%	8,60%	9,14%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les engagements donnés s'établissent à 35,6 MMDH soit une baisse de 11,85% par rapport aux comptes de fin 2016. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des engagements de financement en faveur de la clientèle (-32,3% à 16,9MMDH)

A fin 2018, les engagements donnés s'établissent à 38,8 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+22,71 MMDH).

Au 30 juin 2019, les engagements donnés s'établissent à 42,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+22,45 MMDH).

Evolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Engagements de financement reçus d'EC	6	10	5	3	57,94%	-51,18%	-40,00%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	12 141	10 821	11 719	13 067	-10,87%	8,30%	11,51%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	256	354	805	1 218	38,20%	127,32%	51,30%
Autres titres à recevoir	-	-	92	-	-	-	-
Total engagements reçus	12 403	11 185	12 620	14 288	-9,83%	0,58%	13,22%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les engagements reçus baissent de 9,8% par rapport à l'année 2016 pour s'établir à 11,1MMDH. Ils sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 10,8 MMDH.

A fin 2018, les engagements reçus s'établissent à 12,6 MMDH et sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 11,7 MMDH.

A 30 juin 2019, les engagements reçus s'établissent à 14,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 13,1 MMDH.

II.3.7.4 NANTISSEMENTS D'ACTIONS BCP

A la date du visa du présent Prospectus, les actions BCP détenues par le CPM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.3.7.5 NANTISSEMENTS D'ACTIFS

A la date du visa du présent Prospectus, les actifs de la BCP ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.4. NOTATION DE LA BCP

Le 06 novembre 2019, l'agence de notation *Moody's* a confirmé la notation de la BCP à Ba1 pour les dépôts bancaires en monnaie locale avec une perspective Stable mais a dégradé d'un cran la notation de base de crédit (BCA) passant de Ba3 à B1.

Selon *Moody's*, la notation de base de crédit (BCA) de B1 du Groupe Banque Centrale Populaire reflète sa position de banque coopérative bien établie qui génère une rentabilité saine, un financement stable et diversifiée ainsi qu'un niveau élevé d'actifs liquides.

Ces forces sont atténuées par une forte concentration des crédits et une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs, combinée à un capital Buffer limité.

En novembre 2019, GBCP a signé des accords en vue de l'acquisition de 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), une participation de 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI), basée en République du Congo, et une participation de 71% dans la Banque malgache de l'Océan Indien (BMOI), basée à Madagascar. GBCP a acquis les trois banques du Groupe BPCE.

L'agence Moody's s'attend à ce que la qualité des actifs de GBCP s'affaiblisse modérément, reflétant l'effet combiné de (a) la qualité des prêts globalement stable au Maroc et l'environnement robuste en Afrique de l'Ouest à croissance rapide et (b) des conditions relativement difficiles en Afrique centrale exportatrice de produits de base où GBCP a récemment acquis deux banques.

La notation BA1 pour les dépôts longs terme en monnaie locale inclue une augmentation de 3 crans de la notation de BCA et BCA ajusté de B1. Ce support illustre l'estimation de l'agence de notation d'une très forte probabilité de support du gouvernement en période de crise

Le soutien du gouvernement reflète la place importante que représente la banque dans le système financier marocain (plus grand réseau au Maroc en termes de dépôts), de sa reconnaissance en tant que banque d'importance systémique au Maroc et sa désignation en tant que D-SIB par Bank Al Maghrib.

La notation pour les dépôts long terme en monnaie étrangère est plafonnée par la notation du pays qui s'élève à Ba2. Pour leur part, les notations des dépôts longs terme en monnaie locale et étrangère ont une perspective stable.

La banque est également notée au niveau national sur ses dépôts en monnaie locale avec une note de Aa1.ma/MA-1 et sur ses dépôts en monnaie étrangère avec une note d'Aa3.ma/MA-1.

L'évolution de la notation *Moody's* attribué à la BCP a évolué comme suit :

	2017	2018	2019
Perspective	Positive	Stable	Stable
Evaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	Ba3	Ba3	B1
Dépôts bancaires – En Monnaie locale – Base globale	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)
Dépôts bancaires – En Devise – Base nationale	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1
Dépôts bancaires – En Monnaie locale – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1

Le 29 novembre 2018, l'agence Moody's avait attribué à la BCP la notation Ba3 avec une perspective stable.

Selon *Moody's*, l'évaluation globale des dépôts en monnaie locale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) sur le long terme à Ba1 reflète son évaluation de base de crédit (BCA) à Ba3 et l'estimation de l'agence de notation d'une très forte probabilité de support du gouvernement en période de crise.

Par ailleurs, l'agence de notation a attribué à la BCP une note globale de dépôt en devises étrangères de Ba2 / Not Prime, des évaluations des risques de contrepartie de Ba1 (cr) /Not Prime (cr) et des notations de dépôts en monnaie locale ainsi qu'en devise étrangère de Aa1.ma/MA -1 et Aa3.ma/MA-1, respectivement.

Selon l'agence de notation, toutes les notations de dépôts à long terme affichent une perspective stable, conforme à celle du gouvernement du Maroc (Ba1, stable).

Le profil macroéconomique du Groupe (GBCP) intègre les risques systémiques liés à l'environnement opérationnel marocain et son marché domestique (85,6% du total d'actif), ainsi que la prise en compte des opérations de la banque en Afrique Subsaharienne (13,6% du total d'actif) et en Union Européenne (1,1% du total d'actif).

L'évaluation de base de crédit (BCA) de Ba3 relative à la BCP reflète le solide résultat d'exploitation de la banque, qui est soutenu par positionnement stratégique fort à l'échelle nationale soutenu par la croissance des bénéfices et le faible coût du financement. Le BCA de la BCP capture également une base de financement stable et diversifiée avec un niveau élevé d'actifs liquides. Malgré l'augmentation des provisions nécessaires, le ratio résultat net / actifs corporels de la banque est resté stable ces dernières années. Il est passé de 0,9% en 2017 à 1,0% en juin 2018, globalement aligné avec la médiane mondiale de 0,9% pour les banques avec un BCA de Ba3.

Ces atouts sont modérés par un capital buffer relativement limité, une forte concentration des actifs et un niveau relativement élevé de créances en souffrance particulièrement pour le portefeuille des filiales Africaines Subsahariennes en expansion.

La notation du dépôt Ba1 est soutenue par l'évaluation de *Moody's* d'une très forte probabilité de soutien de l'Etat qui reflète l'importance systémique de la banque, puisqu'elle représente environ 27% des dépôts au Maroc, reconnue par la loi organique 02-12 relative aux entreprises stratégiques au Maroc.

La notation d'Aa1.ma/MA-1 pour les dépôts en monnaie locale et d'Aa3.ma/MA-1 pour les dépôts en monnaie étrangère, qui sont calculés sur la base des notations globales des dépôts de la banque, démontrent la solidité des crédits du Groupe dans le pays, ce qui reflète la très forte probabilité d'un soutien gouvernemental, alignant ainsi les notations de la banque sur celles du pays.

Le 23 novembre 2018, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué à la BCP la notation de BB/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2016	2017	2018
Notation de la BCP	BB+/Stable/B	BB+/Stable/B	BB/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de Standard & Poor's sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP).

Le profil de crédit du Groupe (GBCP) reflète son ancrage 'BB' stable maintenu grâce à sa solide position de premier plan au Maroc, sa politique de couverture des risques conservatrice, et un profil de financement & de liquidité adéquats basé sur une forte base de dépôts de clients, ainsi que des niveaux importants d'actifs liquides.

Les perspectives stables de la Banque Centrale Populaire reflètent la prévision des services de rating de Standard & Poor's relatif au profil financier du Groupe (GBCP) qui devrait rester relativement inchangé au cours des 12 prochains mois, malgré son expansion en Afrique.

Néanmoins, le 23 Novembre 2018, la notation de la Banque Centrale Populaire a connu une revue à la baisse de 'BB+' à 'BB', et ce à cause de deux principaux facteurs :

- La dégradation de la qualité des actifs détenus par le Groupe (GBCP) traduite notamment par une augmentation des provisions en faveur de l'implémentation des normes internationales

IFRS 9 d'un montant de 3,7 Milliards MAD, ce qui a réduit la capitalisation de la banque en 2018.

- Le lancement par le Groupe (GBCP) de négociations avancées pour l'acquisition des quatre filiales africaines du groupe français BPCE installées dans des pays à fort risque dont le Congo, le Cameroun, le Madagascar et la Tunisie.

La conclusion de ces opérations résulterait en une détérioration des indicateurs de qualité des actifs de la BCP, et une augmentation des actifs consolidés pondérés.

Malgré son expansion en Afrique, les perspectives stables de S&P affirment que le profil financier du groupe (GBCP) devrait rester inchangé. Les bénéfices de la banque devraient être suffisants pour absorber la hausse attendue des créances en souffrance et du coût du risque suite aux acquisitions en Afrique.

III. GOUVERNANCE DE LA BCP

III.1. DISPOSITIONS REGISSANT LES ASSEMBLEES GENERALES

III.1.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

Les statuts ne prévoit pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

D'autre part, il n'est pas prévu des conditions spécifiques d'acquisition de droits de vote double.

III.1.2. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les articles 121 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes régissent les délais de tenue de l'assemblée générale annuelle.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.3. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.4. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

III.1.5. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

III.1.6. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

III.1.7. QUORUM - DROIT DE VOTE

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

III.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur (hors administrateur indépendant) doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 telle que modifiée et complétée et n°12-96 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes

dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la Banque d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée. Toutefois, lorsque la ou les cessions portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze mois, ladite cession nécessite une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire. La demande de l'autorisation doit être jointe d'un rapport du conseil d'administration.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il élabore et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en

charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président dont il fixe la durée qu'il peut révoquer à tout moment à la majorité des deux tiers de ses membres.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 30 septembre 2019, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit :

Nom	Fonction au sein du CA	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat	Lien avec la BCP
M. Mohamed Karim MOUNIR¹	Président du Conseil d'Administration	AG du 21/05/2019	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	
Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Aucun

¹ Coopter par le Conseil d'Administration du 01 Novembre 2018

M. Mostafa TERRAB	Administrateur	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Aucun
M. Alberto ROSSETTI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29-juin-17	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Aucun
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par son Président du Directoire Mme Bouchra BERRADA	Administrateur	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La BP RABAT est actionnaire de la BCP à hauteur de 6,39%
Banque Populaire Centre-Sud Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed AJJOUL	Administrateur	Cooptation CA du 21 mai 2019		Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La BP Centre Sud est actionnaire de la BCP à hauteur de 6,39%
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par son Président du Directoire M. Samir KLAOUA	Administrateur	Assemblée Générale 27/02/2001	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La BP Tanger Tétouan est actionnaire de la BCP à hauteur de 6,28%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par son Président Directeur Général M. Khalid CHEDDADI	Administrateur	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La CIMR est actionnaire de la BCP à hauteur de 5,39
Banque Populaire Oujda Représentée par son Président de Directoire M. Ahmed MAHROUS	Administrateur	Assemblée Générale du 16 mai 2018	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La BP de Oujda est actionnaire de la BCP à hauteur de 6,26%
BPCE Maroc Représentée par Mme Christine FABRESSE Membre du directoire de BPCE Groupe	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La BPCE Maroc est actionnaire de la BCP à haute de 4,07%
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Aucun
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M Hicham BELMRAH Président du Directoire de la MCMA	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022	La MCMA est actionnaire de la BCP à hauteur de 4,55%

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

III.2.1. CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COURANT 2019

Au cours de l'exercice 2019, les changements au sein du conseil d'administration sont les suivants :

- Changement du représentant permanent de la BP Rabat (Mme Bouchra Berrada)
- Cooptation de la BP Centre Sud en qualité de nouvel administrateur par le Conseil d'Administration du 21-05-2019 ;
- Démission de l'administrateur de BP Marrakech-Béni Mellal
- Désignation de Mohammed AJJOUL membre du comité risques et du comité cession et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

III.2.2. CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS

M. MOHAMED KARIM MOUNIR, Président du Conseil d'administration

Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000), M. MOUNIR a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. M. MOUNIR a également occupé le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohammed V et de L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. En novembre 2018, M. MOUNIR a été nommé Président Directeur Général de la BCP.

Mme. Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, Administrateur Indépendant

Diplômée de l'Ecole Centrale Paris en 1997, M ABBAD EL ANDALOUSSI a entamé sa carrière au sein d'Arthur Andersen avant de rejoindre en 1999, Rothschild où elle a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promue Managing Director en 2011 et Responsable Afrique en 2014. Forte d'une expérience de 17 ans en fusions acquisitions chez Rothschild et exécutant plusieurs dossiers français et internationaux dans plusieurs secteurs d'activité, elle participe au développement ex nihilo de l'activité de Rothschild au Maroc, aujourd'hui leader sur ce marché. Elle rejoint en 2017 Helios Investment Partners en tant que Managing Director.

M. MOSTAFA TERRAB, Administrateur

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachusetts, États-Unis) en 1990.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

M. ALBERTO ROSSETTI, Administrateur Indépendant

Diplômé de l'Université Columbia (New York, Etats Unis) en 1973, M ROSSETTI entame sa carrière au sein du Groupe Banca Nazionale del Lavoro EL LAVORO avant d'occuper plusieurs postes de responsabilité entre 1981 et 1991 en tant que General Manager au sein des établissements Mediocredito Regionale Della Calabria et de la London Italian Bank.

Depuis 2008 il occupe le poste de vice-président du conseil d'administration et président du comité des risques et contrôle au sein de la banque ABAE ainsi que membre du comité de contrôle et de surveillance de CAB un groupe italien familial spécialisé dans le ciment.

Mme. BOUCHRA BERRADA, Représentant de BP Rabat Kénitra

Diplômée de l'EDHEC Business School de Lille en 2012, M BERRADA rejoint en 1984 la Banque Centrale Populaire. Elle est promue Directeur de la succursale Espace Porte d'Anfa en 2002 et Directeur de Division chargée des Centres d'Affaires de Casablanca.

Depuis 2013 elle occupe le poste de DGA chargée de la Banque de Casablanca.

M. MOHAMMED AJJOUL, Représentant de BP Centre Sud

Doctorant de l'Ecole des Mines de Paris, M AJJOUL entame sa carrière en France en tant qu'ingénieur de développement puis entant que consultant au sein de la division financière de Reuters. Il rejoint en 2005 le Groupe Banque Populaire en tant que Directeur Risque de Crédit et occupe plusieurs postes de responsabilités au sein du Groupe.

En juillet 2017, il est promu au poste de Directeur du Pôle Engagements Groupe au sein de la Banque Centrale Populaire.

M. SAMIR KLAOUA, Représentant de BP Tanger Tétouan

Diplômé de l'université Paris Nanterre en 1991, M KLAOUA entame sa carrière au sein de la Banque Centrale Populaire en tant que chargé d'étude Marketing. Il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promu en 2005 Président du directoire d'ICA Al Wassit et en 2009 Directeur Développement Marché et MDM à la BP Marrakech Béni Mellal.

Depuis 2018, il occupe le poste de président du directoire de la Tanger-Tétouan.

M. KHALID CHEDADI, Représentant de CIMR

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, M CHEDADI intègre en 1992 la compagnie d'assurances L'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN avant d'intégrer la CIMR en 2003 en tant que Directeur Général.

Depuis 2004, il occupe le poste de président du conseil d'administration de la CIMR.

M. Ahmed MAHROUS, Représentant de BP Oujda

Diplômé de l'école HEM, M MAHROUS entame sa carrière au sein de la BCP en 1992 en tant que contrôleur budgétaire à la Direction financière. Il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promu en 2011 Directeur de la Division Planification & contrôle de Gestion.

Depuis 2018, il occupe le poste de Président du directoire de la BP Oujda.

Mme. Christine FABRESSE, Représentant de BPCE Maroc

Diplômée de Montpellier Business School, M FABRESSE entame sa carrière en 1987 au sein du Crédit Lyonnais. En 2003 elle intègre le groupe Crédit Agricole à Casablanca en tant que directeur des Politiques RH et de la mobilité. Elle rejoint en 2011, le groupe BPCE en tant que directeur du développement des caisses d'épargne.

En 2018, elle est promue au poste de Directrice Générale en charge de la Banque de proximité et Assurance

M. Adriano ARIETTI, Administrateur indépendant

Diplômé de l'université de Turin en 1972, M ARIETTI entame sa carrière au sein de la BCI où il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité, entre 1990 et 1993 il fonde et dirige la banque d'affaires BCI Capital Market Corp à New York. Après un passage au sein de la Banca Commerciale Italiana Suisse à Zurich entre 1994 et 1998 en tant que directeur Général Adjoint, il rejoint ISP (anciennement Banca Intesa SpA) en tant que Responsable du Développement Stratégique et du Corporate Finance de la Division Participations de la Banca Italiana (BCI) puis en tant que Directeur Exécutif M&A et Développement Sociétaire de la division des Banques étrangères contrôlées

Il assure au cours des 10 dernières années plusieurs charges significatives en tant que membre du conseil de surveillance de Privredna Zagreb (Croatie) entre 2001 et 2007, et VUB Banka (Slovaquie) entre 2002 et 2013 ainsi qu'en tant de membre du conseil d'administration au sein de la ATB (Russie) entre 2011 et 2012 et de la Banca Intesa Beograd (Serbie) entre 2005 et 2012.

Retraité depuis 2009, il a débuté une activité de conseil financier pour des clients institutionnels de premier rang.

M. Hicham BELMRAH, Représentant de MCMA

Diplômé de l'université de bordeaux en 1991 et d'expertise comptable en 1994, M BELMRAH entame sa carrière au sein du cabinet Ernst & Young en tant qu'associé, expert-comptable et commissaires aux comptes.

Depuis 2010, il occupe le poste de Président du directoire de la MAMDA/MCMA.

III.2.3. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA BCP

Au 30 septembre 2019, les administrateurs de la Banque Centrale Populaire disposent des mandats suivants :

M. Mohamed Karim MOUNIR président directeur général de la BCP a également des mandats dans les entités suivantes :

Entité	Mandat
Vivalis Salaf	Président du Conseil d'Administration
Maroc Leasing (MLE)	Président du Conseil d'Administration
Maroc Assistance Internationale (MAI)	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Bank (BCDM)	Président du Conseil d'Administration
Mutuelle Attamine Chaabi	Président du Conseil de Surveillance
Atlantic Microfinance For Africa (AMIFA)	Administrateur
Attawfiq Micro-Finance	Président du Conseil d'Administration
BP Shore Group	Président du Conseil d'Administration

Atlantic Business International (ABI)	Administrateur
Upline Group	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Capital Investissement (CCI)	Président du Conseil d'Administration
Bank Al Yousr	Président du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
Infra Maroc Capital	Administrateur
Payment Center For Africa	Président du Conseil d'Administration
BCP Bank Mauritius (Ex. Banque des Mascareignes)	Administrateur
BCP International	Président du Conseil d'Administration
BCP Technologies	Président du Conseil d'Administration
Fonds H Partners (HP)	Vice-Président du Conseil de Surveillance
H Partners Gestion (HPG)	Administrateur
OCP SA	Administrateur
UBAF	Administrateur
Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires (SGFG)	Administrateur
Casablanca Finance City Authority (CFCA)	Administrateur
MAMDA RE	Administrateur
MAMDA	Administrateur
MCMA	Administrateur
Université Internationale De Rabat	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine De Retraites (C.I.M.R)	Administrateur
Centre Mohamed VI De Soutien A La Microfinance Solidaire	Président du Conseil d'Administration
Centre Des Très Petites Entreprises Solidaires	Administrateur
Groupement Professionnel Des Banques Du Maroc (GPBM)	Administrateur
Fonds Marocain De Placement (œuvres sociales FAR)	Administrateur

Source : BCP

Mme. Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
HELIOS INVESTMENT PARTNERS	Managing Director
CACEIS	Administrateur

Source : BCP

M. MOSTAFA TERRAB, administrateur de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
JACOBS ENGINEERING SA (JESA)	Président du Conseil d'Administration
OCP SA	Président du Conseil d'Administration
Fondation OCP	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Président du Conseil d'Administration

Source : BCP

M. ALBERTO ROSSETTI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat

PRELIOS SGR	Président (Conseiller indépendant)
BANCA UBAE	Vice-Président
SAHAM ASSURANCE	Administrateur indépendant
ATF BANK	Vice-Président

Source : BCP

M. KHALID CHEDADI, représentant de la CIMR, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CIMR	Président du Conseil d'Administration / Président Directeur Général
LESIEUR CRISTAL	Président du Conseil d'Administration
IMC	Président du Conseil d'Administration
WARAK PRESS	Président du Conseil d'Administration
SOCHPRESS	Président du Conseil d'Administration
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration
UPLINE VENTURES	Président du Conseil d'Administration
CFG BANK	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
CIMENT DU MAROC	Administrateur
SONASID	Administrateur
AUTO HALL	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
CIH BANK	Administrateur
BOISSONS DU MAROC	Administrateur
RISMA	Administrateur
SSM	Administrateur
SOMED	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
EQDOM	Administrateur
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur
AFMA	Administrateur
AUTO NEJMA	Administrateur
LARBEL	Administrateur
PASTEUR	Administrateur
RANILA	Administrateur
SICAV	Administrateur
AXA ASSURANCE MAROC	Administrateur
FONDATION ARRAWAJ DE MICROFINANCE	Administrateur
MAGHREB SIYAHA FUND	Président du comité de surveillance
MAGHREB SIYAHA FUND RESORT	Président du comité de surveillance
ALHIF	Membre du comité de surveillance
AKWA AFRICA	Administrateur

Source : BCP

Mme. Christine FABRESSE, représentant de BPCE Maroc, a également des mandats dans les entités

suivantes :

Entités	Mandat
BPCE	Membre du directoire
Banque Palatine	Président du Conseil d'Administration
Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	Présidente du directoire
GIE IT – CE	Membre du conseil de surveillance
Compagnie de financement foncier – SA	Administrateur
GIE BPCE – IT	Administrateur
ERLIA – SA	Administrateur
BPCE VIE – SA	Administrateur
Bastide Le Confort Medical - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du directoire
Fédération Nationale des Caisses d'épargne - Association	Administrateur
Natixis Investment Manager	Administrateur
Crédit Foncier de France	Administrateur

Source : BCP / Document de référence du Crédit Foncier 2018

Mme. BOUCHRA BERRADA, représentant de BP Rabat Kenitra, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
VIVALIS SALAF	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Administrateur
BP SHORE GROUP	Administrateur

Source : BCP

M. MOHAMMED AJJOUL, représentant de BP Centre Sud, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Administrateur
BP SHORE GROUP	Administrateur
BP SHORE BACK OFFICE	Administrateur
BP SHORE RH	Administrateur
FONDATION BANQUE POPULAIRE	Administrateur

Source : BCP

M. SAMIR KLAOUA, représentant de BP Tanger Tétouan, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur
BP SHORE GROUP	Administrateur
BP SHORE BACK OFFICE	Administrateur
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Administrateur
FONDATION CREATION D'ENTREPRISES	Administrateur
FONDATION BANQUE POPULAIRE	Administrateur

Source : BCP

M. Ahmed MAHROUS, représentant de BP Oujda, ne dispose d'aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
Bank of Alexandria	Administrateur
Paravex Bank – Ukraine	Administrateur
AFT Bank - Kazakhstan	Membre Conseil de Surveillance

Source : BCP

M. Hicham BELMRAH, représentant de la MCMA, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
MCMA	Président du Directoire
MAMDA	Président du Directoire
Crédit Agricole du Maroc	Membre du Conseil de Surveillance
CAT	Administrateur
Maghrebail	Administrateur
RISMA	Administrateur
LESIEUR CRISTAL	Administrateur
SONASID	Administrateur
Afriquia SMDC	Administrateur
Resort Co	Administrateur
MEDI1SAT	Administrateur
Ryad Resort Developpement	Président du Conseil d'Administration

Source : BCP

III.2.4. CRITERE D'INDEPENDANCE ET PARITE HOMMES/FEMMES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le conseil d'administration compte 3 administrateurs indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

La BCP a pris note des dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib qui implique que la BCP devra disposer de 4 administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration. Le recrutement du 4ème administrateur indépendant est différé jusqu'à l'identification d'un profil à forte valeur ajoutée.

La proposition de sélection des administrateurs est faite par le Comité des Nominations et de Rémunération au Conseil d'Administration, à charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BCP, le nombre de femmes au sein du conseil d'administration s'élève à 3 et représente 25% de l'effectif total.

III.2.5. PRET ET REMUNERATION ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours des trois dernières années, l'Assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence à répartir par le conseil.

Les jetons de présence perçue entre 2016 et 2018 se présentent comme suit :

Dhs bruts	2016	2017	2018
Jetons de présence	1 900 000	2 300 000	2 400 000

Au cours des trois dernières années aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration, à l'exclusion du Président du Conseil d'Administration au titre de son mandat de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration est composé de membres représentants des BPR, de la BPCE Maroc, de la MCMA, de la CIMR ainsi que d'autres administrateurs (dont les indépendants).

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP ni aux représentants de la BPCE Maroc et MCMA ni à la CIMR.

III.3. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément à l'article 12 de la loi 12-96, les représentants des BPR au sein du Comité Directeur sont élus par leurs pairs, il est composé :

- de cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- de cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Au 30 septembre 2019, la composition du Comité Directeur se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Président du conseil d'administration de la Banque Centrale Populaire	01-nov-18	2022
Mme Bouchra BERRADA	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	18-mars-19	2022
M. Samir KLAOUA	Président du Directoire de la Banque Populaire de Tanger-Tétouan	01-nov-18	2022

M. Ahmed MAHROUS	Président du Directoire de la Banque Populaire d'Oujda	01-nov-18	2022
M. Mohamed AJJOUL	Président du Directoire de la Banque Populaire Centre-Sud	21-mai-19	2022
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	26-juil-17	2022
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	26-juil-17	2022
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Meknès	26-juil-17	2022
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	26-juil-17	2022
M. Saïd ZINE	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	17-sept-19	2022

Source : BCP

En vertu de la loi 44-08, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed Karim MOUNIR.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc ;
- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- Ratifier les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- Proposer à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - La création de banques populaires régionales ;
 - La suppression des banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) ou par la banque centrale populaire ;

- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Etablir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée et complétée;
- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.
- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Sous réserve du respect des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et aux organismes assimilés, le comité directeur est habilité :
 - à autoriser les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
 - à agréer la création ou la suppression, par la Banque centrale populaire, de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur est composé :

- De cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- De cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Tel que modifié et complété par la loi 44-08, le président de la BCP est de plein droit le président du comité directeur.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque Centrale Populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

III.4. CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR DU CPM AU COURS DE L'ANNEE 2019

Au cours de l'exercice 2019, les changements au sein du comité directeur sont les suivants :

- Désignation de Mme Bouchra Berrada en remplacement de Jalil Sebti;
- Désignation de M. Mohamed AJJOUL président du directoire de BP Centre Sud en remplacement de Noureddine Mahjoubi président du directoire de BP Marrakech Beni Mellal;
- Election de M. Said ZINE président du conseil de surveillance de la BP Rabat Kénitra en remplacement de M. Abdellah El Bourkadi.

III.5. COMITE ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la BCP a procédé à la mise en place des comités suivants :

1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités. Le Comité d'Audit tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Le Comité d'Audit se compose de quatre membres du Conseil d'Administration dont un est indépendant.

Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BCP. Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;

- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH : président¹ ;
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI : administrateur indépendant, membre ;
- Mme Bouchra BERRADA : membre ;
- M. Samir KLAOUA : membre.

Assistent également, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2018, le comité d'audit a tenu 5 réunions.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation de Bank Al Maghrib sur le contrôle interne.

Le Comité des risques se compose de quatre membres du Conseil d'Administration dont le président est indépendant.

Le Comité a notamment pour attributions :

- de conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques au niveau de l'établissement et du groupe
- de s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;

¹ La composition du comité d'audit sera amenée à évoluer pour répondre à la réglementation en vigueur notamment en matière d'indépendance de la présidence de ce comité.

- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Alberto ROSSETTI : administrateur indépendant, président ;
- M. Khalid CHEDDADI : membre ;
- M. Mohamed AJJOUL : membre ;
- M. Ahmed MAHROUS : membre.

Au cours de l'exercice 2018, le comité a tenu 4 réunions.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est composé d'au moins trois membres dont au moins un administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration notamment dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes) ;
- L'évaluation périodique de la structure, la taille et la composition de l'organe d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres, y compris son président ;
- L'identification et la proposition à l'approbation de l'organe d'administration des candidats aux fonctions vacantes
- L'évaluation de la situation de chaque membre de l'organe d'administration eu égard aux critères d'indépendance et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels.

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Banque et au moins une fois par an.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Adriano ARIETTI : administrateur indépendant, président du comité ;
- M. Mohamed Karim MOUNIR : membre ;
- Mme Christine FABRESSE : membre ;
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI : administrateur indépendant, membre.

Au cours de l'exercice 2018, ce comité a tenu 2 réunions

4. Comité des Grands Risques Groupe

Le Comité Grands Risques Groupe est composé d'au moins trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant.

Le Comité Grands Risques Groupe, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l'arrêté des comptes de chaque exercice ;
- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Le Comité Grands Risques Groupe sera composé d'au moins trois membres, dont un Administrateur indépendant. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration qui en désigne le Président.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Mohamed Karim MOUNIR, Président ;
- M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant, membre ;
- M. Hicham BELMRAH, membre ;
- Mme Bouchra BERRADA, membre.

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est composé d'au moins trois Administrateurs.

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l'acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d'un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des datations en paiement ou des ventes à réméré.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH, président du Comité ;
- M. Ahmed MAHROUS, membre ;
- M. Mohamed AJJOUL, membre.

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d'amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance est composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Khalid CHEDDADI, président ;
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, administrateur indépendant, membre ;
- M. Samir KLAOUA, membre.

Au cours de l'exercice 2018, ce comité a tenu une seule réunion.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- L'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres. Le Comité Stratégie se réunit aussi souvent que nécessaire.

Au 30 novembre 2019, ce comité est composé de :

- M. Mohamed Karim MOUNIR, président du comité ;
- M. Mostafa TERRAB, membre ;
- M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant, membre ;
- M. Larbi LARAICHI, président du conseil de surveillance de la BP Fès Meknès¹, membre ;
- M. Hicham BELMRAH, membre ;
- Mme Christine FABRESSE : membre.

A savoir que seul le Comité de la Stratégie est issu du Conseil d'Administration et du Comité Directeur du CPM.

III.5.1. REMUNERATION DES COMITES INSTITUES AU SEIN DE LA BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

¹ Le comité Stratégie est le seul comité issu du conseil d'administration et du comité directeur du CPM, en étant membre du comité directeur. M Larbi LARAICHI siège au sein de ce comité conformément aux dispositions statutaires de la BCP.

III.6. ORGANES DE DIRECTION

III.6.1. DIRECTION GENERALE

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

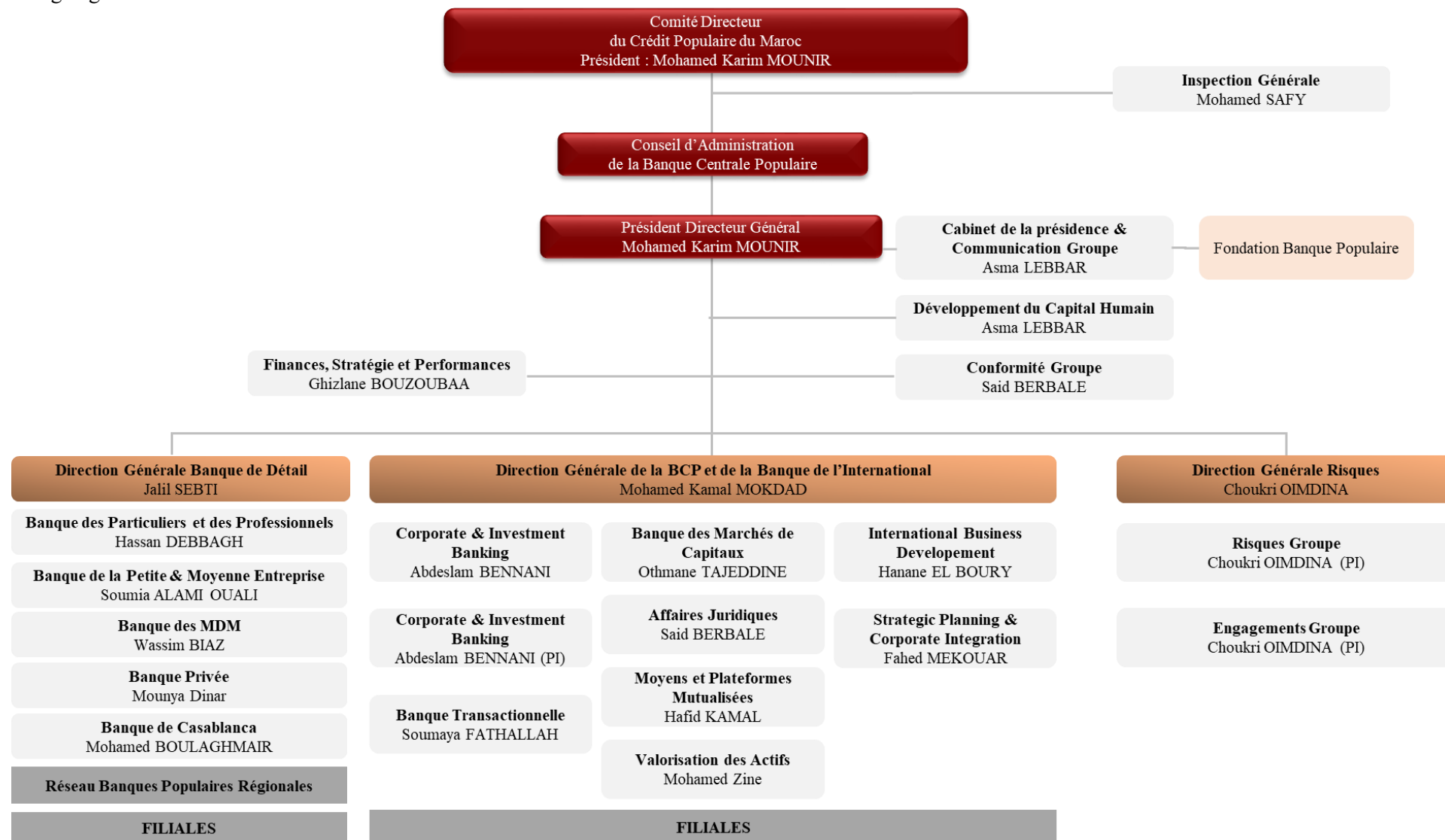
Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

La Banque Centrale Populaire a procédé à une révision de sa structure organisationnelle. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 4 mars 2019, ce réaménagement comprend les principales nominations suivantes :

- Jalil SEBTI a été nommé Directeur Général de la Banque de Détail ;
- Mohammed Kamal MOKDAD a été nommé Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et de l'International ;
- Choukri OIMDINA a été nommé Directeur Général de la même structure, à laquelle le Pôle Engagements est désormais rattaché.

L'organigramme de la BCP au 30 novembre 2019 se décline comme suit :



Source : BCP

III.6.2. CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- **M. MOHAMED KARIM MOUNIR, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL (01/11/2018)**
Cf. Partie III.2.2. Curriculum Vitae des administrateurs
- **M. KAMAL MOKDAD, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BCP ET DE LA BANQUE DE L'INTERNATIONAL (04/03/2019)**
Né en 1974, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et titulaire d'un Executive MBA, M. MOKDAD est également Expert-Comptable diplômé de l'Etat français. Après avoir entamé sa carrière professionnelle au sein du département Banque de Mazars à Paris en 1997, il a rejoint le bureau marocain en 2007 et y a développé notamment l'offre « Financial Services », dans laquelle Mazars est actuellement l'un des leaders du marché, avant de prendre en charge la gérance du cabinet « Mazars Audit et Conseil » en 2011. Depuis mars 2017, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire en charge de la Banque de l'International. Depuis mars 2019, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et de la Banque à l'international. Il est également Directeur Général de « BP Shore Consulting », filiale dédiée à la conduite de projets stratégiques et opérationnels des entités internationales du groupe BCP depuis 2017.
- **M. JALIL SEBTI, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BANQUE DE DETAIL (04/03/2019)**
Né en 1969 et diplômé de l'université Libre de Bruxelles et Michigan University et titulaire d'un Executive MBA de l'EDHEC, M SEBTI a entamé sa carrière dans la délégation générale MRE de la Banque Populaire à Paris en 1995, il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité au sein de la BCP avant d'être nommé Directeur Marketing des Entreprises et Institutionnels en 2002. En juin 2008, il est nommé Directeur de la division Marché, Produits et Communication Retail Banking et occupe le poste de DGA Pole Banque des Particuliers et Professionnels entre 2011 et 2014. M SEBTI occupe entre 2014 et 2019 le poste de président du directoire de la Banque Populaire de Rabat Kénitra.
Depuis mars 2019, M SEBTI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail de la BCP
- **M. CHOUKRI OIMDINA, DIRECTEUR GENERAL DES RISQUES (04/03/2019)**
Né en 1975, titulaire d'un diplôme d'état en génie Industriel de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs, d'un DESS en Finance et d'un MBA de l'Ecole National des Ponts et Chaussées et d'un certificat d'Administrateur des Banques M OIMDINA a entamé sa carrière auprès de la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie en 1998. Entre 2000 et 2006 il occupe le poste de directeur général de Crédit du Maroc Capital. En 2006, M OIMDINA rejoint la BCP e, tant que directeur de la Banque de Financement. En 2009 il est nommé Directeur Général des sociétés de gestion et des fonds d'investissement de la BCP.
Entre 2015 et 2019, M OIMDINA occupe le poste de Directeur du Pôle Risques Groupe de la BCP.
Depuis 2019, M OIMDINA est le Directeur Général des Risques de la Banque Centrale Populaire.

Les principaux dirigeants de la BCP ne disposent d'aucunes autres fonctions que celle cités au niveau de leurs CVS.

III.6.3. PRET ET REMUNERATION ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Au cours des trois dernières années la rémunération de l'équipe dirigeante est présentée ci-dessous :

Dhs bruts	2016	2017	2018
Rémunération Brute	49 320 112	42 641 853	36 977 486

Source : BCP

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP. L'encours de ces crédits est de 44 383 797 dirhams.

III.7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités au sein du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions au 30 novembre 2019 :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité Exécutif	- Président - Secréariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire

Comité Organisation & Systèmes d'Information	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens.	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ;	Mensuel

		- Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs	Trimestriel ou à la demande

		en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	
Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétaire Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestriel

Source : BCP

PARTIE IV

ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	▪ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	▪ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	▪ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	▪ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	▪ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	▪ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	▪ Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	▪ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	▪ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	▪ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée ▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1995	
1997	▪ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca ▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ;
1998	▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ; ▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ;
1999	▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit-Bail ; ▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures :
2000	- La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;

- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
- Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
- Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
- Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ;
- Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
- 2001** ■ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
- Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
- Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;
- 2002** ■ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
- Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
- Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
- Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ;
- Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
- 2003** ■ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
- Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
- 2004** Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
- La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ;
- L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;
- 2005** ■ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
- Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;
- Lancement du nouveau programme Business Project ;
- 2006** ■ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
- Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAAOUN, Président de la BCP ;
- 2008** ■ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ;

- Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ;
 - Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ;
 - Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants :
 - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ;
 - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ;
 - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
 - Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités :
- 2009**
- Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital
 - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital.
 - Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams
 - Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
 - Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie)
 - Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables »
- 2010**
- Participation au MFD (Moroccan Financial Board)
 - Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP
 - Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne
 - Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis
 - Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96
 - Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
 - Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat
- 2011**
- Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR
 - Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM
 - Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés
 - Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc
- 2012**
- Prise de participation dans le capital d'Atlantic Bank International
 - Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR
 - Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI
- 2013**
- Augmentation des parts sociales des BPR réservée au personnel du CPM
- 2014**
- Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
 - Obtention de l'agrément pour la création de Attamin Chaabi
- 2015**
- Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée
 - Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
- 2016**
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP
 - Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau

2017	▪ Agrément de la banque participative
	▪ Prise de contrôle de la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA – Niger)
	▪ Transfert de l'activité de dépositaire de la BCP au niveau de la filiale Médiafinance.
	▪ Signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du Groupe BPCE de la Banque des Mascareignes et de sa filiale à Madagascar (Banque des Mascareignes Madagascar)
2018	▪ Le groupe BPCE retient l'offre ferme de la BCP pour l'acquisition de quatre banques sur le continent africain
	▪ La création de la filiale AMIFA Sénégal (Atlantic Microfinance For Africa)
	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed Karim MOUNIR, Président de la BCP
	▪ Création de la BP Fès-Meknès à la suite de la fusion de la BP Fès Taza et de la BP Meknès
	▪ Finalisation de l'acquisition par la BCP de la banque des Mascareignes à Maurice
	▪ Obtention de M2T de l'agrément d'établissement de paiement
	▪ Démarrage des activités d'AMIFA en Guinée
	▪ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées
2019	▪ Création du fond de titrisation « FT Consoper »
	▪ Demande d'agrément de l'AMMC pour la création de la société de gestion des OPCI «Africa Stone Management »
	▪ Expansion de la BCP en Afrique Subsaharienne par l'acquisition en octobre 2019 des banques de la BPCE : BICEC, BMOI et BCI

Source : BCP

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur : ▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ; ▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ; ▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ; ▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.
Suppression des dispositions transitoires	Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96: ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes : ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéfices, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

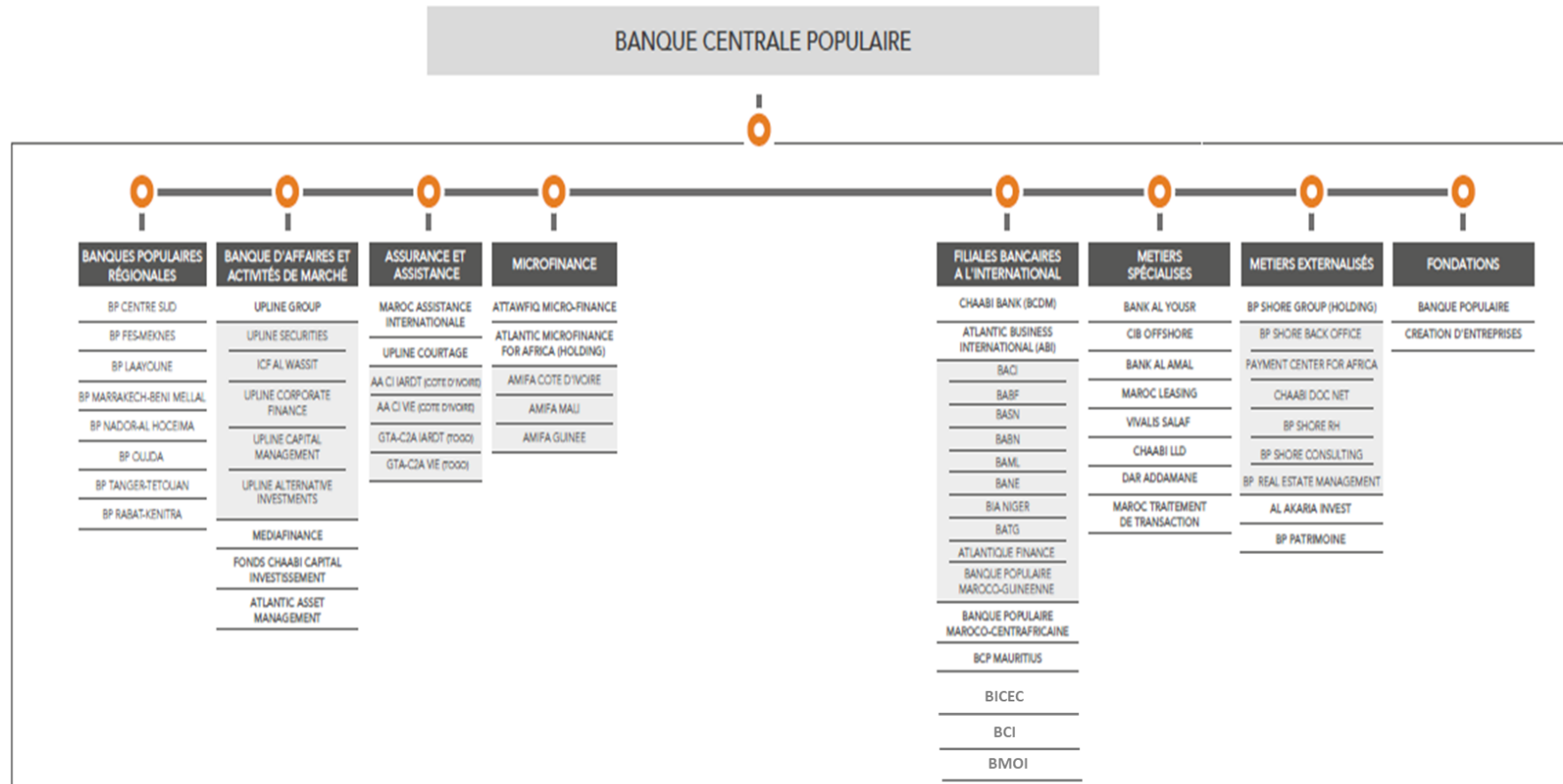
A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

Le groupe BCP est également présent dans plusieurs lignes de métiers comme l'illustre l'organigramme ci-dessous :



Source : BCP

II.2. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 103-12), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 8 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées uniquement réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée et complétée, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.2.1. Evolution de la structure des sociétaires détenant des parts sociales ordinaires dans les BPR

Catégories	2016	Structur e	2017	Structur e	2018	Structur e	30/06/20 19	Structur e	Var17/16	Var18/17	Var 06- 19/18
Particuliers Locaux	298 348	76,66%	292 272	75,85%	282 061	75,45%	279 819	74,85%	-2,04%	-3,49%	-0,79%
Sociétaires MDM*	88 287	22,69%	90 611	23,52%	89 386	23,91%	88 740	23,74%	2,63%	-1,35%	-0,72%
Entreprises	2 536	0,65%	2 429	0,63%	2 409	0,64%	2 373	0,63%	-4,22%	-0,82%	-1,49%
Total	389 171	100,00%	385 312	100,00%	373 856	100,00%	370 932	100,00%	-0,99%	-2,97%	-0,78%

MDM : Marocains Du Monde

Source : BCP

En 2016, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé de 7,74% pour s'établir à 389 171 sociétaires. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des particuliers locaux (-7,65%) et des sociétaires MDM (-8,24%).

En 2017, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé de 0,99% pour s'établir à 385 312 sociétaires. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution des particuliers locaux (-2,04%) et des sociétaires MDM (+2,63%).

A fin 2018, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a reculé de 2,97% en se chiffrant à 373 856 sociétaires. Cette évolution est due à la baisse des particuliers locaux de 3,49% pour s'enregistrer à 282 061 et celle des sociétaires MDM de 1,35% se chiffrant à 89 386.

Au 30 juin 2019, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a reculé de 0,78% en se chiffrant à 370 932 sociétaires. Cette évolution est due à la baisse des particuliers locaux de 0,79% pour s'enregistrer à 279 819 et celle des sociétaires MDM de 0,72% se chiffrant à 88 740.

II.2.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR (base sociale)

En MDH	2016				2017				2018				30/06/2019			
BPR	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)
Centre Sud	17 644	9 251	324	4 849	18 430	8 700	234	4 844	18 748	9 336	259	4 877	19 184	9 546	157	4 902
Fès-Taza	15 794	8 388	239	3 060	16 436	7 955	71	2 897	29 683	14 552	170	5 579	30 290	14 766	270	5 842
Laâyoune	3 344	2453	95	1 346	3 476	2 653	92	1 363	3 260	2 917	97	1 355	3 342	3 009	55	1 342
Marrakech - Beni Mellal	24 472	12 913	91	2 940	26 623	13 024	148	2 990	27 140	12 834	190	2 998	28 059	12 779	79	2 981
Meknès	11 619	6 506	53	2 690	12 313	6 598	160	2 793	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Nador - Al Hoceima	25 938	3472	198	5 068	27 473	3 662	123	5 039	28 059	3 625	71	4 907	27 907	3 518	116	5 034
Oujda	16 357	6 802	105	3 272	17 515	6 817	160	3 329	17 888	6 808	145	3 260	18 066	6 890	115	3 323
Tanger -Tétouan	19 335	7 478	213	3 196	20 915	7 655	81	3 105	21 663	7 840	92	3 048	22 165	8 006	137	3 134
Rabat-Kénitra	31 196	18 379	371	4 484	34 350	20 664	313	4 498	34 370	22 263	364	4 611	35 846	24 408	239	4 678
Total	165 699	75 642	1 689	30 907	177 532	77 728	1 382	30 858	180 811	80 176	1 388	30 634	184 858	82 922	1 169	31 236

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

(4) FP : Fonds Propres

(NA*)En 2018, fusion absorption de la BPR Meknès par la BPR Fès

Source: BCP

Au 30 juin 2019, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 184 858 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions de régions Rabat-Kénitra (35 846 MDH), Fès-Meknès (30 290 MDH) et Nador-Al Hoceima (27 907 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 82 922 MDH au 30 juin 2019 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Meknès qui s'élèvent respectivement à 24 408 MDH et 14 766 MDH.

Au 30 juin 2019, le résultat net global des BPR s'établit à 1 169 MDH généré notamment à travers les régions Fès -Meknès (270 MDH) et Rabat-Kénitra (239 MDH).

Au titre de l'exercice 2018, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 180 811 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 370 MDH), Fès -Meknès (29 683 MDH) et Nador-Al Hoceima (28 059 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 80 176 MDH à fin 2018 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès -Meknès qui s'élèvent respectivement à 22 263 MDH et 14 552 MDH.

En 2018, le résultat net global des BPR s'établit à 1 388 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (364 MDH) et Centre Sud (259 MDH).

A fin 2017, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 177 532 MDH contre 165 699 MDH à fin 2016. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 350 MDH), Nador-Al Hoceima (27 473 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (26 623 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 77 728 MDH à fin 2017 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 20 664 MDH et 13 024 MDH.

Durant l'année 2017, le résultat net global des BPR s'établit à 1 382 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (313 MDH) et Centre Sud (234 MDH).

A fin 2016, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 165 699 MDH contre 162 694 MDH à fin 2015. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (31 196 MDH), Nador-Al Hoceima (25 938 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (24 472 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 75 642 MDH à fin 2016 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 18 379 MDH et 12 913 MDH.

Durant l'exercice 2016, le résultat net global des BPR s'établit à 1 689 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (371 MDH), Centre Sud (324 MDH) et Fès- Taza (239 MDH).

II.2.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place à ce jour les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite à ce jour sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

• Refinancement des BPR et de la BCP

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

• Gestion du Fonds de Soutien

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

- **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec les BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR, la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP

¹ Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejab 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR. Les services de support sont soit traités au niveau de la BCP soit externalisés au niveau de certaines filiales (par exemple BP Shore).

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

Afin de permettre au Comité directeur d'assurer sa mission de contrôle des organismes du Crédit populaire du Maroc et sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fait procéder, par le corps de l'inspection générale qui lui est attaché ou par toute autre personne qu'il commissionne à cet effet, à des contrôles sur place et sur pièces des organismes du Crédit populaire du Maroc et de leurs filiales

c. Fonctionnement du Comité Directeur

Le Comité directeur est composé :

- de cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- de cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES, FONDS D'INVESTISSEMENT ET FONDATIONS DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 30 juin 2019, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Principales filiales (*)	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote	% d'intérêt	% de contrôle**
BP Centre Sud	Banque	56,01%	55,64%	55,64%	55,64%
BP Fès Meknès	Banque	57,05%	56,97%	56,97%	56,97%
BP Laayoune	Banque	56,19%	56,09%	56,09%	56,09%
BP Marrakech Béni Mellal	Banque	54,84%	54,71%	54,71%	54,71%
BP Nador Al Hoceima	Banque	59,56%	59,05%	59,05%	59,05%
BP Oujda	Banque	60,97%	60,92%	60,92%	60,92%
BP Tanger Tetouan	Banque	57,25%	56,27%	56,27%	56,27%
BP Rabat Kenitra	Banque	56,92%	55,28%	55,28%	55,28%
CIB Off Shore	Banque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	54,10%	100,00%	80,21%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	43,50%	50,03%	48,74%	50,03%
VIVALIS	Crédit consommation	87,28%	87,28%	87,28%	87,28%
Mediafinance	Marché des capitaux	60,00%	100,00%	96,10%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	83,62%	83,62%	84,35%	83,62%
Chaabi International Bank	Banque Offshore	70,00%	100,00%	87,10%	100,00%
Bank Al Amal	Banque	38,59%	38,59%	44,07%	38,59%
Upline Group	Banque d'affaires	77,39%	100,00%	90,25%	100,00%
Maroc Leasing***	Crédit-bail	53,11%	53,11%	53,11%	53,11%
BP Shore Group	Holding	56,80%	100,00%	81,37%	100,00%
ABI	Holding	70,03%	70,03%	70,03%	70,03%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Etablissement de paiement	83,74%	83,74%	83,74%	83,74%
BP REM	Immobilier	43,13%	100,00%	80,31%	100,00%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	63,97%	64,00%	NC	64,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100%	100,00%	NC	100,00%
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeur mobilière	100%	100%	NC	100,00%
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	100,00%	100%	100%	100,00%
Banque Populaire Patrimoine	Banque	100,00%	99,87%	NC	99,87%
BCP Bank (Mauritius)	Banque	100,00%	100%	100%	100,00%
Bank Al Yousr	Banque	80,00%	80,00%	80%	80,00%

(*) Les BPR ont été présentées au niveau de la section II.2

(**) Pourcentage de détention dans le capital direct et indirecte

(***) Société cotée à la Bourse de Casablanca

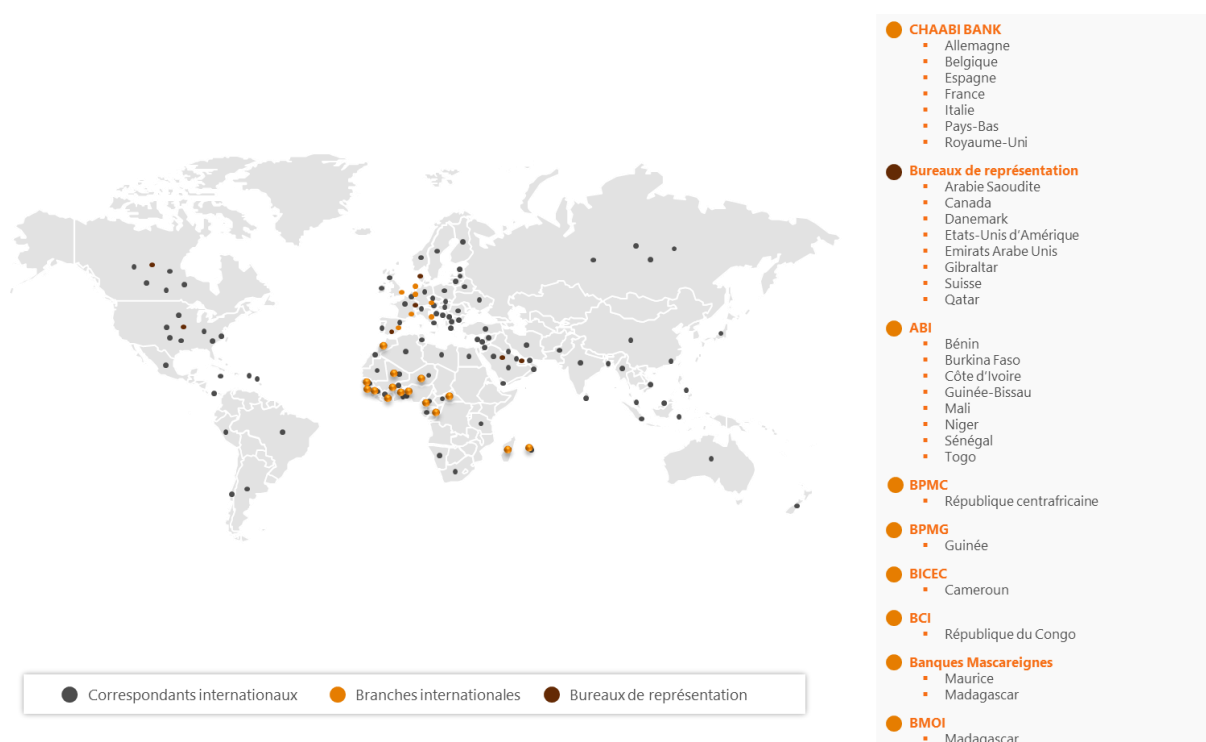
Source : BCP

La BCP a augmenté son portefeuille de participations via la détention à hauteur de 100% de la société « SOCINVEST SARL », de la Holding « BCP International » et de l'ex Banque des Mascareignes LTTE BCP Bank (Mauritius). La BCP a aussi augmenté son portefeuille de participation grâce à une participation complémentaire dans Vivalis Salaf de 20,88% le portant ainsi à 87,22%, dans M2T de

20,00% le portant ainsi à 83,74%, dans ABI Holding de 1,75% le portant ainsi à 70,03%, et une prise de participation de la Société Nord pour l'aménagement et le développement (SNAD) représentant 13,64% de son capital social. BCP a également cédé sa participation dans BP Maroc-Guinéenne (BPMG) à ABI Holding.

En parallèle, et dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, la BCP a finalisé en octobre 2019 l'acquisition des 3 actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 18 pays.

Au 31 octobre 2019, la BCP est présente dans plusieurs pays à travers un réseau développé. Son rayonnement se présente comme suit :



Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit:

Dividendes perçus en MDH	2016(*)	2017(*)	2018(*)
MAROC LEASING	24	24	24
M.A.I	0	39	39
BPMC	0	0	0
B.P.M.G.	20	0	0
VIVALIS SALAF	54	77	77
CIB OFF SHORE	110	175	108
CHAABI BANK EUROPE	0	0	0
BANK AL YOUSR	0	0	0
BCP BANK (MAURITIUS)	0	0	0
UPLINE GROUP	49	101	85
MEDIA FINANCE	0	27	19
BP SHORE GROUP	0	34	17
CHAABI LLD	9	11	13
FONDS MOUSSAHAMA II	0	52	0
IMC	12	14	25
ABI	139	165	174
TOTAL	416	719	581

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès des BPRs se présentent comme suit :

En KDH	2016	2017	2018
BPR Centre Sud	117 423	128 937	110 972
BPR Fès	36 025	93 790	112 018*
BPR Laayoune	25 724	34 658	43 841
BPR Marrakech Beni Mellal	39 687	21 238	70 496
BPR Meknès	26 635	3 264	0
BPR Nador	73 901	75 410	60 930
BPR Oujda	47 887	27 153	75 565
BPR Tanger	31 824	77 074	38 844
BPR Rabat Kenitra	112 147	157 393	154 240
TOTAL	511 263	618 915	666 906

*suite à la fusion de la BPR Fès et Meknès

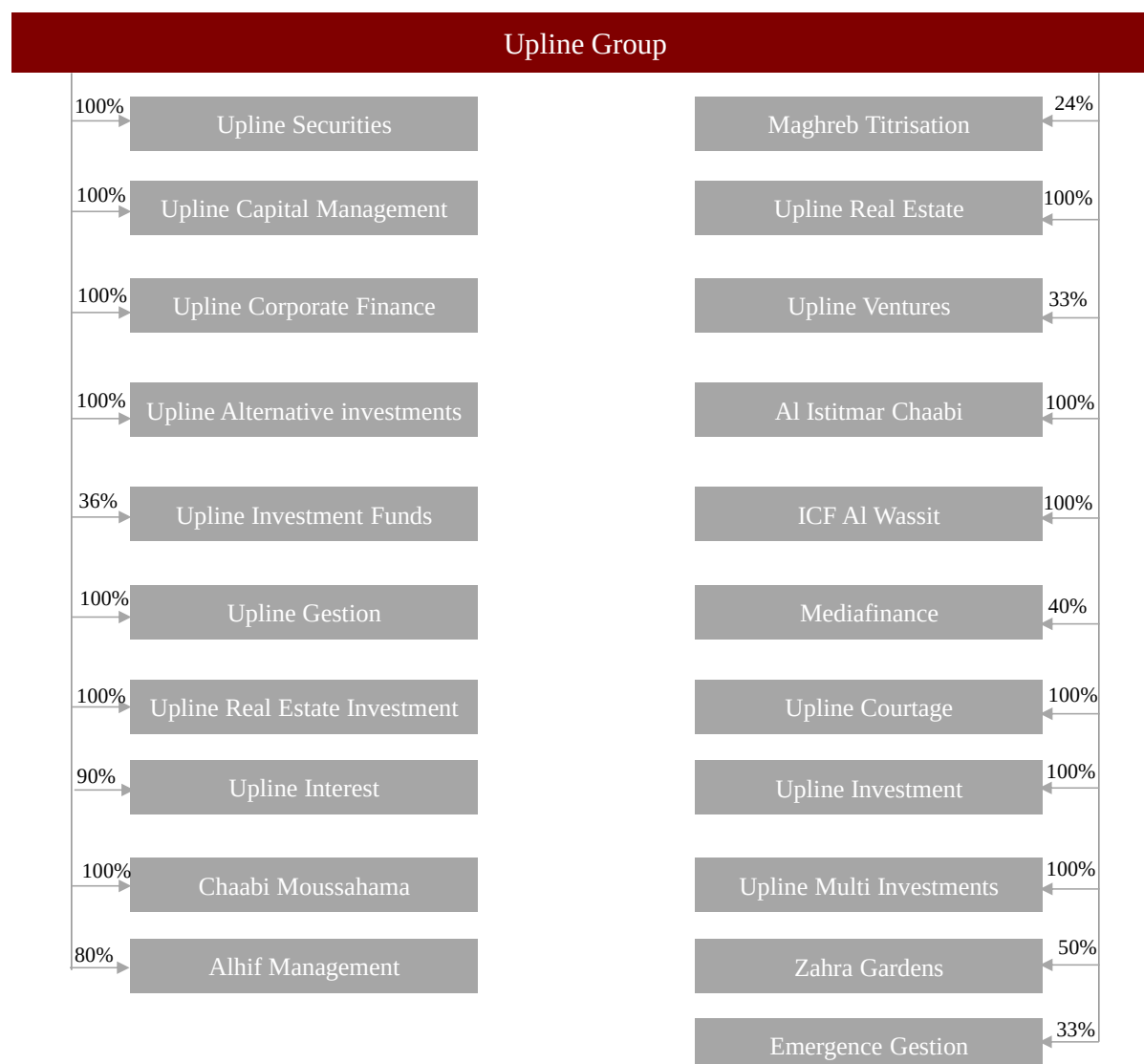
Source : BCP

III.1.1. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.

- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 039	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - MEKNES	23 510	5,02%	5,02%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Administrateurs GBP	6	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds consolidés Propres	508 802	571 880	559 723	12,40%	-2,13%	510 345	570 013	-	1,84%
Chiffre consolidé d'affaires	214 703	262 730	283 599	22,37%	7,94%	153 542	229 179	49,26%	-
Résultat net consolidé en normes IFRS	127 242	132 489	124 254	4,12%	-6,22%	71 670	123 495	72,31%	-

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 22,4% pour atteindre 263 MDH, principalement impacté par la hausse du chiffre d'affaires Conseil & Ingénierie Financière de 22 MDH d'une part, et d'autre part, par les chiffres d'affaires relatifs à la Gestion d'actifs, Capital investissement, intermédiation boursière et Courtage en assurance qui ont augmenté respectivement de 8 MDH, 7 MDH et 4 MDH entre 2016 et 2017.

A fin 2017, le résultat net consolidé s'est établi à 132 MDH.

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 7,94% pour atteindre 284 MDH, principalement impacté par la hausse du chiffre d'affaires Gestion d'actifs de 21 MDH d'une part, et d'autre part, par les chiffres d'affaires relatifs au Conseil & ingénierie Financière et Courtage en assurance qui ont augmenté respectivement de 14 MDH et 5 MDH entre 2017 et 2018. Cela a permis de compenser une baisse du chiffre d'affaires Intermédiation Boursière résultant du cantonnement des principaux acteurs suite à l'absence d'opérations sur capital.

A fin 2018, le résultat net consolidé s'est établi à 126 MDH, en baisse de 4,7% liée à la baisse du résultat financier du Groupe et à la baisse de la contribution des sociétés mise en équivalence de 58%.

Au 30 Juin 2019, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 49% pour atteindre 229 MDH par rapport au premier semestre de l'année précédente. Cette performance a été rendue possible grâce aux activités : Conseil & Intermédiation qui ont contribué à la concrétisation d'opérations sur capital.

Le résultat net consolidé s'est établi à 123 MDH, en hausse de 72 % lié à la hausse de l'activité

III.1.2. MAROC LEASING

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997, elle est introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

Maroc Leasing sera amené à développer son activité en synergie avec le Groupe. En effet, cette filiale accompagnera les différents marchés Entreprise au sein du Groupe à travers la mise en place d'offres innovantes et ciblées pour les différents segments de marché dans une optique de répondre à l'ensemble des besoins de client « Leasing » émanant du Groupe.

D - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH Bank	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	7,14%
Total	2 776 689	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	844	865	893	2,49%	3,24%	893	884	-	-1,01%
Produits d'exploitation bancaire	3338	3 344	3 489	0,18%	4,35%	1 747	1 801	3,09%	-
PNB	305	297	301	-2,62%	1,36%	142	151	6,46%	-
Résultat net	60	65	72	8,33%	10,98%	35	35	2,28%	-

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, une légère hausse par rapport à l'année dernière des produits d'exploitation pour atteindre 3 344 MDH.

Le PNB s'établit ainsi à 297 MDH à fin 2017, en baisse de 2,6%. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'exploitation de 0,5%, contre 0,2% pour les produits d'exploitation. Le résultat net, quant à lui, s'affiche à 65 MDH enregistrant, ainsi, 8,3% de hausse par rapport à 2016

compte tenu de l'effet combiné de la baisse des dotations aux amortissements et du coût du risque (-23,8%) qui ont atténué la baisse du PNB.

Au 31 décembre 2018, les produits d'exploitation ont connu une hausse par rapport à 2017 pour atteindre 3 489 MDH, due à un effet combiné de l'évolution positive des loyers en crédit-bail (+4,1%) et +5 MDH des plus-values de cession sur les immobilisations en crédit-bail.

Le PNB s'établit ainsi à 301 MDH à fin 2018, en légère hausse de 1,3%.

Le résultat net s'affiche à 72 MDH enregistrant +10,4% de hausse par rapport à 2017, en lien avec des charges d'exploitation maîtrisées.

Au 30 juin 2019, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 1 801 MDH et affichent une évolution de 3,09% par rapport à la même période de l'exercice 2018, s'expliquant par l'accroissement des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location.

Le PNB a progressé de 6,46% en s'établissant à 150,98 MDH à fin Juin 2019 et ce, suite à la baisse des charges d'intérêts (-3,60%).

Quant au Résultat Net, il affiche un montant de 35,4 MDH contre 34,6 MDH, marquant ainsi une amélioration de 2,28%.

III.1.3. VIVALIS SALAF (EX-ASSALAF CHAABI)

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

Les principaux crédits distribués par la société sont :

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf », avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2016, Vivalis Salaf a particulièrement œuvré pour augmenter l'efficacité commerciale, consolider la politique de recouvrement, optimiser la gestion des risques et renforcer les structures ainsi que les outils du contrôle interne.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent.

C - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerkouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 177 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 544 738	87%	87%
RMA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	76 351	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	766 607	807 421	846 066	5,32%	4,79%	781 938	821 978	-	-2,85%
Produits d'exploitation bancaire	870 376	952 095	1 048 149	9,39%	10,09%	500 431	554 258	10,76%	-
Encours clients (En MDH)	5 650	6 375	7 204	12,83%	13,01%	6 922	7 686	11,04%	-
PNB	327 940	342 056	368 172	4,30%	7,64%	174 170	188 947	8,48%	-
Résultat net	101 533	122 234	127 146	20,39%	4,02%	63 017	64 412	2,21%	-

Source : BCP

Au titre de 2017, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Des produits d'exploitation bancaires en augmentation de 9,4% pour atteindre 952 MDH. Cette augmentation s'explique par la croissance des produits sur immobilisations LOA de 43 MDH, des intérêts auprès de la clientèle de 21 MDH ainsi que des commissions de 20 MDH
- Le produit Net Bancaire s'établit à 342 MDH en 2017 contre 328 MDH en 2016 ;
- Le résultat net progresse de 20,4% à 122 MDH contre 102 MDH. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des dotations au Provision Nettes de 27,4% par rapport à 2016

Au titre de 2018, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Augmentation de 10,1% des produits d'exploitation bancaires pour atteindre 1 048 MDH, expliquer par la croissance des produits sur immobilisations LOA de 39 MDH, des intérêts auprès de la clientèle de 43 MDH ainsi que des commissions de 13 MDH
- Un effet d'une production nette qui augmente de 11% sur la période 2017-2018 sur l'ensemble des produits proposés par VIVALIS
- PNB de 368 MDH en 2018 contre 342 MDH en 2017, en ligne avec le développement de l'activité, notamment le segment automobile, impactée par la croissance des charges financières liées à l'évolution de l'encours ainsi que la charge des immobilisations LOA de 11%
- La progression des dotations aux provisions de 25,7%
- Le résultat net progresse de 4% à 127 MDH. Le résultat net est impacté par la hausse des dotations aux provisions de 25,7% et des charges relatives aux immobilisations en LOA de 11%.

Au titre 30 Juin 2019, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Augmentation de 11% des produits d'exploitation bancaires pour atteindre 554 MDH, grâce à la bonne performance du segment Personnel et LOA.
- Un PNB de 189 MDH en hausse de 8,5% par rapport au 30 Juin 2018, tiré par la croissance de la marge sur intérêts de +13 MDH.
- Le résultat net progresse de 2,2% à pour atteindre 64 MDH, impacté par une augmentation de 46,1% du coût du risque et une maîtrise des charges de fonctionnement.

III.1.4. CHAABI LOCATION LONGUE DUREE

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaabi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaabi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : 19 rue des Papillons, quartiers Oasis Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	262 975	83,62%(*)
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

(*) Sortie du Fonds Moussahama I du capital et cession de ses participations à la BCP

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds propres	57 696	61 729	71 594	7%	15,98%	72 469	78 973	-	10,31%
Chiffre d'affaires	165 762	197 523	227 212	19%	15,03%	108 399	136 019	25,48%	-
Produits d'exploitation	177 554	209 046	245 765	18%	17,57%	117 545	141 811	20,64%	-
Résultat net	13 611	15 041	23 074	11%	53,40%	10 740	7 379,5	-31,29%	-

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, une croissance du chiffre d'affaires est constatée à hauteur de 19,2% atteignant 197 MDH à fin 2017 contre 166 MDH en 2016 trouvant son origine dans l'acquisition de 1 606 unités à fin 2017.

Le résultat net suit une tendance haussière en se situant à 15 MDH à fin 2017 enregistrant, ainsi, une croissance de 10,5% par rapport à 2016.

Au titre de l'exercice 2018, une croissance du chiffre d'affaires de 16,8% atteignant 230 MDH à fin 2018 contre 197 MDH en 2017 trouvant son origine d'un effet de prix suite à une révision des loyers ainsi qu'une hausse des plus-values de cession de 117%.

Le résultat net suit une tendance haussière en se situant à 23 MDH à fin 2018 enregistrant, ainsi, une croissance de 53,4% par rapport à 2017.

Au 30 Juin 2019, le chiffre d'affaires connaît une hausse de 21% pour atteindre 142 MDH contre 118 MDH au 30 Juin 2018, tirée principalement par une forte évolution de l'activité Moto. Les produits d'exploitations connaissent une hausse de 24%.

Le résultat net connaît une baisse de 31% par rapport à la même période 2018 et se situe à 7,4 MDH.

III.1.5. MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe ;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 27 boulevard Moulay Youssef – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%	89,95%
UPLINE GROUP	825 613	40,00%	10,05%
Total	2 064 033	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	227 345	275 055	264 070	20,99%	-3,99%	242 603	263 795	-	-0,10%
Produit d'exploitation bancaire	72 891	171 423	174 314	135,18%	1,69%	78 782	125 820	59,71%	-
PNB	21 082	97 091	84 107	360,54%	-13,37%	34 448	69 087	100,55%	-
Résultat net	6 381	47 710	34 069	647,69%	-28,59%	12 872	32 361	151,41%	-

Source : BCP

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2017, l'analyse des principaux indicateurs de Mediafinance fait ressortir ce qui suit :

- Un chiffre d'affaires enregistrant une hausse significative à 172 MDH en 2017 contre 73 MDH en 2016 en raison de la constatation de commissions issues de la nouvelle activité « Titres » portée par Mediafinance en application de la convention d'externalisation de ladite activité de la BCP à partir du mois Avril 2017. Il est à noter que, cette dernière, détient les agréments de banque et de teneur de comptes, ainsi qu'un statut d'Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT).
- Une remarquable hausse du PNB à fin 2017 à 97 MDH par rapport à 2016 ; (Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des Commissions Nettes de 80 MDH et des Gains Nets en Capital de 8 MDH qui ont largement couvert la baisse de 13 MDH des Revenus d'Intérêt)
- Le résultat net ressort à 47,67 MDH. Cette augmentation est due à une hausse de 65 MDH du Résultat d'Exploitation

En 2018, le PNB de Mediafinance est de 84 MDH tiré à la baisse par la tendance haussière de la courbe des taux en 2018 et la contre-performance du marché boursier.

Le résultat net ressort à 34 MDH. Cette baisse est due à la baisse du PNB jumelée à une hausse des charges générales d'exploitation de 21,4%.

A fin juin 2019, l'analyse des principaux indicateurs de Mediafinance fait ressortir ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse significative de près de 60% en s'établissant à 125,8 MDH à fin juin 2019 contre 79 MDH au 30/06/2018. Cette évolution s'explique par une tendance baissière des taux ainsi qu'une importante augmentation des commissions de l'activité « Titres ».
- Le PNB a doublé en passant de 34 MDH au 30 juin 2018 à 69 MDH sur les six premiers mois de 2019. Cette hausse est due à l'accroissement aussi bien du PNB des opérations de Marché que de l'activité « Titres ».
- Le résultat net ressort à 32 MDH, affichant une hausse importante de 151%.

III.1.6. MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit :

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Héritiers de feu Abdelhadi Benkirane et de Haj Belhout Bouchentouf	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	308 432	362 454	379 409	17,52%	4,68%	352 790	369 482	-	-2,62%
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	433 542	446 076	525 159	2,89%	17,73%	269 173	287 273	6,72%	-
Produits d'exploitation	472 199	487 248	566 213	3,19%	16,21%	293 233	311 731	6,31%	-
Résultat net	56 705	50 482	66 954	-10,97%	32,63%	40 336	40 074	-0,65%	-

Source : BCP

L'exercice 2017 est marqué par :

- Les primes acquises (y compris les acceptations en réassurance) s'établissent à 446 MDH à fin 2017, en hausse de 2,9% par rapport à 2016, principalement tirée par la progression du marché local ;
- Les produits des placements sont de 35 MDH contre 32 MDH à fin 2016.
- Le résultat net ressort à 50 MDH au 31 décembre 2017. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation des charges d'exploitation de 6,8% en 2017 contre 3,2% des produits d'exploitation.

L'exercice 2018 est marqué par :

- Les primes acquises (y compris les acceptations en réassurance) s'établissent à 525 MDH à fin 2018, en hausse de 20% par rapport à 2017, principalement tirée par la progression du marché local et MDM
- Hausse des produits des placements et maîtrise de la croissance de la sinistralité
- Hausse du RN liée à la hausse de l'activité et une maîtrise des charges d'exploitation

Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires constitué des primes acquises y compris les acceptations en réassurance, ressort à 287 MDH, soit une évolution de 6,7% par rapport à juin 2018.

Les produits d'exploitations à fin juin 2019 ont atteint 311 M DH contre 293 MDH à la même période de 2018, affichant une hausse de 6,3% liée à l'évolution du chiffre d'affaires.

Le résultat net à fin juin 2019 s'élève à 40 MDH quasiment au même niveau du 1er semestre de 2018.

III.1.7. CIB OFF SHORE

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à doubler ses réalisations à l'horizon 2020, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;
- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016*	2017*	2018*	30/06/2018	30/06/2019	Var 16/17	Var 17-18	Var 06/18-06/19	Var 18-06/19
Fonds Propres	301 438	305 378	232 322	146 327	107 669	1,31%	-23,92%	-	-53,66%
Produits d'exploitation bancaire	309 802	420 089	453 373	184 556	213 218	35,60%	7,92%	15,53%	-
PNB	181 434	229 590	222 998	104 075	104 607	26,54%	-2,87%	0,51%	-
Résultat net	167 967	170 188	188 100	70 111	63 360	1,32%	10,52%	-9,63%	-

Cours annuel moyen au 31-12-2016 USD/MAD : 9,8060

Cours annuel moyen au 31-12-2017 USD/MAD : 9,6426

Cours annuel moyen au 31-12-2018 USD/MAD : 9,3983

Cours annuel moyen au 29-06-2018 USD/MAD : 9,5655

Cours annuel moyen au 28-06-2019 USD/MAD : 9,5718

Source : BCP

L'année 2017 a été marquée par :

- Une croissance du PNB de 35,6% à fin 2017, reflétant un développement soutenu de l'activité et une gestion optimisée de la trésorerie, cette croissance s'explique par un accroissement de 18,3% des emplois productifs et un recule de 60,5% des ressources rémunérés ;
- Une hausse des charges de personnel de 10,1% à fin 2017, résultat de l'augmentation des effectifs par rapport à 2016 ;
- Le résultat net s'établit à 170 MDH à fin 2017, contre 167 MDH un an auparavant, soit une hausse de 1,3%.

L'année 2018 a été marquée par :

- Le PNB affiche une évolution de -2,9% à 223 MDH, expliquée par une contraction de la marge d'intérêts et une tendance haussière du taux change EUR-USD ;
- Hausse du résultat net de 8,6%, malgré la baisse du PNB et l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal, en lien avec une provision pour risque et charges de 5MUSD constatée en 2017 et non reconduite en 2018.

Le 1er semestre 2019 est marqué par :

- Une baisse de 7,92% du PNB qui totalise 104 MDH résultat de l'amointrissement de la MNI de 13 MDH, principalement sous l'effet de la hausse des taux USD LIBOR depuis décembre 2017.
- Le résultat net s'établit à 63 MDH, contre 101 MDH au 30 juin 2018, soit une baisse de 37% liée à la baisse de l'activité, ainsi qu'à la hausse de l'IS.

III.1.8. CHAABI BANK EUROPE (EX-BCDM)

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;

- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 47 478 000 €

Valeur nominale : 87 €

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	543 672	99,94%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	346	0,06%
Total	544 018	100,00%

(*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	491 409	485 042	492 618	-1,30%	1,56%	491 589	594 535	-	20,69%
Produits d'exploitation bancaire	543 727	564 423	593 129	3,81%	5,09%	296 439	306 875	3,52%	-
PNB	529 221	545 595	567 292	3,09%	3,98%	285 126	293 233	2,84%	-
Résultat net	-4 340	-10 845	2 649	149,89%	124,43%	1 926	1 002	-47,96%	-

Cours annuel moyen au 31-12-2016 EUR/MAD = 10,8498

Cours annuel moyen au 31-12-2017 EUR/MAD = 10,965625

Cours annuel moyen au 31-12-2018 EUR/MAD = 11,083825

Cours annuel moyen au 30-06-2018 EUR/MAD = 11,0694

Cours annuel moyen au 30-06-2019 EUR/MAD = 10,8956

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2017 ont évolué comme suit :

- Une progression du Produit d'exploitation de 3,81% composé principalement des prestations facturées à la BCP ;
- Une progression du Produit Net Bancaire de 3,09% ;
- Un Résultat Net déficitaire de -10 MDH malgré l'amélioration du PNB compte tenu de l'effet combiné de la hausse des charges du personnel et des charges de fonctionnement.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2018 ont évolué comme suit :

- Une progression du Produit d'exploitation de 5,09% composé principalement des prestations facturées à la BCP
- Progression du PNB de Chaabi Bank tirée par la commission sur recrutement MDM mais également le développement de l'activité Trade Finance.
- Forte amélioration du résultat net à 2,6 MDH après des exercices déficitaires antérieurs, en lien avec une baisse des charges exceptionnelles, au vu de ruptures conventionnelles et

licenciements entre 2017 et 2018. En effet, Chaabi Bank a constaté en 2017 une dotation nette de provisions pour risques et charges à hauteur de 155 K Euro ainsi qu'une charge exceptionnelle nette de 1 739 K Euro dont 1 048 K Euro liés à des départs de membres du personnel. En 2018, Chaabi Bank a vu son résultat non courant augmenter de 8,5 MDH et son coût du risque baisser de près d'1 MDH.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, au 1^{er} semestre 2019 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire de 293 M DH a progressé de 3% par rapport au 30 Juin de l'année précédente tiré par l'augmentation des produits (intérêts sur prêts financiers ; commissions ...)
- Le résultat net à fin juin 2019 ressort bénéficiaire de 1,0 MDH contre 1,9 MDH au 30 juin 2018.

Une augmentation de capital en numéraire a été réalisée courant le 1er semestre 2019, portant le capital de 37 478 000,00 EUR à 47 478 000,00 EUR.

III.1.9. BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC)

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque ;
- Veiller à la qualité des engagements ;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société anonyme d'économie mixte à capital variable
Objet social :	Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité :	Bancaire
Adresse :	Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 15 000 000 000 FCFA
Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 125 000	75%	75,00%
Etat Centrafricain	375 000	25,00%	25,00%
Total	1 500 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17-18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06/18-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	156	313	343	>100%	10%	321	356	-	3,79%
Produits d'exploitation bancaire	55	73	83	32,73%	13,70%	43	36	-16,20%	-
PNB	41	56	67	36,59%	19,64%	33	29	-12,10%	-
Résultat net	-18	7	39	>100%	>100%	18	16	-11,10%	-

Cours annuel moyen au 31-12-2016 MAD/FCFA = 60,58

Cours annuel moyen au 31-12-2017 MAD/FCFA = 59,80

Cours annuel moyen au 31-12-2018 MAD/FCFA = 59,21

Cours annuel moyen au 31-06-2018 MAD/FCFA = 59,20

Cours annuel moyen au 30-06-2019 MAD/FCFA = 60,24

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2017 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB est en hausse à 36,6% avec 56 MDH ;
- Des produits d'exploitation en hausse de 32,7% ;
- Le résultat net s'est établi à 7 MDH contre -18 MDH à la même période de l'année antérieure. Cette hausse s'explique par la hausse du CA et du PNB, respectivement de 32,7% et 36,6%. La hausse du RN s'explique par la hausse du CA entre 2016 et 2017 soit +32,7% due essentiellement à la hausse des produits d'exploitation (produits sur les opérations de trésorerie et interbancaire) :
 - Produits sur les placements des Bons de trésor (Etat du Gabon & RCA avec un total placement de 2,823 Milliards FCFA) ;
 - Produits sur les Emprunts obligataires (Etats du Gabon & Congo pour un montant global de 9 Milliards FCFA).

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2018 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB est en hausse de 20% due essentiellement à la baisse des charges d'intérêt accompagnée d'une hausse des commissions nettes
- Hausse des produits d'exploitation notamment la marge sur commissions en raison de la progression des revenus de change
- Le résultat net s'est établi à 39 MDH contre 7 MDH à la même période de l'année antérieure. Un effet de la baisse importante du coût du risque provenant de la constatation d'un niveau plus important des reprises

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, au 30 Juin 2019 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 36 MDH soit une baisse de 17% par rapport au 30 juin 2018, suite au recul des produits d'intérêts et des commissions nettes. Il en résulte une baisse du PNB de 12% atteignant 29 MDH suite à la baisse de la marge sur commission de 11% due à la rentrée en vigueur d'une nouvelle réglementation de change et le durcissement des conditions par la Banque Centrale pour l'exécution des remontées de fonds chez les correspondants.

- Le semestre se termine par un résultat net de 16 MDH soit une baisse de 11% expliquée par la baisse du PNB.

III.1.10. BP SHORE GROUP

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité, de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 5, Rue Saria Ibnou Zounaim - Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

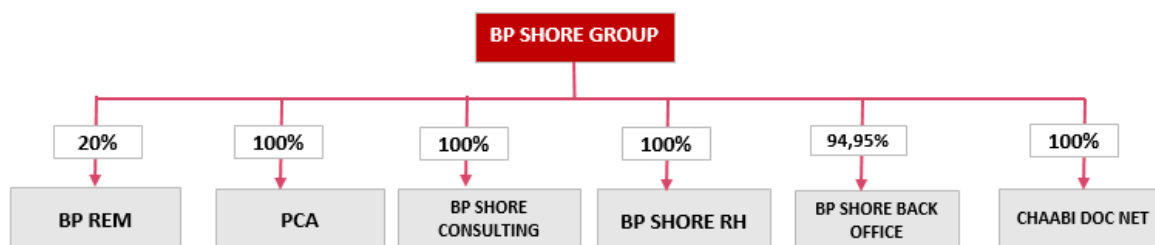
Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
B.C.P	28 400	57%	56,80%
BP CENTRE SUD	2 400	5%	4,80%
BP FES-MEKNES	4 800	10%	9,60%
BP RABAT-KENITRA	2 390	5%	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	5%	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	5%	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	5%	4,80%
BP OUJDA	2 400	5%	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	5%	4,80%

DIVERS	10	0%	0,02%
Total	50 000	100,00%	100,00%

▪ **Organigramme juridique de BP Shore Group au 30 juin 2019 :**



Source : BCP

Il y a lieu de noter que BP Shore Group a détenu 100% de Chaabi Doc Net en 2018, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

▪ **Indicateurs d'activité au 30 juin 2019 (*):**

En KDH	30-06-2016*	30-06-2017*	30-06-2018*	30-06-2019*	Var 16/17	Var 17/18	Var 06-18/06-19
Fonds Propres	88 585	142 586	142 713	166 585	60,96%	0,09%	16,73%
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	13 349	15 311	18 831	17 458	15%	23%	-7%
Résultat net (Comptes Sociaux)	35 773	54 001	60 127	53 872	51%	11%	-10%

(*) Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « 1^{er} Juillet N » à « 30 Juin N+1 ».

Source : BCP

A fin juin 2017, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 MDH et un résultat net de 54,0 MDH.

A fin juin 2018, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 18,8 MDH et un résultat net de 60,1 MDH. Ce dernier est composé principalement de dividendes versés par les différentes entités du Groupe BP Shore.

Concernant le chiffre d'affaires à fin Juin 2019 a atteint 17,5 MDH en baisse de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse est justifiée par le changement du mode de facturation qui a pour conséquence de faire supporter à la Holding des charges jugées propres à elle.

III.1.11. ATLANTIC BANK INTERNATIONAL

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International'

(ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

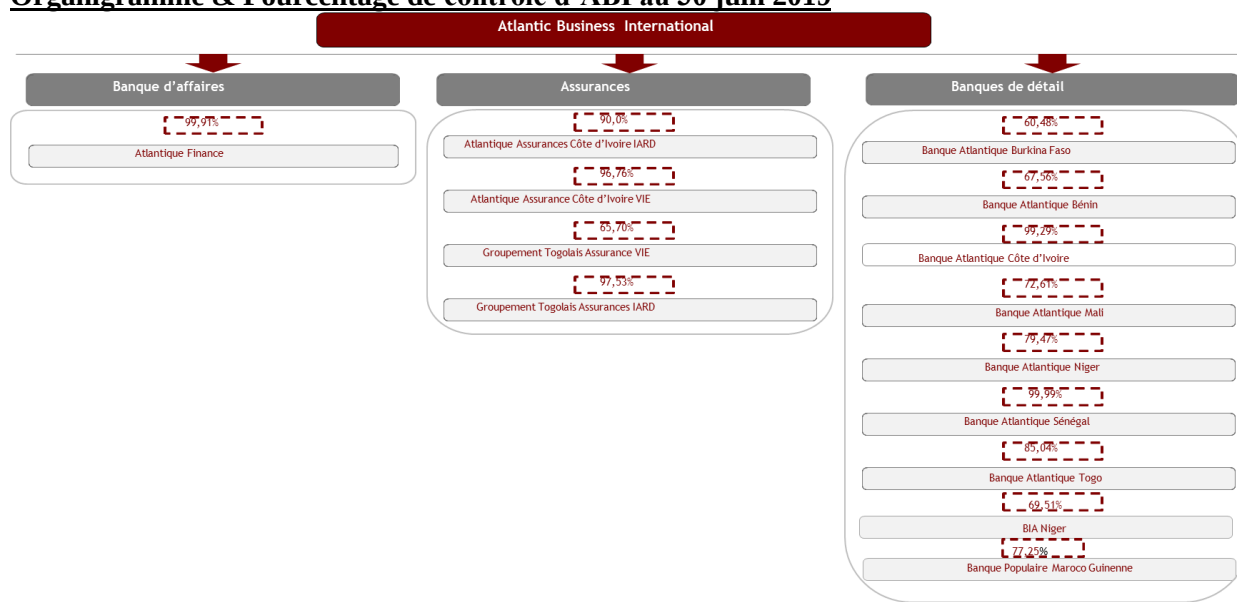
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 14 pays Africains.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme & Pourcentage de contrôle d'ABI au 30 juin 2019



Source : BCP

B - Indicateurs de la filiale

■ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Holding
 Adresse : Immeuble Atlantique, Avenue Noguès
 Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

■ **Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :**

Capital social : 172 039 570 000,00 Francs CFA¹

Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	12 047 642	70,03%	70,03%
African Development Partners II	3 470 792	20,17%	20,17%
AFG	1 685 518	9,80%	9,80%
Autres	5	0,00%	0,00%
Total	17 203 957	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ **Indicateurs d'activité (base consolidée) :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17/18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 18/06-20
Fonds Propres Consolidés	2 742 228	4 453 758	5 263 416	62%	18%	4 875 430	5 758 268	-	9,40%
PNB *	2 017 861	2 399 899	2 733 491	18,93%	13,90%	1 273 574	1 346 040	5,69%	-
Coût du risque*	-646 713	-272 692	-225 804	-57,83%	-17,19%	-33 447	-184 398	>100%	-
Résultat net (Banques)*	352 575	641 282	761 630	81,89%	18,77%	422 626	301 433	-28,68%	-

Cours annuel moyen au 31-12-2016 FCFA/MAD = 0,01651

Cours annuel moyen au 31-12-2017 FCFA/MAD = 0,016863

Cours annuel moyen au 31-12-2018 FCFA/MAD = 0,016887

Cours annuel moyen au 30-06-2019 FCFA/MAD = 0,016893

Cours annuel moyen au 30-06-2019 FCFA/MAD = 0,016603

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2017 les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Hausse du total bilan des entités ABI de 17% à périmètre constant par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 57 537 millions de Dh au 31 décembre 2017. La BACI reste la filiale la plus contributive du Groupe (41%) et enregistre une progression de 2,4 millions de Dh (+11%). La BANE enregistre la plus forte progression entre les deux exercices en pourcentage (+15%) ;
- Progression de 16,7% du niveau des ressources à la clientèle dans un contexte de forte concurrence ;
- Hausse de l'encours des crédits à l'économie de 25,2% en lien avec le dynamisme des crédits à moyen et long terme ;
- Augmentation de 23% des créances en souffrance enregistrant un dépassement budgétaire de 132% et légère dégradation du taux de créances en souffrance sur l'année, passant de 14,99% à 15,67% ;
- Accroissement du PNB de 18,9% entre 2016 et 2017 en lien avec la hausse du niveau des actifs ;
- Amélioration du coefficient d'exploitation à 59,3% par rapport à 2016 ;
- Nette allègement du coût net du risque en lien avec la poursuite de l'assainissement du portefeuille de la BASN et de BAML ;
- Hausse du résultat net banques de 81,9% à 641 millions de Dh.

¹ Soit 2 856 372 981 dirhams en utilisant le cours annuel moyen au 30/06/2016 de 60,23FCFA/MAD

Au titre de l'exercice 2018, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Baisse de 0,9% du niveau des ressources à la clientèle dans un contexte de forte concurrence ;
- Hausse des emplois à la clientèle de 0,5% en lien avec le dynamisme de BACI et BASN qui contrebalance les baisses de BANE et BATG ;
- Accroissement du PNB des banques de 10,0% entre 2017 et 2018 résultant d'une forte progression de la MNI par rapport à l'an dernier, en lien aussi bien avec la hausse de la marge clientèle que l'optimisation du coût du refinancement ; Forte reprise au niveau de BAML et assainissement au niveau de BACI ;
- Net allègement du coût net du risque des banques qui observe une baisse de 59,5% par rapport à 2017 ;
- Hausse du résultat net banques de 67,2% à 761,6 MDH (par rapport aux comptes pro-forma 2017 qui prennent en compte BIAN pour le 2^{ème} semestre et BPMG) grâce à une forte reprise au niveau de BAML

A fin juin 2019, les principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Accroissement du PNB de +6%, tiré par la marge nette et les commissions ;
- Légère amélioration du coefficient d'exploitation, passant de 61,4% en juin 2018 à 61,2% en juin 2019 ;
- Dégradation du coût du risque sous le poids du provisionnement de créances douteuses, affectant ainsi l'évolution du résultat net en baisse de près de 29% par rapport à juin 2018.
- Les fonds propres consolidés se sont établis à 5.758 MDH, enregistrant un accroissement de 9% par rapport à décembre 2018.

III.1.12. BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC (BANK AL YOUSR)

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 MDH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Bank Al Yousr offre une gamme élargie de produits à valeur ajoutée conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain.

En 2017, Bank Al Yousr a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib d'exercer en tant que banque participative.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.
 Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.
 Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 340.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote

BCP	2 720 000	80%	80%
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	680 000	20%	20%
Total	3 400 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18	30/06/2018	30/06/2019	Var 06-18/06-19	Var 12-18/06-19
Fonds Propres	-	309 509	257 875	-	-17%	285 935	232 614	-	-9,80%
Produits d'exploitation bancaire	-	3 309	15 259	-	361%	2 294	6 663	190,45%	-
PNB	-	1 467	6 757	-	361%	2 283	5 464	139,33%	-
Résultat net	-	-23 557	-51 636	-	-54%	-23 576	-25 261	-7%	-

Source : BCP

Début de l'activité en septembre 2017

Au 30 juin 2019, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 6,6 MDH, soit une évolution de significative par rapport à juin 2018 s'expliquant par l'essor du secteur de la banque participative au Maroc .

Le PNB progresse de 139% en s'établissant à 5,4 MDH contre 2,2 MDH à fin juin 2018.

Le résultat net se dégrade de 7% à -26 MDH par rapport à l'an dernier en raison de la hausse des charges, principalement des charges de personnel en lien avec la hausse de l'effectif.

III.1.13. BCP BANK (MAURITIUS)

En octobre 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes à Maurice auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires.

En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de China et d'Inde vers l'Afrique.

Un changement de marque et d'appellation est intervenu début 2019, la Banque des Mascareignes se nomme dorénavant BCP Bank (Mauritius) pour instaurer une identité forte à travers le continent.

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2019 :

Capital social : 2 218 064 941,32 MUR¹

Valeur nominale : 776,04 MUR

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	2 858 172	100,00%	100,00%
Total	2 858 172	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KMAD	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18	juin-18	juin-19	Var 06/18-19	Var 12-18/06-19
Fonds propres	576 816	590 741	664 756	2%	13%	579 286	634 480	-	-4,55%
Résultat d'exploitation (operating profit)	27 799	-6 121	36 943	-122%	704%	596	4 173	>100%	-
Résultat net	16 340	27 111	-1 246	65,92%	-105%	-216	536	>100%	-

NB : Intégration de la Banque des Mascareignes en Octobre 2018

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2016 = 0,2821

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2017 = 0,2777

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2018 = 0,279032

Cours MAD/MUR au 30 juin 2018 = 0,2746

¹ Soit 595 140 231Dh en utilisant le cours annuel moyen au 30/06/2019

Cours MAD/MUR au 30 juin 2019 = 0,268315
Source : BCP

Le premier semestre 2019 a vu la reprise de la dynamique commerciale, suite à une année 2018 marquée par le changement d'actionnariat, ainsi que le démarrage des projets inscrits dans le plan stratégique de la banque.

Les fonds propres se sont accrus de 13% sur la période 2017-2018, suite à l'augmentation de capital opérée.

III.2. LE RESULTAT D'EXPLOITATION S'ETABLI A 4 MDH A FIN JUIN 2019 CONTRE 0,6 MDH, SOUS L'EFFET DE LA MAITRISE DES CHARGES. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.2.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018 préalablement autorisées par le conseil d'administration

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2018, les conventions suivantes :

1. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

- **Personne concernée** : Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention** : 1^{er} août 2018
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 25 juillet 2018.
- **Nature et objet de la convention** : avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 3 %
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

2. CONVENTION ENTRE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE ET BP SHORE RH

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date de la convention** : 25 janvier 2019
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 27 novembre 2018.
- **Nature et objet de la convention** : BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :
 - gestion administrative de la paie
 - gestion des frais de déplacement
 - gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
 - gestion du Temps et des Accès (GTA)
 - traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
 - administration fonctionnelle du SIRH
 - accès aux fonctionnalités du portail

- **Conditions de rémunération :**

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 3.153.600,00 MAD HT.**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : 3.784.320,00 MAD TTC.**

III.2.2. Conventions non préalablement autorisées conclues au cours de l'exercice 2018

3. Convention entre la BCP et la BP-SHORE GROUP

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 29 mars 2018
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 16 mai 2018.
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 34 080 000 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3,5 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

III.2.3. Conventions conclues au cours des exercices précédents

S'agissant des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 la liste de ces conventions est la suivante :

4. Convention de prestation de services entre la BCP et MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE
- **Date de la convention :** 05 janvier 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 09 mars 2016
- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.
- **Modalités essentielles :**
 - a. Prix, tarifs, et commissions
 - b. Délais de paiement : après réception de la facture.
 - c. Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations.

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Mise à disposition d'interfaces en marque blanche de collecte des ordres au niveau des canaux de distribution	Droit d'utilisation de l'interface de saisir des ordres au niveau des canaux de distribution				
Saisie des ordres de la BCP, des BPRs et de leurs clientèles	Saisie des ordres sur le marché boursier local	Actions cotées	15,00	Flat par transaction	
	Saisie des souscriptions aux IPO, OPA et OPR		15,00	Flat par transaction	
	Saisie des ordres sur les marchés étrangers et routage vers broker	Actions cotées	500,00	Flat par transaction et frais swift à la charge de la BCP	
	Saisie des souscriptions/rachats d'OPCVM Maroc	OPCVM	200,00	Flat par transaction	

Source : Rapport Spécial CAC

Traitement des services de Local, Regional et Global Custody					
Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Traitement des Instruction de règlement livraison (IRL) sur le marché Marocain	Traitement des IRL sur le marché local	Actions cotées	0,10%	Montant de la transaction	
		Obligations cotées	1 000,00	Flat par transaction	
	Marché de Gré à Gré	Repo, ferme, prêt/emprunt de titres	100,00	Flat par transaction	
	Transfert de titres vers un autre dépositaire	OPCVM	200	Flat par transaction	
			0,10%	Montant valorisé à la date du transfert	
Traitement des Instruction de règlement livraison (IRL) sur le marché International	Traitement des IRL sur le marché international		0,10%	Montant de la transaction en contrevaletur MAD	500,00 MAD
	Transfert de Titres		1 000,00	Flat par transaction	
	Traitement du règlement / Livraison des IPO, OPA et OPR		0,10%	Montant de la Transaction	
Gestion des OST clients	Gestion des OST sur le marché local	Païement Dividendes	1,00%	Montant Dividendes	
		Païement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Païement des interets statutaires sur parts sociales	1,00%	Montant à recevoir	

		Souscriptions aux augmentations de capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion des autres OST		5,00	Par compte titre	
	Gestion des OST sur les marchés étrangers	Païement Dividendes	1,00%	Valeur Dividende	
		Païement coupons obligation et remboursement final		Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations de capital		Montant de la souscription	
	Gestion de la fiscalité des OST sur le marché local	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Traitement fiscal et établissement des attestations fiscales pour institutionnels et corporates	1000	Flat par transaction	
	Délivrance d'attestation de propriété		50	Flat par client	
		Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Etablissement des attestations fiscales	500	Flat par attestation	
Conservation de titres et tenue de position	Ouverture de compte titre et établissement de la convention titre		-	Par compte ouvert	
	Gestion et conservation du dossier client		500	Par dossier et par an	
	Tenue de la comptabilité matière	Plan de comptes et traitements et éditions réglementaires (Journal, grand livre, états de synthèses, arrêtés de comptes,...)	200000	Forfait annuel par teneur de comptes	
	Conservation des titres au Maroc et à l'étranger	Conservation des avoirs via un compte omnibus	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
		Conservation des avoirs sur des comptes au nom de Mediafinance, segregues au nom du client .	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	

	Traitement des fermetures de comptes titres		-		
	Gestion du règlement des contrats de cession temporaire (1 contrat = 2 Instructions		-		
	Proxy Voting	Annonce des Assemblées	100	Par annonce et par client, frais Swift à la charge de la BCP	
		Mandat de représentation	1000	Flat par mandat et par assemblée. Frais de déplacement et de séjours à la charge de la BCP	
Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Actifs non cotés	0,02%	Valorisation au nominal	
		Valeurs matérialisées	0,04%	Valorisation au nominal	
		Immobilier	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Produits structurés (hors obligataire)	0,02%	Valorisation au Marché	
		Valeurs (y compris oeuvres d'art)	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Titres détenus dans d'autres établissements	0,02%	Valorisation au Marché	
Reporting Client	Edition de relevé		5,00	Par relevé	
	Relevé Swift		200,00	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération papier	Edition, mise sous pils et affranchissage	5,00	Par avis	
	Avis d'opération swift		200,00	Frais Swift à la charge de la BCP	
	Edition de l'historique des opérations		10,00	Par folio	
	Edition de Reporting spécifique		50,00	Par édition et par reporting papier ou pdf hors offre de base du portail si le client opte pour cette dernière.	

Source : Rapport Spécial CAC

Services bancaires associés					
Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur Minimum HT

Gestion des comptes espèces	Ouverture de compte	500		Flat par compte	
	Gestion du dossier client	1000		Flat par dossier	
	Traitement des virements	100		Flat par opération	
	Relevé Swift	200		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération	50		Flat par opération	
	Avis d'opération Swift	200		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	

Source : Rapport Spécial CAC

Services aux émetteurs					
Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Centralisation des émissions de titres	Centralisation de l'émission	0,15%		Montant de l'émission	
Centralisation des OST	Centralisation des OST	0,15%		Montant de l'OST	
	Calcul et gestion des intérêts statutaires	0,15%		Montant de l'OST	
	Centralisation OST parts sociales				
Gestion du compte émission	Gestion du compte émission	Franco			
Gestion du nominatif	Tenue de registre (actions et parts sociales)	0,02%		Valorisation au nominal	
Gestion des offres actionnariat salarial GSP	Centralisation de l'émission d'augmentation de capital des entités du GBP (actions et parts sociales)	0,20%		Montant de l'émission	
	Mise en place des crédits pour le financement des souscriptions				
	Gestion des remboursements des crédits				
	Gestion des nantissements des titres				

Source : Rapport Spécial CAC

Mise à disposition de solutions digitales					
Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum	
Mise à disposition de Offre nPortail solutions digitales d'accès aux portefeuilles	Offre Portail d'accès	100 000 MAD/an	Pour 5 utilisateurs. 10 000MAD HT/an pour chaque utilisateur complémentaire	100 000 MAD HT	

Source : Rapport Spécial CAC

Gestion de projets				
Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT

Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, PMO, expertise métier et conduite de changement dans le cadre des projets "titres" de la BCP	Mise à disposition de ressources et délégation de gestion de projet	Profil Manager	5 000 MAD/HT	j/h	
		Profil Senior	3 000 MAD/HT	j/h	
		Profil junior	2 000 MAD/HT	j/h	

Source : Rapport Spécial CAC

Services aux fonds et gestion institutionnelle						
Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Contrôle dépositaire	Traitement des contrôles dépositaires	Contrôle VL, des ratios réglementaires, des décisions d'investissement	200		Par fonds et par VL contrôlée	
Asset Servicing	Traitement Banque dépositaire	Tenue de position sur les actifs	0,02%		Actifs valorisés à la dernière VL	
		Gestion du Passif				
		Inventaire des actifs				
	Valorisation des portefeuilles suivant les normes comptables applicables au segment					
	Centralisation OST parts sociales					
	Reportaing réglementaire					
	Analyse des risques marché (contraintes Solvabilité 2)					
Agent de transfert	Agent de transfert	Centralisation et saisie des ordres de souscription/ rachats et processing des règlements	5,00		Flat par ordre S/R	
		Suivi des encours				
		Gestion accords et rétrocessions				

Source : Rapport Spécial CAC

Formation					
Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Formation des utilisateurs	Formation		Préparation des modules de formation Ingénierie de la formation Réalisation des formations	3 000 MAD HT par j/h Frais de déplacement et de séjours en sus pris en charge par la BCP	j/h consommés pour la préparation et la réalisation de la formation

Source : Rapport Spécial CAC

Gestion de la tarification clientèle				
Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur Minimum HT

Gestion du catalogue de produits et service	Conception et mise en œuvre de nouveaux produits et services. Accompagnement à l'amélioration de la tarification et des revenus. Facturation clientèle		200 000 MAD/HT	Flat annuel	

Source : Rapport Spécial CAC

Contrôle interne et gestion des risques					
Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Contrôle interne et gestion des risques de l'activité titres de la BCP	Réalisation des contrôles de 1er et 2eme niveau. Reporting pour la division Contrôle Permanent BCP		400 000 MAD/HT	Flat annuel	
	Gestion de la cartographie des risques opérationnels. Déclaration des incidents. Gestion du Plan de continuité d'activité titres				

Source : Rapport Spécial CAC

Reporting					
Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Reporting	Reporting réglementaire AMMC et BAM Veille réglementaire		400 000 MAD/HT	Flat annuel	
	Reporting de gestion pour les entités BCP				

Source : Rapport Spécial CAC

Traitement des réclamations					
Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur Minimum HT
Traitement des réclamations	Saisie des réclamations		100 000 MAD/HT	Flat par réclamation	
	Accusé de réception client				
	Traitement et réponse au client				

Source : Rapport Spécial CAC

- **Durée** : cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.
- **Suretés conférées** :
 - a. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.
 - b. S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.
 - c. Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.
 - d. Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.
 - e. S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018** : 85 636 618,38 MAD HT ;

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 79 765 029,19 MAD TTC.**

5. Avenant à la Convention de Services entre la Banque Centrale Populaire et Mediafinance

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 01 juillet 2017
- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.
- **Prix, tarifs, et commissions révisés par l'avenant :**
 - a. Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes
 - b. Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes

6. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP- BPREM

- **Personne concernée :** Mme Mouna LEBNIOURY administrateur de la BCP et en tant qu'Administrateur au sein de BP REM.
- **Date signature du mandat :** 14 novembre 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 26 juillet 2017
- **Nature et objet de la convention :** Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur. Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :
 - a. Vente
 - b. Rentabilisation
 - c. Développement Immobilier
 - d. Statu Quo

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

- **Conditions de rémunération :** BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût. Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - a. En JH : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
 - b. JH = 3.500 DH.
 - c. A l'unité : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
 - d. U= 50 DH.

- e. En % : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 DH.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 5 400 330,13 MAD HT ;**
- **Immobilisations comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 1 687 96,22 MAD HT**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 7 734 154,58 MAD TTC.**

7. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

- **Personne concernée** : Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et SHORE CONSULTING.
- **Date de la convention** : 03 avril 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 26 mai 2017
- **Nature et objet de la convention** : présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales ;
- **Conditions de rémunération** : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée ;
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 1 541 765,67 MAD HT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 863 276,00 MAD TTC.**

8. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 25 octobre 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 08 novembre 2017
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MDH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance se rémunère au taux de 2,21% HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2017 : 402 862,56 MAD HT ;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2017 : NEANT.**

9. Convention d'avance en compte courant d'associés entre la BCP et AMIFA

- **Personne concernée :** Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire en tant qu'Administrateur au sein de AMIFA.
- **Date de la convention :** 24 mars 2017.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 26 mai 2017
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention :** La BCP avance à AMIFA la somme en principal de 107.000.000,00 DHS (Cent Sept Millions de Dirhams) qui sera portée au nom de l'associé en compte courant d'associés sur les livres de l'AMIFA.
- **Conditions de rémunération :** La totalité des sommes mises à la disposition de AMIFA seront productives d'intérêts, au taux de 4,5% HT. Les intérêts seront calculés sur la base de 360 jours et exigibles à la date anniversaire de la convention.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** 4 971 416,60 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** 3 905 825,00 MAD TTC.

10. Protocole financier liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
- **Date de la convention :** 16 décembre 2016
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 14 décembre 2016
- **Nature et objet de la convention :** définir les engagements réciproques des parties comme suit :
 - a. La substitution par la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit à la Banque Centrale Populaire dans l'exécution du soutien financier apporté à Zakoura Education, conformément au protocole d'accord, conclu le 5 mai 2009, entre la Banque Centrale Populaire, la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit et la Fondation Zakoura Micro-Crédit ;
 - b. L'octroi par la Banque Centrale Populaire à la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit, d'un don susceptible de se muer en apport avec droit de reprise, dont le montant a été versé entre les mains de Zakoura Education, le 5 mai 2009, en règlement du soutien financier que la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit s'est engagée à apporter à Zakoura Education ; et
 - c. La détermination des conditions de transformation, en apport avec droit de reprise, du don consenti par la Banque Centrale Populaire à la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

11. Convention de gage-espèces liant la BCP à la Banque Chaabi du Maroc –BCDM-

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-
- **Date de la convention :** 1er septembre 2016

- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 27 juillet 2016
- **Nature et objet de la convention** : la BCP transfère, à titre de gage-espèces au profit de BCDM, la somme de 30.000.000 euros (Trente Millions d'euros), extensible à 60.000.000 euros (soixante millions d'euros) sur le Compte Spécial de Gage-Espèces, en garantie du complet paiement des Créances Garanties.
- **Conditions de rémunération** : la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité douze (12) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0). Ce taux de rémunération sera fixé deux (2) jours ouvrés avant sa date d'application.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

12. Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGE

- **Personne concernée** : Le président du Conseil d'Administration de la BCP et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).
- **Date de la convention** : 16 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention** : 27 juillet 2016
- **Motifs de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération
- **Nature et objet de la convention** : définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.
- **Conditions de rémunération** : la Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 900 000,00 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : 1 080 000,00 MAD TTC.

13. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

- **Personne concernée** : Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention** : 30 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention** : 27 juillet 2016
- **Nature et objet de la convention** : définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

14. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.
- **Date de la convention** : 10 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention** : 27 juillet 2016
- **Motifs de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération
- **Nature et objet de la convention** : la BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.
- **Conditions et modalités de la convention** : En contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 dhs chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 dhs ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

15. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO FINANCE)

- **Personne concernée** : Le Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
- **Date de la convention** : 20 mai 2016.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : la convention n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration
- **Nature et objet de la convention** : la BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.
- **Conditions de rémunération** : le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2018** : 25 920 000,00 MAD HT ;
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

16. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 12.048,19 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : 17.463,23 MAD TTC .

17. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 23 décembre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 100.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 2.564.471,08 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : 2.912.506,44 TTC .

18. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015.
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 1.500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

19. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention** : 20 octobre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 575.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 706.261,43 MAD HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : 832.735,41 MAD TTC.

20. Convention d'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca relative à l'opération d'augmentation de Capital de la BCP réservée au Personnel du CPM, conclue avec UPLINE SECURITIES

- **Personnes concernées** : Monsieur Mohamed BENCHABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE SECURITIES)
- **Date de la convention** : 11 décembre 2015
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération

- **Nature et objet de la convention :** La Banque Centrale Populaire a mandaté la société Upline Securities, en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, en tant qu'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération de l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM.
- **Conditions et modalités de la convention :** UPLINE SECURITIES procède à l'enregistrement de l'opération en date du 28 décembre 2015 auprès de la Bourse de Casablanca. En contrepartie de sa prestation UPLINE SECURITIES perçoit une commission de 0,4% par sens du montant de l'opération soit 14 754 KMAD et restitue 7 377 KMAD comme frais de gestion à la BCP.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

21. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines ;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité ;
 - Stratégie, Marketing et Communication ;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
 - Audit et Contrôle Interne ;
 - Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 47.834.713,01 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 20.329.357,72 MAD TTC.**

22. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 1.238.000,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.485.600,00 MAD TTC.**

23. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 783.258,06 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 355.881,83 MAD TTC.**

24. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 4.159.916,12 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 3.864.583,67 MAD TTC.**

25. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT :

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009

- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - o Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - o Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018 : NEANT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

26. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).
- **Date de la convention :** 04 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - o Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
 - o Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
 - o Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.
- **Charges comptabilisés au courant de l'exercice 2018 : 242.687,75 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 291.225,30 MAD TTC.**

27. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018 : 1.800.000,00 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.620.000,00 MAD TTC.**

28. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - o Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - o Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018 : 1.695.509,02 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.883.495,22 MAD TTC.**

29. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention :** un contrat de bail, pour le local sis, 3, rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération :** un montant annuel de 420 KMAD.
- **Produit comptabilisé au 31 décembre 2018 : 424.938,80 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 637.408,20 MAD TTC.**

30. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %

FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le Produit comptabilisé des commissions de commercialisation en 2018 : 1.997.946,20 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.038.391,62 MAD TTC.**

31. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Le Président Directeur Général de la BCP en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaabi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le produit comptabilisé en 2018 : 5.558.776,09 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 8.560.721,88 MAD TTC.**

32. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition au profit de MédiAFinance à titre de prêt à usage, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :

- Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sise au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
- 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

33. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012.
- **Nature des prestations objet de la convention :** Le prêt à usage est consenti au profit de Média finance, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans, la propriété suivante :
 - La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.
 - Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

34. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

35. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

36. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention :** la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 11.948.346,86 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 13.633.001,95 MAD TTC.**

37. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 19 juin 2008
- **objet de la convention :** la définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;
- **Conditions et modalités de la convention :** Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous :

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
Maîtrise d'ouvrage Déléguée	Construction et aménagement	3,5%	Montant des travaux
	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Proprety Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,5%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

38. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

- **Date de la convention** : 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention** : loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

39. Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE, conclue en date du 03 janvier 2011

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 03 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de BP SHORE Back Office.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

40. Convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention** : 05 décembre 2007
- **Nature de la convention** : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération** :
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
 - 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
 - Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- A l'exception des financements et émission de garanties pour le compte de CIB Offshore, les autres rubriques de la convention n'ont pas donné lieu à une facturation par la BCP en 2015 ;
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;

- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

41. Convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc –BCDM- .

- **Personne concernée :** Le Président du Conseil d'Administration de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention :** 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;
- **Nature de la convention :** Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération :** 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération :** la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 503 180 667,13 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 454 537 724,59 MAD TTC**

III.2.4. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre la BCP et les filiales du Groupe BCP

Nature de la convention	Société concernée	2016				2017				2018			
		Encaiss	Décaiss	Produits	Charges	Encaiss	Décaiss	Produits	Charges	Encaiss	Décaiss	Produits	Charges
Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi	Mutuelle Attamine Chaabi	--	--	--	--	--	--	--	--	Néant		néant	
Convention de service	BP SHORE RH	--	--	--	--	--	--	--	--		3.784.320 MAD TTC		3.153.600 MAD HT
Convention de compte courant d'associés	BP SHORE GROUP	--	--	--	--	--	--	--	--	Néant		néant	
Convention de prestation de service	MEDIAFINANCE	--	--	--	--	--	68 415 578,24 MAD TTC		81 044 074,37 MAD HT		79.765.029,19 MAD TTC		85.636.618,38 MAD HT
Mandat de gestion du patrimoine hors exploitation	BP REM	--	--	--	--	--	Néant		4.630.667,76 MAD HT		7.734.154,58 MAD TTC		5 400 330,13 MAD HT
Convention de prestation de service	BP SHORE CONSULTING	--	--	--	--	--	1 916 400,00 MAD TTC		1 597 000,00 MAD HT		863.276 MAD TTC		1.541.765,67 MAD HT
Convention d'avance en compte courant d'Associés	BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	--	--	--	--	2 413 757,67 MAD TTC		83 262,05 MAD HT			7.734.154,58 MAD TTC	402 862,56 MAD HT	
Convention d'avance en compte courant d'associés entre la BCP et AMIFA	AMIFA	--	--	--	--	néant		2 615 250,00 MAD		3.905.825 MAD TTC		4.971.416,60 MAD HT	
Protocole financier liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit	Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	
Convention de gage-espèces liant la BCP à la Banque Chaabi du Maroc –BCDM	Chaabi du Maroc – BCDM	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	
Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGE	UPLINE COURTAGE	néant		néant		1 350 000 MAD TTC		900 000 MAD HT			1.080.000 MAD TTC		900.000 MAD HT
Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)	Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	

Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)	Infra Maroc Capital (IMC)	néant		néant		néant		11 988 600 MAD HT		Néant		néant	
Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO FINANCE)	Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit	néant		21 540 628,48 MAD HT		néant		23 386 476,26 MAD HT		Néant		25.920.000 MAD HT	
Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine	Banque Populaire Patrimoine	15.214,09 MAD TTC		12 659,36 MAD HT		néant		15 578,47 MAD HT		17.463,23 MAD TTC		12.048,19 MAD HT	
Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus)	Banque Populaire Patrimoine	1 079 817,50 MAD HT		néant		néant		55 526,26 MAD HT		2.912.506,44		2.564.471,08	
Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST	AL AKARIA INVEST	38 387,25 MAD TTC		46 013,53 MAD HT		39 407,64 MAD TTC		24 709,10 MAD HT		Néant		néant	
Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST (complément à la convention citée ci-dessus)	AL AKARIA INVEST	5 595 971,70 MAD TTC		8 258 870,70 MAD HT		néant		10 369 833,95 MAD HT		832.735,41 MAD TTC		706.261,43 MAD HT	
Convention d'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca relative à l'opération d'augmentation de Capital de la BCP réservée au Personnel du CPM, conclue avec UPLINE SECURITIES	UPLINE SECURITIES		néant		15 090 685,85 MAD (HT)		360 000 MAD TTC		600 000 MAD HT		Néant		néant
Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI	ABI	néant		30 263 261,44 MAD HT		31 151 143,26 MAD TTC		41 684 014,48 MAD HT		20.329.357,72 MAD TTC		47.834.713,01 MAD HT	
Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group	Upline Group	1 485 600 MAD TTC		1 238 000 MAD HT		742 000 MAD TTC		1 238 000 MAD HT		1.485.600 MAD TTC		1.238.000 MAD HT	

Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management	Upline Capital Management	néant		74 711,46 MAD HT		95 235,77 MAD TTC		679 285,20 MAD HT		355.881,83 MAD TTC		783.258,06 MAD HT	
Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management	Upline Capital Management	néant		1 073 552,39 MAD HT		2 344 294,86 MAD TTC		2 784 992,33 MAD HT		3.864.583,67 MAD TTC		4.159.916,12 MAD HT	
Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Upline Capital Management		néant		néant		Néant		Néant		Néant		néant
Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS	UPLINE MULTI-INVESTEMENTS		291 225,30 MAD TTC		242 687,75 MAD HT		291 225,30 MAD TTC		2 798 243,44 MAD HT		291.225,30 MAD TTC		242.687,75 MAD HT
Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT	ICF AL WASSIT		1 620 000 MAD TTC		1 800 000 MAD HT		270 000 MAD TTC		1 800 000 MAD HT		1.620.000 MAD TTC		1.800.000 MAD HT
Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison	ICF AL WASSIT		1 509 453,66 MAD TTC		1 257 878,13 MAD HT		1 476 294,03 MAD TTC		2 104 515,58 MAD HT		1.883.495,22 MAD TTC		1.695.509,02 MAD HT
Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI	AL ISTITMAR CHAABI	500 760 MAD HT		500 760 MAD HT		néant		néant		637.408,20 MAD TTC		424.938,80 MAD HT	
Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP	ALISTITMAR CHAABI	néant		1 016 844,72 MAD HT		1 120 616,02 MAD TTC		1 109 176,43 MAD HT		1.038.391,62 MAD TTC		1.997.946,20 MAD HT	
Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI	ALISTITMAR CHAABI	néant		5 355 218,14 MAD HT		6 314 876,57 MAD TTC		7 157 507,70 MAD HT		8.560.721,88 MAD TTC		5.558.776,09 MAD HT	
Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE	MEDIAFINANCE	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	

Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE	MEDIAFINANCE	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	
Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE	MEDIAFINANCE	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	
Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal	Bank Al Amal	néant		néant		néant		néant		Néant		néant	
Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE	BP SHORE		61 823 768,04 MAD TTC		52 776 270,36 MAD HT		14 646 365,18 MAD TTC		12 164 949,15 MAD HT		13 633 001,95 MAD TTC		11 948 346,86 MAD HT
Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations	BP Shore		1 403 034,41 MAD TTC		1 118 410,25 MAD HT		Néant		Néant		Néant		Néant
Convention relative au bail avec BP SHORE	BP SHORE	120 000 MAD HT		120 000 MAD TTC		120 000 MAD TTC		Néant		Néant		Néant	
Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE	BP SHORE BACK OFFICE	néant		néant		néant		néant		Néant		Néant	
La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP	CIB OFFSHORE	néant		néant		néant		néant		Néant		Néant	
convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc – BCDM-	Banque Chaâbi du Maroc – BCDM-		353 526 660,85 MAD TTC		453 892 370,99 MAD HT		518 312 641,80 MAD TTC		490 628 909,15 MAD HT		454.537.724,59 MAD TTC		503 180,667,13 MAD HT

Source : BCP

III.2.5. FLUX AVEC LES PARTIES LIEES

III.2.5.1 Eléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	2016*	2017*	2018*	06/2019*
Actif	-44 723 399	-95 291 638	-95 291 638	-97 532 648
Prêts, avances et titres	-44 490 493	-93 856 075	-93 856 075	-95 599 888
Comptes ordinaires	-3 083 632	-4 515 888	-4 515 888	-3 350 121
Prêts	-37 864 938	-42 974 192	-42 974 192	-42 707 372
Titres	-3 541 923	-46 365 995	-46 365 995	-49 542 395
Opération de location financement	0	0	0	0
Actif divers	-232 906	-1 435 563	-1 435 563	-1 932 760
Total	-44 723 399	-95 291 638	-95 291 638	-97 532 648
Passif	-44 723 399	-51 424 401	-51 424 401	-50 741 616
Dépôts	-36 836 084	-44 360 969	-44 360 969	-43 020 092
Comptes ordinaires	-2 478 786	-2 369 980	-2 369 980	-2 696 595
Autres emprunts	-34 357 298	-41 990 989	-41 990 989	-40 323 497
Dettes représentées par un titre	0	-550 962	-550 962	-532 705
Passif divers	-7 887 315	-7 063 432	-7 063 432	-7 721 524
Total	-44 723 399	-51 975 363	-51 975 363	-51 274 321

Source : BCP

(*) Entreprises consolidées par intégration globale

Au 30 juin 2019, lors de la consolidation des comptes du groupe un montant de 51 milliard de dirhams a été retraité du fait des échanges entre les différentes sociétés du groupe (filiales-BCP ; filiales-BPR, BPR-BCP ;...). Une différence est à noter entre le total passif et le total actif provenant de la comptabilisation des opérations non réciproques (titres de participation de la BCP dans les filiales par exemple).

III.2.5.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-604 154
Intérêts et charges assimilés	-619 552
Commissions (produits)	-177 990
Commissions (charges)	0
Prestations de services données	-439 356
Prestations de services reçues	-38 502
Loyers reçus	
Autres	-217 911

Source : BCP

Les opérations intra-groupes au 30 juin 2019 se situent au niveau des intérêts et produits assimilés d'un montant de 604 millions de dirhams et des intérêts et charges assimilés d'un montant de 620 millions de dirhams.

La rubrique Autres correspond au résultat des autres activités, notamment les assurances, les sociétés commerciales. Au 30 juin 2019, 218 millions de dirhams de résultat ont été réalisés avec le Groupe.

III.3. SYNERGIES ENTRE BCP ET LES FILIALES DU GROUPE BCP

Le Groupe Banque Populaire (GBP) est un groupe financier mutualiste et universel composé de Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire - Organe central sous forme de société anonyme cotée en bourse -, de filiales spécialisées, de fondations, de banques (au Maroc et à l'étranger) ainsi que de représentations à l'étranger.

Le groupe aspire à conforter son leadership régional et entreprend un nouveau cycle de croissance avec l'objectif d'atteindre un poids stratégique de référence, à la mesure des ambitions du Royaume dans ses régions, pour sa diaspora et en Afrique, renforçant ainsi sa dimension de banque de détail mutualiste, de banque de financement et d'investissement de référence au Maroc et de banque universelle multi-métiers à l'échelle du continent.

Pour asseoir sa stratégie de développement, le Groupe a la volonté :

- de hisser ses filiales stratégiques à des niveaux en adéquation avec le positionnement de la maison mère,
- d'en améliorer les systèmes de gouvernance,
- d'optimiser les échanges intra-groupes à travers le développement et la promotion des synergies,
- de renforcer les relations avec les actionnaires des différentes entités du Groupe.

III.4. PARTICIPATIONS DANS LES FILIALES NON CONSOLIDEES ET HORS FILIALES DE LA BCP

La situation nette sur la période entre 2016 et 2018 et le pourcentage des actions détenues dans les participations des filiales non consolidées et des participations hors filiales de la BCP se présentent comme suit :

En Dh	Sociétés	Actions détenues en %	Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2017	Valeur comptable nette 2018
Filiales Non consolidées	Atlantic Microfinance For Africa (AMIFA)	100,00%	109 999 500	109 999 500	109 999 500
	Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS)	100,00%	2 350 890	2 350 890	2 350 890
	Banque Populaire Patrimoine	100,00%	299 600	299 600	150 299 600
Participations	SOGEPoS	13,20%	4 621 500	4 621 500	4 621 500
	Centre Monétique Interbancaire	13,24%	12 853 000	12 853 000	12 853 000
	Casablanca Finance City Authority	12,50%	43 261 206	47 108 286	49 259 161
	Casablanca Transports	0,38%	12 477 547	11 718 686	11 269 237
	Société De Bourse De Casablanca	8,00%	31 373 417	31 373 417	31 373 417
	MAMDA Re	16,67%	-	100 889 798	100 889 798
	Université Internationale De Rabat	38,17%	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	L'immobilière Interbancaire	13,33%	2 370 000	2 370 000	2 370 000
	Société Marocaine D'assurance A L'export (SMAEX)	3,64%	2 067 000	2 067 000	2 067 000
	Euler Hermès (ACMAR)	2,50%	1 250 000	1 250 000	1 250 000
	British Arab & Commercial Bank (BACB)	6,10%	184 479 050	175 890 173	176 778 981

Union Des Banques Arabes & Françaises (UBAF)	4,99%	133 256 783	139 942 136	139 942 136
Banca UBAE (UBAE)	4,66%	88 033 310	92 449 848	90 499 796
Banque Maghrébine De L'industrie Et Du Commerce Extérieur (BMICE)	4,00%	60 495 000	55 965 300	55 965 300
AFREXIMBANK	0,13%	10 082 500	9 327 550	9 565 500
Attijariwafa Bank Maroc-Mauritania	33,03%	52 572 579	55 210 090	54 045 538
Société De Gestion Du Parc Industriel D'ouled Saleh (SOGEPoS)	13,20%	4 621 500	4 621 500	4 621 500
Société Nationale D'aménagement Communal (SONADAC)	2,03%	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Casa Aménagement Rabat Région Aménagements	12,50%	5 000 000	5 000 000	5 000 000
IDMAJ SAKANE	11,49%	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Société Nationale Des Autoroutes Du Maroc (ADM)	10,00%	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Moroccan Information Technopark Company (MITC)	0,06%	9 240 000	9 240 000	9 240 000
PORTNET	17,50%	8 050 000	8 050 000	8 050 000
SOREAD	5,00%	300 000	300 000	300 000
Swift	0,02%		-	-
MAROCLEAR	0,03%	717 598	753 599	737 704
Arab Financial Services Co (AFSCO)	4,55%	1 005 000	1 005 000	1 005 000
Arab Trade Financial Program (ATFP)	0,77%	2 340 854	2 165 577	2 220 822
Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires (SMGFGB)	0,04%	2 520 625	2 331 888	2 391 375
	5,88%	58 800	58 800	58 800
TOTAL		851 697 259	955 213 138	1 105 025 555

Source : BCP

La valeur nette du portefeuille des autres participations de la BCP s'élève à 1,1 milliards de dirhams en 2018, en quasi-stagnation sur les trois dernières années.

III.5. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

Les fonds d'investissements de la BCP sont au nombre de 5 :

Entité	Objectifs	Date d'entrée dans le capital	Taille actuelle	Société de gestion	Capital social	Fonds propres au 30 juin 2019	% de détention de la BCP 30 novembre 2019
Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)	Développement de la région de l'Oriental	oct-05	150 MDh	FIROGEST	150 MDh	74,8 MDh	7,17%*
Fonds d'investissement IGRANE	Développement de la région du Souss Massa Draa	2005	54,6MDh	REGIONAL GESTION	54,6 MDh	50,5 MDh	15,87%**
Fonds Chaabi Capital Investissement	Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	juin-09	1 929,8 MDh	UPLINE MUTLI INVESTME NT	54 MDh	1 540,0 MDh	63,97%
Fonds Moussahama 2	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	nov-08	162,8 MDh	Chaabi Moussahama/ UPLINE INVESTME NT	162,8 MDh	166,2 MDh	43,50%
Infra Maroc Capital	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	oct-11	105,3 MDh	UPLINE MUTLI INVESTME NT	105,3 MDh	4 135,5 MDh	54,10%

(*) Détention de la Banque Populaire Régionale Centre Sud

(**) Détention de la Banque Populaire Régionale d'Oujda

Source : BCP

III.6. FONDATEMENTS DE LA BCP

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

Dénomination	Objectifs	Résultat							
		2016	2017	2018	30/06/2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 17-18	Var 06-19/06-18
FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Contribue efficacement, aux côtés de l'État et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.	43 485	59 398	43 432	23 313	51 293,53	37%	-27%	120,02%
FONDATION CREATION D'ENTREPRISES	Œuvre pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne, promouvoir et faciliter l'acte d'investir aux niveaux régional et national et faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets accompagnés	- 3 108	6 883 -	826 -	459 -	222,00	>-100%	>-100%	>-100%
FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)	FBP apporte son soutien aux diverses ONG nationales actives pour l'émancipation culturelle, artistique et sociale des marocains à travers un accompagnement concret de projets d'envergure ou même de petite dimension, néanmoins, ayant pour impact à terme le développement humain durable.	-9 338	917	1 242	594	859,00	>-100%	35,44%	44,50%

Source : BCP

IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE LA BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre légale et réglementaire du secteur bancaire a été renforcé par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire :
- Supervision intégrale des Associations de MicroCrédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;

- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Principales évolutions légales et réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adopté en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :

- La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
- La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au «coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° **5/W/2017** fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°**14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°**8/G/2010** telle que modifiée et complétée par la circulaire n°**6/G/12** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n°**1/w/2016** modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n°**14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.

- La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

IV.2. ROLE DE BANK AL MAGHRIB

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur
- les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
- les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

IV.3. DISPOSITIF PRUDENTIEL

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\geq 12\%$

Ratio Tier 1

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\geq 9\%$

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de leurs dépôts à vue¹.

Taux : $= 2\%$

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : $= 20\%$, ou 50% , ou 100% .

LCR

Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2017	01/07/2018	01/07/2019
LCR minimum à respecter	60%	70%	80%	90%	100%

IV.4. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MediaFinance, AL BARID Bank.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- Le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;

¹ Suite à la décision de Bank Al Maghrib le 24 septembre 2019

- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en Juin 2016 ;
- Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en Juin 2016 ;
- Octroi de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative de la part du comité des Etablissements de Crédit et émission d'autorisations à ouvrir des fenêtres participatives pour le compte de 3 banques de la place. (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 Novembre 2016 ;
- En 2017, communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative ;
- Communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 ;
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;

Les acteurs du secteur bancaire

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,30% et 65,20% à fin 2009 à 62,6% et 64.07% au 30 juin 2019.

En 2018, le secteur bancaire national compte 86 établissements répartis entre 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 28¹ sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 13 établissements de paiement dont 10 spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Gestion et la Caisse de Dépôt et de Gestion²¹. L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est resté majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public est resté à 5 banques et 4 sociétés de financement.

Pour les établissements de crédit cotés en bourse, en 2018, le nombre s'est réduit et s'est établi à 10 établissements, dont six banques. Cette réduction vient suite à l'absorption-fusion de deux sociétés de crédit à la consommation cotées. Ces établissements représentent 36% de la capitalisation boursière.

Sur le plan international, La BCP a procédé à l'acquisition d'une banque située sur l'Ile Maurice, détenant elle-même une filiale bancaire à Madagascar, portant le réseau des 3 groupes bancaires marocains à l'étranger à 45 filiales et 15 succursales présentes dans 35 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et une en Asie.

La présence de ces groupes en Afrique, à travers 42 filiales et 4 succursales, est répartie sur 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 au Maghreb Arabe et deux pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées, à travers 3 filiales et 11 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine. Elles disposent également de 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

Les indicateurs sectoriels suivants correspondent aux agrégats sociaux agrégés en date du 30 juin 2019.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 30 juin 2019 :

AWB	CPM	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	CDM	CIH

¹ Une baisse du nombre de sociétés de financement (-4 par rapport à 2017) suite à l'agrément de 3 sociétés de gestion de moyens de paiement pour exercer l'activité d'établissements de paiement. Le secteur des sociétés de crédit à la consommation a connu la fusion absorption de deux sociétés de crédit à la consommation et la transformation de l'activité d'une société pour exercer l'activité du crédit-bail.

Créances sur les SF	37,23%	29,88%	9,83%	0,22%	8,89%	6,90%	4,81%	1,45%
Créances sur la clientèle	25,41%	23,59%	13,60%	9,20%	8,53%	5,49%	4,92%	5,00%
Total emplois	26,13%	23,98%	13,37%	8,65%	8,56%	5,57%	4,92%	4,79%

Source : GPBM

Au 30 juin 2019, AttijariWafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 26,13%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 76,94% des créances sur les sociétés de financement et 62,6% des créances sur la clientèle.

Par rapport au 31 décembre 2018, le CPM, la BMCE et la BMCI ont perdu respectivement 0,25 point, 0,15 point et 0,09 point de part de marché aux profits des autres banques.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 30 juin 2019 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	CDM	CIH
Dettes envers les SF	29,76%	21,62%	29,55%	1,04%	5,02%	4,33%	1,02%	4,91%
Dépôts de la clientèle	25,98%	25,08%	13,15%	8,04%	6,68%	4,92%	4,45%	4,04%
Emprunts Financiers Extérieurs	36,89%	14,73%	0,00%	28,48%	0,00%	2,76%	3,57%	0,07%
Titres de créance émis	4,47%	16,84%	12,88%	10,84%	12,06%	11,91%	3,64%	11,11%
Total ressources	26,00%	25,07%	13,22%	8,01%	6,68%	4,92%	4,44%	4,04%

Source : GPBM

Au 30 juin 2019, en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en première position avec une part de marché de 26,00%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2016 – 06/2019:

en millions de DH	2016	2017	2018	06/19	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Crédits à l'économie	815 392	841 112	896 412		3%	7%	-100%
1- Créances sur les sociétés de financement	60 520	58 493	59 144	56 738	-3%	1%	-4%
Compte Ordinaire des SF	3 276	3 275	2 339	3 003	0%	-29%	28%
Valeur reçue en pension au jour le jour et à terme des sociétés de financement	-	-	200	440	-	-	120%
Comptes et prêts de trésorerie au SF	13 583	12 904	15 173	13 592	-5%	18%	-10%
Prêts financiers	43 482	42 255	41 373	39 647	-3%	-2%	-4%
Créances en souffrance brutes sur SF	179	59	59	57	-67%	0%	-4%
Créances Brutes sur la clientèle	754 872	782 619	837 268	865 470	4%	7%	3%
Comptes Chèques débiteurs	4 808	5 353	6 713	7 057	11%	25%	5%
Comptes Courants débiteurs	80 572	74 600	75 333	75 895	-7%	1%	1%
Crédits de trésorerie	87 261	86 909	94 897	103 101	0%	9%	9%
Crédits à l'équipement	176 323	192 904	200 268	203 668	9%	4%	2%
Crédits à la consommation	48 322	50 414	53 300	54 454	4%	6%	2%
Crédits immobiliers	247 095	257 908	261 870	267 061	4%	2%	2%
Autres Crédits	47 700	52 444	80 051	86 131	10%	53%	8%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	62 791	62 087	64 836	68 101	-1%	4%	5%

Source : GPBM

Au 31 Décembre 2017, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 7% suite à la hausse des créances clientèles (+8%) (augmentation des crédits à l'équipement (+19%), des crédits immobiliers (+5%) et des créances en souffrance (+6%)) qui compensent la baisse des créances sur les sociétés de

financement (-4%). A ce stade, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 844 145 MDH à fin 2017.

A fin 2018, les crédits à l'économie ont évolué de +6% suite à la hausse des créances clientèles (représentant 93% du total des créances). En effet, une hausse sur les différents crédits est à noter les crédits à l'équipement (+4%) et des crédits immobiliers (+2%) ainsi qu'une hausse de 3% des créances en souffrance. Les créances du secteur bancaire marocain s'affichent à 895 211 MDH au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, les crédits à l'économie ont évolué de +3% suite à la hausse des créances clientèles (représentant 94% du total des créances). En effet une hausse sur les différents crédits est à noter crédits de trésorerie (+5%) et des crédits immobiliers (+2%) ainsi qu'une hausse de 4% des créances en souffrance. Les créances du secteur bancaire marocain s'affichent à 922 265 MDH au 30 juin 2019.

Au 30 juin 2019, 7,9% des créances à la clientèle sont des créances en souffrances brutes provisionné à hauteur de 68,4%.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2016 – 06/2019 :

en millions de Dh	2016	2017	2018	06/19	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Dettes envers les Sociétés de Financement	4 713	5 318	3 925	3 984	13%	-26%	2%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	2 022	1 490	1 535	1 922	-26%	3%	25%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	0	51	178	144	-	249%	-19%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	814	375	10	10	-54%	-97%	-5%
Emprunt Financier SF	1 848	3 235	2 155	1 817	75%	-33%	-16%
Autres Comptes Crédeurs et Dettes Diverses en Instance	29	167	47	92	476%	-72%	95%
Dépôts de la clientèle	851 633	898 873	924 887	933 033	6%	3%	1%
Comptes chèques	361 195	391 242	409 729	416 954	8%	5%	2%
Comptes courants	139 655	148 593	148 475	153 354	6%	0%	3%
Comptes d'épargne	145 210	152 992	158 303	161 388	5%	3%	2%
Dépôts à terme	165 578	159 129	164 444	157 707	-4%	3%	-4%
Autres dépôts et comptes créditeurs	39 995	46 917	43 936	43 630	17%	-6%	-1%
Emprunts Financiers Extérieurs	3 590	4 215	5 245	6 009	17%	24%	15%
Titres de créance émis	51 959	57 193	61 014	67 358	10%	7%	10%
Certificats de Dépôts	43 458	47 405	52 803	59 459	9%	11%	13%
Emprunts obligataires émis	7 381	8 930	7 632	7 440	21%	-15%	-3%
Autres titres émis	1 120	858	579	459	-23%	-33%	-21%

Source : GPBM

A fin 2017, une hausse de 7% est constatée au niveau des ressources atteignant 905,9 MMDH contre 845,4 MMDH à fin 2016. Cette hausse trouve son origine principalement dans la croissance des comptes chèques de 13%, des comptes d'épargne de 29% et des comptes courants de 13% pour s'établir respectivement à 390,6 MMDH, 152,9 MMDH et 149,7 MMDH.

A fin 2018, les ressources affichent un total de 929,15 MMDH, soit 23,15 MMDH de plus qu'en 2017. Cette hausse résulte, notamment, de l'augmentation des comptes courants de 27,2 MMDH qui totalisent 176,9 MMDH à fin 2018, des emprunts financiers de 2,1MMDH qui totalisent 5,3 MMDH et des titres de créance émis de 12,7 MMDH qui totalisent 60,9 MMDH. Cette hausse est contrebalancé par des rubriques ayant connu une tendance baissière à savoir les comptes d'épargne, les dépôts à terme et les autres dépôts avec des variations de -5%, -7% et -8% respectivement.

Au 30 juin 2019, les ressources affichent un total de 937,01 MMDH, soit 8 MMDH de plus qu'à fin 2018. Cette hausse résulte, notamment, de l'augmentation des comptes d'épargne de 11% qui totalisent 161,4 MMDH à fin 2018, des emprunts financiers de 14% qui totalisent 6.0 MMDH et des dépôts à terme de 6% qui totalisent 157.7 MMDH. Cette hausse est contrebalancé par des rubriques ayant connu une tendance baissière à savoir les comptes courants et les autres dépôts avec des variations de -13% et -2% respectivement.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2016-06/2019:

En millions de DH	2016	2017	2018	06/19	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Engagements hors bilan donnés	235 696	285 534	311 418	302 011	21%	9%	-3%
Engagement de financements donnés	99 524	130 570	157 808	157 229	31%	21%	0%
dont engagements de financement en faveur des EC	2 590	7 315	7 732	3 782	182%	6%	-51%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	96 934	123 255	150 076	153 447	27%	22%	2%
Engagements de garantie donnés	136 172	154 964	153 611	144 782	14%	-1%	-6%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	47 318	49 644	46 083	43 969	5%	-7%	-5%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	88 854	105 320	107 528	100 813	19%	2%	-6%
Engagements hors bilan reçus	77 943	84 975	90 039	80 414	9%	6%	-11%
Engagement de financement reçus	5 722	2 766	2 107	2 910	-52%	-24%	38%
Dont engagements de financement des EC	5 722	2 766	2 107	2 367	-52%	-24%	12%
Engagement de garantie reçus	72 221	82 209	87 932	77 504	14%	7%	-12%
Dont engagements de garantie reçus des EC	61 160	68 299	67 659	54 606	12%	-1%	-19%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	11 061	13 910	20 273	22 899	26%	46%	13%
Engagements hors bilan en souffrance	2 384	2 395	2 460	2 867	0%	3%	17%
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 324	1 400	1 609	1 603	6%	15%	0%

Source : GPBM

Les opérations hors bilan sont principalement constituées des engagements de financement et de garantie donnés.

A fin 2017, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 302,8 MMDH contre 227,4 MMDH en 2016. Cette hausse de 33% s'explique principalement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 61% et 15%.

A fin 2018, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 313,9 MMDH contre 302,8 MMDH en 2017. Cette hausse de 4% s'explique principalement par l'augmentation des engagements de financement donnés et des provisions sur engagements par signature de 9% et 14%.

Au 30 juin 2019, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 304,9 MMDH contre 313,9 MMDH en 2018. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des engagements de garantie donnés de 6%.

IV.5. ACTIVITES DE LA BCP

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.5.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortium et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clients opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.5.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

IV.5.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

IV.5.4. Nature des services d'intérêt commun

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

- Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM.
- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chéquiers ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM

		▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.5.4.1 Evolution des Principaux Indicateurs d'Exploitation de la BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MMDH)	2016	2017	2018	30/06/2019	Var17/16	Var 17/18	Var 06-19/18
Crédits de trésorerie et à la consommation	28 991	26 018	24 811	26 368	-10,26%	-4,64%	6,28%
Crédits à l'équipement	22 700	28 905	30 685	30 746	27,34%	6,16%	0,20%
Crédits immobiliers	26 109	27 924	26 734	26 440	6,95%	-4,26%	-1,10%
Autres crédits	15 280	16 514	19 022	16 594	8,08%	15,19%	-12,76%
Encours net des crédits clientèle	93 079	99 360	101 251	100 149	6,75%	1,90%	-1,09%

Source : BCP-Comptes sociaux

L'encours net des crédits clientèle à fin 2017 a évolué de 6,75% par rapport à celui de fin 2016. Cette hausse vient de la hausse des crédits à l'équipement (+27,3% à 28,9 MMDH) des crédits immobiliers (+6,95% à 27,9 MMDH) et des autres crédits (+8,08% à 16,5 MMDH).

A fin 2018, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une hausse de 1,9% en se situant à 101,3 MMDH contre 99,4 MMDH à fin 2017. Cette évolution provient de la hausse des crédits à l'équipement (+6,16% à 30,7 MMDH) contrebalancé par une baisse de 4,64% des crédits à la consommation passant de 26,0 MMDH en 2017 à 24,8 MMDH en 2018 et une baisse de 4,26% des crédits immobiliers passant de 27,9 MMDH en 2017 à 26,7 MMDH en 2018.

Au 30 juin 2019, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une baisse de 1,09% en se situant à 100,1 MMDH contre 101,2 MMDH à fin 2018. Cette évolution provient de la baisse des autres crédits (-12,76% à 30,7 MMDH).

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteurs	2016	Part	2017	Part	2018	Part	30/06/2019	Part
Entreprises	89 291	81,03%	94 844	81,44%	106 696	83,27%	107 186	83,19%
Activités financières	23 542	21,36%	26 129	22,87%	25 725	20,08%	25 569	19,85%
Commerce, et services divers	15 774	14,31%	16 039	14,04%	20 402	15,92%	17 768	13,79%
dont commerce	14 601	13,25%	12 678	11,10%	14 052	10,97%	10 362	8,04%
Production et distribution Electricité, Gaz et Eau	12 293	11,15%	12 201	10,68%	12 036	9,39%	12 909	10,02%
Promotion immobilières	12 375	11,23%	12 021	10,52%	10 271	8,02%	9 417	7,31%
Industries diverses	3 282	2,98%	4 860	4,25%	4 912	3,83%	5 517	4,28%
Transports et communications	3 774	3,42%	4 806	4,21%	4 438	3,46%	6 498	5,04%
Bâtiment et travaux publics	4 331	3,93%	3 486	3,05%	3 120	2,44%	3 753	2,91%
IMEE	3 471	3,15%	3 575	3,13%	3 736	2,92%	4 476	3,47%
Industries extractives	2 319	2,10%	3 767	3,30%	11 734	9,16%	10 706	8,31%
Hôtels et restaurants	2 820	2,56%	2 783	2,44%	3 077	2,40%	2 650	2,06%
Industrie chimique et para chimique	1 348	1,22%	1 095	0,96%	1 620	1,26%	1 305	1,01%
Industries alimentaires	2 234	2,03%	2 258	1,98%	2 864	2,24%	3 494	2,71%
Agriculture, chasse et sylviculture	581	0,53%	578	0,51%	614	0,48%	924	0,72%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	897	0,81%	969	0,85%	1 031	0,80%	1 090	0,85%
Administration publique	234	0,21%	261	0,23%	1 101	0,86%	1 097	0,85%
Pêche, aquaculture	17	0,02%	17	0,02%	15	0,01%	12	0,01%
Particuliers	20 910	18,97%	21 615	18,56%	21 429	16,73%	21 652	16,81%
dont immobiliers	15 670	14,22%	16 299	14,00%	16 759	13,08%	17 084	13,26%
Encours brut*	110 201	100,00%	116 459	100,00%	128 125	100,00%	128 838	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

A fin 2017, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 46,7% de l'encours brut des crédits.

A fin 2018, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 56,4% de l'encours brut des crédits. On observe une augmentation de 211% de l'encours de l'industrie extractive à fin 2018 par rapport à 2017.

Au 30 juin 2019, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 43,66% de l'encours brut des crédits.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours 2016	Part	Encours 2017	Part	Encours 2018	Part	Encours 06/2019	Part
le 1er emprunteur	2 609	2,92%	3 282	3,46%	7 933	7,44%	8 256	7,70%
les cinq premiers emprunteurs	10 689	11,97%	12 671	13,36%	19 667	18,43%	23 573	21,99%
les dix premiers emprunteurs	18 230	20,42%	20 888	22,02%	30 504	28,59%	34 867	32,53%
Encours brut total des crédits*	89 291	100%	94 844	100%	106 696	100%	107 186	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement entreprises.

S'adressant à une clientèle moyennement diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP est légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 32,53% des crédits au 30 juin 2019.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

En MMDH	2016	Part	2017	Part	2018	Part	30/06/2019	Part
Comptes à vue créditeurs	37 516	59,15%	38 608	64,46%	36 930	59,17%	37 581	64,34%
Comptes d'épargne	6 907	10,89%	7 324	12,23%	7 530	12,06%	7 678	13,14%
Dépôts à terme (DAT)	17 127	27,00%	11 441	19,10%	15 093	24,18%	10 991	18,82%
Autres comptes créditeurs	1 878	2,96%	2 521	4,21%	2 862	4,58%	2 163	3,70%
Dépôts de la clientèle	63 428	100,00%	59 894	100,00%	62 414	100,00%	58 413	100,00%
% de croissance	6,22%		-5,57%		4%		-6%	

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les dépôts clientèle ont enregistré une baisse de -5,57% par rapport à fin 2016 pour s'établir à 60 MMDH. Ceci s'explique principalement par la baisse des dépôts à terme (-33,2% à 11,4 MMDH).

A fin 2018, les dépôts de clientèle ont enregistré une hausse de 4% par rapport à fin 2017 pour s'établir à 62,4 MMDH provenant, notamment, des dépôts à terme (+ 15,1 MMDH).

Au 30 juin 2019, les dépôts de clientèle ont enregistré une baisse de 6% par rapport à fin 2018 pour s'établir à 58,4 MMDH. Ceci s'explique principalement par la baisse des dépôts à terme (-18,82% à 11,0 MMDH).

La concentration des dépôts par déposant est résumée dans le tableau suivant :

Part des Ressources par emprunteur (En MMDH)	Encours 2016	Part	Encours 2017	Part	Encours 2018	Part	Encours 30/06/2019	Part
le 1er Déposant	3 685	5,81%	1 685	2,81%	3 669	5,88%	1 590	2,72%
les cinq premiers Déposants	7 922	12,49%	5 024	8,39%	5 674	9,09%	4 108	7,03%
les dix premiers Déposants	10 371	16,35%	6 977	11,65%	7 255	11,62%	5 465	9,36%
Encours total ressources	63 428	100,00%	59 894	100,00%	62 414	100,00%	58 413	100,00%

Source : BCP - Comptes sociaux

La BCP poursuit sa dynamique de collecte auprès de la clientèle des particuliers et des MDM, qui a connu un rythme soutenu sur la période 2017 à 2018.

V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

V.1. ENVIRONNEMENT

Depuis 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire a lancé son Système de gestion des risques Environnementaux et Sociaux. En 2016, les premiers produits de financement verts (Green bonds et Eco Energy Invest) ont été lancés. L'année suivante, le Groupe est allé plus loin en créant une Direction Développement Durable afin de structurer les engagements du Groupe et piloter leur déploiement. En 2018, a été menée une démarche de définition des engagements RSE. Celle-ci a fait ressortir 15 engagements stratégiques à l'horizon 2023, adossés à quatre grands axes : faire preuve d'éthique dans les pratiques au quotidien, s'engager en faveur du développement socio-économique, agir contre le changement climatique et agir en employeur responsable.

Les 4 axes stratégiques RSE du Groupe Banque Populaire

Faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien

- Agir avec déontologie et éthique
- Veiller au respect de l'intérêt des clients
- Intégrer les risques E&S dans l'audit et le contrôle
- Mettre en œuvre des achats responsables

S'engager en faveur du développement socio économique

- Favoriser l'inclusion et l'éducation financières
- Soutenir et financer l'essor socio-économiques
- Soutenir les communautés par le mécénat

Agir contre le changement climatique

- Accompagner le financement de la transition énergétique
- Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

Agir en employeur responsable

- Promouvoir la diversité
- Développer l'employabilité et les compétences
- Garantir l'équité des principes d'évaluation et de rémunération
- Maintenir un dialogue social constructif et apaisé
- Se transformer avec responsabilité vis-à-vis de son capital humain

Le Groupe Banque GBCP a relevé deux enjeux prioritaires dans sa démarche environnementale :

a. Accompagner le financement de la transition énergétique

• Le financement des énergies renouvelables

L'énergie représente la moitié des engagements de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du GBCP, répondant à une croissance constante de la consommation nationale, elle est en grande partie importée. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

• Le financement de l'efficacité énergétique

En 2016, la Banque a mis en place un dispositif complet visant à accompagner les PME dans leur démarche d'efficacité énergétique :

- la simplification de l'accès à l'audit énergétique par le financement d'un complément de la subvention offerte par Moussanada Efficacité Énergétique de Maroc PME ;
- des montages de financement adaptés à chaque cas, avec possibilité de recours à des fonds d'investissement ;
- la gratuité des frais de dossiers pour le financement des investissements d'efficacité énergétique et énergies renouvelables ;

- l'offre ECOENERGY INVEST de financement sur mesure dotée d'une subvention de 10 à 15% du prêt et d'assistance technique gratuite.

L'offre ECOENERGY INVEST, conçue en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), l'Agence Française pour le Développement (AFD) et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), dans le cadre de la ligne de financement MorSEFF (Morocco Sustainable Energy Financing Facility), a rencontré un franc succès. Elle couvre l'achat d'équipements ou l'investissement permettant de réaliser au moins 20% d'économie d'énergie (30% dans le bâtiment) ainsi que l'installation de technologies d'énergies renouvelables à petite échelle. D'une enveloppe initiale de 20 millions d'euros, le dispositif a été étendu fin 2016 pour une enveloppe supplémentaire de 35 millions d'euros, répondant ainsi au fort engouement rencontré. En 2017 et 2018, un montant moyen de 6 millions de dirhams a pu être accordé, dans 9 régions du Royaume, à respectivement 28 et 41 entreprises, à 40% industrielles. De nouvelles offres sont en cours d'étude, en rapport avec des équipements ciblés et à fort potentiel tels que le pompage solaire.

- **L'Emission du GREEN BOND**

La Banque Populaire est parmi les premiers acteurs du secteur bancaire marocain et africain à émettre en 2016 un « Green Bond », emprunt obligataire destiné à refinancer des projets d'énergie renouvelable marocains. Cette émission, certifiée par Green Investment Bank (GIB), a été souscrite en 2017 par l'International Finance Corporation et Proparco, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'euros. Les projets identifiés permettront à terme une production d'énergie d'origine éolienne de 1500 GWh par an, couvrant les besoins de près de 1,8 million d'habitants en évitant l'émission de 17 MtCO₂ sur leur durée de vie. Les deux projets financés jusqu'ici par l'émission du « Green Bond » ont fait l'objet d'une évaluation de leur empreinte carbone en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI). Cette évaluation révèle une empreinte carbone en 2016 et 2017 de respectivement 937 800 Tco₂e/an et 1 101 946,33 Tco₂e/an.

- **Evaluation de l'impact environnemental de tout crédit d'investissement**

Tout dossier de crédit d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une évaluation des risques environnementaux via une application dédiée, en amont de l'examen par le Comité de Crédit. Un questionnaire renseigné par le client couvre l'ensemble des impacts environnementaux potentiels, à savoir les déchets solides et liquides, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la production ou l'utilisation de matières dangereuses. Les projets les plus polluants font l'objet d'un suivi rapproché par les équipes de la Banque à travers des rapports, des visites terrains et des entretiens.

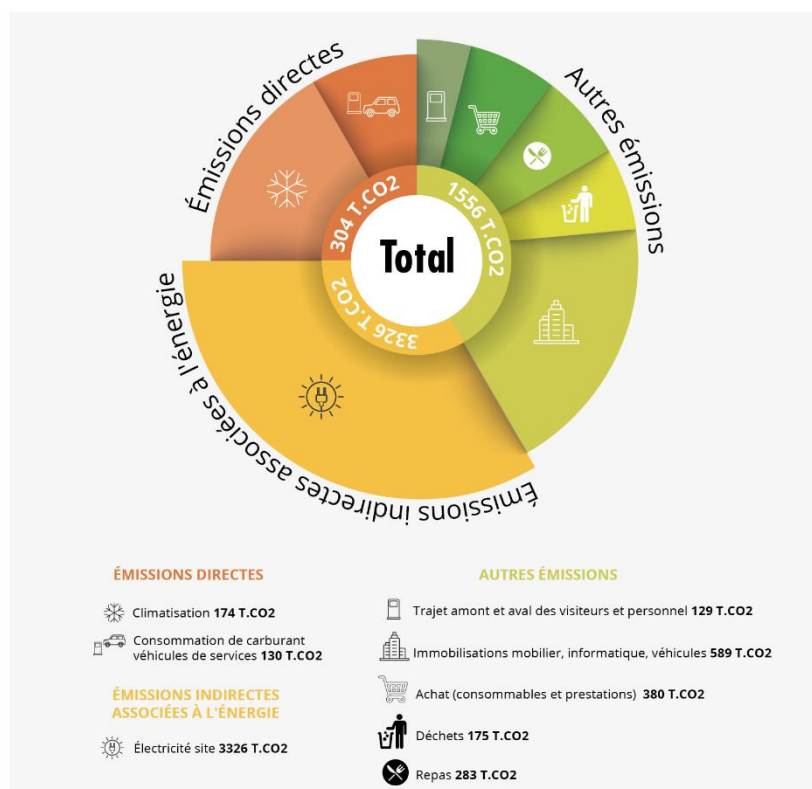
b. Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

- **Réduire sa consommation énergétique**

Avec sa forte consommation énergétique. Dans ce contexte, l'optimisation de ses besoins en énergie est essentielle pour le Groupe et pour sa contribution à l'effort national et international de lutte contre le changement climatique. Ses actions se concentrent sur quatre axes, permettant de maîtriser progressivement les impacts environnementaux :

La gestion du parc immobilier :

La Banque Populaire a choisi d'entamer la mise en place de son système de management de l'énergie par les sièges et les Datacenters, qui concentrent une grande partie des consommations. Les agences, bien que non encore intégrées à ce système de management énergétique, font pour le moment l'objet d'actions d'optimisation des consommations d'électricité et eau.



En 2016, la Banque a entamé une démarche de certification ISO 50001, relative aux systèmes de management de l'énergie. La politique énergétique du Groupe s'articule autour de l'amélioration de la performance énergétique, de la diminution de la consommation énergétique et de la contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Elle a été signée par le Président et est déployée par une équipe interne constituée de l'équipe Centrale de la BCP et de correspondants régionaux au niveau des BPR. La certification a été obtenue en novembre 2016 pour le siège de la BCP, son extension et le Datacenter Diouri.

En 2017, la certification a été étendue aux 3 sièges des Banques Populaires Régionales (BPR) de Rabat, Nador et Laâyoune, avec un objectif de généralisation à l'ensemble des sièges des BPR à horizon 2021. Depuis 2016, l'ensemble des référents énergies des sièges des BPR bénéficient chaque année de formations autour de l'ISO 50001. Depuis 2017, la mise en place de compteurs intelligents a permis un suivi fin des consommations électriques et une maîtrise opérationnelle des usages énergétiques. Elle permet d'anticiper, entre autres, les dérives et de faire l'inventaire des équipements. La mise en place du système de management de l'énergie SMé et de ces actions ont permis d'améliorer le ratio d'intensité énergétique des sièges de 89 Kwh/m² à 77,8 Kwh/m² entre 2016 et 2018, soit une réduction de 12,5 %, sachant que l'objectif triennal 2016-2019 est de réduire la consommation énergétique (électricité et carburant) des sièges de 10%.

Indicateurs	Périmètre	2016	2017	2018
La consommation de carburant totale provenant de sources non renouvelables (en KJ)	Sites certifiés BCP et BPR Rabat, Laayoune et Nador*	1 783 702,8	2 514 153,6	2 792 966,0**
La consommation totale d'électricité (Kwh)	Sites certifiés BCP et BPR Rabat Kenitra, Laayoune et Nador et Data Center Diouri	9 133 212,0	9 512 465,0	9 653 575,0
La consommation énergétique totale (Kwh)	Sites certifiés BCP et BPR Rabat, Laayoune et Nador et Data Center Diouri	9 628 685,0	10 210 841,0	10 429 399,0
Le ratio d'intensité (Kwh/m ²)	Sites certifiés BCP et BPR Rabat, Laayoune et Nador*	89,0	83,5	77,8

La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte (Kwh)	Sites certifiés BCP et BPR Rabat, Laayoune et Nador et Data Center Diouri	429 522,0	291 979,0	302 884,0

* Les données 2016 excluent Rabat et Nador

** Données extrapolées sur la base d'un PCI du gasoil de 10

Dans les agences, depuis plusieurs années, des critères d'efficacité énergétique dictent les choix du Groupe en termes d'équipements de climatisation et d'éclairage des nouvelles agences ou des rénovations. La rénovation d'anciennes agences se poursuit, permettant une économie d'énergie de 30% (par rapport aux anciennes agences). Il est également prévu de remplacer au cours des deux prochaines années, l'ensemble des luminaires des sièges et des agences du CPM et de certaines filiales par des LED. En 2016 et 2017, les actions de sensibilisation ont été étendues à toutes les agences de la BCP et se poursuivent dans les BPR.

Des équipements informatiques plus économes en énergie

Le Groupe Banque Populaire privilégie, dans ses choix d'équipements informatiques, les constructeurs internationaux engagés dans une démarche d'innovation green. C'est ainsi que les systèmes de climatisation et d'électricité des Datacenters ont été optimisés il y a plusieurs années, générant 6 à 7 % d'économies. Un projet de mise en place d'un Datacenter Nouvelle Génération encore plus économe est en cours. A ce jour, la virtualisation de près de 1000 serveurs via un Cloud privé bénéficiant à l'ensemble du Groupe permet d'optimiser les espaces, le dégagement calorifique et de mutualiser la maintenance. Ce dispositif porte à 97% la part des serveurs virtualisés.

- **Optimisation des consommations de carburant**

Les voitures du parc automobile de la Banque sont renouvelées tous les cinq ans en prenant compte comme critère la consommation de carburant. En 2018, une formation des coursiers et chauffeurs de la Banque à l'éco-conduite a été organisée. Ces actions ont permis de réduire la consommation de carburant de 14 % en 2018.

- **Optimiser la production de déchets et les valoriser**

La Banque Populaire a dématérialisé depuis plusieurs années un certain nombre de documents internes et clients, à l'instar des relevés de compte électroniques. À fin 2018, 553 286 clients ont adhéré à cette initiative. L'automatisation de l'impression recto verso en noir et blanc et une charte d'impression responsable ont été introduites en 2016. Depuis 2017, la digitalisation du parcours client d'ouverture de compte au Maroc mais aussi dans 11 pays d'implantation de Chaabi Bank a permis de réduire drastiquement la consommation de papier, en s'appuyant sur une fiche consolidant l'ensemble des informations recueillies en ligne. Le parcours d'ouverture de compte « jedevisclient.ma » a concerné, en 2017 et 2018, 70% des ouvertures de compte, soit environ 200 000 ouvertures de comptes au total. Avec une économie de papier de 27 pages par compte, cela équivaut en 2 ans à une économie de 5,4 millions de pages imprimées. Fin 2018, le lancement du parcours client « jedevisproprietaire.ma » permet désormais de recevoir une réponse à sa demande de crédit immobilier sans apporter de justificatifs ni se déplacer dans un premier temps. Du côté du recyclage, les impressions mises au rebut sont récupérées par un prestataire externe qui a l'obligation contractuelle de s'assurer de sa valorisation dans des centres respectueux de l'environnement et de la confidentialité des données. Les ordinateurs en fin de vie sont pris en charge par l'association Al Jisr qui les répare ou les désosse pour confier les matières premières à Managem, première société minière du pays.

V.2. SOCIAL

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.2.1. Effectifs de la BCP

Les indicateurs RH de la BCP se présentent comme suit sur la période 2016 au 30 juin 2019 :

V.2.1.1 Evolution de l'effectif par catégorie

L'évolution récente de l'effectif de la BCP se présente comme suit :

	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Effectifs permanent	2 791	2 728	2 708	2 696	-2%	-1%	0%
ANAEPC	52	84	65	86	62%	-23%	32%
Effectifs Global	2 843	2 812	2 773	2 782	-1%	-1%	0%
Dont Hommes	1 423	1 373	1 314	1 311	-4%	-4%	0%
Dont Femmes	1 420	1 439	1 459	1 471	1%	1%	1%

Au 30 juin 2019, l'effectif global de la BCP s'élève à 2 782 personnes.

	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/18
Gradés	455	420	393	377	-8%	-6%	-4%
Cadres	2 248	2 252	2 286	2 249	0%	2%	-2%
Employé	140	140	94	156	0%	-33%	66%
Total	2 843	2 812	2 773	2 782	-1%	-1%	0%
dont ANAEPC	52	84	65	86	62%	-23%	32%
dont Collaborateurs en période d'essai (hors ANAEPC)	26	43	44	10	65%	2%	-77%

Source : BCP

Au 30 juin 2019, l'effectif de la BCP est principalement composé de cadres 81% et de 14% de gradés.

A fin 2018, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2 773 personnes et a connu une légère baisse, par rapport à 2017, de -1% soit -39 agents. Cette baisse est due entre autres aux détachements de 27 agents mis à la disposition des compétences BCP aux filiales et ce, dans le cadre de la synergie Groupe et l'optimisation des RH notamment des fonctions support.

Par ailleurs, le taux d'encadrement de la BCP a enregistré une hausse de 2 points passant de 79% de la structure de l'effectif en 2016 à 81% au 30 juin 2019.

	2016	2017	2018	30/06/2019
Taux d'encadrement	79%	80%	82%	81%
Turnover (*)	2,10%	2,60%	2,3%	1,4%

(*) Turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats)/effectif fin de période

Source : BCP

V.2.1.2 Evolution de la structure des effectifs de la BCP

L'évolution de la structure des effectifs de la BCP évolue comme suit :

	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 18/17	Var 06-19/06-18
Effectif année précédente	3 040	2 843	2 812	2 773	-6%	-1%	-1%
Recrutement externe	93	139	147	101	49%	6%	-31%
dont ANAEPC	52	46	65	68	-12%	41%	5%
Autres arrivés	26	35	40	16	35%	14%	-60%

Total recrutement	119	174	187	117	46%	7%	-1%
Démission	53	64	54	32	21%	-16%	-41%
Retraite	63	89	111	53	41%	25%	-52%
Fin de contrat	0	0	4	0			-100%
Licenciements	7	6	7	4	-14%	17%	-43%
Autres	193	46	50	19	-76%	9%	-62%
Total Départs	316	205	226	108	-35%	10%	-52%
Effectif année en cours	2 843	2 812	2 773	2 782	-1%	-1%	0%

Source : BCP

Catégories des licenciements entre 2016-2018 :

La répartition des licenciements par catégorie est le suivant :

	2016	2017	2018
CADRES	5	4	5
NON CADRES	2	2	2
Total	7	6	7

Source : BCP

Répartition des effectifs par type de contrats

La répartition de l'effectif de la BCP par type de contrats est le suivant :

	2016	2017	2018	30/06/2019
ANAEPEC	2%	2%	2,5%	5%
CDI	98%	98%	97,5%	95%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BCP par branche d'activité est le suivant :

	2016	2017	2018	30/06/2019
Réseaux (points de vente)	57%	60%	60%	62%
Métiers support	43%	40%	40%	38%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par genre

La répartition de l'effectif BCP par genre a évolué entre 2016 et juin 2019 comme suit :

	2016	%	2017	%	2018	%	30/06/2019	%	Var 16/17	Var 17/18	Var 06-19/18
Hommes	1 423	50%	1 373	49%	1 314	47%	1 311	47%	-3.5%	-4%	0%
Femmes	1 420	50%	1 439	51%	1 459	53%	1 471	53%	1.33%	1%	1%
Total	2 843		2 812		2 773		2 782		-1%	-1%	0%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé de 53% de femmes (1 459) contre 48% d'Hommes (1 314) à fin juin 2019. Cette tendance baissière de la part des hommes constatés depuis 2017 est due essentiellement aux recrutements des compétences féminines.

A fin 2018, sur un total effectif de 2 773, les femmes représentent 53% et les hommes 47%.

A fin 2017, sur un total effectif de 2812, les femmes représentent 51% et les hommes 49%.

A fin 2016, une répartition équilibrée est enregistrée au niveau de l'effectif de la BCP.

La mixité hommes/femmes au sein de notre Groupe constitue un levier de performance et un véritable avantage compétitif pour notre Groupe.

Le respect de la diversité et de l'égalité des chances incarnent l'une de nos valeurs, celle de la citoyenneté. Notre vision de la diversité est de créer un environnement qui permette à chacun de s'exprimer et développer son plein potentiel, depuis son recrutement et tout au long de sa vie professionnelle.

L'action de notre politique RH est de permettre à tous nos collaborateurs, quelle que soient leur origine, leur genre, leur âge, leur handicap, ... de bénéficier des mêmes chances de réussir.

A travers une promesse employeur cohérente avec les attentes des candidats et des collaborateurs, l'action de la politique RH est également de faire comprendre que la mixité est un levier majeur de transformation pour une meilleure efficacité. Cette promesse est suivie d'actes concrets au niveau de tous les process, à commencer par des actions en faveur de la politique du recrutement, de la gestion des carrières et des compétences, de la politique de rémunération, ...

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Répartition par âge	2016	Part	2017	Part	2018	Part	30/06/2019	Part
Moins de 25 ans	188	7%	142	5%	157	6%	183	7%
De 25 à 35 ans	1 088	38%	1 116	40%	1 095	39%	1 093	39%
De 36 à 50 ans	815	29%	804	29%	824	30%	781	28%
Plus de 50 ans	752	26%	750	27%	697	25%	725	26%
Total	2 843	100%	2 812	100%	2 773	100%	2 782	100%

Source : BCP

Au 30 juin 2019, 39% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 093 personnes et 28% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 781 personnes

A fin 2018, 39,5% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 095 personnes et 25,1% dépassent les 50 ans.

A fin 2017, 39,7% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans et 28,6% de 36 à 50 ans totalisant 1920 personnes.

A fin 2016, une évolution de l'effectif de la tranche d'âge 25 à 35 ans est constatée (+16%) représentant 38,3% du total effectif contre la baisse de 21% de l'effectif moins de 25 ans.

Répartition des effectifs par ancienneté

	2016	2017	2018
Moins de 5 ans	27%	30%	23%
entre 5 et 20 ans	46%	51%	52%
20 ans et plus	27%	19%	25%
Total	100%	100%	100%

A fin 2018, 25% de l'effectif dispose d'une ancienneté de plus de 20 ans.

En 2018, l'ancienneté moyenne au niveau du CPM est de 13,3 ans.

	2016	2017	2018
Taux d'ancienneté	12 ans	13 ans	13,3 ans

Source : BCP

Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines sur les trois dernières années se présentent comme suit :

	2016	2017	2018	2019
Nombre de représentants du personnel	172	172	172	172
Nombre de jours de grève	-	-	1	-
Nombre d'accident de travail	70	60	131	64

Source : BCP

Litiges sociaux

Aucun litige social individuel ou collectif significatif n'a été enregistré par la Banque Centrale Populaire au cours des 3 derniers exercices.

V.3. STRATEGIE RH

V.3.1. Politique de recrutement

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Bourse Interne permet à la fonction en charge du capital humain de recueillir les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un processus bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

La politique de recrutement, tout en tenant compte des exigences du plan de développement, est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3.2. Formation et Evaluation

Au-delà de l'accompagnement au développement des compétences, la valorisation du Capital humain est aujourd'hui un des piliers fondamentaux du plan Elan 2020 du groupe.

C'est ainsi que des programmes importants de formation ont été déployés aussi bien à l'endroit des porteurs de projets stratégiques qu'à l'endroit des collaborateurs impactés par les transformations entreprises.

Le Plan Directeur de la formation 2018 vient en accompagnement des projets stratégiques issus du plan Elan 2020 et s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en 2017 et cible aussi bien les porteurs de projets stratégiques que les collaborateurs impactés par les transformations induites par ceux-ci.

Ainsi les actions phares de développements des compétences se sont articulées autour des objectifs suivants :

- Le renforcement des expertises dans les domaines de l'analyse, la surveillance et la maîtrise des risques mais aussi du recouvrement et du contentieux ;
- Le renforcement des compétences dans les métiers du Retail Banking (réseau d'agence et de Centres d'affaires) ;
- Le renforcement des compétences managériales et comportementales ;
- Le développement de la culture du pilotage et de la performance commerciale ;

- L'amélioration de la relation clientèle dans ses composantes multiples ;

Et ce via des outils et méthodes pédagogiques innovants ainsi que des canaux de diffusion diversifiés (présentiel, e-learning, mentoring et stages d'immersion).

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. Par ailleurs, la BCP a lancé des parcours de formation managériale différencié selon le positionnement hiérarchique et qui vise, entre autres, la sensibilisation des managers quant à leur rôle dans l'accompagnement de la montée en compétence de leurs collaborateurs et in fine dans la gestion de leur carrière. La participation de l'ensemble des Managers BCP est prévue.

La BCP Academy tient un rôle d'envergure dans :

- Le développement et le partage de la culture et des valeurs managériales du groupe ;
- La formation et accompagnement des managers et préparation managériale de la relève ;
- La mise en place du plan d'accompagnement des talents sur le volet développement des compétences managériales ;
- La certification des administrateurs internes & externes du groupe ;
- Le développement de partenariats et des relations extérieures avec les universités et les grandes écoles
- l'accompagnement des filiales et Fondations du Groupe.

La BCP poursuit son dispositif de la valorisation de la performance basé sur le management par objectifs et s'inscrit dans un système d'amélioration continue dans le but de l'ancrage de la culture de la performance et de Co responsabilisation des collaborateurs et managers dans le processus.

Au 30 juin 2019, les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations au 30/06/2019
Nombre de participations (*)	7 115	5 894	4 873	1 347
Nbre de J/H	10 585	12 212	11 422	2 484

* Un agent peut participer à plusieurs actions.

Source : BCP, réseau Casablanca et El jadida

V.3.3. Politique Sociale

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts

spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

V.3.4. Politique de rémunération

Le Groupe offre une rémunération attractive en fonction du niveau de responsabilité et de la performance de ses collaborateurs

La rémunération se fait sur des critères lisibles pour les collaborateurs ; Elle est fixée en fonction du poste et de la performance de l'individu. Le Groupe œuvre pour une simplification et plus grande lisibilité des paramètres de la rémunération.

Le Groupe s'oriente vers une rémunération structurée en trois volets

- Salaire fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste

- Prime variable non récurrente récompensant la performance du collaborateur, sur la base de l'évaluation annuelle de performance : L'atteinte des objectifs individuels doit constituer une part prédominante dans la détermination de la rémunération de la performance
- Avantages liés à l'offre sociale, et avantages en nature spécifiques liés au poste

Les augmentations générales du salaire fixe devraient progressivement évoluer pour être attribuées majoritairement pour répondre à l'inflation, en accord avec les partenaires sociaux. La performance des collaborateurs devrait être progressivement récompensée par le biais de la prime variable

A terme, les évolutions de salaire seront exclusivement liées à un changement de poste, de périmètre ou de niveau de responsabilité ou maîtrise du poste significativement plus approfondie.

Tous les collaborateurs bénéficient de manière transparente et équitable des avantages sociaux proposés par le Groupe

V.3.5. Intéressement et participation du personnel

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en :

- ✓ Septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,33 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Décembre 2015 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,68 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Juin 2019 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM et des entités concernés pour un montant de 2,21 MMDH.

Au 30 septembre 2019, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 7,09%.

V.4. AUTRES ASPECTS DE LA DEMARCHE RSE

V.4.1. Impact économique et social

Le modèle coopératif de la Banque Populaire et son fort ancrage régional en fait un allié de choix pour accompagner le développement socio-économique, inscrit au cœur de sa mission et de ses statuts. Le rôle joué par les Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans la dynamisation des économies n'est plus à prouver, tout particulièrement dans les pays en voie de développement. L'accès au financement constitue, après l'accès au marché, la principale difficulté rencontrée par les TPME. Le Groupe Banque Populaire prend dès lors toute la mesure de sa responsabilité d'accompagnement et de financement des TPME qui constituent 95% du tissu économique du Royaume et sont à l'origine de la moitié des emplois créés. Le Groupe s'inscrit pour cela dans une démarche couvrant l'ensemble du tissu entrepreneurial, de la création d'entreprise par des entrepreneurs locaux ou Marocains du Monde à la PME exportatrice, en passant naturellement par les TPE, les auto-entrepreneurs et les artisans. Les écosystèmes sectoriels bénéficient pour leur part d'un accompagnement spécifique, pensé en collaboration avec les différentes parties prenantes. En Afrique, le Groupe accompagne, à travers sa filiale AMIFA, le financement des TPE et continue de soutenir les grands projets d'infrastructures et d'équipements, structurants pour des économies en forte croissance.

V.4.2. Impact des investissements

Avec ses récentes acquisitions à Maurice et Madagascar, le Groupe Banque Populaire est désormais présent dans 14 pays d'Afrique subsaharienne. Ces acquisitions, réalisées en 2018 ouvrent de nouvelles perspectives en termes de captation des flux d'investissements en provenance d'Asie vers l'Afrique et d'accompagnement de la dynamique croissante des investissements entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone. En Afrique, le Groupe Banque Populaire accompagne le développement par le

financement de grands projets étatiques d'infrastructure. Ainsi, en 2017, le Groupe a signé une convention avec l'Etat ivoirien portant sur un financement de 66,7 milliards de francs CFA destiné à la modernisation des infrastructures routières. Au Burkina Faso, la Banque Atlantique a accompagné la Société nationale d'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) dans l'acquisition d'équipements de production à prix subventionnés par l'Etat burkinabè, au profit de producteurs agricoles. Au Sénégal, la Banque Atlantique a participé à plusieurs opérations de financement de projets dans différents secteurs structurants de l'économie, inscrits dans le Plan « Sénégal Emergent », qui prévoit notamment la construction d'un train rapide.

Au Maroc, si la Banque avait, jusqu'ici, principalement financé des projets éoliens, elle envisage désormais de financer aussi la production d'énergie solaire qui présente un important potentiel et a su démontrer sa rentabilité. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

V.4.3. Conditions de dialogues avec les parties prenantes

Le Groupe Banque Populaire entretient des échanges réguliers avec chacune de ses parties prenantes. Des canaux de dialogue adaptés sont mis à profit des différents groupes de parties prenantes et de leurs interlocuteurs au sein du Groupe. Ces échanges sont menés, selon les cas, à fréquence arrêtée, ponctuellement ou en continue. Ce dialogue permanent permet au Groupe de comprendre les défis et attentes de ses différentes parties prenantes et d'en tenir compte dans ses prises de décisions stratégiques, ses opérations, le développement de son offre ainsi que dans ses actions sociétales. Le Rapport Développement Durable 2018 s'attache à informer les différentes parties prenantes des défis du Groupe en matière de responsabilité sociétale et des réponses qu'il y apporte.

Cette cartographie des parties prenantes, de leurs attentes et des canaux de dialogue, a été réalisée en se basant sur le degré de relation qu'entretient le Groupe avec chacune d'elle et sur les entretiens menés auprès des fonctions dans le cadre de la préparation de ce rapport :



● PRINCIPAUX CANAUX DE DIALOGUE

● PRINCIPAUX ENJEUX ET ATTENTES



Centre de relation clients
Réseau
Enquêtes de satisfaction
Portail internet
Sensibilisation et
éducation financière

.....

Transparence
Qualité de service
Plus de produits
d'assurance
et d'assistance
Délais et conditions
d'octroi des crédits



Centre de relation client
Réseau
Enquêtes de satisfaction
Portail internet
Emails dédiés
Réunions régionales
Sensibilisation et
éducation financière

.....

Transparence
Qualité de service
Conseil pour accès
au crédit adapté
Délais et conditions
d'octroi des crédits
Soutien à la gestion
de trésorerie



Réseau
Education financière
Guide du client

.....

Favoriser l'épargne
Répondre aux besoins
de couverture santé
Augmenter les plafonds
de crédit



Assemblées générales
Communiqués

.....

Profitabilité
Rentabilité
Transparence
Maîtrise des risques
Bonne gouvernance
Croissance durable



Entretiens annuels
Réseau social interne
Réunions présentesielles
et à distance
Communication interne
Dialogue social permanent au sein
des commissions paritaires

.....

Transparence et équité
Diversité au niveau
des postes de
responsabilités
Plus d'assurance santé
complémentaire pour
maladies lourdes



Emails
Réunions

.....

Conformité
Prise en compte
des risques
ESG dans
les financements



Emails
Contrats
Partenariats

.....

Simplification
des procédures
administratives
Délais de paiement
Accompagnement
Relation équilibrée
et durable



Partenariats et
programmes à travers
la Fondation Banque Populaire
Rencontres et réunions

.....

Soutien financier
et technique
des causes
d'intérêt commun
Engagement structuré
à long terme
Réponses aux sollicitations



Echange permanent
avec la direction
Conférences de presse
Présentation des résultats

.....

Information
régulière
et transparente



Réunions

.....

Soutien et financement
des TPE et PME
Soutien et financement
des secteurs vulnérables
et à fort potentiel
Soutien et financement
des régions



Assemblées générales
Communiqués

.....

Profitabilité
Rentabilité
Financement et
soutien des régions
Croissance durable
Représentativité et équité



Commissions GPBM
Commissions CGEM
Réunions
Courrier officiel
Email

.....

Conformité
réglementaire
Participation aux
projets de place
Concertation sur les
nouvelles réglementations

V.4.4. Objectifs et Engagements

a. Faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien

Le Groupe Banque Populaire érige en priorité la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur tout en se référant aux meilleures pratiques. Il veille ainsi scrupuleusement à minimiser son exposition aux risques déontologiques caractéristiques du secteur bancaire, à savoir la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ceci permet in fine au Groupe de se prémunir contre les risques réputationnels et les sanctions, sécurisant ainsi son processus de développement.

En termes d'organisation, le pôle conformité Groupe est une structure indépendante, directement rattachée, depuis 2017, à l'organe de Direction. Ses prérogatives couvrent, notamment, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la corruption, les abus de marché et les conflits d'intérêt.

Des responsables Conformité présents dans chaque entité du Groupe, veillent à la déclinaison de la stratégie globale. Le Comité Ethique et Gouvernance, émanant du Conseil d'Administration de la BCP, traite de toutes les questions de déontologie et d'éthique qui lui sont soumises par les organismes du CPM, les filiales et les Fondations.

Le pôle Conformité prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître, notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de Direction. Il prévient les cas de corruption à travers, entre autres, la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Enfin, il prévient et détecte les abus de marché.

Dans ce cadre, un code d'éthique a été élaboré pour énoncer les valeurs et principes fondamentaux de l'entreprise. Signé par l'ensemble des collaborateurs et disponible sur le site de la Banque, il s'inspire du corpus légal et réglementaire en vigueur et des valeurs d'éthique universelles telles que l'intégrité, la loyauté, le professionnalisme, la qualité, la confidentialité, la transparence et la solidarité

b. S'engager en faveur du développement socio-économique

L'inclusion financière occupe une place de choix parmi les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU pour 2030 ; 8 de ces objectifs font en effet référence à l'accès à des services financiers adaptés.

La mission de l'inclusion financière fait partie de la vocation première du Groupe Banque Populaire qui contribue depuis des décennies à l'ensemble des initiatives inclusives ou projets de promotion sectorielle. De ce fait, le Groupe est historiquement l'une des institutions financières les mieux situées pour relever le défi de l'inclusion à l'échelle nationale et continentale. Pour ce faire, il s'appuie sur des atouts majeurs, notamment sa forte présence territoriale, des offres et services inclusifs en constante évolution et un relais solide composé de ses filiales spécialisées en microfinance et paiement mobile au Maroc et à l'étranger.

Le Groupe Banque Populaire a lancé en 2009 un programme d'inclusion bancaire, à travers sa filiale Attawfiq Micro-finance, par la signature d'un mandat d'Intermédiation en Opérations Bancaires « Mandat IOB » avec ladite filiale. S'appuyant sur ce mandat, le réseau Attawfiq, constitué de 460 points de vente dont 29 guichets mobiles, recrute et gère directement la clientèle à faible revenus. Une offre LIB (Low Income Banking) distribuée à titre gracieux a permis de bancariser systématiquement tous les clients se présentant au niveau du réseau Attawfiq pour accéder aux produits de la microfinance. D'autres variantes de l'offre LIB sont en cours de mise en place afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins grandissants de cette clientèle.

Ce modèle d'inclusion a permis de recruter plus d'un demi-million de clients, dont plus de 10% sont détenteurs de comptes d'épargne. Fin 2018, la clientèle LIB a mobilisé un additionnel de ressources de plus 200 millions de DH.

La fondation ATTAWFIQ en chiffres	2016	2017	2018
Nombre de clients	270 377	281 652	284 573
Part de marché	29,26%	30,04%	30,37%
Encours en dh	2 283 456 163	2 494 539 613	2 628 986 969
Part de marché	34,96%	36,28%	36,79%
Montant moyen d'un prêt en dh	11 812	12 316	12 364
Durée moyenne d'un prêt en mois	19,4	20,2	20,7

Le rôle de la Banque Populaire dans le développement socio-économique du Maroc est inscrit dans ses statuts et s'illustre tant par l'exercice responsable de son cœur de métier que par ses activités de mécénat. Doyenne des fondations dédiées à l'exercice de la citoyenneté par une Banque marocaine, la Fondation Banque Populaire (FBP) est l'une des premières ONG à avoir été reconnue d'utilité publique il y a 35 ans. Etablie dans un pays en voie de développement, il est important pour une institution comme la Banque Populaire de répondre aux attentes de solidarité émanant de la société civile et de l'Etat.

Citoyenne et solidaire, la Fondation participe au développement socio-économique à l'échelle nationale et locale à travers cinq axes stratégiques d'intervention : œuvrer pour l'éducation, lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural et encourager l'excellence, promouvoir la créativité artistique, apporter un soutien aux structures sociales s'occupant des personnes démunies et de celles à besoins spécifiques, préserver le patrimoine et protéger l'environnement. 18 employés de la Fondation déploient actuellement plusieurs programmes en propre sans compter les 77 ONG soutenues financièrement par ailleurs.

c. Agir en employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, le Groupe BCP articule sa politique RSE autour des axes suivants :

✓ Promouvoir la Diversité :

Favoriser la diversité c'est lutter contre toute forme de discrimination mais aussi promouvoir, à compétences égales, la variété des profils, en termes d'âge, de genre, d'origine et de handicap.

- L'âge : La Banque favorise le recrutement de jeunes de moins de 30 ans. Pour ce faire, elle s'appuie sur sa présence dans les différents forums et espaces emplois des Grandes Ecoles et des Universités. La Banque déploie par ailleurs, depuis 2013, une politique proactive de recrutement de jeunes diplômés de grandes écoles marocaines originaires de ses divers pays d'implantation en Afrique subsaharienne. Ces recrues sont, après deux années passées en poste au Maroc, déployées dans leur pays d'origine.
- L'emploi local : Le Groupe privilégie l'emploi local au niveau de toutes ses régions d'implantation. La Banque s'appuie, pour cela, sur sa participation aux forums de recrutement locaux ainsi que sur l'organisation de concours régionaux de recrutement. Des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans les régions viennent compléter ces dispositifs.
- Le genre : A fin 2018, les femmes représentent 50% des effectifs du CPM. Elles demeurent toutefois moins nombreuses parmi les cadres et les gradés. Pour accompagner l'évolution des femmes, la Banque a pris la décision en 2018 de maintenir la notation et l'évolution de grade des femmes de retour d'un congé de maternité de durée légale. En effet, la valorisation de la performance des femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité de durée légale tient compte

des objectifs réalisés durant la période de présence au sein de l'institution. De plus, les femmes bénéficient, historiquement, du maintien total de leur salaire pendant cette durée légale de congé maternité, qu'elles peuvent prolonger de 6 mois avec le maintien d'un demi-salaire sans que cela ne soit soumis à accord préalable.

- Le handicap : La Banque veille à ce que le handicap ne soit pas un motif de discrimination au moment du recrutement. Par ailleurs, les personnes victimes d'accident de travail et ayant un handicap sont redéployées dans des conditions qui respectent leur dignité et favorisent leur évolution professionnelle. En 2018, le Groupe a été partenaire pour la première fois du Forum d'emploi « Handicap Maroc ».

✓ **Maintenir un dialogue social constructif et apaisé :**

L'implication des employés par la négociation collective et le dialogue social est essentielle pour un Groupe d'envergure et en constante transformation. La négociation collective permet au Groupe Banque Populaire d'établir un dialogue serein, ouvert et transparent dans le but de réduire les tensions et de prévenir les conflits. Prendre en compte les attentes des salariés, au travers d'un partenariat constructif, favorise leur engagement et s'inscrit dans l'objectif d'une réussite partagée. La Banque s'engage en faveur de la promotion de la négociation collective et du dialogue social dans sa politique sur les libertés syndicales figurant dans le Statut du Personnel, disponible en arabe et en français. Cet engagement passe en premier lieu par le respect des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective et par l'exercice de ces droits dans de conditions favorables.

✓ **Favoriser la santé et la sécurité :**

Le Groupe veille à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sécurisé et une protection sociale allant au-delà des standards réglementaires. La prévention des maladies dégénératives s'opère au-delà des visites médicales réglementaires et les sujets du stress au travail et des troubles musculo squelettiques, qui touchent l'ensemble du secteur bancaire, font l'objet de mesures spécifiques. La Division Vie Sociale, le Département de Médecine du travail ainsi que le Comité d'hygiène et de sécurité sont en charge des questions de Santé et Sécurité au Travail (SST).

✓ **Se transformer avec responsabilité vis-à-vis du capital humain :**

Le développement des activités du Groupe à l'international et dans les régions nécessite certaines transformations impactant la gestion de son capital humain. Le Groupe accorde la plus grande attention à l'atténuation des conséquences sociales de ses restructurations dans les régions et de ses acquisitions en Afrique. Un préavis de plusieurs mois est observé avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles touchant significativement les salariés.

V.4.5. Réalisations

Depuis sa création en 1926, le Groupe Banque Populaire contribue au développement économique local dans toutes les régions du Royaume en soutenant les industries ainsi que les nombreux commerces de tailles moyennes et plus modestes.

Le Groupe prend en compte l'impact de ses décisions financières sur l'ensemble des parties prenantes, mais également vis-à-vis de l'environnement. Par conséquent, la BCP a été récompensée en 2019 par son entrée dans les palmarès « Top Performer RSE » au niveau national et « Best Emerging Markets Performers » au niveau international de l'agence de notation Vigeo-Eiris ainsi que par son intégration au nouvel indice de référence Environnement, Social et Gouvernance « Casablanca ESG 10 », mis en place par la Bourse de Casablanca. La BCP s'est vu aussi remettre le Label RSE de la CGEM.

V.5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

V.5.1. Stratégie d'investissement

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain. Le Groupe a ainsi œuvré à la mobilisation de l'épargne et ce, à travers la poursuite de sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels. Il a également favorisé la distribution du crédit à la consommation et a conforté son positionnement sur le marché de l'entreprise.

Sur la période 2016-2018, le Groupe s'est affirmé comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de conseil financier, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Le Groupe a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social. A ce titre, le projet d'intégration du réseau Banque Atlantique a été entamé lui permettant ainsi de tirer avantage de l'expertise du Groupe Banque Populaire dans tous les domaines, dans la perspective de lui imprimer un nouvel élan de développement accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques (cf : V.5.3 Stratégie de développement).

Durant la période 2016 - 2018, le Groupe a capitalisé notamment sur les retombées de la politique de reengineering et d'industrialisation des processus métiers, et a poursuivi sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la poursuite de la bancarisation, le développement de l'inclusion financière et du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Le Groupe a pu pérenniser sa performance financière, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus. Parallèlement, la maîtrise des risques la préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

Il est à noter, que la BCP approuve le projet d'acquisition de 20% d'Attijari Mauritanie par Attijari bank Maroc-Mauritania.

V.5.2. Evolution des investissements

L'évolution des investissements réalisés par la BCP (*Base sociale*) se présente comme suit :

En MDH	2016	2017	2018	30/06/2019	Var 17/16	Var 17/18	Var 06-18/19
Immobilisations incorporelles	96	59	83	22	-38,54%	40,68%	-73,49%
Immobilisations corporelles	1 116	1 082	1213	131	-3,05%	12,11%	-89,20%
Immeubles d'exploitation	217	56	33	5	-74,19%	-41,07%	-84,85%
Mobilier et matériel d'exploitation	74	90	51	13	21,62%	-43,33%	-74,51%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	125	29	54	9	-76,80%	86,21%	-83,33%
Immobilisations corporelles hors exploitation	700	907	1074	104	29,57%	18,41%	-90,32%
Total	1 212	1 141	1 296	154	-5,86%	13,58%	-88,12%

Source : BCP

En 2016, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 212 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 700 MDH et les immeubles d'exploitation qui se hausse à 217 MDH. Quant aux immobilisations incorporelles, elles

s'abaissent de 38,54%. Cette augmentation des investissements trouve son explication dans la fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en 2016.

A fin 2017, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 141 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 907 MDH principalement constitués des datons en paiement. Quant aux immobilisations incorporelles, leur montant s'élève à 59 MDH.

A fin 2018, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 296 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 1 074 MDH. Les immobilisations incorporelles ont connu une augmentation de 40,68% liée aux études des projets CFC et Sprint.

A fin juin 2019, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 154 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 104 MDH. Les immobilisations incorporelles se chiffrent, quant à elles, à 22 MDH au titre du premier semestre 2019.

V.5.3. Stratégie de développement

Au cours des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours et pour répondre à sa politique de développement, la BCP a réalisé plusieurs opérations sur capital comme le dévoilent les tableaux suivants :

Au 31 octobre 2019

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
CHAABI BANK (BCDM)	Augmentation du Capital en numéraire	47 478 000,00 EUR	109 550 000,00
BRITISH ARAB & COMMERCIAL BANK (BACB)	Augmentation du Capital en numéraire	104 357 000,00 GBP	1 264 539,97
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	334 828 000,00 MAD	224 828 000,00
CHAABI CAPITAL INVESTMENTS (CCI)	Augmentation du Capital en numéraire	2 227 900 000,00 MAD	162 895 100,00
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI)	Acquisition des actions	12 870 340 000 FCFA	97 477 200,00
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN (BMOI)	Acquisition des actions	60 000 000 000 MGA	736 968 921,39
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	Acquisition des actions	12 000 000 000 FCFA	240 326 675,81
TOTAL			1 573 310 437,17

Source : BCP

Au 31 octobre 2019, 4 opérations sur capital et 3 acquisitions ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 573 millions de dirhams.

Exercice 2018

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH

SOCINVEST	Acquisitions des actions	1 500 000,00 DH	100,00%	1 500 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,01%	12 200,00
VIVALIS SALAF	Acquisitions des actions	177 000 000,00 DH	20,88%	118 405 497,42
M2T	Acquisitions des actions	15 000 000,00 DH	20,00%	40 000 000,00
SOCIETE NORD POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SNAD)	Acquisitions des actions	55 000 000,00 DH	13,64%	7 500 000,00
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Augmentation du Capital en nature	162 916 260 000,00 XOF	3,07%	157 182 977,00
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital en numéraire	105 332 800,00 DH	13,27%	13 976 200,00
BCP INTERNATIONAL	Acquisitions des actions	200 000 000,00 DH	100,00%	200 000 000,00
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Acquisitions des actions	172 039 570 000,0 XOF	1,75%	111 054 182,68
BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Acquisitions des actions	2 218 064 941,32 MUR	100,00%	371 827 500,00
BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Augmentation du Capital en numéraire	2 218 064 941,32 MUR	17,50%	78 872 500,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital en numéraire	1 350 300 000,00 MAD	88,57%	1 196 000 000,00
BP PATRIMOINE	Augmentation du Capital en numéraire	120 300 000,00 MAD	99,75%	120 000 000,00
BP PATRIMOINE	Augmentation du Capital en numéraire	150 300 000,00 MAD	19,96%	30 000 000,00
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Augmentation du Capital en numéraire à part égale des actionnaires	172 039 570 000,0 XOF		263 853 404,81
TOTAL				2 710 184 461,91

La BCP a cédé ses parts détenues chez BPMG

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP s'élèvent à 1 831 millions de dirhams dont 1 196 millions de dirhams concernent Al Akaria Invest, 372 millions de dirhams relatives à l'acquisition des actions de la Banque des Mascareignes et 264 millions de dirhams sont relatives à l'augmentation du capital en numéraire à part égale des actionnaires d'ABI.

Exercice 2017

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
CHAABI LLD	Acquisitions des actions	31 450 000,00 DH	10,00%	9 200 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,01%	21 950,00
ABI	Acquisitions rémunérées des actions	113 964 700 000,00 XOF	8,85%	302 931 943,90
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	75 203 800,00 DH	15,94%	11 988 600,00
AL AKARIA INVEST VI (*)	Acquisition des actions	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
AL AKARIA INVEST VI	Augmentation du Capital en nature	226 800 000,00 DH	99,87%	226 500 000,00
AL AKARIA INVEST VI	Augmentation du Capital en numéraire	233 000 000,00 DH	2,66%	6 200 000,00
Upline Infrastructure Fund	Acquisitions des actions	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Upline Infrastructure Fund	Augmentation du Capital en nature	1 500 300 000,00 DH	99,98%	1 500 000 000,00
MAMDA Ré	Acquisitions des actions	599 999 800,00 DH	16,67%	100 889 798,00

AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	154 300 000,00 DH	99,98%	154 000 000,00
ABI	Augmentation du Capital en numéraire	155 181 030 000,00 XOF	7,15%	344 586 465,98
M2T	Acquisitions des actions	150 00 000,00 DH	9,00%	18 004 000,00
BPMC	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	15 000 000 000,00 XAF	33,33%	85 283 791,45
TOTAL				2 760 205 749,33

(*) La BCP a cédé ses parts détenues chez Al AKARIA INVEST VI courant 2018

Source : BCP

A fin 2017, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP sont estimées à 2 146 milliards de dirhams et concernent Upline Infrastrucutre Fund via l'augmentation de capital en nature de 1 500 milliards de dirhams, l'augmentation de capital d'ABI de 344 millions de dirhams ainsi que l'acquisition réméré des actions de 302 millions de dirhams d'ABI.

Exercice 2016

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
BOURSE DE CASABLANCA	Acquisition des actions	19 020 800,00 DH	8,00%	31 373 416,80
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital en nature (actions OCP)	45 644 000,00 DH	24,99%	1 000 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,02%	48 150,00
BANK AL AMAL	Augmentation du Capital en numéraire	740 000 000,00 DH	18,92%	184 800 000,00
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	1 926 800 000,00 DH	37,25%	717 869 786,16
ABI	Acquisition des actions	113 964 700 000,00 FCFA	8,90%	314 888 006,37
SWIFT	Acquisition des actions	14 022 000,00 EUR	0,02%	682 368,00
TOTAL				2 249 661 727,33

Source : BCP

A fin 2016, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP sont estimées à 2 032 milliards de dirhams et concernent Infra Maroc Capital via l'augmentation de capital en nature (actions BCP) de 1 000 milliards de dirhams, l'augmentation de capital de Chaabi Capital Invest de 718 millions de dirhams et l'acquisition des actions d'ABI de 314 millions de dirhams.

V.5.4. Politique de partenariat

Le partenariat entre les mutuelles MAMDA et MCMA et BCP a notamment abouti à la création de la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC) en 2015. Cette dernière s'était dotée d'un fonds d'établissement de 50 millions de dirhams dont 49 millions détenus par la MCMA, et est spécialisée dans la branche Vie. Cette activité bénéficie de la force de frappe du réseau de la banque et de l'expérience de la MCMA.

Moins de trois ans après avoir lancé Attamine Chaabi, la BCP vient d'entrer dans le capital du deuxième réassureur marocain MAMDA RE.

V.5.5. Stratégie à l'international

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne. A ce titre, Chaabi Bank a ouvert, entre 2008-2015, des succursales en Espagne, Italie, Hollande, Allemagne en appui à l'action de celles déjà présentes en France et en Belgique.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

Ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, ont pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération permettrait à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine, puis en 2012 à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Ainsi, la Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'UEMOA, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin.

Puis ABI couvre un nouveau pays à travers le lancement de ses activités bancaires en Guinée Bissau en 2016, et prend le contrôle majoritaire de BIA Niger en 2017.

Aussi, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

En 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes (devenue BCP Bank Mauritius) auprès du groupe BPCE. A ce titre, et en tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays à travers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de Chine et d'Inde vers l'Afrique.

En parallèle, et dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, la BCP a finalisé en Octobre 2019 l'acquisition des 3

actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 17 pays.

Par ailleurs, et dans une optique d'inclusion financière, le groupe Banque Populaire a également érigé le développement de la microfinance en tant qu'axe stratégique de son expansion en Afrique subsaharienne, en synergie avec l'activité bancaire classique incarnée par ABI dans l'espace UEMOA. Cette stratégie est à la fois conforme à la vocation d'inclusion financière du groupe et aux spécificités de la demande des pays ciblés en priorité par le groupe.

A ce titre, AMIFA, la holding du groupe dédiée à la microfinance, a accéléré depuis 2017 son programme d'expansion en Afrique à travers des nouveaux projets d'implantation. Ainsi, le réseau AMIFA compte, à fin juin 2019, 31 branches opérationnelles avec 11 en Côte d'Ivoire, 11 au Mali, 7 en Guinée, 1 branche au Sénégal et 1 au Burkina Faso.

Aujourd'hui, AMIFA prépare le démarrage de l'activité de ses filiales au Rwanda et Gabon suite à l'obtention des agréments dans ces pays.

V.5.6. Moyens techniques et informatiques

V.5.6.1 Système d'Information

Présentation De l'Organisation et Système d'Information du Pôle Moyens & Plateformes Mutualisées (PMPM) :

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une meilleure maîtrise des risques et une qualité de service optimale.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis les années 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (3,4% du PNB est consacré annuellement à l'informatique comprenant les projets d'investissements et le support), tout en maintenant son avantage concurrentiel dans la mise en place de nouveaux services, qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Organisation de l'Organisation, Systèmes d'Information Pôle moyens & plateformes mutualisées

L'« Organisation et Systèmes d'information » du PMPM est structuré en :

L'entité de supervision SI et Data Center Groupe qui regroupe 2 divisions:

- La Division Système d'information qui :
 - Assure la réalisation des solutions informatiques ;
 - Garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;

- Assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
 - Loge l'ensemble des projets structurants issus du nouveau plan stratégique.
- La Division Data Center Groupe qui :
- Gère les infrastructures des plateformes de traitement et des télécommunications du Groupe ;
 - Etudie la capacité planning et anticipe la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures SI au regard des projets stratégiques du Groupe.
 - Assure la haute disponibilité, la sécurité et la résilience (Plan de secours informatiques) des infrastructures du Groupe.
 - Consolide et gère les infrastructures des Systèmes d'Information des filiales du Groupe ;
 - Gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution. Elle est garante de la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Organisation, Projets et transformation assure l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre technologique. Elle se structure de fait comme assistant à maître d'ouvrage des projets Systèmes d'information, et garantit leur aboutissement. Parallèlement, elle conçoit et optimise les processus de traitement et elle est gère le dispositif réglementaire interne.

Parallèlement 3 Directions sont rattachées au PMPM :

- la Direction Sécurité, Normes & Contrôle qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information.
- La Direction Support qui assure le suivi des achats informatiques (logiciels et matériels) pour le Groupe et les ressources humaines. Elle assure aussi la Gestion des actifs informatiques.
- La Direction qui assure la relation PMPM avec les filiales pour la partie informatique.

L'Organisation et Systèmes d'Information du PMPM compte à fin 2018 298 collaborateurs dont 174 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 8 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et plus de 1450 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

A propos du Système d'Information des filiales

Les filiales sont responsables de leur fonctionnement et de la réussite de leurs projets SI. En effet ces dernières sont dotées de moyens propres nécessaires pour gérer leurs responsabilités. Le Groupe quant à lui assure un suivi continu des projets de l'ensemble des filiales nationales et étrangères.

D'autre part, le Groupe donne un avis préalable à tout changement majeur du système d'information des filiales et à tout investissement au-delà de un (1) million de Dirham pour les filiales au Maroc et quatre (4) millions de Dirham pour les filiales à l'international.

Pour les filiales bancaires du Groupe, la BCP assure l'hébergement des équipements au niveau de son centre informatique et leurs disponibilités techniques. Une plateforme de sauvegarde est mise à disposition par la BCP à ses filiales en cas de sinistre et une formation est allouée aux responsables informatiques pour des filiales pour l'accès y accéder.

La BCP ne peut accéder aux données de ses filiales bancaires via les systèmes d'information. En effet, la remontée d'information par les filiales à la BCP se fait via des reportings ponctuels ou en cas de besoin d'information, une demande est adressée aux responsables des filiales qui communiquent l'information à la BCP.

Présentation des grands chantiers de transformation réalisés par le Pôle Moyens & Plateformes Mutualisées (PMPM) :

Pour accompagner la nouvelle trajectoire stratégique du Groupe portée par le plan Elan 2020, le pôle MPM poursuit la réalisation de ses objectifs principaux à travers de grands chantiers de transformation :

- La mise en œuvre des projets fonctionnels dans le cadre de son programme SIB 2020 pour permettre aux fonctions métiers d'atteindre leurs objectifs business ;
- La mise en place d'un socle SI, SPRINT, construit selon les standards pour disposer d'une plateforme technologique et évolutive pouvant accompagner le développement commercial de la banque et son alignement avec le plan ELAN 2020 ;
- le programme d'efficacité opérationnelle (EFFICIO) visant à réduire les coûts internes et améliorer la performance et la qualité de service ;
- La mise à disposition des moyens logistiques nécessaires à la transformation de la banque et au redesign de son réseau ;
- La rationalisation des processus et des infrastructures ;
- La sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données ;
- La prise en charge dynamique des besoins du Groupe dans le cadre d'une approche agile et évolutive.

Dans ce cadre plusieurs actions ont été entreprises, dont on peut citer :

Volet Système d'Information

Lancement des réalisations et des recettes du programme SPRINT visant la mise en place d'un nouveau Core Banking ;

Contribution à la réalisation du plan 2020 à travers le programme SIB 2020 : Le Groupe a lancé de nombreux projets structurants visant le renforcement de la couverture SI, notamment dans les domaines suivants :

- DIGITALYS : accompagnement et appui aux fonctions métiers dans la digitalisation des parcours (Entrée en relation Résident et MDM ; Crédit immobilier ; Crédit consommation ; Crédit TMPE, etc)
- Mise en place de la plateforme de paiement Mobile BPAY ;
- Refonte de l'application de mobile banking, Pocket Bank ;
- CRM : Vue 360, tous marchés confondus (Particuliers, GE, TPME) ; CRM GE ; Gestion des réclamations.
- Centralisation de la gestion des garanties autour de la plateforme Evolan Guarantees et reprise du stock des dossiers sensibles.
- Recouvrement : Centralisation de l'activité de recouvrement autour de la plateforme LIGIS ; Externalisation d'un premier lot du recouvrement amiable à Vivalis (SYNREC)
- E-Banking : lancement du chantier de mise en place d'une plateforme e-banking à destination de la clientèle entreprise, tous segments confondus (TPE, PME et GE), couvrant le périmètre de la banque par internet des solutions de la BP et le gap fonctionnel entre ces produits et les banques de la place

Assistance aux filiales

Sur le volet technique, le PMPM a renforcé les plateformes d'accueil des SI filiales au sein du data center du Groupe, permettant ainsi à ces dernières de bénéficier des meilleures technologies en matière de disponibilité, de sécurité et de maîtrise des risques SI.

Sur le volet fonctionnel, le PMPM a poursuivi ses efforts d'assistance et d'accompagnement des filiales du Groupe. Ces appuis ont concerné :

- Chaabi Bank : mise en production du T24 R15 pour la filiale France dans le cadre du projet ATLAS T24 ;
- ABI : préparation de la mise en production du projet SMART 24 du site BACI ;
- CIB Offshore : lancement du projet HORIZONS ;
- MAI : mise en production du projet Frontal métier CRM MAI ;
- Mediafinance : normalisation et consolidation du socle technique sur data center Groupe & certification ISO 9000 ;
- Maroc Leasing : focus sur le choix du Core Leasing 2019 dans le cadre du schéma directeur ML ;
- Al Wassit : finalisation du projet « New-Age » de la Bourse en ligne et de la conformité aux recommandations AMMC.

Canaux de distribution

La Banque Populaire a toujours été pionnière en matière de banque multicanale au Maroc. En effet, la Banque Populaire était la 1ère banque à lancer un site e-banking en 2001, la 1ère à lancer une application m-banking en 2011 et la 1ère à lancer une application m-payment en 2018.

Riche de cette forte expérience, la Banque Populaire a engagé, durant ces trois dernières années, un programme de refonte de son offre de banque à distance articulé autour d'une plateforme cross-canal et d'une expérience utilisateur complètement repensée.

L'offre de banque à distance couvre actuellement les principaux besoins de la banque au quotidien, allant d'une vue 360° couvrant tous les équipements du client, à la souscription aux produits en ligne en passant par la gestion des moyens de paiement et l'exécution des transactions financières (virement,

transfert, paiement...). Elle a pu ainsi séduire plus de 1,5 millions de clients dont plus de 500 000 sont actifs sur Chaabi Net et plus de 350 000 sur Pocket Bank.

Après avoir déployé cette stratégie cross-canal et réussi son intégration dans le quotidien de nos clients, la banque a engagé depuis 2016 un autre chantier de notre transformation digitale centrée sur le client. Aussi, le client bénéficie de parcours omnicanal plus personnalisés et plus intuitifs offrant une expérience optimisée et conviviale.

La Banque a pu lancer trois parcours digitaux : l'entrée en relation, le crédit immobilier et le crédit TPME et se prépare à lancer à court terme d'autres parcours relatifs aux crédits à la consommation et aux produits de bancassurance.

Réseaux d'agences

A fin 2018, BCP dispose de 332 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 419 distributeurs automatiques de billets.

Réseau (en nombre)	2016	2017	2018
Guichet permanents	329	331	332
Distributeurs et GAB	332	378	419
Succursales et agences à l'étranger	44	53	53
Bureaux de représentation à l'étranger	6	7	7

Source : BCP

A fin 2018, le CPM dispose de 1 466 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 1 942 distributeurs automatiques de billets.

Réseau (en nombre)	2016	2017	2018
Guichet permanents	1 420	1 439	1 466
Distributeurs et GAB	1 762	1 821	1 942
Succursales et agences à l'étranger	50	53	117
Bureaux de représentation à l'étranger	6	7	7

Source : BCP

V.5.7. Système Organisation et Qualité du Groupe et de la BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- d'un recueil des définitions de missions et des emplois ;
- d'un dispositif réglementaire interne ;
- d'une cartographie de processus modélisée, documentée et mise à la disposition du personnel du CPM, via un intranet dédié.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire est aujourd'hui engagé dans une dynamique de transformation vers un groupe multi-métiers, de conquête de nouveaux territoires et de nouveaux relais de croissance à travers son plan stratégique Elan 2020.

Au carrefour de ses évolutions, la fonction en charge de l'organisation a une contribution décisive du fait qu'une vision mettant la relation client et le digital au centre des préoccupations requiert un travail d'organisation en amont portant sur l'optimisation des processus et des structures.

Dans ce même cadre, la fonction organisation contribue par la fourniture de cadres méthodologiques et collaboratives alliant l'agilité, efficacité et excellence opérationnelle permettant à toutes les parties prenantes d'atteindre les objectifs du Groupe.

L'accompagnement de toutes les entités du groupe sur les plans organisationnel et processus constitue un axe prioritaire pour la fonction Organisation.

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- l'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- l'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances fonctionnelles éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Les attributions des fonctions du centre d'affaires et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

Comités d'animation du Groupe :

Suite au nouveau Plan stratégique ELAN 2020 et à la nouvelle organisation, le modèle de gouvernance du Groupe Banque Populaire a été revu pour assurer un pilotage unique et cohérent pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le nouveau système de gouvernance repose sur trois grandes évolutions :

- Un système de dialogue de performance, avec la mise en place d'une fonction CFO (Chief Financier Officer / Pôle Finances, Stratégie et Performances) qui a un rôle de business challenger vis-à-vis des PSEs (Pôles Stratégiques Exécutifs) et des BPRs.
- Un alignement du dispositif de gouvernance au rôle des responsables de PSE : Comité de Direction Générale restreint, Comité Exécutif pour chaque PSE et Comité Interne pour chaque Pôle Support.
- La mise en place de dispositifs de score cards pour piloter à la fois la performance et la santé financière au niveau de chaque PSE.

Dispositif réglementaire interne et cartographie des processus

Le dispositif réglementaire interne vise à fixer les conditions d'exercice des activités du groupe, veillant en permanence au respect des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités, et

des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales afin de veiller à la cohérence interne et à l'homogénéisation et la régularité de la qualité des services ;
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par-là, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

Au titre de l'exercice 2018, ce dispositif a enregistré plusieurs actions de mise à jour et d'enrichissement suite aux changements réglementaires, organisationnels et fonctionnels opérés durant cette année. Il s'agit notamment de :

- La fiabilisation de la nouvelle cartographie des processus et implémentation sur la solution de modélisation (MEGA).
- L'opérationnalisation des fonctions propriétaires des processus.
- La mise en place d'un nouvel environnement de modélisation en adéquation avec la norme BPMN.
- La mise en place d'une nouvelle charte de modélisation.
- La mise en place d'un nouveau canevas des procédures.
- Le recensement et assainissement du dispositif réglementaire interne, pour accompagner les différents changements organisationnels et aligner les processus avec les enjeux stratégiques de la banque.
- L'accompagnement des filiales, dans le cadre de la synergie groupe, dans la mise en place de leur cartographie des processus ou dans la gestion de leur dispositif réglementaire interne sur la plateforme de la Banque.

Reengineering du back-office et filialisation des Centre de services partagés

Parmi les axes de développement stratégique du GBP figure l'optimisation des activités de back-offices qui contribuera à l'amélioration de la productivité. Les objectifs escomptés sont l'amélioration de la qualité du service rendu, garantir la célérité et la fiabilité des traitements tout en réalisant des économies d'échelle.

Le traitement de l'information est ainsi assuré, par des structures de back-office dédiées chacune à une activité spécifique (flux, crédit, commerce international, gestion de comptes, traitement RH, etc.) et agissant en tant que prestataire de services, dont la relation avec les entités du Groupe est régie par des conventions de services définissant les obligations des parties contractantes ainsi que les systèmes de tarifications appropriés, chargé d'offrir des produits et des services de qualité à des coûts optimisés. Ces objectifs sont accompagnés d'un programme approprié de mobilité et de formation des ressources humaines visant à améliorer leur professionnalisme et re-profiler leur compétence.

Dans cette optique, des études préparatoires, réalisées au second semestre de 2008, ont permis d'identifier des gisements de productivité à travers la réingénierie de certains processus de traitement et le regroupement des activités de support. Deux grands projets s'en sont découlés : d'une part la modélisation et la documentation des process, permettant au passage une révision du dispositif

réglementaire interne, et d'autre part la réingénierie et la consolidation des traitements de back-office au niveau de « Centres de Traitement Nationaux ».

La mise en place de ces projets s'est traduite par :

- des gains conséquents en termes de productivité grâce à la mise en commun des moyens ;
- une amélioration de la qualité de service grâce à la standardisation des activités ;
- un renforcement de la sécurité et une réduction du risque opérationnel ;
- une transparence des coûts moyennant la mise en place de contrats de services et de garantie de qualité ;
- un recentrage des agences, des succursales et des centres d'affaires sur leurs missions de développement et d'animation commerciale.

Méthodologie agile

Dans l'objectif d'amélioration de la performance de son organisation, la BCP a adopté une démarche Agile, notamment pour ses projets stratégiques, permettant ainsi de réduire le time to market et de gagner en efficacité opérationnelle.

Excellence opérationnelle

Dans le cadre de l'exécution de son plan Elan 2020, la BCP a inscrit un chantier dénommé « Excellence Opérationnelle ». Il a pour objectifs :

- ✓ La mise en place d'une culture de performance pour assurer une amélioration continue de la productivité et de l'efficacité du Groupe.
- ✓ L'amélioration de la performance opérationnelle des processus, tout en mettant l'accent à la fois sur la satisfaction client et la productivité.

Accompagnement des filiales

Dans le cadre de son retour d'expérience sur la mise en place de dispositif réglementaire interne de la BCP, la fonction Organisation a fait bénéficier les filiales de l'expertise accumulée dans ce domaine.

Système de Management de la Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour des axes suivant :

Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **Mise en place d'un baromètre de satisfaction clientèle** : A travers la réalisation des:
 - Enquêtes sous forme de « visites mystères en agence » auprès des segments P2P ;
 - Enquête de satisfaction auprès d'un échantillon des clients et non clients sur les crédits octroyés par la Banque (immobilier et consommation)
 - Enquête de satisfaction auprès d'un échantillon des clients entreprises sur leur niveau de satisfaction par rapport à l'offre monétaire et services associés et les opérations Comex ;
- **La gestion des réclamations clients** : L'année 2018 a été marquée par la refonte du processus de traitement des réclamations clients afin d'améliorer la qualité de prise en charge des réclamations de sa clientèle et optimiser et mettre en conformité le processus

traitement. En effet, le nouveau processus s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle entité en charge de la gestion des réclamations et dont les principales missions sont:

- Prendre en charge les réclamations reçues au niveau de la BCP
- analyser et qualifier toutes les réclamations CPM
- affecter toutes les réclamations aux fonctions de traitement
- suivre le traitement auprès des fonctions concernées
- Répondre et clôturer les réclamations clients
- Assurer un support technique au réseau pour le traitement des réclamations clients

Afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau processus, un nouvel outil de gestion des réclamations clients a été conçu pour se conformer aux exigences BAM en matière de gestion et de suivi des réclamations à tous les niveaux ,d'une part, et fluidifier le suivi et le traitement en interne d'autre part la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services offerts.

Le nouveau processus de traitement des réclamations clients prévoit la centralisation, au niveau de la fonction qualité, de la qualification et l'affectation de toutes les réclamations CPM ainsi de la réponse client.

Pour ce faire, un nouvel outil de gestion des réclamations (nouveau module du CRM de la Banque) a été conçu et mis en place pour :

- avoir une vision globale de la relation y compris ses réclamations
- s'adapter au nouveau processus de traitement des réclamations
- envoyer automatiquement les accusés de réception au client
- assurer les relances régulières et escalade auprès des fonctions de traitement en cas de non-respect des délais
- envoyer les réponses aux réclamations clients
- générer les reportings

Certification : un label Qualité

Le renouvellement de la certification des deux activités « Monétique » et « Crédits et Remises Documentaires » selon la norme ISO 9001, confirme la volonté de la Banque et son aptitude à se conformer aux standards internationaux et accompagner le développement des besoins et attentes de nos clients. En marge de ces audits, différents chantiers ont été lancés visant la dynamisation de la démarche de progrès.

En 2016, la Banque a mis en conformité son système de management de la qualité conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015. Depuis, des audits qualité internes et de suivi se sont déroulés en central et au niveau régional pour s'assurer du maintien du système de management de la qualité et de son déploiement au niveau régional.

Les filiales de la Banque des marchés, à savoir US, UCM, ICF AL WASSIT et MEDIAFINANCE, ont entamé depuis le dernier trimestre de l'année 2017 une démarche de mise en place d'un système de management de la qualité répondant aux standards de la norme ISO 9001 V 2015. Cette initiative s'est couronnée fin juin 2018 par l'obtention des certificats ISO 9001 pour l'ensemble de leurs activités.

Par ailleurs, et dans le cadre du maintien du système de management de la qualité, un nouvel outil de gestion de la qualité est en cours de mise en place. Cet outil qui sera mis à la disposition des pilotes et animateurs de processus, des animatrices et consultantes qualités et des auditeurs qualité, permettra de:

- Fluidifier la remontée et la consolidation des TDB pour un meilleur pilotage du processus
- Suivre et réaliser les audits qualité
- Suivre les plans d'actions

PARTIE V

SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

I. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES SELECTIONNEES ENTRE 2016 ET 2018

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et indicateurs bilanciels du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2016 et 2018

En Mdh	2016	2017	2018	TCAM 16-18
Produit net bancaire	15 655	16 363	17 020	4,3%
Résultat brut d'exploitation	7 771	7 971	8 137	2,3%
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154	2,6%
Résultat net - Part du Groupe	2 643	2 843	2 943	5,5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP fait ressortir ce qui suit :

- Une tendance haussière du produit net bancaire sur la période historique 2016-2018 selon un TCAM de 4,3% pour se chiffrer à 17 020 MDH en 2018 ;
- Une hausse du résultat brut d'exploitation entre 2016 et 2018 à 8 137 MDH ;
- Une amélioration du coût du risque de 169 MDH entre 2016 et 2018 ;
- Une progression annuelle moyenne du résultat net part du groupe à hauteur de 5,5% pour atteindre 2 943 MDH en 2018.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2016 et 2018

En Mdh	2016	2017	2018	TCAM 16-18
Prêts et créances sur la clientèle	213 853	228 709	244 228	6,9%
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	283 348	4,4%
Total Bilan	351 711	383 545	396 590	6,2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels de la BCP fait ressortir ce qui suit :

- Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 6,9% sur la période en s'enregistrant à 244 228 MDH ;
- Une collecte progressive des dépôts de la clientèle qui totalisent 283 348 MDH en 2018 ;
- Une hausse du total bilan à 396 590 MDH en 2018, soit un TCAM de 6,2% sur la période historique 2016-2018.

II. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.418.326 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.542.661 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information

Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 43 483 573 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3 411 910 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41 370 924 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3 038 218 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 16/03/2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

II.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 35.049.289 KMAD dont un bénéfice net de 2.456.192 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2018 :

- SOCINVEST : Acquisition de 100% de son capital social ;
- Création de la société BCP INTERNATIONAL détenue à 100% ;
- BCP BANK (MAURITIUS) ex-BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE : Acquisition de 100% de son capital social ;
- Vivalis Salaf : Participation complémentaire représentant 20,88% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 87,28% ;
- Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Participation complémentaire représentant 20% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,74% ;
- SOCIETE NORD POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SNAD) : Prise de participation représentant 13,64% de son capital social.

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 32 275 993 KMAD dont un bénéfice net de 2 230 875 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2017 :

- MAMDA Ré : Prise de participation représentant 16,67% de son capital social.
- CHAABI LLD : Participation complémentaire représentant 10% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,62%.
- ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI): Participation complémentaire représentant 7,15% de son capital social à travers une augmentation de capital en numéraire portant ainsi le taux de participation à 68,46%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC): Participation complémentaire représentant 33,33% de son capital social à travers une augmentation de capital portant ainsi le taux de participation à 75%.
- AL AKARIA VI : Prise de participation représentant 40% de son capital social suite une opération de restructuration interne.

Par ailleurs, suite aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que notre rapport fait état des conventions réglementées préalablement et non préalablement autorisées par le conseil d'administration dont nous avons reçu communication.

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26 731 037 KMAD dont un bénéfice net de 2 025 322 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2016 :

- Bank Al Amal : Participation complémentaire représentant 18,93% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 38,58%.
- Chaabi Capital Investissement : Participation complémentaire représentant 37,25% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 54,10%

Casablanca, le 16/03/2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

III. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

III.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2016

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,00%	100,00%	1 184 543	IG
BP Fes Taza	53,20%	100,00%	1 110 042	IG
BP Laayoune	51,94%	100,00%	590 426	IG
BP Marrakech Beni Mellal	54,47%	100,00%	1 152 367	IG
BP Meknes	51,43%	100,00%	856 134	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	100,00%	871 068	IG
BP Oujda	51,31%	100,00%	764 672	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	100,00%	1 012 975	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	100,00%	1 856 791	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	90,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	74,35%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	35,97%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	54,74%	54,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,56%	57,14%	850 943	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50 000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	23,18%	26,00%	1000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG

UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	77,63%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	83,50%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	83,42%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	46,79%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	44,69%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	82,70%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	45,86%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	64,82%	100,00%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	55,63%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	70,38%	100,00%	10 136 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	52,60%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	70,69%	100,00%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	50,55%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	77,21%	100,00%	1 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La BP d'El Jadida-Safi ne figure plus au niveau du périmètre de consolidation suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP.
- L'intégration du pourcentage, préalablement, détenu par BP d'El Jadida-Safi dans le pourcentage de la BCP suite à l'opération de fusion-absorption impliquant, ainsi, un changement au niveau du pourcentage d'intérêt et/ou de contrôle de certaines filiales.
- L'intégration de M2T dans le périmètre de consolidation 2016 suite à la réalisation d'une situation nette supérieur à 0,5% de la situation nette consolidée du Groupe.
- L'intégration de SAPRESS et WARAK PRESS, filiales d'Upline Group via Upline Ventures, dans le périmètre de consolidation.
- L'acquisition par la BCP d'une participation additionnelle de 8,98% dans le capital d'ABI auprès des actionnaires Cauris Management Shorecap, AACI et CFI portant ainsi la part de la BCP à 83,5%.

- La Mutuelle Attamine Chaabi (MAC), société mutuelle d'assurances de la Banque Populaire, créée en date du 10 novembre 2014, a démarré ses activités au début de l'année 2015. Au titre de l'exercice 2016, MAC est dotée d'un fond d'établissement de 50 Millions de Dirhams.
- L'acquisition par la BCP d'une part additionnelle de Bank Al Amal de 18,92%.

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2017

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,00%	50,00%	1 161 093	IG
BP Fes Taza	53,20%	53,20%	1 051 789	IG
BP Laayoune	51,94%	51,94%	589 919	IG
BP Marrakech Beni Mellal	54,47%	54,47%	1 130 250	IG
BP Meknes	51,43%	51,43%	849 162	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	51,03%	868 238	IG
BP Oujda	51,31%	51,31%	755 487	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	50,79%	996 226	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	53,10%	1 822 285	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	73 204	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	95,66%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	38,58%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	63,74%	63,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	38,93%	49,92%	1 081 624	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50 000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE

UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,28%	100,00%	5 000	IG
BPREM	78,26%	100,00%	188 000	IG
PCA	79,28%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	78,43%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	79,28%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	79,28%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	154 300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,40%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340 000	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	68,46%	68,46%	155 181 030	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	68,40%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	68,40%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	38,37%	55,97%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	36,65%	53,53%	16 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	67,84%	98,90%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,24%	73,34%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	53,69%	78,39%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	68,46%	99,98%	25 070 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	57,86%	84,49%	10 136 720	IG
BIA NIGER (En KCFA)	47,59%	69,51%	19 188 408	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	61,62%	90,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	66,23%	96,73%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	42,93%	65,40%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	65,54%	95,73%	1 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- L'intégration de BPREM, PCA, BP shore BO, BP shore RH, BP shore consulting, AL AKARIA INVEST, AL AKARIA TENSIFT, BANK AL YOUSR, BIA NIGER dans le périmètre de consolidation en 2017.

- La société Maghreb Management LTD a été dissolue en 2017 et ne figure plus, par conséquent, dans le périmètre de consolidation.
- Les sociétés, BPREM, PCA, BP shore BO, BP shore RH, BP shore consulting sont consolidées individuellement à fin décembre 2017 et figuraient, auparavant, au niveau du périmètre de consolidation à travers BP Shore Group.
- L'intégration de la société Al Akaria Invest dans le périmètre de consolidation suite à une décision du Management de la BCP.
- La création d'une nouvelle entité Al Akaria Tensift, détenue directement par BP Marrakech Béni Mellal.
- L'intégration de la banque participative Bank Al Yousr dans le périmètre de consolidation.
- La finalisation de l'acquisition de BIA Niger et son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe.
- Le pourcentage de détention d'ALHIF MANAGEMENT est passé à 38,93% en 2017 contre 44,56% en 2016 avec un capital social en hausse à 1 081 624 KDH contre 850 943 KDH. Ce changement résulte de l'entrée du CAM (Crédit Agricole du Maroc) dans le capital pour un montant de 136 621 KDH entraînant, ainsi, la baisse du pourcentage de détention de CCI dans le capital baisse à 49,92% contre 57,14%.

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2018

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	55,64%	55,64%	1 086 198	IG
BP Fès Meknès	56,97%	56,97%	1 809 653	IG
BP Laayoune	56,09%	56,09%	547 434	IG
BP Marrakech Béni Mellal	54,71%	54,71%	1 074 434	IG
BP Nador Al Hoceima	59,05%	59,05%	754 640	IG
BP Oujda	60,92%	60,92%	644 183	IG
BP Tanger Tetouan	56,27%	56,27%	914 357	IG
BP Rabat Kenitra	55,28%	55,28%	1 784 954	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	80,21%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,74%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	96,10%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	87,10%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	44,07%	38,59%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	40,04%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	90,25%	100,00%	46 784	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	90,25%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,66%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,78%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	90,25%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	90,25%	100,00%	29 355	IG

UPLINE COURTAGE	90,25%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,49%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	81,23%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	45,13%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	72,20%	80,00%	5 000	IG
CHAABI MOUSSAHAMA	90,25%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,78%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,78%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,78%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	81,37%	100,00%	5 000	IG
BPREM	80,31%	100,00%	188 000	IG
PCA	81,37%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	80,53%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	81,37%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	81,37%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57 000	IG
AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
L'ORCHIDEE DU SUD	100,00%	100,00%	101 000	IG
AL AKARIA TOUBKAL	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,64%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	70,03%	70,03%	162 916 260	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	69,97%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	69,97%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	42,40%	60,48%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	47,31%	67,56%	23 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	69,64%	99,29%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,86%	72,61%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	55,67%	79,47%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,02%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	59,57%	85,04%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	48,68%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,10%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	63,03%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	67,74%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	44,73%	65,40%	1 912 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	68,30%	97,53%	3 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La fondation banque populaire pour le micro crédit, soit « Attawfiq Micro Finance » est intégrée dans le périmètre de consolidation conformément aux normes de consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif tel que précisé par le SIC 12.

- Le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès avec la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle de la BP Fès-Meknès détenue à hauteur de 56,97% par la BCP au titre de l'exercice 2018.
- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau de BPMG a baissé à 54,10% à fin 2018 contre 77,25% fin 2017 suite à la cession par la BCP de ses parts à ABI. La BCP a, par conséquent, une détention indirecte de BPMG via sa filiale ABI.
- ALHIF Management est passée à 72,20% en contrôle suite à l'augmentation du pourcentage d'intérêt de la BCP dans les BPR qui a entraîné la hausse de sa détention indirecte via les BPR.
- SOCINVEST a été nouvellement acquise par la BCP et par conséquent nouvellement intégrée au niveau de son périmètre de consolidation.
- Les filiales d'Al Akaria ont été nouvellement intégrées au niveau du périmètre de consolidation.
- Filiale de la BCP depuis octobre 2018, la Banque des Mascareignes, dont la nouvelle dénomination est BCP Bank Mauritius, est intégrée dans le périmètre de consolidation de la BCP au titre de l'exercice 2018.
- La déconsolidation de la filiale assurance Mutuelle Attamine Chaabi.

III.2. IMPACT FTA DE LA NORME IFRS 9

A compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit tel que détaillé au niveau des « Normes, principes et méthodes comptables » en Annexes.

Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

Le classement des actifs financiers conformément aux nouveaux principes définis par la norme IFRS 9 requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

Il est à noter que les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatifs. Le groupe BCP a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892	10%	-3%
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%
Commissions servies	-314	-275	-327	-13%	19%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301	3%	25%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	615	876	284	42%	-68%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585	13%	-5%
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926	44%	-80%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020	5%	4%
Charges générales d'exploitation	-7 014	-7 438	-7 857	6%	6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-869	-954	-1 026	10%	8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 771	7 971	8 137	3%	2%
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154	-7%	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 449	4 881	4 983	10%	2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	4	-4	-20%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188	<-100%	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 475	4 872	5 167	9%	6%
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625	2%	11%
RESULTAT NET	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Résultat - part BPR (*)	-	-	-	NA	NA
Résultat hors groupe	395	569	600	44%	5%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 643	2 843	2 943	8%	4%

(*) Le résultat part BPR est intégré dans le résultat de la BCP suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR en 2015

Source : BCP comptes consolidés IFRS

IV.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Opérations avec la clientèle	12 753	13 218	13 827	4%	5%
Comptes et prêts/emprunts	11 848	12 416	12 997	5%	5%
Opérations de pensions	44	56	34	26%	-40%
Opérations de location-financement	860	747	796	-13%	7%
Opérations interbancaires	474	428	444	-10%	4%
Comptes et prêts/emprunts	268	208	124	-22%	-40%
Opérations de pensions	206	220	320	7%	45%
Actifs disponibles à la vente	1 086	1 184	1 095	9%	-7%
Actifs détenus jusqu'à échéance	659	627	567	-5%	-10%
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des produits d'intérêts ou assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Opérations avec la clientèle	3 726	3 640	3 536	-2%	-3%
Comptes et prêts/emprunts	3 670	3 523	3 423	-4%	-3%
Opérations de pensions	5	59	34	>100%	-42%
Opérations de location-financement	51	58	80	14%	38%
Opérations interbancaires	724	1 221	1 106	69%	-9%
Comptes et prêts/emprunts	418	630	413	51%	-35%
Opérations de pensions	306	591	693	93%	17%
Emprunts émis par le groupe	92	124	246	34%	99%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA	NA
Actifs disponibles à la vente	22	36	4	65%	-90%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	NA	NA
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des charges d'intérêts ou assimilés	4 564	5 021	4 892	10%	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

Entre 2016 et 2017, la marge d'intérêts a maintenu un niveau quasi-stable en passant de 10 407 MDH à 10 436 MDH sous l'effet, principalement, de la croissance de la marge d'intérêt clientèle, représentant 85% de la marge d'intérêt en 2017, et de la marge sur PTF titres contrebalancée par le recul de la marge de refinancement dû à la progression du coût de refinancement sur le marché monétaire.

Les principaux mouvements des postes de produits et charges composant la marge d'intérêt se présentent comme suit :

- La hausse d'environ 3% des produits d'intérêt qui s'élèvent à 15 457 MDH à fin 2017. Les intérêts sur opérations avec la clientèle, représentant 86% du total des produits d'intérêt, ont augmenté de 4% en passant de 12 753 MDH en 2016 à 13 218 MDH en 2017. Quant aux

actifs disponibles à la vente, ils suivent toujours une tendance haussière avoisinant les 9% pour s'établir à 1 184 MDH en 2017. Enfin, les produits d'intérêts provenant des actifs détenus jusqu'à échéance et des opérations interbancaires baissent de, respectivement, -5% et -10% pour atteindre 627 MDH et 428 MDH en 2017.

- La hausse de 10% des charges d'intérêts qui s'élèvent à 5 021 MDH en 2017 provenant principalement des charges d'intérêts sur opérations interbancaires qui se sont accrues de 69% durant cet exercice pour atteindre 1 221 MDH en 2017 contre 724 MDH en 2016. La hausse de ces charges d'intérêts est due également aux Emprunts émis par le groupe qui ont augmenté de 34% en passant de 92 MDH à 124 MDH durant la même période. Par ailleurs, une légère baisse est constatée au niveau des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle de 2%, soit 3 640 MDH en 2017 contre 3 726 MDH en 2016.

Le taux de marge d'intérêt se chiffre ainsi à 64% à fin 2017 contre 66% enregistré à fin 2016, correspondant à la part de la marge d'intérêts dans le PNB.

• Variations de 2017 à 2018

La marge d'intérêt est en hausse de 6% entre 2017 et 2018 en passant, respectivement, de 10 436 MDH à 11 040 MDH en raison de la hausse des produits d'intérêts conjuguée au recul des charges d'intérêts :

- La hausse des produits d'intérêt de 3% et qui se chiffrent à 15 933 MDH à fin 2018 contre 15 457 MDH à fin 2017. La hausse des produits d'intérêts s'explique par la hausse des intérêts sur opérations avec la clientèle qui s'établissent à 13 827 MDH en 2018, représentant 87% du total des produits d'intérêt, contre 13 218 MDH en 2017. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur opérations interbancaires qui ont atteint 444 MDH en 2018 contre 428 MDH en 2017 suite à la croissance des opérations de pension. Les actifs disponibles à la vente ont subi une baisse de 7% en s'affichant à 1 095 MDH en 2018 contre 1 184 MDH en 2017.
- Le recul de 3% des charges d'intérêts ou assimilés qui se chiffrent à 4 892 MDH en 2018 contre 5 021 MDH en 2017 dû, principalement, à la baisse des intérêts des opérations avec la clientèle de 3% à 3 536 MDH suite à la liquidation de DAT (Dépôts à termes) et de bons de caisse chez la BCP pour 90 MDH, accompagnée de la baisse des intérêts sur les opérations interbancaires de 9% à 1 106 MDH. Les intérêts sur emprunts émis par la banque ont augmenté en s'affichant à 246 MDH en 2018 contre 124 MDH en 2017.

Une hausse de 1,1 points est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts qui s'établit à 65% en 2018 contre 64% en 2017.

Ventilation des commissions :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Commissions nettes sur opérations	269	314	285	17%	-9%
- avec la clientèle	-	-	-	NA	NA
- sur titres	269	314	285	17%	-9%
- de change	-	-	-	NA	NA
- avec établissements de crédit	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	2 134	2 288	2 651	7%	16%
- Produits nets sur moyen de paiement	399	426	477	7%	12%
- Autres (*)	1 735	1 862	2 175	7%	17%
Commissions nettes perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Commissions nettes sur opérations	6	5	6	-15%	28%
- sur titres	6	5	6	-15%	28%
- de change	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	308	270	321	-13%	19%
- Produits nets sur moyen de paiement	35	46	42	33%	-9%
- Autres (*)	274	223	279	-18%	25%
Commissions nettes servies	314	275	327	-13%	19%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, la marge sur commissions a augmenté de 11% pour s'établir à 2 327 MDH contre 2 088 MDH en 2016 due à la hausse des commissions nettes perçues (+200 MDH) conjuguée au recul des commissions nettes servies (-39 MDH) :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 2 602 MDH soit une hausse de 8% durant l'exercice 2017 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires qui sont passées de 2 134 MDH en 2016 à 2 288 MDH en 2017. Les commissions nettes sur opérations sur titres ont aussi augmenté de 17% pour s'établir à 314 MDH en 2017 contre 269 MDH en 2016.
- Les commissions nettes servies ont enregistré une baisse de 13% en passant de 314 MDH en 2016 à 275 MDH en 2017 suite au recul des commissions sur prestation de services bancaires et financiers.

Ainsi, le taux de marge sur commissions gagne un point de base en se situant à 14% en 2017 contre 13% en 2016.

• Variations de 2017 à 2018

Une progression de 12% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 2 609 MDH en 2018 contre 2 327 MDH en 2017 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 13% des commissions nettes perçues entre 2018 et 2017 pour s'établir à 2 936 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 363 MDH en se situant à 2 651 MDH en 2018, représentant, ainsi, 90% du total des commissions nettes perçues. En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 285 MDH en 2018 contre 314 MDH en 2017, enregistrant, ainsi, une baisse de 9% sur la période.
- La hausse de 53 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2017 et 2018 qui passent de, respectivement, 275 MDH à 327 MDH due à l'augmentation des charges liées aux prestations de services bancaires. Cette hausse est expliquée par l'augmentation de la charge sur opération de change chez la BCP.

De sa part, le taux de marge sur commissions s'élève à 15% sur la même période.

Ventilation des activités de marché :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres à revenu fixe	27	1	-97%
Plus ou moins-values de cession	27	1	-97%
Actions et autres titres à revenu variable	588	876	49%
Produits de dividendes	210	169	-20%
Charges de dépréciation	96	90	-6%
Plus-values nettes de cession	282	617	>100%
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615	876	42%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres à revenu fixe	634	654	3%
Titres à revenu variable	627	519	-17%
Instruments financiers dérivés	525	669	27%
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• **Variations de 2016 à 2017**

A fin 2017, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 13%, par rapport à fin 2016, pour s'établir à 2 718 MDH contre 2 401 MDH en 2016 eu égard de l'évolution des postes ci-dessous :

- La hausse de 42% des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'enregistrent à 876 MDH à fin 2017 contre 615 MDH en 2016 suite à :
 - ✓ la hausse significative des plus-values nettes de cession qui s'élèvent à 617 MDH en 2017 contre 282 MDH en 2016. Celle-ci provient notamment de la cession de 49% des titres Upline Infrastructure Fund à 278 MDH en juin 2017. Cette hausse absorbe les baisses constatées au niveau des produits de dividendes (-20%) qui s'établissent à 169 MDH et des plus ou moins-values de cession sur titres à revenu fixe (-97%) qui se chiffrent à 1 MDH à fin 2017.
- La croissance modérée à 3% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :
 - ✓ La baisse des titres à revenus variables de 17% pour s'établir à 519 MDH à fin 2017 contre 627 MDH en 2016 ;
 - ✓ compensée par la croissance des titres à revenus fixes de 3% pour s'élever à 654 MDH et la hausse des instruments financiers dérivés de 27% pour atteindre 669 MDH en 2017.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 16,6% au titre de l'exercice 2017 contre 15,3% en 2016, soit une hausse de 1,3 points.

La ventilation des activités de marché pour l'année 2018 se présente comme suit pour s'aligner à la classification des instruments financiers en IFRS 9 :

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 842	2 301	25%

Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1 842	1 747	-5%
Titres à revenu fixe	654	790	21%
Titres à revenu variable	519	408	-21%
Instruments financiers dérivés	669	549	-18%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-	554	NA
Actions et autres revenus à titres variable	-	544	NA
Plus values nettes de cession	-	9	NA

Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	876	284	-68%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	169	274	63%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins values nettes sur les titres de placement	617	7	-99%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	90	4	-96%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHÉ	2 718	2 585	-5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 5%, par rapport à fin 2017, pour s'établir à 2 585 MDH eu égard de la baisse des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 1 842 MDH en 2017 à 1 747 MDH en 2018. Cette baisse de 95 MDH trouve son origine, dans principalement, le recul des titres à revenu variable et des instruments financiers dérivés à, respectivement, 408 MDH et 549 MDH en 2018 contre 519 MDH et 669 MDH en 2017.

Par ailleurs, il est à noter que la baisse de 68% enregistrées au niveau des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres à 284 MDH en 2018 contre 876 MDH en 2017 est due aux retraitements de l'IFRS 9 quant à la comptabilisation des instruments financiers. En effet, les gains et pertes nets sur instruments financiers du portefeuille actions, OPCVM ne sont plus comptabilisés en AFS (Actifs financiers disponibles à la vente) et passent en Actions et autres revenus à titres variable.

Par conséquent, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 554 MDH en 2018 enregistré à hauteur de 98% par les actions et autres revenus à titres variable (544 MDH).

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 15,2% au titre de l'exercice 2018 contre 16,6% en 2017, soit une baisse de 1,4 points.

Ventilation des autres activités :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Produits de l'activité d'assurance	3 604	4 898	1 183	36%	-76%
Autres produits	360	595	529	65%	-11%
Total produits autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18

Charges de l'activité d'assurance	3 132	4 406	797	41%	-82%
Autres charges	74	205	129	>100%	-37%
Total charges autres activités	3 206	4 611	926	44%	-80%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat des autres activités	758	882	786	16%	-11%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance (Maroc Assistance Internationale et Mutuelle Attamine Chaabi).

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat des autres activités s'élève à 882 MDH contre 758 MDH à fin 2016, soit une hausse de 16% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse de 36% des produits de l'activité d'assurance à 4 898 MDH en 2017 contre 3 604 MDH en 2016 s'explique par l'entrée en activité de Mutuelle Attamine Chaabi à partir du second semestre 2016 ;
- De même une augmentation de 65% est constatée au niveau des autres produits qui s'enregistrent à 595 MDH en 2017 contre 360 MDH en 2016.
- Les charges de l'activité d'assurance suivent la même tendance haussière en se chiffrant à 4 611 MDH en 2017 contre 3 206 MDH à fin 2016 suite à l'augmentation des prestations et frais liés aux sinistres liée à l'entrée en activité de Mutuelle Attamine Chaabi à partir du second semestre 2016.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat des autres activités s'élève à 786 MDH contre 882 MDH à fin 2017, soit une baisse de 11% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des produits de l'activité d'assurance à 1 183 MDH en 2018 contre 4 898 MDH en 2017 conjuguée à la baisse des charges de l'activité d'assurance à 797 MDH en 2018 contre 4 406 MDH en 2017 qui s'expliquent par la déconsolidation de la filiale assurance Mutuelle Attamine Chaabi (MAC). Il est à noter que MAC contribuait aux produits d'assurance à hauteur de 74% en 2016 et 79% en 2017 et aux charges d'assurance pour 80% en 2016 et 81% en 2017.

Les autres produits s'affichent à 529 MDH en 2018 contre 595 MDH en 2017 accompagnée du recul des autres charges à 129 MDH en 2018 contre 205 MDH en 2017. Le mouvement de ce poste porte, principalement, sur les stocks chez Akaria.

IV.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892	10%	-3%
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%
Commissions servies	-314	-275	-327	13%	-19%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301	3%	25%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615	876	284	42%	-68%

RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585	13%	-5%
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926	NA	-80%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020	5%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Marge d'intérêts	66,5%	63,8%	64,9%	-2,7 pts	1,1 pts
Marge sur commissions	13,3%	14,2%	15,3%	0,9 pts	1,1 pts
Résultat des opérations de marché	15,3%	16,6%	15,2%	1,3 pts	-1,4 pts
Divers	4,8%	5,4%	4,6%	0,6 pts	-0,8 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	100,0%		

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

En 2017, le PNB évolue de 5% pour s'établir à 16 363 MDH suite aux évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable (+0,3%) de la marge d'intérêts à 10 436 MDH ;
- La hausse de 11% de la marge sur commissions à 2 327 MDH ;
- L'amélioration du résultat des activités de marché qui est passé de 2 401 MDH en 2016 à 2 718 MDH en 2017 essentiellement suite aux plus-values nettes de cession réalisées sur actions et autres titres à revenu ;
- La progression du résultat net des autres activités suite à une augmentation plus rapide des produits relatifs à l'activité d'assurance que celles des charges y afférentes.

• Variations de 2017 à 2018

Entre 2017 et 2018, le PNB évolue de 4% pour s'établir à 17 020 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 6% pour s'établir à 11 040 MDH ;
- La hausse de 12% de la marge sur commissions à 2 609 MDH ;
- La baisse du résultat des activités de marché qui est passé de 2 718 MDH en 2017 à 2 585 MDH en 2018 suite au recul des gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Le recul du résultat net des autres activités à 786 MDH à fin 2018 contre 882 MDH à fin 2017.

PRESENTATION DU PNB PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Contributif par filiale	Produit Net Bancaire - 2016	Part	Produit Net Bancaire - 2017	Part	Produit Net Bancaire - 2018	Part
BPR :	5 847	37,3%	5 837	35,7%	6 099	35,8%
BP Centre Sud	756	4,8%	733	4,5%	741	4,4%
BP Fes Taza(*)	613	3,9%	555	3,4%	1 050	6,2%
BP Laayoune	185	1,2%	197	1,2%	227	1,3%
BP Marrakech Beni Mellal	901	5,8%	940	5,7%	946	5,6%
BP Meknes	481	3,1%	483	3,0%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	543	3,5%	506	3,1%	530	3,1%

BP Oujda	570	3,6%	554	3,4%	563	3,3%
Tanger Tetouan	641	4,1%	636	3,9%	674	4,0%
BP Rabat Kenitra	1 157	7,4%	1 231	7,5%	1 369	8,0%
BCP	5 458	34,9%	5 595	34,2%	5 346	31,4%
Groupe ABI	2 326	14,9%	2 783	17,0%	3 009	18,0%
MAROC LEASING	675	4,3%	611	3,7%	596	3,5%
CIB OFF SHORE	162	1,0%	196	1,2%	67	0,4%
FBPMC	596	3,8%	646	3,9%	664	3,9%
VIVALIS	517	3,3%	526	3,2%	580	3,4%
Autres	74	0,5%	168	1,0%	652	3,5%
Total	15 655	100%	16 363	100%	17 020	100%

(*) Fusion BP Fès Taza avec BP Meknès en 2018

En 2016, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 37% avec un montant de 5 847 MDH. En outre, la BCP a réalisé 35% du PNB consolidé, soit 5 458 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 28% du PNB se situant à 4 350 MDH dont le Groupe ABI qui représente 15% du PNB se situant à 2 326 MDH.

En 2017, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% avec un montant de 5 837 MDH. En outre, la BCP a réalisé 35% du PNB consolidé, soit 5 702 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 30% du PNB se situant à 4 931 MDH dont le Groupe ABI qui représente 17% du PNB se situant à 2 783 MDH.

A fin 2018, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% avec un montant de 6 099 MDH. L'année 2018 a été marquée par le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès d'où la hausse du PNB BP Fès-Meknès à 1 050 MDH (affiché au niveau de BP Fès-Taza contre l'absence de comptabilisation de PNB au niveau de BP Meknès). En outre, la BCP a réalisé 31% du PNB consolidé, soit 5 346 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 33% du PNB se situant à 5 575 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 18% du PNB se situant à 3 009 MDH.
- Autres filiales qui augmentent à 601 MDH en 2018 contre 168 MDH en 2017 suite à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation de la BCP dont BCP Bank Mauritius et SOCINVEST et la hausse du PNB de l'IMC (Infra Maroc Capital) à 477 MDH en 2018 (contre 47 MDH en 2017)

IV.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Produit net bancaire	15 655	16 363	17 020	5%	4%
Charges générales d'expl.	-7 014	-7 438	-7 857	6%	6%
Dotations amort. et dépréc.	-869	-954	-1 026	10%	8%
Résultat brut d'exploitation	7 771	7 971	8 137	3%	2%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	50%	51%	52%	0,9 pts	0,9 pts

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations) / PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 3% pour s'établir à 7 971 MDH contre 7 771 MDH en 2016 :

- La hausse de +6% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 7 438 MDH en 2017 contre 7 014 MDH en 2016 ;

- La hausse de 10% des dotations aux amortissements et dépréciations à 954 MDH en 2017 contre 869 MDH en 2016 dont 57% provenant du CPM, 17% du Groupe ABI et 8% de Chaabi LLD.

Le coefficient d'exploitation se chiffre à 51% en 2017, soit 0,9 points de base de plus par rapport à 2016, traduisant une croissance plus rapide des charges d'exploitation notamment les charges générales d'exploitation par rapport au PNB.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 8 137 MDH contre 7 971 MDH en 2017 eu égard du mouvement des postes suivants :

- La hausse de 4% du PNB à 17 020 MDH à fin 2018 ;
- La hausse de 8% des dotations aux amortissements et provisions à 1 026 MDH dont 56% provenant du CPM, 18% du Groupe ABI et 8% de Chaabi LLD ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 6% à 7 857 MDH en 2018 contre 7 438 MDH en 2017.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 0,9 points pour s'établir à 52% à fin 2018 contre 51% en 2017 en raison d'une hausse plus rapide des charges générales d'exploitation par rapport à la hausse du PNB.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Charges de personnel	3 805	4 077	4 328	7%	6%
Impôts et taxes	223	256	252	15%	-2%
Charges externes	2 434	2 619	2 683	8%	2%
Autres charges générales d'expl.	552	486	594	-12%	22%
Charges générales d'exploitation	7 014	7 438	7 857	6%	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les charges générales d'exploitation ont évolué de +6% pour s'établir à 7 438 MDH. Ceci résulte principalement de la hausse des charges du personnel à 4 077 MDH en 2017 contre 3 805 MDH en 2016, soit 7% de croissance due notamment aux indemnités de départ et l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation du CPM conjuguées à une évolution maîtrisée des salaires enregistrées dans les comptes de la BCP.

Le poste des impôts et taxes a enregistré une hausse de 30 MDH entre 2016 et 2017 suite à, principalement, l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation du CPM. En outre, les charges externes ont, également, contribué à la hausse du poste en passant de 2 434 MDH en 2016 à 2 619 MDH en 2017.

Cette hausse est contrebalancée par la baisse des autres charges générales d'exploitation de 12% pour s'établir à 486 MDH.

• Variations de 2017 à 2018

Au titre de l'exercice 2018, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6% pour s'établir à 7 857 MDH dont 64 MDH provenant de l'impact du plan de transformation à l'international et l'intégration de nouvelles entités dans le périmètre à savoir BCP Bank (Mauritius), BIA Niger et Bank Al YouSr.

Cette croissance s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 6% à 4 328 MDH à fin 2018 contre 4 077 MDH à fin 2017 générée, principalement, au niveau des filiales récemment introduite dans le périmètre de consolidation dont Bank AL YOUSR, BIA NIGER et BCP Bank Mauritius. De surcroît, les autres charges générales d'exploitation et les charges externes ont augmenté de respectivement, 108 MDH et 64 MDH sur la même période, pour s'établir à 594 MDH et 2 683 MDH.

Par contre, les impôts et taxes ont enregistré une légère baisse de 2% pour s'établir à 252 MDH à fin 2018.

IV.4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous (Exercices 2016 et 2017) :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Dotations aux provisions (A)	5 826	5 030	-14%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	5 228	4 421	-15%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	NA
Provisions engagements par signature	241	36	-85%
Autres provisions pour risques et charges	357	573	60%
Reprises de provisions (B)	3 909	3 268	-16%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 605	3 032	-16%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	NA
Reprises de provisions engagement par signature	12	14	15%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	293	223	-24%
Variation des provisions (C)	1 406	1 329	-5%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	134	54	-60%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 449	1 376	-5%
Récupérations sur prêts et créances amorties	177	101	-43%
Coût du risque (A)-(B)+(C)	3 323	3 091	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit (Exercices 2016 et 2017) :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Coût du risque dépréc. des créances en souffrance	3 258	2 740	-16%
Coût du risque dépréc. des autres risques et charges	64	350	>100%
Coût du risque	3 323	3 091	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de

l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;

- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

• Variations de 2016 à 2017

Le coût du risque s'est amélioré en passant 3 323 MDH en 2016 à 3 091 MDH en 2017, soit une baisse de 7% résultant de l'évolution des éléments suivants :

- La baisse de 14% des dotations aux provisions qui se sont établies à 5 030 MDH à fin 2017, engendrée essentiellement par les variations suivantes :
 - La baisse des provisions pour dépréciation des prêts et créances (-15%) pour s'établir à 4 421 MDH en 2017 contre 5 228 MDH en 2016 en raison, principalement, du recul de la dotation chez CPM de l'affaire SAMIR (pour 688 MDH) et celui de la dotation complémentaire en IFRS chez ABI, précisément BAML, pour 186 MMAD.
 - Le recul des provisions sur engagements par signature (-85%) pour s'élever à 36 MDH en 2017 contre 241 MDH en 2016 qui concerne, notamment, la dotation supplémentaire de SAMIR en 2016 de l'engagement par signature pour 189 MMAD.
 - La hausse des « Autres provisions pour risques et charges » de +60% pour s'établir à 537 MDH contre 357 MDH en 2016 en raison de la constatation de provisions chez CPM de 125 MMAD dont 24 MMAD relatifs aux provisions pour pension de retraite et obligations similaires, 26 MMAD de dotations aux provisions pour départ en retraite anticipée et le reliquat couvrant différents litiges. En outre, ABI enregistre 59 MMAD dont 35 MMAD de provisions pour pension de retraite et obligations similaires relatifs à BIA Niger nouvellement intégrée dans le périmètre de consolidation et 14 MMAD enregistrée au niveau de BACI.
- La régression des « pertes sur prêts et créances irrécouvrables non-provisionnées » de 60% à 54 MDH en 2017 contre 134 MDH en 2016 due, essentiellement, à l'abandon de créances plus importantes en 2016 chez CPM. En outre, les rubriques « pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées » et « récupérations sur prêts et créances amorties » ont, également, subi une baisse de, respectivement, 5% et 43% pour s'établir à 1 376 MDH en 2017 et 101 MDH en 2017 contre 177 MDH en 2016.
- Le recul des reprises de provisions de 16% en se situant à 3 268 MDH en 2017 contre 3 909 MDH en 2016 justifiée principalement par la baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances de 573 MDH, soit 3 032 MDH en 2017.

Le détail du coût du risque pour l'exercice 2018 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

En Mdh	2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	1 344

Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-47
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	8
Engagements par signature	-55
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	90
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	250
Engagements par signature	-160
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 302
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 221
Engagements par signature	80
Autres provisions pour risques et charges	970
Autres variations des provisions	840
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	966
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	127
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	3 154

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2017 à 2018

Le coût du risque évolue de 2% pour se situer à 3 154 MDH à fin 2018 contre 3 091 MDH à fin 2017. Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains qui se chiffrent à 1 344 MDH à fin 2018 dont :
 - -47 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 90 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 1 302 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
- Les autres provisions pour risque et charges se chiffrent à 970 MDH à fin 2018
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 966 MDH à fin 2018.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 20% (617 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 396 MDH. Les BPR enregistrent un coût de risque de 1 755 MDH soit une participation de 56% à la formation du coût de risque. Le reliquat de 782 MDH provient des filiales, soit 24% du coût de risque total dont, principalement, 291 MDH provenant de BACI (Banque Atlantique Côte d'Ivoire), 166 MDH de Bank Al Amal, 110 MDH de Maroc Leasing et 106 MDH de Vivalis.

IV.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat brut d'exploitation	7 771	7 971	8 137	3%	2%
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154	-7%	2%
Résultat d'exploitation	4 449	4 881	4 983	10%	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 4 881 MDH contre 4 449 MDH en 2016. Cette augmentation trouve son origine dans la baisse du coût du risque de 7%, soit 232 MDH de moins qu'en 2016, associée à la hausse du résultat brut d'exploitation de 3%, soit 200 MDH de plus qu'en 2016.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 4 983 MDH contre 4 881 MDH en 2017. Cette augmentation trouve son origine dans une évolution plus rapide du résultat brut d'exploitation (+166 MDH) par rapport au coût du risque (+63 MDH).

IV.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat d'exploitation	4 449	4 881	4 983	10%	2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	4	-4	-20%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188	<-100%	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
Résultat avant impôts	4 475	4 872	5 167	9%	6%
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625	2%	11%
Résultat net	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Résultat - part BPR	-	-	-	NA	NA
Résultat hors groupe	395	569	600	44%	5%
Résultat net part du groupe	2 643	2 843	2 943	8%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 12% en se chiffrant à 3 412 MDH à fin 2017 contre 3 038 MDH à fin 2016. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 8% entre 2016 et 2017 passant, respectivement, de 2 643 MDH à 2 843 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2017 est de 83%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR conformément à la loi 12-96 portant réforme du CPM. En effet, cette prise de contrôle des BPR par la BCP permet le renforcement du RNPG à hauteur du pourcentage de participation.

- Résultat net part des minoritaires : hausse de 44% entre 2016 et 2017 en passant, respectivement, de 395 MDH à 569 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 10% ;
- Contrebalancée par le recul des gains ou pertes nets sur autres actifs à -13 MDH à fin 2017 contre 20 MDH à fin 2016 ;
- La constatation de 1 460 MDH en impôt sur les résultats en 2017.

• Variations de 2017 à 2018

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 4% en se chiffrant à 3 543 MDH à fin 2018 contre 3 412 MDH à fin 2017. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 4% entre 2017 et 2018 passant, respectivement, de 2 843 MDH à 2 943 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2018 est de 83%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR.
- Résultat net part des minoritaires : hausse de 5% entre 2017 et 2018 en passant, respectivement, de 569 MDH à 600 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 2% ;
- Conjuguée à la constatation de gains nets sur autres actifs de 188 MDH à fin 2018 contre les pertes de -13 MDH enregistrées à fin 2017. Il s'agit principalement du différentiel constaté suite à la consolidation de BCP Mauritius dans les comptes de la BCP de part un prix d'acquisition plus faible que la Book-Value ;
- La constatation de 1 625 MDH en impôt sur les résultats en 2018.

PRESENTATION DU RNPG PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Contributif par filiale	Résultat Net Part du Groupe - 2016	Part	Résultat Net Part du Groupe - 2017	Part	Résultat Net Part du Groupe - 2018	Part
BPR:	186	7,1%	256	9,0%	146	5,0%
BP Centre Sud	95	3,6%	76	2,7%	82	2,8%
BP Fes Taza	26	1,0%	-148	-5,2%	-94	-3,2%
BP Laayoune	26	1,0%	29	1,0%	43	1,5%
BP Marrakech Beni Mellal	-78	-2,9%	65	2,3%	-91	-3,1%
BP Meknes	-33	-1,3%	32	1,1%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	27	1,0%	22	0,8%	34	1,2%
BP Oujda	16	0,6%	32	1,1%	10	0,4%
Tanger Tetouan	-10	-0,4%	6	0,2%	-36	-1,2%
BP Rabat Kenitra	115	4,4%	141	5,0%	197	6,7%
BCP	1 578	59,7%	1 561	54,9%	1 636	55,6%
Groupe ABI	275	10,4%	364	12,8%	424	16,5%
MAROC LEASING	40	1,5%	39	1,4%	52	1,8%

CIB OFF SHORE	145	5,5%	186	6,5%	165	5,6%
FBPMC	113	4,3%	86	3,0%	71	2,4%
VIVALIS	41	1,5%	92	3,2%	100	3,4%
Autres	265	10,0%	260	9,2%	348	9,7%
Total	2 643	100,0%	2 843	100,0%	2 943	100,0%

En 2016, la BCP contribue à hauteur de 60% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 578 MDH. Les BPR représentent que 7% du résultat net part du groupe (186 MDH) et les 33% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 879 MDH en 2016 dont le Groupe ABI qui représente 10% du résultat net part du groupe avec un montant de 275 MDH.

En 2017, la BCP contribue à hauteur de 55% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 561 MDH. Les BPR représentent que 9% du résultat net part du groupe (256 MDH) et les 36% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 1 026 MDH en 2017 dont le Groupe ABI qui représente 13% du résultat net part du groupe avec un montant de 364 MDH.

A fin 2018, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe a atteint 56% avec un montant de 1 636 MDH. En outre, les BPR ont réalisé 5% du RNPG, soit 146 MDH contre 256 MDH en 2017 suite à la constatation de coût de risque plus élevé en 2018 au niveau de BP Marakech Béni-Mellal et BP Tanger Tetouan comparé à 2017 soit, respectivement, +426 MDH et +89 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 39% du RNPG se situant à 1 161 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 16% du RNPG avec un montant de 486 MDH et comprennent des sociétés nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation de la BCP dont SOCINVEST (32 MDH) et BCP Bank Mauritius (20 MDH).

PRESENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Secteur d'activité	Résultat Net Part du Groupe - 2016	Résultat Net Part du Groupe - 2017	Résultat Net Part du Groupe - 2018
Banque Maroc & banque off shore	2 229	2 255	2 246
Sociétés de financement spécialisées	91	143	172
Banque de détail & Assurance à l'international	323	444	525
Total	2 643	2 842	2 943

Source : BCP

IV.7. RENTABILITE DE LA BCP

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat net part du groupe	2 643	2 843	2 943	8%	4%
Fonds Propres part du groupe	28 779	29 575	28 393	3%	-4%
ROE part du groupe (1)	9,19%	9,61%	10,36%	0,4 pts	0,8 pts
Résultat net consolidé	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Fonds Propres Consolidés	38 156	39 827	38 189	4%	-4%
ROE (2)	7,96%	8,57%	9,28%	0,6 pts	0,7 pts
Résultat net consolidé	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Total bilan	351 711	383 545	396 590	9%	3%
ROA (3)	0,86%	0,89%	0,89%	0,0 pts	0,0 pts

(1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 9,61% contre 9,19% en 2016. Quant à la rentabilité des fonds propres consolidés, elle a augmenté en se chiffrant à 8,57% en 2017 contre 7,96% en 2016 (+0,6 points de base).

La rentabilité des actifs (ROA) a atteint 0,89% en 2017, soit un niveau quasi-stable par rapport à 2016 pour 0,86%. Le total bilan a subi une évolution plus rapide par rapport au résultat net soit, respectivement, +9% pour atteindre 383 545 MDH et +12% pour s'établir à 3 412 MDH.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 10,336%, en hausse de 0,8 points comparée à fin 2017 en raison de la hausse du résultat net part du groupe de 4% conjuguée à la baisse des fonds propres part du groupe à 28 393 MDH (vs 29 575 MDH à fin 2017). De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés a augmenté de 0,7 points et s'est établie à 9,28% contre 8,57% l'exercice 2017.

Le ROA maintient un niveau stable à 0,89% au titre de l'exercice 2018 comparé à 2017 pour un total bilan se chiffrant à 396 590 MDH en 2018 contre 383 545 MDH en 2017 (+3%).

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 702	11 157	11 056	15 195	-24%	37%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	56 115	57 091	12%	2%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>			41 666	46 353	NA	11%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>			14 449	10 738	NA	-26%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 993	41 712	26 792	23 884	16%	-11%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			22 710	19 287	NA	-15%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>			4 083	4 597	NA	13%
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	35 993	41 712			16%	NA
Titres au coût amorti	15 249	13 102	13 102	12 047	-14%	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 877	19 279	19 179	14 699	62%	-23%
Prêts et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228	7%	9%
Actifs d'impôt exigible	1 131	1 092	1 092	1 209	-3%	11%
Actifs d'impôt différé	652	1 431	3 261	3 651	>100%	12%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 521	10 136	10 136	7 591	35%	-25%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	38	40	40	23	5%	-41%
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345	13%	13%
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114	12%	10%
Ecarts d'acquisition	1 327	1 539	1 539	1 512	16%	-2%
TOTAL ACTIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590	9%	4%

Présentation du PASSIF

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	539	845	845	1 303	57%	54%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	NA	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	NA	NA

Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214	24%	10%
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348	5%	4%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	NA	NA
Titres de créance émis	133	706	706	3 678	>100%	>100%
Passifs d'impôt courant	1 211	1 446	1 446	1 397	19%	-3%
Passifs d'impôt différé	503	532	532	734	6%	38%
Comptes de régularisation et autres passifs	7 171	7 310	7 310	5 305	2%	-27%
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 365	5 086	5 086	1 233	51%	-76%
Provisions pour risques et charges	2 652	3 200	4 039	4 742	21%	17%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 215	3 656	3 656	3 229	14%	-12%
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217	>100%	36%
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330	4%	5%
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491	10%	11%
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180	8%	29%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311	12%	6%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174	-38%	<-100%
- Part du groupe	1 504	927	175	-58	-38%	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116	-37%	27%
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543	12%	4%
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943	8%	4%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	395	569	569	600	44%	5%
TOTAL PASSIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590	9%	4%

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 383 545 MDH, soit une évolution de 9% par rapport à fin 2016 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 7% et s'est établi à 228 709 MDH (soit 60% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 273 475 MDH en augmentation de 5% par rapport à fin 2016 (soit 71% du total passif).

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, le total bilan consolidé de la BCP s'est affiché à 396 590 MDH, soit une évolution de +16 MDH par rapport début janvier 2018 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 9% et s'est établi à 244 228 MDH (soit 62% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 283 348 MDH en augmentation de 2% par rapport à début 2018 (soit 71% du total passif).

V.1. EMPLOIS

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Réserve monétaire CPM	5 667	6 219	6 219	6 300	>100%	1%
Réserve monétaire des BPR	4 238	4 576	4 576	4 825	8%	5%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP(*)	14 702	11 157	11 056	15 095	-24%	1%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>4,18%</i>	<i>2,91%</i>	<i>2,90%</i>	<i>2,81%</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>

(*) La réserve monétaire du CPM constitue une partie du poste « Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CCP » qui comprend également la part des filiales du groupe.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 11 157 MDH et représente 2,91% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 55,7% de la réserve monétaire du CPM qui s'établit à 6 219 MDH à fin 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 11 125 MDH et représente 2,81% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 57% de la réserve monétaire qui s'établit à 6 300 MDH à fin janvier 2018.

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Comptes à vue	6 519	10 499	10 499	5 992	61%	-43%
Prêts	5 297	8 785	8 785	8 550	66%	-3%
Opérations de pension	65	-	-	240	-100%	>100%
Prêts et créances EC (Bruts)	11 882	19 284	19 284	14 782	62%	-23%
Dépréciation	5	6	105	83	5%	-21%
Prêts et créances EC (Nets)	11 877	19 279	19 179	14 699	62%	-23%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>3%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>1,6 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, une hausse de 62% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 19 284 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- La hausse significative des comptes à vue de 61% pour s'établir à 10 499 MDH à fin 2017 contre 6 519 MDH à fin 2016 expliquée par la croissance des comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers ;
- La hausse des prêts à 8 785 MDH en 2017 (soit 66% par rapport à fin 2016) ;
- Quant aux opérations de pension, elles ont reculé de 100% en se situent à 0 MDH en 2017 compte tenu des lignes échues en 2017.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance haussière en s'affichant à 19 279 MDH en 2017, pour un niveau de dépréciation de 6 MDH, contre 11 877 MDH en 2016.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, une baisse de 23% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 14 782 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- Le recul de 43% des comptes à vue en se situant à 5 992 MDH à fin 2018 émanant, principalement, des comptes des correspondants étrangers essentiellement chez la BCP pour 2,3 MMDH, 1,5 MMDH de moins constatée chez Upline Group et 400 MDH de moins chez les filiales ABI ;
- La baisse des prêts à 8 550 MDH à fin 2018 (soit -3% par rapport à janvier 2018) ;
- La hausse des opérations de pension à 240 MDH à fin 2018.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance baissière en s'affichant à 14 699 MDH à fin 2018, pour un niveau de dépréciation de 83 MDH.

Répartition des prêts et créances brutes de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique (2016 et 2017)

En Mdh	2 016	2017
Maroc	9 797	14 562
Zone off shore	457	530
Afrique	947	3 497
Europe	681	695
Prêts et créances bruts sur les établissements de crédit	11 882	19 284

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique (début 2018 et 2018)

En Mdh	01-janv-18	2018
Maroc	14 551	9 386
Zone off shore	530	496
Afrique	3 402	4 260
Europe	695	557
Prêts et créances bruts sur les établissements de crédit	19 179	14 699

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Comptes ordinaires débiteurs	22 839	21 287	21 287	20 904	-7%	-2%
Prêts consentis à la clientèle	190 086	208 740	208 740	222 951	10%	7%
Opérations de pension	1 464	202	202	5 915	-86%	>100%
Opérations de location financement	12 675	14 063	14 063	14 827	11%	5%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	227 063	244 293	244 293	264 598	8%	8%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	13 211	15 584	19 649	20 369	18%	4%
Prêts et créances sur la clientèle nets	213 853	228 709	224 644	244 228	7%	9%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>61%</i>	<i>60%</i>	<i>59%</i>	<i>62%</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>2,6 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 244 293 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 10% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 208 740 MDH en 2017 par rapport à 190 086 MDH en 2016 ;
- La baisse de 7% des comptes ordinaires débiteurs à 21 287 MDH en 2017 par rapport à fin 2016 qui enregistré 22 839 MDH ;
- Le recul de 86% des opérations de pension à 202 MDH en 2017 contre 1 464 MDH à fin 2016 dû au remboursement des lignes de pension de 2016 (toutes échues en janvier 2017).
- La hausse de 11% des opérations de location financement qui se situent à 14 063 MDH à fin 2017.

La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 15 584 MDH à fin 2017 contre 13 211 MDH en 2016, provenant essentiellement du provisionnement d'un dossier dans le secteur du BTP au niveau de BP Fès-Taza et la hausse des créances en souffrances au niveau d'ABI par l'intégration de BIA Niger conjuguée à la régularisation de certains dossiers à fin 2017.

Les prêts et créances sur la clientèle nets passent, ainsi, de 213 853 MDH en 2016 à 228 709 MDH en 2017, soit une hausse de 7%.

Enfin, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 60% au titre de l'exercice 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 264 598 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 222 951 MDH à fin 2018 par rapport à 208 740 MDH en janvier 2018.
- La hausse significative des opérations de pension à 5 915 à fin 2018 contre 202 MDH en janvier 2018 provient de nouvelles opérations de pensions réalisées par la SDM (*Salle des Marchés*) avec différentes contreparties financières de la place ;
- La hausse de 5% des opérations de location financement qui se situent à 14 827 MDH à fin 2018 ;
- La baisse de 2% des comptes ordinaires débiteurs à 20 904 MDH en 2018.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle à 20 369 MDH est constatées à fin 2018 contre 19 649 MDH en janvier 2018 et 15 584 MDH au 31 décembre 2017. Il est à noter que la différence de 4 065 MDH entre fin 2017 et janvier 2018 provient des retraitements des dépréciations selon IFRS 9.

La dépréciation des prêts et créances clientèle enregistrée en 2018 concerne, principalement, le Groupe ABI à hauteur de 40%, les BPRs à hauteur de 35% et la BCP à hauteur de 15%.

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets à fin 2018 se chiffrent à 244 228 MDH.

Enfin, le poids des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan se situe à 62% à fin 2018, soit 2,6 points de plus qu'en janvier 2018.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2 016	2017	01-janv-18	2018
Maroc	185 951	192 782	189 504	205 964
Zone off shore	3 308	3 482	3 422	2 251
Afrique	23 684	31 122	30 399	34 343
Europe	910	1 323	1 319	1 670
Prêts consentis et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018
Comptes à vue débiteurs	22 839	21 287	21 287	20 904
Crédits de trésorerie	22 311	23 684	23 684	23 582
Crédits à l'équipement	33 791	40 605	40 605	43 505
Crédits à la consommation	20 762	21 411	21 411	22 426
Crédits immobiliers	64 284	64 466	64 466	66 780
Autres créances sur la clientèle	12 081	13 044	13 044	17 446
Créances en souffrance sur la clientèle brutes	17 339	18 742	18 742	20 079
Provisions pour dépréciation sur les sains_Bucket 1	-	-	1 848	1 740
Provisions pour dépréciation _Bucket 2	2 023	2 755	4 952	5 202
Provisions pour dépréciation des créances en souffrance_Bucket 3	11 187	12 333	12 353	12 664
Opérations de location financement_encours sains	12 407	13 321	13 321	14 024
Créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	734	742	742	804
Provisions pour dépréciation sur opérations de crédit-bail _ Bucket 3	466	497	497	762
Créances acquises par affacturage	1 570	1 376	1 376	9 756
Autres crédits filiales à l'étranger	19 411	25 614	25 614	25 290
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	213 853	228 709	224 644	244 228

Source : BCP

A fin 2017, les crédits immobiliers maintiennent un niveau quasi-stable par rapport à fin 2016 en se chiffrant à 64 466 MDH, soit 28% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 18% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant de 6 814 MDH de plus par rapport à fin 2016. Au titre de l'exercice 2017, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 1 373 MDH par rapport à fin 2016, représentant ainsi 10% du total des prêts et créances sur la clientèle. En outre, les autres crédits filiales à l'étranger ont enregistré une croissance de 32% en s'affichant à 25 614 MDH (contre 19 411 MDH en 2016) engendrée, principalement, par l'intégration de BIA Niger courant deuxième semestre 2017. Par ailleurs les comptes à vue débiteurs ont subi une baisse de 1 552 MDH entre 2017 et 2016 représentant 9% du total des prêts et créances sur la clientèle.

A fin 2018, les crédits immobiliers augmentent rapport à janvier 2018 en se chiffrant à 66 780 MDH, soit 27% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 18% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant de 2 900 MDH de plus par rapport à janvier 2018. En outre, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 5% pour se chiffrer à 22 426 MDH à fin 2018 contre 21 411 MDH en janvier 2018. Les postes des autres créances sur la clientèle et celui des créances acquises par affacturages ont, également, suivi une progression en allant de, respectivement, 13 044 MDH et 1 376 MDH en janvier 2018, à 17 446 MDH et 9 756 MDH à fin 2018. En effet, à travers la convention de financement signée en 2018 entre la BCP et le Ministère de l'Economie et des Finances, la BCP a relayé, par voie d'affacturage, les créances de TVA que les entreprises détenaient vis-à-vis de l'Etat, leur permettant ainsi de déconsolider cette créance de leur bilan et de l'encaisser par le biais de la BCP, engendrant ainsi la hausse des créances acquises par affacturages.

Par ailleurs, les autres crédits filiales à l'étranger, les crédits de trésorerie et les comptes à vue débiteurs ont enregistré une légère baisse de, respectivement, 0,3 MDH, 0,1 MDH et 0,4 MDH et s'établissent à 25 590 MDH, 23 582 MDH et 20 904 MDH à fin 2018.

Titres

➤ Sur la base de l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation »

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

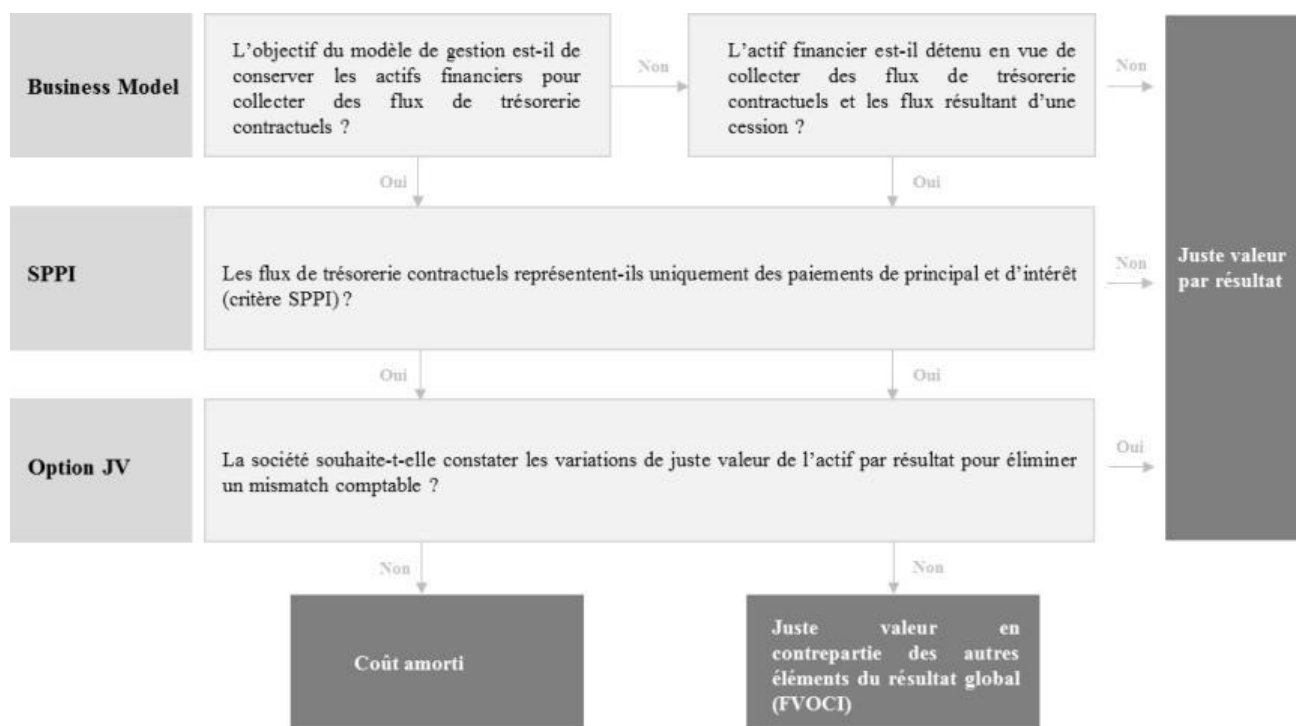
➤ Sur la base de l'IFRS 9 « Instruments financiers » appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « Business Model ») :

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- Titres au coût amorti
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier. La déclinaison pour les instruments de dette (prêt, avance, crédit, titre obligataire) et les instruments de capitaux propres (actions) se présente comme suit :

Instruments de dettes



Modèle de gestion

L'appréciation du modèle de gestion vise à évaluer la manière dont sont gérés les actifs au niveau du portefeuille. La norme distingue les 3 types de modèles suivants :

- Le modèle dit de « collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle dit « mixte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ;
- Le modèle dit de « cession » dont l'intention est de céder l'actif.

Caractéristiques contractuelles

La norme IFRS 9 prévoit également d'analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse est appelée test SPPI ou test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur. Les instruments de capitaux propres détenus dans une optique de trading doivent être comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat. Pour les instruments, le management a la capacité de faire le choix irrévocable (titre par titre) lors de la comptabilisation initiale de les classer en juste valeur par OCI non recyclables plutôt qu'en juste valeur par résultat.

Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- Au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- A la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables ; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- Au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- Au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

Exercices 2016 et 2017

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres de transaction	37 226	41 468	11%
Instruments dérivés de cours de change	18	198	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	12%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>0,3 pts</i>
Titres de créance négociables	16 698	15 234	-9%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	15 867	11 630	-27%
Autres titres de créance négociables	831	3 604	>100%
Obligations	4 081	11 680	>100%
Obligations d'Etat	3 042	11 451	>100%
Autres Obligations	1 039	228	-78%
Actions et autres titres à revenu variable	15 702	15 222	-3%
<i>dont titres cotés</i>	<i>728</i>	<i>2 069</i>	<i>>100%</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>14 974</i>	<i>13 153</i>	<i>-12%</i>
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	36 480	42 136	16%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	487	424	-13%
Actifs financiers nets disponibles à la vente	35 993	41 712	16%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	<i>0,6 pts</i>
Titres de créance négociables	14 501	12 227	-16%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	14 347	12 063	-16%
Autres titres de créance négociables	154	164	6%
Obligations	749	875	17%
Obligations d'Etat	456	564	24%
Autres Obligations	292	311	6%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 249	13 102	-14%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>3%</i>	<i>-0,9 pts</i>
Valeur nette du portefeuille	88 487	96 480	9%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>25%</i>	<i>25%</i>	<i>0,0 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 96 480 MDH à fin 2017, en hausse de 9% par rapport à fin 2016 et représentant, ainsi, 25% du total bilan. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 16% des actifs financiers disponibles à la vente à 42 136 MDH en bruts en 2017 contre 36 480 MDH à fin 2016. Cette hausse résulte de la progression des obligations de l'état qui passent à 11 451 MDH en 2017 contre 3 042 MDH en 2016. Elle est contrebalancée par le recul des titres de créance négociables à 15 234 MDH en 2017 contre 16 698 MDH en 2016 sous l'effet de la diminution de 27% des bons du trésor et autres effets mobilisables atténuée par l'appréciation du poste « autres titres de créance négociables » qui s'affiche à 3 604 MDH en 2017 (vs 831 MDH en 2016). La hausse de ce dernier provient essentiellement d'un reclassement, chez les filiales bancaires ABI, de certains titres considérés comme étant des BDT et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.
- La hausse de 12% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 41 666 MDH à fin 2017 contre 37 244 MDH en 2016. La progression de ce poste s'explique par l'évolution positive du portefeuille des titres de transaction de la BCP de 11% soit, 41 468 MDH en 2017 contre 37 226 MDH à fin 2016. Cette évolution est conjuguée, également, à la hausse des instruments dérivés de cours de change à 198 MDH en 2017 contre 18 MDH en 2016.
- La baisse de 14% des placements détenus jusqu'à leur échéance à 13 102 MDH en 2017 contre 15 249 MDH à fin 2016 suite, principalement, au recul des bons de trésor de 2 284 MDH en se chiffrant à 12 063 MDH en 2017 contre 14 347 MDH à fin 2016.

Changement de nomenclature suite à l'application de la norme IFRS 9 : Exercice 2018

En Mdh	01-janv-18	2018	Δ 01-18/18
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 666	46 353	11%
Effets publics et valeurs assimilées	20 510	25 785	26%
Obligations et autres titres à revenu fixe	155	356	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	20 804	20 144	-3%
Instruments dérivés	198	69	-65%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	14 449	10 738	-26%
Actions et autres titres à revenu variable	8 122	5 731	-29%
Titres de participation non consolidés	6 327	5 007	-21%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	56 115	57 091	2%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 710	19 287	-15%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6 264	3 528	-44%
Autres titres de créance négociables	3 533	1 527	-57%
Obligations	13 277	14 232	7%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>	<i>365</i>	<i>402</i>	<i>10%</i>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 083	4 597	13%
Actions et autres titres à revenu variable	4 083	4 597	13%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	26 792	23 884	-11%
Titres de créance négociables	12 227	10 962	-10%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	12 063	10 830	-10%
Autres titres de créance négociables	164	133	-19%
Obligations	875	1 084	24%

Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	13 102	12 047	-8%
Valeur nette du portefeuille	96 009	93 022	-3%
<i>Titres/ Bilan</i>	25%	23%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 93 022 MDH à fin 2018, en baisse de 3% par rapport au début de l'exercice 2018 suite à l'application de la norme IFRS 9. Cette évolution s'explique par :

- Le recul des actifs disponibles à la vente avant dépréciation de 12% en se chiffrant à 23 884 MDH à fin 2018 contre 26 792 MDH début 2018 due, notamment, à la baisse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables qui représentent 80% du total poste. Cette baisse est due au recul des « bons de trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale » de 2 735 MDH ;
- La baisse des actifs financiers en valeur de marché par résultat qui s'enregistrent à 57 091 MDH à fin 2018 contre 56 115 MDH début 2018 due, principalement, au recul des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat de 26% provenant, essentiellement, de la baisse des actions et autres titres à revenu variable à 5 731 MDH à fin 2018 contre 8 122 MDH début 2018 suite à la déconsolidation de MAC pour 2,4 milliards MAD. Cette baisse est atténuée par la hausse des actifs financiers détenues à des fins de transaction à 46 353 MDH à fin 2018 contre 41 666 MDH début 2018 en raison de la progression des effets publics et valeurs assimilés de 5 275 MDH à 25 785 MDH à fin 2018 correspondant à la souscription de BDT chez la BCP ;
- Le recul des placements détenus jusqu'à échéance à 12 047 MDH à fin 2018 composés à hauteur de 90% des bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales se chiffrant à 10 830 MDH à fin 2018.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345	13%	13%
Terrains et constructions	7 810	9 098	9 098	10 691	17%	18%
Equipement, Mobilier, Installations	1 195	1 490	1 490	1 425	25%	-4%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	NA	NA
Autres immobilisations	2 212	2 080	2 080	2 230	-6%	7%
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114	12%	10%
Droit au bail	314	329	329	328	5%	0%
Brevets et marque	43	49	49	54	15%	10%
Logiciels informatiques acquis	157	115	115	205	-27%	78%
Autres immobilisations incorporelles	394	521	521	527	32%	1%
Total des immobilisations	12 124	13 682	13 682	15 459	13%	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2017, les immobilisations totalisent 13 682 MDH, en hausse de 13% par rapport à fin 2016. En effet, une progression de 13% des immobilisations corporelles est constatée à fin 2017 liée, principalement, à la croissance du poste de terrains et constructions (9 098 MDH) de 17% due aux dations en paiement chez CPM, représentant ainsi 72% des immobilisations corporelles, conjuguée à la progression des immobilisations incorporelles à 1 014 MDH en 2017 contre 907 MDH en 2016.

A fin 2018, les immobilisations du groupe s'élèvent à 15 459 MDH, en hausse de 13% par rapport à janvier 2018. Cette hausse résulte, notamment, de la progression de 13% des immobilisations corporelles à 14 345 MDH fin 2018 liée, principalement, à la constatation de dations en paiement chez CPM (y compris un impact lié à des reclassements) se traduisant par la croissance du poste de terrains

et constructions (10 691 MDH) de 18%, représentant ainsi 75% des immobilisations corporelles. Les immobilisations incorporelles suivent, également, un trend haussier à hauteur de 10% en se chiffrant à 1 114 MDH à fin 2018 contre 1 014 en janvier 2018 suite, notamment, à l'acquisition de logiciels informatiques.

V.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Comptes à vue	808	1 383	1 383	1 345	71%	-3%
Emprunts	22 989	18 913	18 913	20 677	-18%	9%
Opérations de pension	10 111	21 866	21 866	24 192	>100%	11%
Dettes envers EC et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214	24%	10%
Comptes ordinaires créditeurs	161 218	172 740	172 740	180 958	7%	5%
Comptes à terme	57 041	54 764	54 764	56 220	-4%	3%
Comptes d'épargne à taux administré	32 622	35 394	35 394	36 307	8%	3%
Bons de caisse	3 727	2 691	2 691	2 015	-28%	-25%
Opérations de pension	-	1 153	1 153	837	NA	-27%
Autres dettes envers la clientèle	5 130	6 733	6 733	7 011	31%	4%
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348	5%	4%
Total dépôts	293 645	315 637	315 637	329 562	7%	4%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>12%</i>	<i>1,4 pts</i>	<i>0,6 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>74%</i>	<i>71%</i>	<i>72%</i>	<i>71%</i>	<i>-2,5 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 7% pour s'établir à 315 637 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 5% des dettes envers la clientèle qui se sont établies à 273 475 MDH, représentant 87% du total des dépôts, en raison de notamment :

- L'accroissement des comptes ordinaires créditeurs et des comptes d'épargne à taux administré de, respectivement, 7% et 8% pour s'établir à une valeur respective de 172 740 MDH et 35 394 MDH à fin 2017.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution favorable de 24% en passant de 33 908 MDH en 2016 à 42 162 MDH à fin 2017 suite à la hausse significative des opérations de pension à 21 866 MDH à fin 2017 contre 10 111 MDH en 2016. Cette hausse est principalement due à des valeurs données en pension BAM qui se chiffre à 15 MMAD en 2017 contre 2 MMAD en 2016.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan maintient un poids quasi-stable par rapport à 2016 de 11% à fin 2017. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan est de 71% à fin 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 4% pour s'établir à 329 562 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse combinée des dettes envers les établissements

de crédit et assimilés de 10% (+4 052 MDH) et la hausse de 4% (+9 873 MDH) des dettes envers la clientèle.

En effet, les dettes envers les EC et assimilés se sont situés à 46 214 MDH à fin 2018 contre 42 162 MDH en janvier 2018 suite, principalement, à la progression des opérations de pension à 24 192 MDH et des emprunts à 20 677 MDH sur la même période.

De leur côté, les dettes envers la clientèle ont augmenté de 4% à fin 2018 pour s'établir à 283 348 MDH contre 273 475 MDH en janvier 2018. Cette hausse est générée, principalement, par croissance des comptes ordinaires créditeurs qui s'établissent à 180 958 MDH à fin 2018 représentant, ainsi, plus de 64% des dettes envers la clientèle. Les comptes à terme ont, également, ont augmenté de 1 456 MDH en se chiffrant à 56 220 MDH en 2018. Les comptes d'épargne à taux administré, quant à eux, s'élèvent à 36 307 MDH en 2018 (+3%).

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan maintient un niveau quasi-stable en se situant à 71% à fin 2018. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a enregistré +0,6 points pour se situer à 12% à 2018.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

Répartition des dépôts par zone géographique	2 016	2017	01-janv-18	2018
Maroc	229 975	238 924	238 924	248 540
Zone off shore	335	405	405	496
Afrique	28 358	32 988	32 988	32 946
Europe	1 069	1 158	1 158	1 367
Total en principal	259 738	273 475	273 475	283 348

Source : BCP

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

Constituant par filiale	Dettes envers la clientèle - 2016	Part	Dettes envers la clientèle - 2017	Part	Dettes envers la clientèle - 2018	Part
BPR :	165 698	63,8%	177 532	64,9%	181 181	63,9%
BP Centre Sud	17 644	6,8%	18 430	6,7%	18 748	6,6%
BP Fes Taza	15 794	6,1%	16 436	6,0%	29 683	10,5%
BP Laayoune	3 344	1,3%	3 476	1,3%	3 260	1,2%
BP Marrakech Beni Mellal	24 472	9,4%	26 623	9,7%	27 140	9,6%
BP Meknes	11 619	4,5%	12 313	4,5%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	25 938	10,0%	27 473	10,0%	28 059	9,9%
BP Oujda	16 357	6,3%	17 515	6,4%	17 888	6,3%
Tanger Tetouan	19 335	7,4%	20 915	7,6%	21 663	7,6%
BP Rabat Kenitra	31 196	12,0%	34 350	12,6%	34 740	12,3%
BCP	63 378	24,4%	59 819	21,9%	62 365	22,0%
Groupe ABI	27 491	10,6%	31 865	11,7%	31 506	11,1%
BCP Bank Mauritius	-	0,0%	-	0,0%	3 418	1,2%
VIVALIS	860	0,3%	1 034	0,4%	1 162	0,4%
Autres	2 311	0,9%	3 226	1,2%	3 716	1,3%
Total	259 738	100%	273 475	100%	283 348	100%

Source : BCP

En 2016, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle dépasse 60% avec un montant de 165 698 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 63 378. Concernant les filiales, elles représentent 12% du total des dettes envers la clientèle se situant à 30 661 MDH dont le Groupe ABI qui représente 90% se situant à 27 491 MDH.

En 2017, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 64,9% avec un montant de 177 532 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 59 819, soit 30% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 13% du total des dettes envers la clientèle se situant à 36 125 MDH dont le Groupe ABI qui représente 88% se situant à 31 865 MDH.

A fin 2018, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle a atteint 64% avec un montant de 181 181 MDH. L'année 2018 a été marquée par le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès d'où la hausse des dettes envers la clientèle de BP Fès-Meknès à 29 683 MDH (affiché au niveau de BP Fès-Taza contre l'absence de comptabilisation de PNB au niveau de BP Meknès). En outre, la BCP a constaté 62 365 MDH en dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 14% des dettes envers la clientèle en se situant à 39 802 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 11% en se situant à 31 506 MDH ;
- BCP Bank Mauritius, nouvellement intégrée dans périmètre de consolidation de la BCP, qui totalise 3 418 MDH.

Taux de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018
<i>Base consolidé</i>				
Créances brutes sur la clientèle	227 063	244 293		264 598
Dépôts de la clientèle	259 738	273 475		283 348
Taux de transformation	87,4%	89,3%		93,4%
<i>Base sociale</i>				
Créances brutes sur la clientèle	98 541	104 712		106 676
Dépôts de la clientèle	63 428	59 894		62 414
Taux de transformation	155,4%	174,8%		170,9%
<i>Secteur bancaire marocain</i>				
Créances brutes sur la clientèle	786 375	844 145		895 211
Dépôts de la clientèle	845 433	905 954		929 149
Taux de transformation	93,0%	93,2%		96,3%

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

Au terme de l'exercice 2017, le taux de transformation sur base consolidé maintient un niveau quasi-stable à 77,4% contre une hausse du taux de transformation sur base sociale à 165,9% résultant de l'effet combiné de la hausse des créances sur la clientèle et la baisse des dépôts de la clientèle. Au niveau du secteur bancaire, les dépôts de la clientèle évoluent plus rapidement que les créances ressortant ainsi un taux de transformation de 93,2% à fin 2017.

A fin 2018, le taux de transformation sur base social se situe à 170,9%, en baisse de 3,9 pbs par rapport en 2017 suite à une hausse plus rapide des dépôts clientèles par rapport aux créances clientèles. Le taux de transformation sur base consolidé et le taux de transformation sectoriel suivent la même tendance haussière en atteignant, respectivement, 93,4% (+4,1 pbs) et 96,3% (+3,2 pbs) au titre de l'exercice 2018 suite à une croissance plus rapide des créances sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

Il est à noter que le taux de transformation sur base consolidé est moins important que le taux de transformation sur base sociale en raison d'un taux de transformation plus faible chez les BPRs notamment, BP Nador Hoceima, BP Tanger Tetouan et BP Oujda conjuguée à des taux de transformation avoisinant en moyenne 103% pour les banques africaines d'ABI et 107% pour BCP Bank Mauritius.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217	>100%	36%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 215	3 656	3 656	3 229	14%	-12%
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330	4%	5%
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491	10%	11%
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180	8%	29%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311	12%	6%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174	-38%	<-100%
- Part du groupe	1 504	927	175	-58	-38%	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116	-37%	27%
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543	12%	4%
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943	8%	4%
- Part des BPR	-	-	0	0	NA	0%
- Part des minoritaires	395	569	569	600	44%	5%
Fonds propres part du groupe**	31 995	33 231	30 500	31 623	4%	4%
Fonds propres consolidés**	41 371	43 484	39 738	41 418	5%	4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	42 491	48 783	45 037	48 635	15%	8%
Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé	12%	13%	12%	12%	0,6 pts	0,4 pts

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

(**) Fonds de soutien principalement

(***) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 5% pour se situer à 43 484 MDH contre 41 371 MDH à fin 2016. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La hausse du capital et réserves liées de 4% à 21 361 MDH accompagnée de celle des réserves consolidées de 10% à 13 681 MDH.
- La hausse des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie de 14% à 3 656 MDH.
- La baisse des gains ou pertes latents ou différés de 38% à 1 374 MDH

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 33 231 MDH à fin 2017 soit une hausse de 4% par rapport à 2016.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 5 299 MDH à fin 2017 (contre 1 120 MDH à fin 2016) suite à l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés totalisant 4 milliards de dirhams en 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 4% pour se situer à 41 418 MDH contre 39 738 MDH en janvier 2018. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La hausse du capital et réserves liées de 5% à 22 330 MDH conjuguée à la croissance des réserves consolidées de 11% à 12 491 MDH.
- Le recul du poste des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie à 3 229 MDH en 2018 contre 3 656 MDH en janvier 2018.
- La constatation de pertes latents ou différés de -174 MDH en 2018 dont 59 MDH d'écarts de conversion des filiales étrangères et -233 MDH à la constatation des justes valeurs des actifs financiers conformément à la norme IFRS 9.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 31 623 MDH à fin 2018 soit 4% de hausse par rapport au début de l'exercice 2018 où ils s'élevaient à 30 500 MDH.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 7 217 MDH à fin 2018 comportant les deux emprunts obligataires subordonnés totalisant 4 milliards de dirhams en 2017 ainsi que l'emprunt obligataire de 2 milliards de dirhams en 2018.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 12% du total passif à fin 2018.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Encours début d'exercice	2 642	3 207	3 207	3 653	21%	14%
Alimentations	-	636	636	40	>100%	-94%
Contribution des organismes du CPM	-	315	315	-	>100%	-100%
Dotation complémentaire	-	321	321	40	>100%	-88%
Prélèvements	-	190	190	463	>100%	>100%
Reclassement Réserve (suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP)	565	-	-	-	-100%	NA
Encours fin d'exercice	3 207	3 653	3 653	3 230	14%	-12%

Source : BCP

A fin 2017, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 653 MDH, en hausse de 14% par rapport à fin 2016. Cette hausse résulte de la comptabilisation de dotations complémentaires à hauteur de 321 MDH ainsi que la contribution des organismes du CPM à hauteur de 315 MDH à fin 2017.

A fin 2018, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 230 MDH en baisse par rapport à janvier 2018 suite à la constatation de 463 MDH en prélèvements correspondant à des subventions en faveur des BPRs. Les alimentations qui se chiffrent à 40 MDH en 2018 viennent en complément des dotations de l'année 2017 et sont en forme de dotation complémentaire versée par les BPRs dans le cadre de la répartition du résultat.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Encours début de période	211	312	312	478	48%	53%
Alimentations	101	166	166	-	64%	-100%
Dotation ordinaire	101	166	166	-	64%	-100%
Dotation complémentaire	-	-	-	-	NA	NA
Prélèvements	-	-	-	-	NA	NA
Encours fin de période	312	478	478	478	53%	0%

Source : BCP

A fin 2017, la participation de la BCP au fonds de soutien a augmenté de 53% pour s'afficher à 478 MDH en raison du constat d'une dotation ordinaire de 166 MDH.

A fin 2018, la participation de la BCP au fonds de soutien est maintenue à 478 MDH car il n'y a pas eu de mouvements relatifs aux alimentations ou aux prélèvements.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Ratios de solvabilité sur base individuelle :					
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,97%	10,25%	10,07%	-0,72 pts	-0,18 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	12,63%	13,27%	13,75%	0,64 pts	0,48 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée :					
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	11,28%	10,77%	10,53%	-0,51 pts	-0,24 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	12,41%	12,97%	13,06%	0,56 pts	0,09 pts
Division des risques (*)					
Sur base individuelle	5 508	6 306	6 700	14,5%	6,2%
Sur base consolidée	6 902	7 980	8 440	15,6%	5,8%
Ratio de liquidité (LCR) (**)	138%	120%	130%	-18,00 pts	10,00 pts

(*) Le maximum des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté à un taux de pondération en fonction du degré de risque, dans la limite de 20% des fonds propres nets de la banque

(**) Minimum de 90% en 2018

Source : BCP

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le ratio de solvabilité global s'établit à 13,27% sur base individuelle et à 12,97% sur base consolidée.

Concernant la division de risques du Groupe, il enregistre une hausse au titre de l'exercice 2017 par rapport à fin 2016 de 14,5% sur base individuelle et 15,6% sur base consolidée pour s'établir respectivement à 6 306 MDH et 7 980 MDH.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 120% à fin 2017, en dessus du minimum réglementaire requis (80%).

• Variations janvier 2018 à fin 2018

Au titre de l'exercice 2018, le ratio de solvabilité global s'établit à 13,75% sur base individuelle et à 13,06% sur base consolidée, en hausse de 0,48 points et 0,09 points respectivement.

Concernant la division de risques du Groupe, il enregistre une hausse en 2018 par rapport à 2017 de 6,2% sur base individuelle et de 5,8% sur base consolidée pour s'établir respectivement à 6 700 MDH et 8 440 MDH.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 130% à fin 2018, au-dessus du minimum réglementaire requis (90% pour l'année 2018).

V.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Engagements de financement donnés	38 808	30 556	30 556	33 864	-21%	11%
- Aux établissements de crédit	1 428	1 664	1 664	913	17%	-45%

- A la clientèle	37 381	28 892	28 892	32 952	-23%	14%
<i>Ouverture de crédit</i>	32 922	24 751	24 751	28 790	-25%	16%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	4 459	4 141	4 141	4 162	-7%	1%
Engagements de financement reçus	3 715	2 444	2 444	871	-34%	-64%
- Des établissements de crédit	3 568	1 905	1 905	527	-47%	-72%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	148	539	539	344	>100%	-36%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017 les engagements de financement donnés ont subi une baisse de 21% en s'affichant à 30 556 MDH. Ceci est dû, notamment, à la baisse des engagements de financement donnés à la clientèle de 8 489 MDH, s'affichant ainsi à 28 892 MDH en 2017 au lieu 37 381 MDH en 2016.

Les engagements de financement reçus ont, également, suivi une tendance baissière au titre de l'exercice 2017 en passant de 3 715 MDH en 2016 à 2 444 MDH suite au recul des engagements de financement reçus des établissements de crédit à 1 905 MDH en 2017 contre 3 568 MDH en 2016 contrebalancé par la hausse des engagements de financement reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 539 MDH en 2017 contre 148 MDH en 2016.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les engagements de financement donnés ont augmenté de 11% en s'affichant à 33 864 MDH. Ceci est dû à la hausse des engagements de financement donnés à la clientèle de 4 060 MDH pour atteindre 32 952 MDH en 2018 contre 28 892 en début 2018. Cette hausse est conjuguée à la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit à 913 MDH contre 1 664 MDH début 2018.

Les engagements de financement reçus ont subi une baisse de 1 573 MDH en se situant à 871 MDH à fin 2018 en raison du recul des engagements reçus des établissements de crédit qui passent de 1 905 MDH en début 2018 à 527 MDH à fin 2018 et des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 344 MDH en 2018 contre 539 MDH en début 2018.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Engagements de garantie donnés	19 929	21 071	21 071	22 407	6%	6%
- D'ordre des établissements de crédit	3 981	3 457	3 457	5 271	-13%	52%
- D'ordre de la clientèle	15 948	17 614	17 614	17 135	10%	-3%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 636	8 502	8 502	8 972	-2%	6%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	7 312	9 112	9 112	8 163	25%	-10%
Engagements de garantie reçus	28 093	17 410	17 410	23 876	-38%	37%
- Des établissements de crédit	13 415	12 773	12 773	12 433	-5%	-3%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	14 678	4 637	4 637	11 443	-68%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 6% par rapport à l'exercice 2016 en se situant à 21 071 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 10% en se situant à 17 614 MDH ;
- Conjuguée à une baisse de 524 MDH des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit atteignant 3 457 MDH en 2017 contre 3 981 MDH en 2016.

Les engagements de garantie reçus ont suivi un trend baissier de l'ordre de 38% suite à la diminution du poste engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 68% pour atteindre 4 637 MD engendrée, principalement, par le désengagement de l'Etat chez les filiales africaines de la BCP, conjuguée à la baisse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de l'ordre de 5% pour se situer à 12 773 MDH.

- **Variations janvier 2018 à fin 2018**

A fin 2018, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 6% par rapport au début 2018 en se situant à 22 407 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 52% en atteignant 5 271 MDH ;
- Conjuguée au léger recul des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 3% en se situant à 17 135 MDH dont 8 972 MDH correspondant aux cautions administratives et fiscales (+6%) et 8 163 MDH aux garanties d'ordre à la clientèle (-10%).

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 37% suite à la croissance du poste engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie (+6 806 MDH) pour atteindre 11 443 MDH enregistrée, essentiellement chez les banques du Groupe ABI ayant enregistrées plus de garanties de l'Etat, atténuée par la baisse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de l'ordre de 11% pour atteindre 11 398 MDH.

VI. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2016	1 823	18 675		9 993	1 504		31 995	9 376	41 371
Opérations sur capital								463	463
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-230	-230
Affectation du résultat		2 025		-2 025					
Dividendes		-1 094					-1 094	190	-904
Résultat de l'exercice				2 843			2 843	569	3 412
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-684		-684	-300	-984
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-143	107		-36	42	6
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-143	-578		-720	-258	-978
Variation de périmètre				206			206	282	488
Autres variations		-69		71			2	-140	-139
Capitaux propres clôture 31/12/2017	1 823	19 538		10 944	927		33 231	10 252	43 484
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572	-572				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680			-2 680	-905	-3 585
Autres				128	-83	-96	-51	-109	-161
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018	1 823	19 538		8 964	271	-96	30 500	9 238	39 738
Opérations sur capital								-336	-336
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								170	170

Affectation du résultat		2 231		-2 231					
Dividendes		-1 185					-1 185	197	-987
Résultat de l'exercice				2 943			2 943	600	3 543
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-74	-115	-189	-7	-196
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				82	-51		31	-26	5
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				82	-125	-115	-158	-32	-191
Variation de périmètre				-50	9	-5	-46	-115	-161
Autres variations		-77		-356	2		-430	74	-357
Capitaux propres clôture 31/12/2018	1 823	20 507		9 351	157	-215	31 623	9 796	41 418

Au titre de l'exercice 2017, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 43 484 MDH en hausse de 2 113 MDH par rapport à fin 2016. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de ce qui suit :

- La distribution des dividendes d'un total de 904 MDH ;
- La constatation d'un résultat de 3 412 MDH au titre de l'exercice 2017.

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une baisse entre décembre 2017 et janvier 2018 suite à la première application (First Time Application) de la norme IFRS 9 donnant lieu à la comptabilisation de provisions en capitaux propres sans impact sur le résultat au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, les capitaux propres début 2018 se chiffrent à 39 738 MDH, soit -3 746 MDH par rapport fin 2017.

A fin décembre 2018, les capitaux propres ont enregistré 1 681 MDH par rapport à janvier 2018 en se situant à 41 418 MDH en raison de principalement :

- La distribution des dividendes d'un total de 987 MDH ;
- La constatation d'un résultat de 3 543 MDH au titre de l'exercice 2018.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat avant impôts	4 475	4 872	5 167	9%	6%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	804	810	1 113	1%	37%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2	-0	-2	83%	<-100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 376	1 360	1 193	-1%	-12%
+/- Dotations nettes aux provisions	319	303	718	-5%	>100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3	-4	4	<-100%	>100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-810	-936	-1 668	-16%	78%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	NA	NA
+/- Autres mouvements	29	7	63	>100%	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 720	1 540	1 420	-10%	-8%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	21 010	3 155	2 248	-85%	-29%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 258	-3 751	-10 501	<-100%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 860	-8 051	-1 298	57%	-84%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 563	143	663	-97%	>100%
- Impôts versés	-1 750	-1 267	-1 757	28%	39%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 222	-9 771	-10 644	<-100%	9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 416	-3 360	-4 057	<-100%	21%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 997	620	2 962	>100%	>100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	NA	NA
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 974	-2 165	-3 004	27%	39%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 971	-1 545	-42	74%	-97%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 070	-293	-1 276	<-100%	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 701	4 540	4 653	>100%	2%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-632	4 247	3 377	>100%	-20%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-49	210	-66	>100%	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 764	-447	-787	<-100%	76%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 110	19 874	19 327	97%	-3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116	14 163	10 211	55%	-28%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994	5 711	9 116	>100%	60%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 874	19 428	18 539	-2%	-5%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163	10 312	13 892	-27%	35%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711	9 116	4 647	60%	-49%
Variation de la trésorerie nette	9 764	-447	-787	<-100%	76%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2017, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à - 447 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -3 360 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 3 155 MDH à fin 2017 contre 21 010 MDH à fin 2016 suite à, notamment, la hausse des opérations de pension données à 11 Milliards de MAD en 2017 ;
 - de flux liés aux opérations avec la clientèle qui enregistrent une baisse à fin 2017 pour s'établir à -3 751 MDH. Ceci correspond à un décaissement plus important par rapport à 2016 et s'explique principalement par la hausse chez la BCP du volume des crédits distribués en 2017 contre une baisse de en 2016 ainsi que par la hausse des crédits distribués en 2017 chez les filiales africaines BABF +1,2 Milliards MAD, BACI +1 Milliards MAD, et BAML +0,8 Milliards MAD ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à 143 MDH en 2017 contre 5 563 MDH en 2016. Il s'agit de l'assainissement chez Upline Group du compte de négociation et de règlements en 2017 pour un montant de 3,8 Milliards de MAD ; les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers passent de -18 860 MDH en 2016 à -8 051 MDH en 2017 expliquée, essentiellement, par des acquisitions des titres de transactions moins importantes chez la BCP en 2017 pour un montant de - 2 775 MDH contre -11 909 MDH en 2016.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -1 545 MDH. Ils sont constitués, d'une part, des flux liés aux actifs financiers et aux participations de 620 MDH et d'autre part, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -2 165 MDH ;
- les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 4 247 MDH à fin 2017 grâce aux effets combinés de flux positifs au niveau du poste Autres flux de trésorerie net provenant des activités de financement s'élevant à 4 540 MDH et de flux négatifs à destination des actionnaires de -293 MDH.

A fin 2018, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -787 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -4 057 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 2 248 MDH à fin 2018 contre 3 155 MDH à fin 2017 ;
 - de flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'enregistrent à -10 501 MDH à fin 2018 contre -3 751 MDH à fin 2017 en raison du développement de la distribution des crédits par la hausse des encours de 9% compensée par la ressources des crédits du Groupe ayant évolué de 4% ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -1 298 MDH en 2018 contre -8 051 en 2017. Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement d'opérations de cession de titres de placement plus importantes que les acquisitions effectuées notamment chez la BCP, ABI et Upline Group.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -42 MDH à fin 2018 contre -1 545 MDH en 2017 suite à des acquisitions de titres de

participations réalisées par la BCP à travers Upline Investment Fund (UIF) et Alhif. Par ailleurs, ils sont, également, constitués, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -3 004 MDH à fin 2018 ;

- les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 3 377 MDH à fin 2018 dont, 4 653 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement contre 4 540 MDH en 2017 et -1 276 MDH de flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires.

PARTIE VI

ANALYSE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE A FIN JUIN 2019

I. PRESENTATION DES INDICATEURS SEMESTRIELS SELECTIONNES

L'analyse des principaux indicateurs semestriels d'exploitation et bilanciaux du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre juin 2018 et juin 2019

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Produit net bancaire	8 387	8 786	4,8%
Résultat brut d'exploitation	4 058	4 381	7,9%
Coût du risque	-1 246	-1 379	10,7%
Résultat net - Part du Groupe	1 556	1 641	5,5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP entre juin 2018 et juin 2019 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression du produit net bancaire selon un TCAM de 4,8% pour se chiffrer à 8 786 MDH en juin 2019 contre 8 387 MDH en juin 2018 ;
- Une hausse du résultat brut d'exploitation qui passe de 4 058 MDH en juin 2018 à 4 381 MDH en juin 2019 ;
- Une hausse du coût du risque de 134 MDH entre juin 2018 et juin 2019 ;
- Une progression du résultat net part du groupe selon un TCAM de 5,5% pour atteindre 1 641 MDH à fin juin 2019.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés entre fin décembre 2018 et fin juin 2019

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Prêts et créances sur la clientèle	244 228	247 085	1,2%
Dettes envers la clientèle	283 348	285 550	0,8%
Total Bilan	396 590	407 555	2,8%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux de la BCP entre fin décembre 2018 et juin 2019 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 1,2% sur la période en s'enregistrant à 247 085 MDH en juin 2019 ;
- Une hausse continue des dépôts de la clientèle qui totalisent 285 550 MDH au titre du premier semestre 2019 ;
- Une hausse du total bilan à 407 555 MDH à fin juin 2019, soit une hausse de 2,8% entre fin 2018 et juin 2019.

II. ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.1. ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2019 ET AU 30 JUIN 2018

Situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2019.

Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 41.379.066 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.998.745 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 18 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI
Associé

Situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2018.

Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 38.360.065 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.951.389 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé

qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 25 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

II.2. ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2019 ET AU 30 JUIN 2018

Situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 40.492.456 KMAD dont un bénéfice net de 1.801.213 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 18 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

KPMG

Faiçal MEKOUAR
Associé

Fouad LAHGAZI
Associé

Situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 32.774.809 KMAD dont un bénéfice net de 1.714.060 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi Britel
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

III. PRESENTATION DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE IFRS

III.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation 30 Juin 2019

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	2 022 547	IG*
BP Centre Sud	55,64%	55,64%	1 119 535	IG
BP Fès Taza	56,97%	56,97%	1 935 815	IG
BP Laayoune	56,09%	56,09%	547 045	IG
BP Marrakech Beni Mellal	54,71%	54,71%	1 104 010	IG
BP Nador Al Hoceima	59,05%	59,05%	824 850	IG
BP Oujda	60,92%	60,92%	697 885	IG
BP Tanger Tétouan	56,27%	56,27%	935 414	IG
BP Rabat Kenitra	55,28%	55,28%	1 842 996	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	80,21%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,74%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	96,10%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	87,10%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	44,07%	38,59%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	0	IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	40,04%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	90,25%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	90,25%	100,00%	55 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	90,25%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,66%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,78%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	90,25%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	90,25%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	90,25%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	32,49%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	81,23%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	45,13%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	72,20%	80,00%	5000	IG

CHAABI MOUSSAHAMA	90,25%	100,00%	5000	IG
EMERGENCE GESTION	29,78%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,78%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,78%	33,33%	5000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	81,37%	100,00%	5 000	IG
BPREM	80,31%	100,00%	188 000	IG
PCA	81,37%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	80,53%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	81,37%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	81,37%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	0	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57000	IG
AL AKARIA INVEST II	99,99%	99,99%	506 300	IG
AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,64%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2218065	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	70,03%	70,03%	172039570	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	69,97%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	69,97%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	42,40%	60,48%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	47,31%	67,56%	23 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	69,64%	99,29%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,86%	72,61%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	55,67%	79,47%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,02%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	59,57%	85,04%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	48,68%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,10%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	63,03%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	67,74%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	44,67%	65,40%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	68,30%	97,53%	3 000 000	IG

Le périmètre de consolidation de la BCP a subi un changement portant sur la déconsolidation de deux filiales du Groupe à savoir, Orchidée du Sud, Attamine Chaabi et Al Akaria Toubkal au titre du premier semestre 2019 en raison de leurs cessions externes à 100%.

III.2. IMPACT DE LA NORME IFRS 16 ET L'INTERPRETATION IFRIC 23

Les comptes consolidés au 30 juin 2019 ont été préparés en tenant compte de l'entrée en vigueur pour la première fois de la norme IFRS 16 (remplaçant la norme IAS 17 « Contrats de location ») et la prise en compte de l'interprétation de la norme IFRIC 23 :

- La norme IFRS 16 qui modifie la comptabilisation des contrats de location : pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette.

Il est à noter que la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation dans les comptes consolidés de la BCP au 30 juin 2019 des éléments suivants :

- ✓ Droits d'utilisation d'un montant de 1,3 milliard de MAD
 - ✓ Charges d'intérêt de -16 millions de DH
 - ✓ Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation de 131 millions de DH
 - ✓ Charges qui sont compensées par la réintégration des loyers entraînant un impact résultat de 146 millions de DH.
- L'interprétation IFRIC 23 qui précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du Groupe. Au titre de la première application de l'IFRIC 23, l'impact s'est traduit par la constitution de 314 MDH en fonds propres au niveau du périmètre retenu concernant les BPRs, la BCP et les Banques à l'international qui représentent 85% du Groupe.

Les méthodes de transition adoptées par la BCP dans le cadre de l'intégration des normes IFRS 16 et IFRIC 23 se présentent comme suit :

- **IFRS 16** : La méthode retenue par la BCP pour la transition vers la norme IFRS 16 est la méthode rétrospective cumulée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition à savoir le 1er janvier 2019. Le droit d'utilisation et de la dette locative sont calculés à partir du 1er janvier 2019 et la méthode retenue n'engendre aucun impact sur les capitaux propres.
Par ailleurs, la BCP a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16. Un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :
 - ✓ Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
 - ✓ Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.
- **IFRIC 23** : La méthode retenue par la BCP pour la transition vers la norme IFRIC 23 est la méthode partiellement rétrospective. Cette dernière consiste en la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture pour ajuster le solde d'ouverture des résultats non distribués. L'information comparative lors du 1^{er} exercice d'application n'est dans ce cas pas retraitée.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1^{er} janvier 2019 et juin 2019 se présente comme suit :

Immobilier en MDH	01/01/2019	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2019
Droit d'utilisation d'immeubles d'exploitation	1 430	-126	-	-2	1 302
Valeur Brute	1 430	2	-	-2	1 430
Amortissements et dépréciations	-	-128	-	-	- 128
Droit d'utilisation du mobilier et matériel d'exploitation	5	-1	-	-0,002	4
Valeur Brute	5	-	-	-0,002	5
Amortissements et dépréciations	-	-1	-	-	-1
Droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles d'exploitation	25	-2	-0,06	-0,002	23
Valeur Brute	25	-	-0,06	-0,002	25

Amortissements et dépréciations	-	-2	-	-	-2
Total droits d'utilisation	1 460	-129	-0,06	-1,72	1 329

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Variation de la dette locative

L'état de variation de la dette de location entre le 1^{er} janvier 2019 et juin 2019 se présente comme suit :

Passifs au titre de la dette locative en MDH	31/12/2018	30/06/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	5 305	9 398
Dont : Dettes locatives	-	1 330

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin juin 2019 se présente comme suit :

Détail des charges de contrats de location en MDH	30/06/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-16
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-131

Source : BCP comptes consolidés IFRS

IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Intérêts et produits assimilés	7 947	8 092	2%
Intérêts et charges assimilés	-2 442	-2 608	7%
MARGE D'INTERÊTS	5 504	5 484	0%
Commissions perçues	1 404	1 552	11%
Commissions servies	-128	-142	11%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 276	1 410	11%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 022	1 323	29%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	243	196	-19%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 265	1 519	20%
Produits des autres activités	816	862	6%
Charges des autres activités	-474	-489	3%
PRODUIT NET BANCAIRE	8 387	8 786	5%
Charges générales d'exploitation	-3 820	-3 743	-2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-509	-662	30%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 058	4 381	8%
Coût du risque	-1 246	-1 379	11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 812	3 001	7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3	-1	-63%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	-21	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	2 823	2 979	6%
Impôts sur les bénéfices	-871	-981	13%

RESULTAT NET	1 951	1 999	2%
Résultat - part BPR ^(*)	-	-	NA
Résultat hors groupe	396	358	-9%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 556	1 641	5%

() Le résultat part BPR est intégré dans le résultat de la BCP suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR en 2015*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat net consolidé part du Groupe se situe à 1 641 MDH à fin juin 2019, en hausse de 5% par rapport à juin 2018. Cette progression trouve son origine dans la combinaison des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable de la marge d'intérêts à 5 484 MDH en juin 2019, représentant 62% du PNB semestriel ;
- La hausse de la marge sur commissions de 11% entre juin 2018 et juin 2019 en raison d'une croissance plus rapide des commissions perçues par rapport aux commissions servies ;
- Un résultat des activités de marché en progression de 254 MDH entre juin 2019 et juin 2018 portée principalement par les gains réalisés sur titres à revenu variable ;
- L'amélioration du coefficient d'exploitation de 1,5 points de base en raison d'une progression des charges d'exploitation (4 405 MDH) moins rapide que le PNB (8 786 MDH) à fin juin 2019 comparé à juin 2018 ;
- Un coût de risque en hausse de 134 MDH pour s'afficher à -1 379 MDH en juin 2019 ;
- La constatation de 13% de plus en impôts sur les bénéfices en phase avec la hausse du résultat avant impôts entre juin 2018 et juin 2019.

IV.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Opérations avec la clientèle	6 802	6 968	2%
Comptes et prêts/emprunts	6 363	6 548	3%
Opérations de pensions	17	19	11%
Opérations de location-financement	422	401	-5%
Opérations interbancaires	270	304	13%
Comptes et prêts/emprunts	114	177	55%
Opérations de pensions	156	127	-19%
Actifs disponibles à la vente	576	561	-3%
Actifs détenus jusqu'à échéance	299	259	-13%
Autres intérêts assimilés	-	-	NA
Total des produits d'intérêts ou assimilés	7 947	8 092	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Opérations avec la clientèle	1 768	1 813	3%
Comptes et prêts/emprunts	1 700	1 727	2%
Opérations de pensions	18	15	-17%
Opérations de location-financement	49	71	44%
Opérations interbancaires	558	605	9%
Comptes et prêts/emprunts	245	306	25%
Opérations de pensions	313	299	-4%
Emprunts émis par le groupe	114	190	67%
Dettes représentées par un titre	-	-	NA
Actifs disponibles à la vente	3	0	-100%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	NA
Autres intérêts assimilés	-	-	NA
Total des charges d'intérêts ou assimilés	2 442	2 608	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
MARGE D'INTERÊTS	5 504	5 484	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Entre juin 2018 et juin 2019, la marge d'intérêts a maintenu un niveau quasi-stable en passant de 5 504 MDH à 5 484 MDH sous principalement l'effet de :

- La hausse d'environ 2% des produits d'intérêt qui s'élèvent à 8 092 MDH à fin juin 2019. Les intérêts sur opérations avec la clientèle, représentant 86% du total des produits d'intérêt, ont augmenté de 166 MDH en passant à 6 968 MDH en juin 2019 contre 6 802 MDH en juin 2018. Les produits sur opérations interbancaires ont, également, augmenté de 13% en s'affichant à 304 MDH en juin 2019. Quant aux actifs disponibles à la vente et les actifs détenus jusqu'à échéance, ils se situent respectivement à 561 MDH et 259 MDH en juin 2019 contre 576 MDH et 299 MDH en juin 2018.

- La hausse plus rapide des charges d'intérêts de 7% entraînée, principalement, par les charges sur les emprunts émis par le groupe qui atteignent 190 MDH en juin 2019 contre 114 MDH en juin 2018. Le total poste des charges d'intérêts s'élève à 2 608 MDH en juin 2019 contre 2 442 MDH en juin 2018 dont 70% des charges sur les opérations avec la clientèle.

Le taux de marge d'intérêt se chiffre ainsi à 62% à fin juin 2019 contre 66% enregistré à fin juin 2018, correspondant à la part de la marge d'intérêts dans le PNB.

Ventilation des commissions :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Commissions nettes sur opérations	168	151	-10%
- avec la clientèle	-	-	NA
- sur titres	168	151	-10%
- de change	-	-	NA
- avec établissements de crédit	-	-	NA
Prestation de services bancaires et financiers	1 236	1 401	13%
- Produits nets sur moyen de paiement	215	247	15%
- Autres(*)	1 020	1 154	13%
Commissions nettes perçues	1 404	1 552	11%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Commissions nettes sur opérations	1	1	1%
- sur titres	1	1	1%
- de change	-	-	NA
Prestation de services bancaires et financiers	128	142	11%
- Produits nets sur moyen de paiement	21	20	-1%
- Autres(*)	107	121	13%
Commissions nettes servies	128	142	11%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
MARGE SUR COMMISSIONS	1 276	1 410	11%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, la marge sur commissions a augmenté de 11% pour s'établir à 1 410 MDH contre 1 276 MDH en juin 2018 due à une hausse plus rapide des commissions nettes perçues (+149 MDH) par rapport aux commissions nettes servies (+14 MDH) :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 1 552 MDH soit une hausse de 11% durant le premier semestre 2019 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires qui sont passées de 1 236 MDH en juin 2018 à 1 401 MDH en juin 2019. Ces commissions comportent les produits de M2T qui étaient auparavant enregistrés dans « Autres produits ».
- Les commissions nettes servies ont enregistré 14 MDH de plus en juin 2019 par rapport à juin 2018 suite à l'augmentation des commissions sur prestation de services bancaires et financiers.

Ainsi, le taux de marge sur commissions gagne un point de base en se situant à 16% en juin 2019 contre 15% en juin 2018.

Ventilation des activités de marché :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 022	1 323	29%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	960	1 296	35%
Titres à revenu fixe	483	561	16%
Titres à revenu variable	231	464	>100%
Instruments financiers dérivés	245	271	10%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	62	27	-57%
Actions et autres revenus à titres variable	62	-19	-131%
Plus-values nettes de cession	-	46	NA
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	243	196	-19%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	232	195	-16%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins-values nettes sur les titres de placement	12	-4	>100%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	-1	6	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	1 265	1 519	20%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2019, le résultat des activités de marché a enregistré une progression de 20%, par rapport à fin juin 2018, pour s'établir à 1 519 MDH eu égard de la hausse des gains nets sur titres à revenu variable qui passent à 464 MDH en juin 2019 contre 231 MDH en juin 2018. Cette hausse est accompagnée par la progression des gains sur les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés de, respectivement, 16% et 10%. Ainsi, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction totalise 1 296 MDH en juin 2019, soit 98% du total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, eu égard du renforcement du portefeuille transaction et d'une évolution favorable de la courbe des taux.

Par ailleurs, il est à noter que la baisse de 19% enregistrées au niveau des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres à 196 MDH en juin 2019 contre 243 MDH en juin 2018 résulte de la baisse des dividendes hors groupe perçus par la BCP.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 17% au titre du premier semestre 2019 contre 15% en juin 2018, soit une hausse de 2,2 points.

Ventilation des autres activités :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Produits de l'activité d'assurance	608	676	11%
Autres produits	208	186	-11%
Total produits autres activités	816	862	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Charges de l'activité d'assurance	416	467	12%
Autres charges	58	22	-62%
Total charges autres activités	474	489	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Résultat des autres activités	342	373	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance (Maroc Assistance Internationale, Chaabi LLD, Assurances vie et non vie des filiales africaines).

A fin juin 2019, le résultat des autres activités s'élève à 373 MDH contre 342 MDH à fin juin 2018, soit une hausse de 9% provenant d'une progression plus rapide des produits de l'activité d'assurance (+68 MDH) à 676 MDH en juin 2019 comparée à la croissance des charges de l'activité d'assurance qui se chiffrent à 467 MDH en juin 2019.

Par ailleurs, les autres produits et charges sont en baisse à, respectivement, 186 MDH et 22 MDH en juin 2019 suite à un reclassement des produits et charges de M2T en commissions à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à l'agrément de Bank Al Maghreb.

IV.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Intérêts et produits assimilés	7 947	8 092	2%
Intérêts et charges assimilés	-2 442	-2 608	7%
MARGE D'INTERÊTS	5 504	5 484	0%
Commissions perçues	1 404	1 552	11%
Commissions servies	-128	-142	11%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 276	1 410	11%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 022	1 323	29%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	243	196	-19%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 265	1 519	20%
Produits des autres activités	816	862	6%
Charges des autres activités	-474	-489	3%
PRODUIT NET BANCAIRE	8 387	8 786	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Marge d'intérêts	65,6%	62,4%	-3,2 pts
Marge sur commissions	15,2%	16,1%	0,9 pts
Résultat des opérations de marché	15,1%	17,3%	2,2 pts
Divers	4,1%	4,2%	0,1 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En juin 2019, le PNB évolue de 5% pour s'établir à 8 786 MDH suite aux évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- L'impact de l'intégration de BCP Mauritius de +74 MDH ;
- Le maintien d'un niveau quasi-stable de la marge d'intérêts à 5 484 MDH ;
- La hausse de 11% de la marge sur commissions à 1 410 MDH ;
- L'amélioration du résultat des activités de marché qui est passé de 1 276 MDH en juin 2018 à 1 410 MDH en juin 2019 essentiellement suite aux gains réalisés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ;
- La progression du résultat net des autres activités suite à une augmentation plus rapide des produits relatifs à l'activité d'assurance que celles des charges y afférentes.

PRESENTATION DU PNB PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2018 ET JUIN 2019

Contributif par filiale	Raison sociale	Produit Net Bancaire - Juin 2018	Part	Produit Net Bancaire - Juin 2019	Part	Δ 06-18/06-19
BPR :	Banques Populaires Régionales	2 972	35,4%	3 063	34,9%	3,1%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	366	4,4%	372	4,2%	1,8%
BP Fes Taza	BP Fes Taza	277	3,3%	533(*)	6,1%	92,3%
BP Laayoune	BP Laayoune	111	1,3%	112	1,3%	1,4%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	477	5,7%	465	5,3%	-2,7%
BP Meknes	BP Meknes	245	2,9%	-	0,0%	NA
BP Nador Al Hoceima	BP Nador Al Hoceima	258	3,1%	281	3,2%	8,9%
BP Oujda	BP Oujda	281	3,3%	276	3,1%	-1,6%
BP Tanger Tetouan	BP Tanger Tetouan	335	4,0%	350	4,0%	4,5%
BP Rabat Kenitra	BP Rabat Kenitra	622	7,4%	674	7,7%	8,4%
BCP	Banque Centrale Populaire	2 670	31,8%	2 990	34,0%	12,0%
Groupe ABI	Atlantic Bank International	1 399	16,7%	1 484	16,9%	6,1%
MAROC LEASING	MAROC LEASING	320	3,8%	281	3,2%	-12,1%
CIB OFF SHORE	Chaabi International Bank Offshore	39	0,5%	37	0,4%	-5,6%
FBPMC	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit	332	4,0%	363	4,1%	9,4%
VIVALIS	VIVALIS	279	3,3%	293	3,3%	4,9%
Autres		377	4,5%	274	3,1%	-27,2%
Total		8 387	100%	8 786	100%	5%

(*) BP Fès Meknès à la suite de la fusion de BP Fès Taza avec BP Meknès en décembre 2018

A fin juin 2019, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 35% avec un montant de 3 063 MDH. Le deuxième semestre 2018 a été marqué par le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès d'où la hausse du PNB BP Fès-Meknès à 533 MDH en juin 2019 (affiché au niveau de BP Fès-Taza contre l'absence de comptabilisation de PNB au niveau de BP Meknès). En outre, la BCP a réalisé 34% du PNB consolidé, soit 2 990 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 31% du PNB se situant à 2 733 MDH dont le Groupe ABI qui représente 17% du PNB se situant à 1 484 MDH.

PRESENTATION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2018 ET JUIN 2019

Secteur d'activité	PNB - Juin 2018	PNB - Juin 2019
Banque Maroc & banque off shore	6 748	7 042
Sociétés de financement spécialisées	473	478

Banque de détail & Assurance à l'international	1 778	1 866
Total agrégé	8 998	9 387
Interco	-611	-601
Total	8 387	8 786

Le PNB est généré, principalement, par la « Banque Maroc et banque Offshore » à hauteur de 80% en se chiffrant à 7 042 MDH en juin 2019 contre 6 748 MDH en juin 2018, soit +4% de croissance sur la période.

La « Banque de détail et assurance à l'international » enregistre un PNB de 1 866 MDH en juin 2019 contre 1 778 MDH en juin 2018.

Par ailleurs, le PNB des « Sociétés de financement spécialisées » se chiffre à 478 MDH en juin 2019 contre 473 MDH en juin 2018.

IV.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Produit net bancaire	8 387	8 786	5%
Charges générales d'expl.	-3 820	-3 743	-2%
Dotations amort. et dépréc.	-509	-662	30%
Résultat brut d'exploitation	4 058	4 381	8%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	52%	50%	-1,5 pts

(*)(Charges générales d'exploitation + dotations)/PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, le résultat brut d'exploitation (RBE) a augmenté de 8% pour s'établir à 4 381 MDH contre 4 058 MDH en juin 2018 :

- Le recul de 2% des charges générales d'exploitation qui se situent à 3 743 MDH en juin 2019 contre 3 820 MDH en juin 2018 ;
- La hausse des dotations aux amortissements et dépréciations à 662 MDH en juin 2019 contre 509 MDH en juin 2018 trouvant son origine dans l'application de la norme IFRS 16 ayant engendré un impact de 131 MMAD (droit d'utilisation).

Le coefficient d'exploitation s'améliore en se chiffrant à 50% en juin 2019 contre 52% en juin 2018 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges d'exploitation.

PRESENTATION DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2018 ET JUIN 2019

Secteur d'activité	RBE - Juin 2018	RBE - Juin 2019
Banque Maroc & banque off shore	3 183	3 546
Sociétés de financement spécialisées	292	273
Banque de détail & Assurance à l'international	583	562
Total	4 058	4 381

Le RBE est généré, principalement, par la « Banque Maroc et banque Offshore » à hauteur de 80% en se chiffrant à 3 546 MDH en juin 2019 contre 3 183 MDH en juin 2018, soit +11% de croissance sur la période.

La « Banque de détail et assurance à l'international » et les « Sociétés de financement spécialisés » enregistrent un RBE, respectif, de 562 MDH et 273 MDH en juin 2019, en légère baisse par rapport à

juin 2018 suite à une hausse du PNB moins rapide que celle des charges d'exploitations afférentes à ces secteurs opérationnels.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Charges de personnel	2 094	2 186	4%
Impôts et taxes	142	118	-17%
Charges externes	1 251	1 208	-3%
Autres charges générales d'expl.	333	231	-31%
Charges générales d'exploitation	3 820	3 743	-2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au titre du premier semestre 2019, les charges générales d'exploitation ont baissé de 2% pour s'établir à 3 743 MDH contre 3 820 MDH en juin 2018. Ce poste est composé majoritairement des charges du personnel qui s'élève à 2 186 MDH en juin 2019 eu égard de l'intégration de la BCP Bank Mauritius dans le périmètre de consolidation et la hausse générale des charges du personnel au niveau du CPM. Le reliquat du poste des charges générales d'exploitation subit une baisse en juin 2019 comparé à juin 2018 notamment dû à l'impact de la nouvelle norme IFRS 16 relative aux contrats de location (-146 MDH) ainsi que le retraitement des frais préliminaires de -86 MDH, atténués par une nouvelle constatation des charges de fonctionnement chez BCP Mauritius.

IV.4. COUT DU RISQUE

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3)	1 094	1 246	14%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	46	87	90%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	50	87	73%
Engagements par signature	-4	1	>100%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	20	123	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	88	61	-31%
Engagements par signature	-68	62	>100%
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 028	1 036	1%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	935	1 029	10%
Engagements par signature	93	6	-93%
Autres provisions pour risques et charges	-23	28	>100%
Autres variations des provisions	175	106	-39%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	250	192	-23%
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	75	87	15%

Décotes sur crédits restructurés
Pertes sur engagements par signature
Autres pertes
Autres produits

Coût du risque	1 246	1 379	11%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le coût du risque évolue de 11% pour se situer à 1 379 MDH à fin juin 2019 contre 1 246 MDH à fin juin 2018. Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains qui se chiffrent à 1 246 MDH à fin juin 2019 dont :
 - 87 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 123 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 1 036 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
- Les autres provisions pour risque et charges se chiffrent à 28 MDH à fin juin 2019
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 192 MDH à fin juin 2019, soit 23% en moins qu'en juin 2018.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 37% (506 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 746 MDH. Les BPR enregistrent un coût de risque de 504 MDH soit une participation de 37% à la formation du coût de risque. Le reliquat de 368 MDH provient des filiales, soit 27% du coût de risque total dont, principalement, 96 MDH provenant de BIA NIGER, 62 MDH de BACI (Banque Atlantique Côte d'Ivoire) et 70 MDH de Maroc Leasing.

Le tableau ci-dessous présente le taux de contentieux, le taux de couverture et le taux de risque :

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Créances brutes (A)	269 087	281 393	5%
Créances en souffrance (B) dont :	20 809	22 171	7%
Taux de contentieux (B)/(A)	8%	8%	0,1 pts
Provisions (C)	20 720	21 384	3%
Taux de couverture (C)/(B)	99,6%	96,4%	-3,1 pts
Créances nettes (D)	248 367	260 009	5%
Coût du risque (E)	1 246	1 379	11%
Taux du risque (E)/(D)	0,5%	0,5%	0,0 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

IV.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Résultat brut d'exploitation	4 058	4 381	8%
Coût du risque	-1 246	-1 379	11%
Résultat d'exploitation	2 812	3 001	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 7% pour s'établir à 3 001 MDH contre 2 812 MDH en juin 2018.

IV.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Résultat d'exploitation	2 812	3 001	7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3	-1	-63%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	-21	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
Résultat avant impôts	2 823	2 979	6%
Impôts sur les bénéfices	-871	-981	13%
Résultat net	1 951	1 999	2%
Résultat - part BPR	-	-	NA
Résultat hors groupe	396	358	-9%
Résultat net part du groupe	1 556	1 641	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 2% en se chiffrant à 1 999 MDH à fin juin 2019 contre 1 951 MDH à fin juin 2018 s'expliquant par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 7% ;
- Contrebalancée par le recul des gains ou pertes nets sur autres actifs à -21 MDH à fin juin 2019 ;
- La constatation de 981 MDH en impôt sur les résultats en juin 2019 incluant la taxe de contribution sociale de solidarité introduite dans la loi de finances 2019 (fixée à 2,5% sur les entreprises réalisant un bénéfice imposable supérieur à 40 MDH).

PRESENTATION DU RNPG PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2018 ET JUIN 2019

Constituant par filiale	Raison sociale	RNPG - Juin 2018	Part	RNPG - Juin 2019	Part	Δ 06-18/06-19
BPR:	Banques Populaires Régionales	103	6,6%	207	12,6%	>100%
BP Centre Sud	BP Centre Sud	60	3,8%	29	1,8%	-51%
BP Fes Taza	BP Fes Taza	-64	-4,1%	27	1,6%	>100%
BP Laayoune	BP Laayoune	15	1,0%	0	0,0%	<-100%
BP Marrakech Beni Mellal	BP Marrakech Beni Mellal	-22	-1,4%	17	1,1%	>100%
BP Meknes	BP Meknes	29	1,8%	-	0,0%	-
BP Nador Al Hoceima	BP Nador Al Hoceima	13	0,8%	29	1,8%	>100%
BP Oujda	BP Oujda	28	1,8%	14	0,9%	-48%
BP Tanger Tetouan	BP Tanger Tetouan	-5	-0,3%	12	0,7%	>100%
BP Rabat Kenitra	BP Rabat Kenitra	50	3,2%	79	4,8%	59%
BCP	Banque Centrale Populaire	630	40,5%	765	46,6%	21%
Groupe ABI	Atlantic Bank International	331	21,3%	198	12,1%	-40%
MAROC LEASING	MAROC LEASING	29	1,9%	15	0,9%	-50%
CIB OFF SHORE	Chaabi International Bank Offshore	85	5,5%	63	3,8%	-26%
FBPMC	Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit	23	1,5%	65	3,9%	>100%

VIVALIS	VIVALIS	52	3,3%	73	4,5%	41%
Autres		303	19,5%	254	15,5%	-16%
Total		1 556	100,0%	1 641	100,0%	5%

Au titre du premier semestre 2019, la BCP contribue à hauteur de 47% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 765 MDH. Les BPR représentent que 13% du résultat net part du groupe (207 MDH) et les 40% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 668 MDH en juin 2019.

PRESENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES JUIN 2018 ET JUIN 2019

Secteur d'activité	RNPG - Juin 2018	RNPG - Juin 2019	Δ 06-18/06-19
Banque Maroc & banque off shore	1 100	1 334	21%
Sociétés de financement spécialisées	90	94	4%
Banque de détail & Assurance à l'international	366	212	-42%
Total	1 556	1 641	5%

Source : BCP

Au titre du premier semestre 2019, la « Banque Maroc et banque offshore » participe à raison de 81% au RNPG (1 334 MDH en juin 2019) tandis que la « Banque de détail et assurance à l'international » affiche 212 MDH, soit 13% du RNPG. Les « Sociétés de financement spécialisées » ont enregistré un RNPG de 94 MDH en juin 2019 contre 90 MDH en juin 2018.

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 195	15 826	4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 091	60 848	7%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>46 353</i>	<i>50 011</i>	<i>8%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>10 738</i>	<i>10 837</i>	<i>1%</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 884	26 825	12%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>19 287</i>	<i>21 911</i>	<i>14%</i>
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>4 597</i>	<i>4 914</i>	<i>7%</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>			<i>NA</i>
Titres au coût amorti	12 047	11 334	-6%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	14 699	12 923	-12%
Prêts et créances sur la clientèle	244 228	247 085	1%
Actifs d'impôt exigible	1 209	1 579	31%
Actifs d'impôt différé	3 651	3 744	3%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 591	8 942	18%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	23	38	64%
Immobilisations corporelles	14 345	15 857	11%
Immobilisations incorporelles	1 114	1 091	-2%
Ecarts d'acquisition	1 512	1 463	-3%
TOTAL ACTIF IFRS	396 590	407 555	3%

Présentation du PASSIF

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 303	884	-32%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	46 214	46 566	1%
Dettes envers la clientèle	283 348	285 550	1%
Dettes représentées par un titre	-	-	NA
Titres de créance émis	3 678	3 667	0%
Passifs d'impôt courant	1 397	2 475	77%
Passifs d'impôt différé	734	745	1%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 305	9 398	77%
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 233	1 555	26%
Provisions pour risques et charges	4 742	4 776	1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 229	3 231	0%
Dettes subordonnées	7 217	7 329	2%
Capital et réserves liées	22 330	28 307	27%
Réserves consolidées	12 491	11 265	-10%
- Part du groupe	3 180	3 434	8%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	9 311	7 831	-16%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-174	-192	10%
- Part du groupe	-58	-74	28%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	-116	-118	2%
Résultat net de l'exercice	3 543	1 999	-44%
- Part du groupe	2 943	1 641	-44%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	600	358	-40%
TOTAL PASSIF IFRS	396 590	407 555	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 407 555 MDH, soit une évolution de 3% par rapport à fin 2018 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » s'enregistre à 247 085 MDH en juin 2019 contre 244 228 MDH à fin 2018, soit une hausse légère de 1% (correspondant à 61% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 285 550 MDH en juin 2019 contre 283 348 MDH à fin 2018 (soit 70% du total passif).
- Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » a augmenté de 7% entre juin 2019 et fin 2018 pour atteindre 60 848 MDH ;
- Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a augmenté de 12% entre juin 2019 et fin 2018 pour atteindre 26 825 MDH ;
- Le poste des « Immobilisations corporelles » se chiffre à 15 857 MDH, soit 11% de hausse par rapport à fin 2018 ;
- Le poste « Passifs d'impôt courant » s'établit à 2 475 MDH en juin 2019 contre 1 397 MDH à fin 2018 eu égard, principalement, de l'impact de l'IFRIC 23 pour 314 MDH et de 580 MDH d'acomptes provisionnels IS ;

- Le poste « Comptes de régularisation et autres passifs » a augmenté en passant de 5 305 MDH en 2018 à 9 398 MDH en juin 2019 suite à :
 - L'impact IFRS16 pour 1 330 MMAD représentant la dette sur le droit d'utilisation ;
 - La hausse des créiteurs divers de 2 061 MMAD ;
 - L'évolution des comptes de régularisation (charges à payer et produits constatés d'avance) de 631 MMAD
- Le poste « Provisions techniques des contrats d'assurance » se chiffre à 1 555 MDH en juin 2019 contre 1 233 MDH à fin 2018 en hausse suite à la constatation des provisions techniques des activités d'assurance notamment, chez Maroc Assistance pour 235 MMAD et les filiales d'assurances ABI pour 86 MMAD.

V.1. EMPLOIS

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	15 195	15 826	4%
Dont : Réserve monétaire (*)	6 300	6 326	0%
Dont : Réserve monétaire des BPR	4 825	4 889	1%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,9%</i>	<i>0,1 pts</i>

(*) La réserve monétaire du CPM constitue une partie du poste « Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CCP » qui comprend également la part des filiales du groupe.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 15 826 MDH et représente 3,9% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 40% de la réserve monétaire du CPM qui s'établit à 6 326 MDH et de 31% de la réserve monétaire des BPR qui se situe à 4 889 MDH à fin juin 2019.

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Comptes à vue	5 992	5 731	-4%
Prêts	8 550	7 226	-15%
Opérations de pension	240	50	-79%
Prêts et créances EC (Bruts)	14 782	13 007	-12%
Dépréciation	83	84	1%
Prêts et créances EC (Nets)	14 699	12 923	-12%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>3%</i>	<i>-0,5 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, une baisse de 12% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 13 007 MDH due, notamment, au recul des opérations de pension à 50 MDH en juin 2019 contre 240 MDH à fin 2018. En effet, un remboursement de lignes de pension échue a eu lieu au premier semestre 2019 chez certaines filiales du Groupe ABI. Les prêts sur établissement de crédits ont, également, baissé de 15% pour atteindre 7 226 MDH en juin 2019 contre 8 550 MDH en 2018.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance baissière en s'affichant à 12 923 MDH à fin juin 2019 contre 14 699 MDH à fin 2018, pour un niveau de dépréciation de 84 MDH.

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par secteur d'activité pour décembre 2018 et juin 2019

Secteur d'activité	Prêts et créances envers EC - Déc 2018	Prêts et créances envers EC - Juin 2019	Δ 18/06-19
Banque Maroc & banque off shore	29 373	27 798	-5%
Sociétés de financement spécialisées	27	172	531%
Banque de détail & Assurance à l'international	5 383	5 427	1%
Total agrégé	34 784	33 397	-4%
Interco	-20 084	-20 474	2%
Total	14 699	12 923	-12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique pour décembre 2018 et juin 2019

En Mdh	2018	30/06/2019	Δ 18/06-19
Maroc	9 386	7 501	-20%
Zone off shore	496	524	6%
Afrique	4 260	4 482	5%
Europe	557	417	-25%
Prêts et créances nets sur les établissements de crédit	14 699	12 923	-12%

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Les prêts et créances nets de dépréciation sur EC sont engendrés à hauteur de 58% par l'activité au Maroc et 35% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 7 501 MDH et 4 482 MDH.

Il est à noter que la baisse des prêts et créances nets de dépréciation sur EC constatée au Maroc est due à la baisse des valeurs reçues en pension enregistrées chez la BCP au titre du premier semestre 2019.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Comptes ordinaires débiteurs	20 904	22 078	6%
Prêts consentis à la clientèle	222 951	227 428	2%
Operations de pension	5 915	3 712	-37%
Opérations de location financement	14 827	15 168	2%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	264 598	268 386	1%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	20 369	21 300	5%
Prêts et créances sur la clientèle nets	244 228	247 085	1%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>62%</i>	<i>61%</i>	<i>-1,0 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont évolué de 1% pour s'établir à 268 386 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 2% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 227 428 MDH en juin 2019 ;
- La hausse de 6% des comptes ordinaires débiteurs à 22 078 MDH en juin 2019 contre 20 904 MDH à fin 2018 ;

- Le recul de 37% des opérations de pension à 3 712 MDH en juin 2019 contre 5 915 MDH à fin 2018 dû à l'effet combiné du remboursement de l'intégralité de la ligne pension de 2018 courant janvier 2019 et la mise en place d'une nouvelle ligne de 3 milliards de dirhams ;
- La hausse de 2% des opérations de location financement qui se situent à 15 168 MDH à fin juin 2019.

La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 21 300 MDH à fin juin 2019 contre 20 369 MDH à fin 2018, provenant du respect des taux de couverture Buckets (1, 2 et 3) du portefeuille clients de la BCP.

Les prêts et créances sur la clientèle nets passent, ainsi, de 244 228 MDH en 2018 à 247 085 MDH en juin 2019.

Enfin, le poids des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan se situe à 61% à fin juin 2019, soit 1,0 points de moins qu'en décembre 2018.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par secteur d'activité pour décembre 2018 et juin 2019

Secteur d'activité	Prêts et créances envers clientèle - Déc 2018	Prêts et créances envers clientèle - Juin 2019
Banque Maroc & banque off shore	190 498	192 131
Sociétés de financement spécialisées	18 211	18 668
Banque de détail & Assurance à l'international	36 013	36 916
Total agrégé	244 721	247 716
Interco	-493	-630
Total	244 228	247 085

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2018	30/06/2019	Δ 18/06-19
Maroc	205 964	207 788	1%
Zone off shore	2 251	2 381	6%
Afrique	34 343	35 065	2%
Europe	1 670	1 852	11%
Prêts consentis et créances sur la clientèle	244 228	247 085	1%

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Les prêts et créances consentis sur la clientèle sont engendrés à hauteur de 84% par l'activité au Maroc et 14% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 207 788 MDH et 35 065 MDH. Cette période est caractérisée par une évolution des crédits à la clientèle par zone géographique.

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2018	%	juin-19	%	Δ 18/06-19
Comptes à vue débiteurs	20 904	9%	22 078	9%	6%
Crédits de trésorerie	23 582	10%	26 150	11%	11%
Crédits à l'équipement	43 505	18%	44 416	18%	2%
Crédits à la consommation	22 426	9%	22 595	9%	1%
Crédits immobiliers	66 780	27%	67 225	27%	1%

Autres créances sur la clientèle	17 446	7%	14 413	6%	-17%
Créances en souffrance sur la clientèle brutes	20 079	8%	21 289	9%	6%
Provisions pour dépréciation sur les sains_Bucket 1	1 740	1%	1 769	1%	2%
Provisions pour dépréciation _Bucket 2	5 202	2%	5 259	2%	1%
Provisions pour dépréciation des créances en souffrance_Bucket 3	12 664	5%	13 507	5%	7%
Opérations de location financement_encours sains	14 024	6%	14 286	6%	2%
Créances en souffrance sur opérations de crédit bail	804	0%	882	0%	10%
Provisions pour dépréciation sur opérations de crédit bail _ Bucket 3	762	0%	766	0%	1%
Créances acquises par affacturage	9 756	4%	9 508	4%	-3%
Autres crédits filiales à l'étranger	25 290	10%	25 344	10%	0%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	244 228	100%	247 085	100%	1%

Source : BCP

Au titre du premier semestre 2019, les crédits immobiliers augmentent rapport à fin 2018 en se chiffrant à 67 225 MDH, soit 27% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 18% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un total de 44 416 MDH en juin 2019. En outre, les crédits à la consommation ont enregistré 169 MDH de plus qu'en fin 2018 en s'affichant à 22 595 MDH à fin juin 2019. Les crédits de trésorerie ont enregistré une tendance haussière de 10,9% en passant de 23 582 MDH en 2018 à 26 150 MDH à fin juin 2019. Les postes des autres créances sur la clientèle et celui des créances acquises par affacturages ont subi une baisse en allant de, respectivement, 17 446 MDH et 9 756 MDH à fin 2018, à 14 413 MDH et 9 508 MDH à fin juin 2019.

Evolution et répartition des titres détenus par la BCP :

Les caractéristiques de classification et traitement des titres sont détaillés au niveau de la partie analyse financière annuelle 2016-2018 (cf : Titres).

En Mdh	2018	juin-19	Δ 06-18/06-19
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	46 353	50 011	8%
Effets publics et valeurs assimilées	25 785	27 334	6%
Obligations et autres titres à revenu fixe	356	368	3%
Actions et autres titres à revenu variable	20 144	22 221	10%
Instruments dérivés	69	89	29%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	10 738	10 837	1%
Actions et autres titres à revenu variable	5 731	5 814	1%
Titres de participation non consolidés	5 007	5 023	0%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	57 091	60 848	7%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 287	21 911	14%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 528	6 130	74%
Autres titres de créance négociables	1 527	1 064	-30%
Obligations	14 232	14 717	3%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>	<i>402</i>	<i>435</i>	<i>8%</i>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 597	4 914	7%
Actions et autres titres à revenu variable	4 597	4 914	7%

Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	23 884	26 825	12%
Titres de créance négociables	10 962	10 344	-6%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	10 830	10 202	-6%
Autres titres de créance négociables	133	142	7%
Obligations	1 084	991	-9%
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	12 047	11 334	-6%
Valeur nette du portefeuille	93 022	99 007	6%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>23%</i>	<i>24%</i>	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 93 084 MDH en juin 2019, enregistrant les évolutions suivantes :

- La croissance des actifs financiers en valeur de marché par résultat, représentant 61% du portefeuille, de 7% suite à la hausse des actifs détenus à des fins de transaction de 8% en se situant à 50 011 MDH en juin 2019 contre 46 353 MDH à fin 2018. Les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat maintiennent, quant à eux, un niveau quasi-stable à 10 837 MDH en juin 2019.
- L'augmentation des actifs disponibles à la vente de 12% en s'affichant à 26 825 MDH en juin 2019 contre 23 884 MDH à fin 2018 eu égard, principalement, de la hausse des bons du trésor au titre du premier semestre 2019.
- Le recul des placements détenus jusqu'à échéance à 11 334 MDH en juin 2019 contre 12 047 MDH à fin 2018 composés à hauteur de 90% des bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales se chiffrant à 10 202 MDH à fin juin 2019.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Immobilisations corporelles	14 345	15 857	11%
Terrains et constructions	10 691	10 922	2%
Equipement, Mobilier, Installations	1 425	1 507	6%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	NA
Autres immobilisations	2 230	2 099	-6%
Droit d'utilisation	-	1 329	NA
Immobilisations incorporelles	1 114	1 091	-2%
Droit au bail	328	322	-2%
Brevets et marque	54	83	55%
Logiciels informatiques acquis	205	176	-14%
Autres immobilisations incorporelles	527	510	-3%
Droit d'utilisation	-	-	NA
Total des immobilisations	15 459	16 948	10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les immobilisations du groupe s'élèvent à 16 948 MDH, en hausse de 10% par rapport à fin 2018. Cette hausse résulte, notamment, de l'enregistrement d'un droit d'utilisation de 1 329 MDH suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 16. En outre, le poste « terrains et constructions » en immobilisations corporelles progresse de +231 MDH provenant, essentiellement, du projet CFC et le poste « brevets et marque » en immobilisations incorporelles de +30 MDH pour atteindre un total de respectif de 10 922 MDH et 83 MDH à fin juin 2019.

V.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Comptes à vue	1 345	1 502	12%
Emprunts	20 677	21 013	2%
Opérations de pension	24 192	24 051	-1%
Dettes envers EC et assimilés	46 214	46 566	1%
Comptes ordinaires créditeurs	180 958	183 305	1%
Comptes à terme	56 220	54 194	-4%
Comptes d'épargne à taux administré	36 307	37 314	3%
Bons de caisse	2 015	2 215	10%
Opérations de pension	837	2 273	>100%
Autres dettes envers la clientèle	7 011	6 249	-11%
Dettes envers la clientèle	283 348	285 550	1%
Total dépôts	329 562	332 116	1%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>12%</i>	<i>11%</i>	<i>-0,2 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>71%</i>	<i>70%</i>	<i>-1,4 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les dépôts collectés s'élèvent 332 116 MDH, soit +2 553 MDH qu'à fin 2018 engendrée, notamment, par la collecte des dépôts auprès de la clientèle. En effet, les dettes envers la clientèle progressent à 285 550 MDH en juin 2019 contre 283 348 MDH à fin 2018.

Les dettes envers les EC et assimilés se situent à 46 566 MDH en juin 2019, soit +352 MDH en plus par rapport fin 2018.

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan maintient un niveau quasi-stable en se situant à 70% à fin juin 2019. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan se situe à 11% en juin 2019.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices décembre 2018 et juin 2019

Répartition des dépôts par zone géographique	2018	30/06/2019	Δ 18/06-19
Maroc	248 540	246 011	-1%
Zone off shore	496	418	-16%
Afrique	32 946	37 695	14%
Europe	1 367	1 425	4%
Total des dépôts clientèle	283 348	285 550	1%

Source : BCP

Les dépôts clientèle sont engendrés à hauteur de 86% par l'activité au Maroc et 13% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 246 011 MDH et 37 695 MDH. Cette période est caractérisée par la progression de la collecte des ressources clientèle auprès du Groupe ABI et de BCP Bank Mauritius.

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices décembre 2018 et juin 2019

Constituant par filiale	Dettes envers la clientèle - 2018	Part	Dettes envers la clientèle - Juin 2019	Part
BPR :	181 181	63,9%	184 858	64,7%

BP Centre Sud	18 748	6,6%	19 184	6,7%
BP Fes Taza	29 683	10,5%	30 290	10,6%
BP Laayoune	3 260	1,2%	3 342	1,2%
BP Marrakech Beni Mellal	27 140	9,6%	28 059	9,8%
BP Meknes	-	0,0%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	28 059	9,9%	27 907	9,8%
BP Oujda	17 888	6,3%	18 066	6,3%
Tanger Tetouan	21 663	7,6%	22 165	7,8%
BP Rabat Kenitra	34 740	12,3%	35 846	12,6%
BCP	62 365	22,0%	58 377	20,4%
Groupe ABI	31 506	11,1%	32 578	11,4%
BCP Bank Mauritius	3 418	1,2%	3 290	1,2%
VIVALIS	1 162	0,4%	1 160	0,4%
Autres	3 716	1,3%	5 286	1,9%
Total	283 348	100%	285 550	100%

Source : BCP

En juin 2019, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 64,7% avec un montant de 184 858 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 58 377 MDH, soit 20,4% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 14,8% du total des dettes envers la clientèle se situant à 42 314 MDH dont le Groupe ABI qui représente 77% se situant à 32 578 MDH.

Ratios de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2018 et juin 2019

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
<i>Base consolidé</i>			
Créances brutes sur la clientèle (C)	264 598	268 386	1%
Dépôts de la clientèle (D)	283 348	285 550	1%
Ratio de transformation (C/D)	93,4%	94,0%	0,6 pts
<i>Base sociale</i>			
Créances brutes sur la clientèle (C)	106 676	105 832	-1%
Dépôts de la clientèle (D)	62 414	58 413	-6%
Ratio de transformation (C/D)	170,9%	181,2%	10,3 pts
<i>Secteur bancaire marocain</i>			
Créances brutes sur la clientèle (C)	895 211	922 265	3%
Dépôts de la clientèle (D)	929 149	937 017	1%
Ratio de transformation (C/D)	96,3%	98,4%	2,1 pts

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

A fin juin 2019, le ratio de transformation sur base social se situe à 181,2%, en hausse par rapport à fin 2018 suite à une transformation plus rapide des dépôts en créances sur la clientèle. Le ratio de transformation sur base consolidé et le ratio de transformation sectoriel suivent la même tendance haussière en atteignant, respectivement, 94,0% et 98,4% au titre du premier semestre 2019 suite à une croissance plus rapide des créances sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

Il est à noter que le ratio de transformation sur base consolidé est moins important que le ratio de transformation sur base sociale en raison d'un ratio de transformation plus faible chez les BPRs

notamment, BP Nador Hoceima, BP Tanger Tetouan et BP Oujda conjuguée à des ratios de transformation avoisinant en moyenne 106% pour les banques africaines d'ABI et 107% pour BCP Bank Mauritius.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Dettes subordonnées	7 217	7 329	2%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 229	3 231	0%
Capital et réserves liées	22 330	28 307	27%
Réserves consolidées	12 491	11 265	-10%
- Part du groupe	3 180	3 434	8%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	9 311	7 831	-16%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-174	-192	10%
- Part du groupe	-58	-74	26%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	-116	-118	2%
Résultat net de l'exercice	3 543	1 999	-44%
- Part du groupe	2 943	1 641	-44%
- Part des BPR	0	0	0%
- Part des minoritaires	600	358	-40%
Fonds propres part du groupe**	31 623	36 539	16%
Fonds propres consolidés**	41 418	44 610	8%
Fonds propres et quasi-fonds propres	48 635	51 940	7%
Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé	12%	13%	0,5 pts

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

(**) Fonds de soutien principalement

(***) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 8% pour se situer à 44 610 MDH contre 41 418 MDH à fin 2018 en raison, notamment, de la hausse du capital et réserves liées de 27% à 28 307 MDH suite aux opérations d'augmentation de capital réalisées durant premier semestre 2019 réservées aux BPRs et au personnel de la BCP et des entités concernées.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 36 539 MDH à fin juin 2019 avec un résultat net semestriel de 1 641 MDH comparé au fonds propres part du groupe à fin 2018 qui inclut un résultat net annuel de 3 543 MDH.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 7 329 MDH à fin juin 2019 comportant les deux emprunts obligataires subordonnés totalisant 4 milliards de dirhams en 2017 ainsi que l'emprunt obligataire de 2 milliards de dirhams en 2018.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 13% du total passif à fin juin 2019.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Encours début d'exercice	3 653	3 230	-12%

Alimentations	40	-	-100%
Contribution des organismes du CPM	-	-	NA
Dotation complémentaire	40	-	-100%
Prélèvements	463	-	-100%
Reclassement Réserve (suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP)	-	-	NA
Encours fin d'exercice	3 230	3 230	0%

Source : BCP

A fin juin 2019, l'encours du fonds de soutien est le même qu'à fin 2018 car aucune opération d'alimentation ou de prélèvement n'a été enregistrée.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2018	juin-19	Δ 18/06-19
Encours début de période	478	478	0%
Alimentations	-	-	NA
Dotation ordinaire	-	-	NA
Dotation complémentaire	-	-	NA
Prélèvements	-	-	NA
Encours fin de période	478	478	0%

Source : BCP

A fin juin 2019, la participation de la BCP au fonds de soutien est maintenue à 478 MDH car il n'y a pas eu de mouvements relatifs aux alimentations ou aux prélèvements.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2018	30/06/2019	Δ 18/01-19
Ratios de solvabilité sur base individuelle :			
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,07%	11,03%	1,0 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,75%	14,53%	0,8 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée :			
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,53%	11,00%	0,5 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,06%	13,34%	0,3 pts
Division des risques (*)			
Sur base individuelle	6 700	7 514	12,1%
Sur base consolidée	8 440	9 116	8,0%
Ratio de liquidité (LCR) (**)	130%	122%	-8,0 pts

(*) Le maximum des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté à un taux de pondération en fonction du degré de risque, dans la limite de 20% des fonds propres nets de la banque

(**) Minimum de 90% en 2018. Il est à noter que la limite réglementaire prévue par la note circulaire relative au LCR est de 100% pour juillet 2019

Source : BCP

Au titre du premier semestre 2019, le ratio de solvabilité global s'établit à 14,53% sur base individuelle et à 13,34% sur base consolidée, en hausse de 0,8 points et 0,3 points respectivement.

Concernant la division des risques du Groupe, il enregistre une hausse en juin 2019 par rapport à fin 2018 de 12,1% sur base individuelle et de 8,0% sur base consolidée pour s'établir respectivement à 7 514 MDH et 9 116 MDH.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 122% à fin juin 2019, au-dessus du minimum réglementaire qui sera requis à 100% à partir de juillet 2019.

V.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2018	30/06/2019	Δ 18/01-19
Engagements de financement donnés	33 864	35 723	5%
- Aux établissements de crédit	913	787	-14%
- A la clientèle	32 952	34 936	6%
<i>Ouverture de crédit</i>	28 790	30 804	7%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	4 162	4 132	-1%
Engagements de financement reçus	871	779	-11%
- Des établissements de crédit	527	779	48%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	344	0	-100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les engagements de financement donnés ont augmenté de 5% en s'affichant à 35 723 MDH contre 33 864 MDH à fin 2018. Ceci est dû à la hausse des engagements de financement donnés à la clientèle de 1 984 MDH pour atteindre 34 936 MDH en juin 2019 contre 32 952 MDH en 2018. Cette hausse est conjuguée à la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit à 787 MDH contre 913 MDH à fin 2018.

Les engagements de financement reçus ont subi une baisse de 92 MDH en se situant à 779 MDH à fin juin 2019 en raison de l'absence d'engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie au titre du premier semestre 2019.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2018	30/06/2019	Δ 18/01-19
Engagements de garantie donnés	22 407	24 089	8%
- D'ordre des établissements de crédit	5 271	6 425	22%
- D'ordre de la clientèle	17 135	17 664	3%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 972	9 267	3%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	8 163	8 397	3%
Engagements de garantie reçus	23 876	25 894	8%
- Des établissements de crédit	12 433	13 721	10%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	11 443	12 173	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 8% par rapport à fin 2018 en se situant à 24 089 MDH contre 22 407 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 22% en atteignant 6 425 MDH ;
- Conjuguée à la progression des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 3% en se situant à 17 664 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 8% suite à la croissance du poste engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie (+730 MDH) pour atteindre 12 173 MDH et des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de +1 288 MDH pour atteindre 13 721 MDH.

VI. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2016	1 823	18 675		9 993	1 504		31 995	9 376	41 371
Opérations sur capital								463	463
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-230	-230
Affectation du résultat		2 025		-2 025					
Dividendes		-1 094					-1 094	190	-904
Résultat de l'exercice				2 843			2 843	569	3 412
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-684		-684	-300	-984
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-143	107		-36	42	6
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-143	-578		-720	-258	-978
Variation de périmètre				206			206	282	488
Autres variations		-69		71			2	-140	-139
Capitaux propres clôture 31/12/2017	1 823	19 538		10 944	927		33 231	10 252	43 484
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572	-572				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680			-2 680	-905	-3 585
Autres				128	-83	-96	-51	-109	-161
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018	1 823	19 538		8 964	271	-96	30 500	9 238	39 738
Opérations sur capital								-336	-336
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								170	170
Affectation du résultat		2 231		-2 231					

Dividendes		-1 185					-1 185	197	-987
Résultat de l'exercice				2 943			2 943	600	3 543
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-74	-115	-189	-7	-196
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				82	-51		31	-26	5
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				82	-125	-115	-158	-32	-191
Variation de périmètre				-50	9	-5	-46	-115	-161
Autres variations		-77		-356	2		-430	74	-357
Capitaux propres clôture 31/12/2018	1 823	20 507		9 351	157	-215	31 623	9 796	41 418
Opérations sur capital	200						4 970	472	5 442
Paiements fondés sur des actions							-	-	-
Opérations sur actions propres							-	-2 760	-2 760
Affectation du résultat				-2 456			-	-	-
Dividendes							-1 367	358	-1 009
Résultat de l'exercice				1 641			1 641	358	1 999
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					134	-10	124	3	128
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				18	-117		-99	-5	-104
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				18	17	-10	25	-1	24
Variation de périmètre				-19	-3	-20	-42	-9	-51
Autres variations(*)		-82		-229			-310	-142	-453
Capitaux propres clôture 30/06/2019	2 023	26 285		8 306	171	-245	36 539	8 071	44 610

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 3 192 MDH entre fin décembre 2018 et juin 2019 pour s'établir à 44 610 MDH. Cette hausse est due à la réalisation des opérations d'augmentation de capital (réservée aux BPRs et réservée au personnel du CPM et des entités concernées) et à l'effet combiné des dividendes distribués et le résultat du premier semestre 2019 pour respectivement -1 009 MDH et 1 999 MDH.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	juin-18	juin-19	Δ 06-18/06-19
Résultat avant impôts	2 823	2 979	6%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	501	589	17%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	-5	<-100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	761	1 167	53%
+/- Dotations nettes aux provisions	-13	48	>100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3	1	-63%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-610	-462	-24%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	NA
+/- Autres mouvements	40	97	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	683	1 436	110%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-5 775	1 836	>100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 667	-1 562	57%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 183	-6 394	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 491	1 364	-61%
- Impôts versés	-1 235	-764	38%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 003	-5 520	38%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-497	-1 104	<-100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 344	1 074	-54%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	NA
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 845	-804	56%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	498	270	-46%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 810	1 642	>100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-176	-65	-63%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 986	1 577	>100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-30	-111	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 015	632	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 327	18 539	-4%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 211	13 892	36%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 116	4 647	-49%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	16 312	19 171	18%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 601	14 942	29%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 711	4 229	-10%
Variation de la trésorerie nette	-3 015	632	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2019, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à 632 MDH contre -3 015 MDH à fin juin 2018 trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -1 104 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 1 836 MDH à fin juin 2019 contre -5 775 MDH en juin 2018. Cette variation s'explique par un déblocage de prêt plus important courant du

- premier semestre 2018 enregistré chez CPM comparé au premier semestre 2019 ;
- de flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'enregistrent à -3 667 MDH à fin juin 2018 contre -1 562 MDH à fin juin 2019 compte tenu d'un développement de la distribution des crédits sur premier semestre 2018 plus important qu'en juin 2019 ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -6 394 MDH en juin 2019 contre 3 183 MDH en juin 2018. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des bons de trésor chez, principalement, Mediafinance et BCP.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à 270 MDH à fin juin 2019 contre 498 MDH à fin juin 2018.
 - les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 1 577 MDH à fin juin 2019 dont 1 642 MDH des flux de trésorerie nets provenant ou à destination des actionnaires.

-

PARTIE VII

ANALYSE DE LA SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019

VIII. PRESENTATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS SELECTIONNES

L'analyse des principaux indicateurs trimestriels d'exploitation et bilanciers du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre septembre 2018 et septembre 2019

En Mdh	30/09/2018	30/09/2019	Δ 09-18/09-19
Produit net bancaire	12 293	13 057	6%
Résultat brut d'exploitation	5 836	6 516	12%
Coût du risque	-2 058	-2 376	15%
Résultat net - Part du Groupe	2 090	2 182	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP entre septembre 2018 et septembre 2019 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression du produit net bancaire selon un TCAM de 6% pour se chiffrer à 13 057 MDH en septembre 2019 contre 12 293 MDH en septembre 2018 ;
- Une hausse du résultat brut d'exploitation qui passe de 5 836 MDH en septembre 2018 à de 6 516 MDH en septembre 2019 ;
- Une hausse du coût du risque de 318 MDH entre septembre 2018 et en septembre 2019 ;
- Une progression du résultat net part du groupe selon un TCAM de 4% pour atteindre 2 182 MDH à fin septembre 2019.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidées entre fin décembre 2018 et fin septembre 2019

En Mdh	2018	septembre-19	Δ 18/09-19
Prêts et créances sur la clientèle	244 228	245 541	1%
Dettes envers la clientèle	283 348	286 708	1%
Total Bilan	396 590	405 050	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers de la BCP entre fin décembre 2018 et septembre 2019 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 1% sur la période en s'enregistrant à 245 541 MDH en septembre 2019 ;
- Une hausse continue des dépôts de la clientèle qui totalisent 286 708 MDH à fin septembre 2019 ;
- Une hausse du total bilan à 405 050 MDH à fin septembre 2019, soit une hausse de 2% par rapport à fin 2018.

Avertissement : Les comptes arrêtés au 30 septembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

I. ANALYSE DU CPC

Le CPC de la BCP se présente comme suit au 30/09/2019 :

En Mdh	30/09/2018	30/09/2019	Δ 09-18/09-19
Intérêts et produits assimilés	11 877	12 022	1%
Intérêts et charges assimilés	-3 581	-3 799	6%
MARGE D'INTERÊTS	8 297	8 223	-1%
Commissions perçues	2 112	2 319	10%
Commissions servies	-237	-248	5%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 875	2 071	10%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 330	1 992	50%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	264	225	-15%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 594	2 218	39%
Produits des autres activités	1 200	1 310	9%
Charges des autres activités	-673	-765	14%
PRODUIT NET BANCAIRE	12 293	13 057	6%
Charges générales d'exploitation	-5 701	-5 549	-3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-756	-992	31%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 836	6 516	12%
Coût du risque	-2 058	-2 376	15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 778	4 140	10%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3	-2	-47%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-34	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	3 795	4 105	8%
Impôts sur les bénéfices	-1 180	-1 375	17%
RESULTAT NET	2 615	2 730	4%
Résultat - part BPR	-	-	NA
Résultat hors groupe	525	548	4%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 090	2 182	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 30 septembre 2019, le produit net bancaire s'est établi à près de 13 057 MDH en hausse de 764 MDH par rapport au 30 septembre 2018. Cette hausse trouve son origine dans, principalement, l'amélioration du résultat des activités de marché et de la marge sur commissions à, respectivement, 2 218 MDH et 2 071 MDH.

Une amélioration de la rentabilité se traduisant par un résultat net en progression de 4%, pour s'établir à 2 182 MDH au 30 septembre 2019 contre 2 090 MDH au 30 septembre 2018.

II. ANALYSE DU BILAN

Le Bilan de la BCP se présente comme suit au 30/09/2019 :

Présentation de l'Actif

En Mdh	2018	30/09/2019	Δ 18/09-19

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 195	12 323	-19%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 091	60 774	6%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>46 353</i>	<i>49 776</i>	<i>7%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>10 738</i>	<i>10 998</i>	<i>2%</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 884	27 332	14%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>19 287</i>	<i>22 473</i>	<i>17%</i>
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>4 597</i>	<i>4 859</i>	<i>6%</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>			<i>NA</i>
Titres au coût amorti	12 047	10 756	-11%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	14 699	16 056	9%
Prêts et créances sur la clientèle	244 228	245 541	1%
Actifs d'impôt exigible	1 209	1 915	58%
Actifs d'impôt différé	3 651	3 825	5%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 591	8 148	7%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	23	38	61%
Immobilisations corporelles	14 345	15 818	10%
Immobilisations incorporelles	1 114	1 089	-2%
Ecart d'acquisition	1 512	1 435	-5%
TOTAL ACTIF IFRS	396 590	405 050	2%

Présentation du Passif

En Mdh	2018	30/09/2019	Δ 18/09-19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 303	1 044	-20%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	46 214	43 353	-6%
Dettes envers la clientèle	283 348	286 708	1%
Dettes représentées par un titre	-	-	NA
Titres de créance émis	3 678	3 686	0%
Passifs d'impôt courant	1 397	2 481	78%
Passifs d'impôt différé	734	747	2%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 305	8 086	52%
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 233	1 453	18%
Provisions pour risques et charges	4 742	4 793	1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 229	3 230	0%
Dettes subordonnées	7 217	7 417	3%
Capital et réserves liées	22 330	28 307	27%
Réserves consolidées	12 491	11 380	-9%
- Part du groupe	3 180	3 550	12%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	9 311	7 830	-16%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-174	-366	<-100%
- Part du groupe	-58	-214	<-100%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	-116	-152	31%
Résultat net de l'exercice	3 543	2 730	-23%

- Part du groupe	2 943	2 182	-26%
- Part des BPR	-	-	NA
- Part des minoritaires	600	548	-9%
TOTAL PASSIF IFRS	396 590	405 050	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 30 septembre 2019, l'encours des prêts et créances de la BCP maintient un niveau quasi-stable et enregistre 261 596 MDH, dont 94% relatifs aux prêts et créances sur la clientèle.

Par ailleurs, les dépôts auprès de la BCP se sont établis à 330 061 MDH marqués par la progression des dépôts clientèles de 3 360 MDH.

Le total bilan s'établit à 405 050 MDH au 30 septembre 2019, en hausse de 2% par rapport au 31 décembre 2018 engendré, essentiellement, la progression des actifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de, respectivement, +3 683 MDH et +3 448 MDH. Il est à noter que les comptes au 30 septembre 2019 tiennent compte de l'impact de l'IFRS 9 et l'interprétation de l'IFRIC 23.

PARTIE VIII

PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP : LE PLAN ELAN 2020

Porté par le plan « Elan 2020 », le Groupe Banque Centrale Populaire réaffirme sa posture volontariste et son ambition de se hisser au rang d'institution bancaire et financière panafricaine de premier plan, offrant la meilleure expérience à ses clients, à ses collaborateurs et à ses partenaires.

« Elan 2020 » regroupe une vision et des orientations fortes, traduisant l'ambition du Groupe d'entretenir sa dynamique de croissance et d'appréhender les enjeux de son environnement. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer le leadership du groupe dans ses bastions historiques à travers une Banque de détail mutualiste profondément ancrée dans les régions

Sur le plan national, « Elan 2020 » comporte une stratégie de valorisation du premier réseau de distribution bancaire à l'échelle nationale. Il comporte en effet un ambitieux programme de renforcement de l'efficacité commerciale à destination de l'ensemble des segments clients du Groupe dans une optique résolument orientée client, en s'appuyant sur une rénovation des modèles distributifs et des approches commerciales ainsi que sur une montée en compétence du capital humain.

Ce programme prévoit également de mobiliser l'innovation technologique dans une optique d'amélioration de l'expérience client, et ce, grâce au développement d'une offre bancaire omni-canal de référence.

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une banque de financement et d'investissement de référence au Maroc

« Elan 2020 » inclut le déploiement d'une stratégie corporate basée sur le développement de services à forte valeur ajoutée et sur une proactivité accrue envers les clients. Cette stratégie est soutenue par 3 leviers principaux :

- Une démarche commerciale dédiée orientée vers les entreprises actives dans les secteurs porteurs sur les plans de la croissance et de la rentabilité ;
- Le renforcement du dispositif commercial par la construction et le déploiement d'outils de gestion et de monitoring ;
- Le développement d'une offre à forte valeur ajoutée, notamment autour du développement d'une plateforme de banque transactionnelle à fort contenu technologique.

Axe 3 : Raffermer la dimension panafricaine du groupe et étendre son empreinte stratégique sur le continent

Le plan « Elan 2020 » consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur.

En effet, le plan Elan comporte une stratégie d'extension de l'empreinte du Groupe en Afrique subsaharienne et le renforcement de son positionnement dans les pays identifiés comme stratégiques. En outre, réaffirmant son engagement pour l'inclusion financière, le Groupe poursuivra un programme de développement des activités de microfinance à travers sa filiale dédiée AMIFA.

Axe 4 : Renforcer les fonctions support et régaliennes pour assurer une croissance maîtrisée

Afin de soutenir la réalisation des ambitions portées par « Elan 2020 », le Groupe renforce durablement son socle de plateformes et moyens mutualisés, en particulier le Système d'information (SI), dans le cadre d'une approche agile et figurant parmi les priorités, dans un souci de répondre au mieux aux besoins des métiers.

« Elan 2020 » prévoit également un programme de renforcement du capital humain dont l'objectif est de faire du développement des collaborateurs une priorité pour le Groupe.

Enfin, l'exécution du plan stratégique s'appuie sur le renforcement du pilotage exécutif pour assurer la maîtrise et la pérennité du développement du Groupe autour de trois aspects principaux que sont le pilotage de la performance, la maîtrise des équilibres financiers et bilanciers, ainsi que la gestion et la prévention des risques.

I.1. METTRE LES ATOUTS COOPERATIFS DU GROUPE AU SERVICE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REGIONALISATION

Le plan Elan 2020 consacre la dimension citoyenne et régionale de La Banque des Particuliers et de la TPME. Ainsi, en cohérence avec sa mission originelle de proximité au service du tissu économique régional, le Groupe investit dans le premier réseau bancaire au du Royaume à travers ses Banques Populaires Régionales (BPR).

Le Groupe mettra ses atouts coopératifs au service de la nouvelle politique de régionalisation avancée, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de ce chantier institutionnel. La révision de la loi n°12-96 portant réforme du CPM vient consolider son modèle économique à travers notamment la prise de participation majoritaire de la BCP dans le capital des BPR, permettant ainsi un contrôle mutuel du capital de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance du Crédit Populaire du Maroc.

Le Groupe prévoit d'impliquer davantage les sociétaires dans la vie de leur région et renforcer leur sentiment d'appartenance et leur statut particulier au sein de leurs banques régionales respectives. Cette ambition s'appuiera notamment sur le parrainage des porteurs de projets ou créateurs d'entreprises à fort potentiel par les sociétaires.

I.2. CONSOLIDER LA POSITION DE REFERENCE DU GROUPE DANS SES METIERS CLASSIQUES

▪ Marché des particuliers

Le Groupe vise, dans le cadre du plan Elan 2020 un **renforcement de son leadership concurrentiel sur tous les segments de la Banque des Particuliers** notamment à travers un **renforcement de ses offres** et un **positionnement différencié** de la Banque sur les différents segments de clientèle.

▪ Marché de la TPME et des Professionnels

L'accompagnement intégré et une capture maîtrisée du potentiel TPME régional constitue un axe majeur du plan Elan 2020. En effet, le segment global TPME est identifié comme **un contributeur clé aux performances de la banque** et fera l'objet d'une politique dédiée, à travers notamment le développement d'une **offre complète de services** destinée aux entreprises et professionnels incluant les **métiers spécialisés para-bancaires** en synergie avec les différentes entités du Groupe.

▪ Marocains du Monde

Le plan Elan 2020 consacre l'importance du segment des Marocains du Monde et vise une **consolidation et une affirmation du leadership du Groupe sur ce segment**.

A cet effet le plan Elan 2020 **prévoit le renforcement des offres à destination des Marocains du Monde** tant au sein des **destinations historiques** (eg. Europe) que dans les **pays d'émigration récente** (eg. Moyen Orient, Amérique du Nord).

I.3. RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU GROUPE SUR LES METIERS SPECIALISES

Le plan Elan 2020 porte l'ambition du Groupe de développer ses métiers et filiales spécialisées.

Ainsi, le Groupe prévoit d'accélérer davantage sa dynamique de développement de la Bancassurance, amorcée par la création en juillet 2014 de la société mutuelle d'Assurance « Attamine Chaâbi ». Il s'est également doté d'une Banque Participative au Maroc à travers sa filiale Bank Al Youssr.

Par ailleurs le Groupe, à travers sa filiale M2T, a reçu l'agrément d'établissement de paiement lui permettant de développer ses activités en cohérence avec les dispositions réglementaires y afférentes. Concernant les métiers du leasing et du crédit à la consommation, le plan prévoit un projet d'approfondissement de l'intégration avec le réseau bancaire.

I.4. DEVELOPPEMENT D'UNE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE AU MAROC

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit de consolider ses positions en tant Banque de financement de référence des Grandes Entreprises en portant une attention particulière à la valorisation de sa base de clientèle d'une part, et d'autre part à la maîtrise des risques.

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit par ailleurs de poursuivre son développement sur les marchés de capitaux dans le cadre de l'inflexion stratégique déjà entamée, en cohérence avec la vocation régionale de la place financière Casablanca Finance City.

I.5. DEVENIR UN ACTEUR FINANCIER DE REFERENCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le plan Elan 2020 consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur sur les prochaines années. Ainsi, le Groupe envisage un développement maîtrisé de son empreinte stratégique en Afrique en s'appuyant particulièrement sur l'élan de développement porté par le Groupe Banque Atlantique et la dynamisation des synergies avec les autres entités du Groupe.

Le Groupe a récemment acquis la Banque des Mascareignes (Ile Maurice et Madagascar) et envisage également une croissance organique soutenue dans sa zone d'implantation existante, alimentée notamment par la capture du potentiel intrinsèque offert par la bancarisation croissante de ces pays. Par ailleurs, le Groupe entend consolider et rentabiliser ses positions acquises sur le segment Corporate, et développera ses activités de marché, de banque d'investissement, et le segment Retail en forte synergie intragroupe.

Enfin, au-delà de sa stratégie d'implantation en Afrique, le Groupe Banque Populaire tient à poursuivre le développement de ses activités dans le continent ainsi qu'auprès de tout pays entretenant des relations commerciales ou de flux de transferts avec notre pays, que ce soit par la conclusion de partenariats stratégiques, l'installation de bureaux de représentation ou d'implantations en direct

I.6. OPTIMISER L'APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe, un important volet du plan Elan 2020 est consacré au renforcement des outils de prévention et de gestion des risques, dans le total respect des normes prudentielles de Bâle III.

I.7. ŒUVRER POUR UNE GESTION MOBILISATRICE ET VALORISANTE DU CAPITAL HUMAIN

Les Ressources humaines bénéficient également d'une attention particulière dans le cadre du plan Elan, avec notamment la refonte du dispositif de formation Groupe, la création de la CPM Academy pour la formation des cadres dirigeants du Groupe, et la création de parcours hauts potentiels pour préparer les dirigeants de demain.

I.8. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La Banque Populaire inscrit son rapport avec son environnement dans une démarche éminemment responsable et citoyenne. En effet, le Groupe ambitionne de s'ériger en acteur national de référence en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques :

- L'engagement éthique auprès de sa clientèle, ses sociétaires, ses fournisseurs, son capital humain et ses autres partenaires
- L'engagement fort dans le développement économique et social du pays notamment à travers la proximité et la spécificité coopérative de ses Banques Populaires Régionales ;
- L'accès démocratique de toutes les couches de la population aux services financiers ;
- La participation engagée, notamment au travers de ses Fondations, aux initiatives de développement à l'échelle locale et nationale

II. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Avertissement :

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les réalisations peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la BCP.

Prévisions antérieures :

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée au Personnel du CPM et des filiales concernées réalisée en juin 2019 dont la note d'information a été visée par l'AMMC le 27 mai 2019 sous la référence n° VI/EM/009/2019, la BCP prévoyait un RNPG de 2 875 MDH en 2019 et de 3 024 MDH en 2020.

Les prévisions portaient sur un périmètre constant et ne sont plus d'actualité compte tenu du changement qui ont eu lieu dans le périmètre de consolidation du Groupe suite à l'acquisition des 3 banques tel que détaillé dans les prévisions actualisées.

Prévisions actualisées :

Le périmètre de consolidation retenu pour les prévisions est celui du 30 juin 2019, prenant en compte, en plus, une participation de la BCP dans les BPR à hauteur de 51% et ce, conformément à la loi 77-14. A ce périmètre de consolidation, s'ajoute l'intégration des trois filiales acquises courant quatrième trimestre de l'année 2019, à savoir la BICEC au Cameroun (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit), la BCI en République du Congo (Banque Commerciale Internationale) et la BMOI à Madagascar (Banque Malgache de l'Océan Indien), avec des impacts non significatifs sur 2019 et pris en compte dans les prévisions 2020.

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire liés au budget 2019-2020 se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé suite à l'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge de commissions avec un TCAM de +6%. Cette hausse du PNB est principalement réalisée au

niveau de la Banque de Détail au Maroc ainsi qu'au niveau des banques à l'international (impact du plan de transformation en place et de l'intégration des nouvelles filiales).

- Développement des activités, notamment à l'international (y compris l'intégration des filiales récemment acquises), accompagné par une structure haussière des charges d'exploitation qui se traduit par une légère augmentation du coefficient d'exploitation prévisionnel par rapport à 2018.
- Maintien d'une politique de provisionnement prudente sur la période.
- Le RNPG est estimé à un niveau de 2,9 milliards en 2019 et en hausse de 2% en 2020.

I.1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENTABILITE LIES AU BUDGET 2019

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire au titre de l'exercice 2019 devrait se présenter comme suit :

CPM

- ✓ Stagnation du PNB entre 2018 et 2019 impacté principalement par la tendance baissière des taux.
- ✓ Maintien d'un niveau maîtrisé des charges d'exploitation du CPM grâce aux efforts d'efficience opérationnelle
- ✓ Amélioration du coût du risque entre 2018 et 2019

Filiales au Maroc

- ✓ PNB tiré principalement par le développement des activités d'Attawfiq Micro Finance, de Vivalis, de Chaabi LLD et des résultats exceptionnels des filiales de la BFI. Une évolution des charges d'exploitation liée au développement des activités d'Attawfiq, de Chaabi LLD et d'Upline.
- ✓ Poursuite du renforcement de la politique de réduction du coût du risque

Filiales de l'international

- ✓ Mise en œuvre du plan de transformation générant un impact important sur la croissance du groupe à l'international qui repose, principalement, sur :
 - progression accélérée de la collecte des dépôts et de la production des crédits avec une exposition diversifiée
 - optimisation du coût de refinancement traduite par la décélération des charges de refinancement
- ✓ Croissance prévisionnelle du PNB tiré par l'amélioration de la marge d'intérêt et la marge sur commissions à travers le développement du Retail et du Trade Finance ainsi que l'intégration d'une année complète de BCP Bank (Mauritius), et du quatrième trimestre de la BICEC, BCI et BMOI.
- ✓ Hausse des charges d'exploitation résultant de l'impact du projet de transformation et du changement de périmètre
- ✓ Evolution normative du coût du risque à l'international à périmètre constant, avec un impact de l'intégration des nouvelles filiales.

I.2. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENTABILITE LIES AU BUDGET 2020

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire au titre de l'exercice 2020 devrait se présenter comme suit :

CPM

- ✓ Poursuite de la tendance haussière du PNB prévisionnel
- ✓ Croissance modérée des charges d'exploitation accompagnant la progression de l'activité
- ✓ Poursuite de l'optimisation du coût de risque

Filiales au Maroc

- ✓ Croissance du PNB tirée principalement par Attawfiq Micro Finance, Vivalis, Chaabi LLD et MAI.
- ✓ Evolution des charges d'exploitation dans le sillage du développement de l'activité des filiales matures ainsi que des investissements dans les filiales « en lancement »
- ✓ Poursuite du renforcement de la politique d'optimisation du coût du risque dans le cadre d'une activité en progression

Filiales de l'international

- ✓ Forte croissance du PNB prévisionnel des filiales de l'international avec une croissance à plus de 40%, impactée par l'effet de l'année pleine des nouvelles acquisitions et la continuité de la mise en place du plan de transformation
- ✓ Charges d'exploitation prévisionnelles évoluent moins rapidement que le PNB permettant ainsi l'amélioration du coefficient d'exploitation
- ✓ Augmentation du coût du risque prévisionnel pour l'année 2020 suite principalement à l'écart de périmètre relatif à l'acquisition des nouvelles filiales

I.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE LA BCP SUR LA PERIODE 2019-2020

Le programme d'investissement de la BCP (base sociale) sur la période 2019-2020 se présente comme suit :

En Mdh	Estimé juin 2019 ^(*)		Estimé décembre 2019	
	2019	2020	2019	2020
Logistique	457	442	460	442
Informatique et projets métiers	220	220	200	220
Etudes et projets métiers	222	80	150	80
Total	899	742	810	742

() Conformément à la note d'information relative à l'augmentation du capital de la BCP réservée au personnel du CPM et des filiales concernées visée en date du 27 Mai 2019 sous la référence n°VI/EM/009/2019*

Source : BCP

Pour les exercices 2019-2020, la BCP prévoit un investissement de 1 552 MDH.

La BCP a prévu un investissement global de l'ordre de 810 MDH en 2019, ventilé en 460 MDH pour la logistique (57% de l'investissement prévu), 200 MDH en Informatique et projets métiers (25% de l'investissement prévu) et 150 MDH en études et projets métiers (18% de l'investissement prévu).

La BCP a prévu un investissement global de l'ordre de 742 MDH en 2020, ventilé en 442 MDH pour la logistique (60% de l'investissement prévu), 220 MDH en Informatique et projets métiers (30% de l'investissement prévu) et 80 MDH en études et projets métiers (11% de l'investissement prévu).

Il est à noter que la revue à la baisse du programme d'investissement en 2019 est due essentiellement à un investissement moindre en Etudes et projets métiers (-72 MDH) ainsi qu'en informatique (-20 MDH). L'investissement prévisionnel 2020 est maintenu au niveau préalablement estimé au premier semestre 2019, soit 742 MDH.

PARTIE IX

FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR

A la date d'établissement du présent prospectus, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BCP.

PARTIE X

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent prospectus, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BCP.

PARTIE XI

FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...) ;
- la Direction Générale Risques Groupe et les autres entités dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel) ;
- les instances relevant du contrôle interne.

I. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé et conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion

des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Dispositif de gestion des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité de crédit régionaux, Comité de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques, Comité des grands risques groupe...) ;
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Système de notation interne

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Les classes de risque retenues par le CPM et leurs significations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Note	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et/ou positionnement excellent sur son secteur, et/ou capacité d'endettement très élevée, et/ou le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, et/ou bon positionnement sur le plan commercial, et/ou forte capacité d'endettement, et/ou le management jouit d'une bonne réputation.
C	Bon	Bonne évolution de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modeste, et/ou management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation, et/ou l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, et/ou capacité d'endettement faible voire nulle, et/ou management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, et/ou management faible, et/ou faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, et/ou lourd endettement, et/ou management anarchique, et/ou mauvaise position sur le secteur...etc

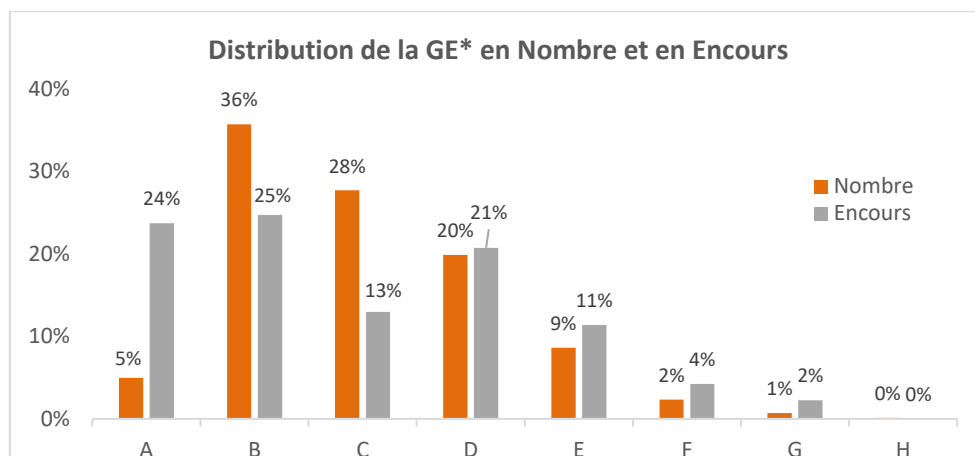
Source : BCP

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

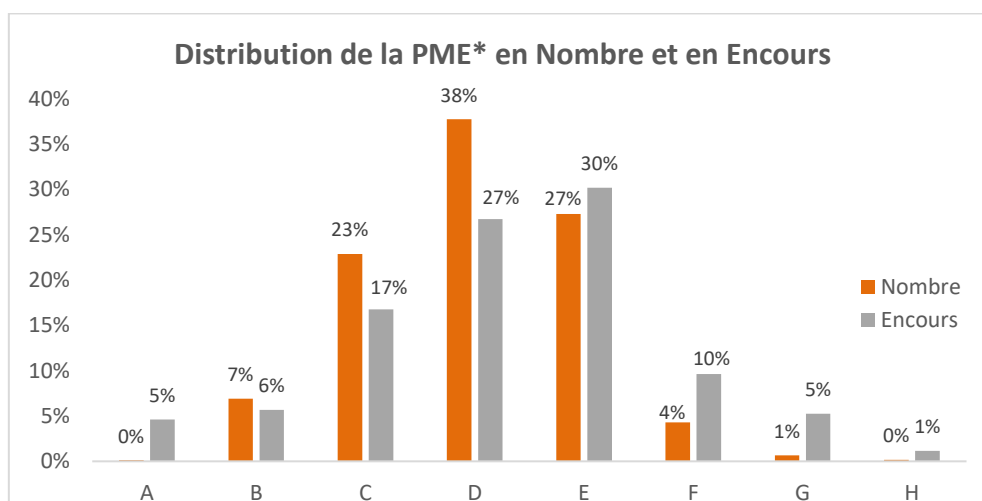
En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 30 Juin 2019, la distribution du portefeuille sain noté se présente comme suit :



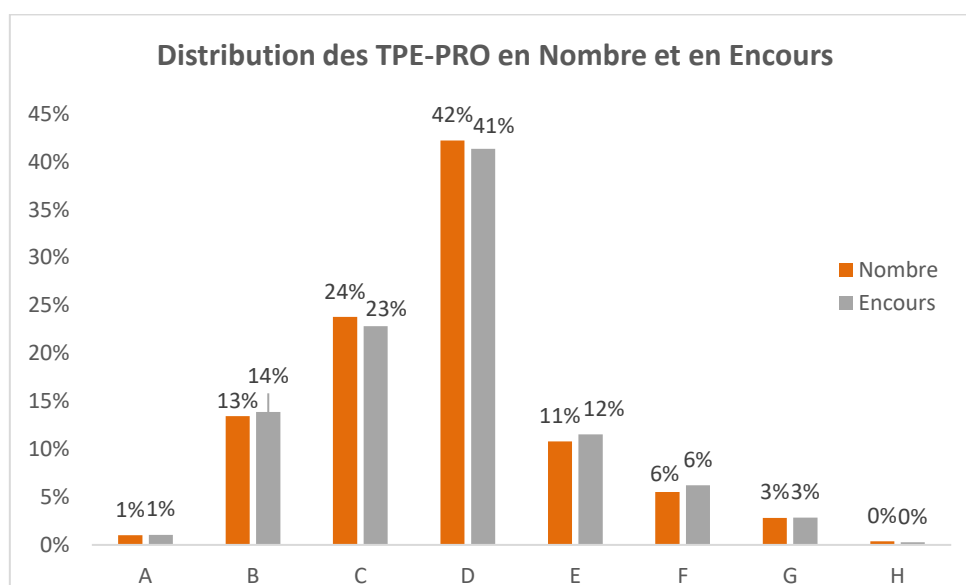
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de DH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en nombre, correspondant à 62% d'encours en juin 2019. Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 95% en nombre et 80% en encours en juin 2019.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Les classes B-E concentrent 90% des TPE/PRO avec 90% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, base de notation,...) ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la banque.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	69,8%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	40%

(*) Hors filiales

Processus de revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue

annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dispositif d'appétence au risque crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi examinés préalablement avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que le Groupe a lancé le projet 'Risk Appetite Framework' visant à modéliser le capital économique, la rentabilité ajustée au risque et définir l'appétit au risque du Groupe.

Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses.

L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance ; Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette «Watch List» qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de faire converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que la circulaire 19/G de Bank Al Marghrib, portant sur la classification et le provisionnement des créances, est en cours de révision pour intégrer le traitement des créances sensibles. Ce projet de réforme dont le texte n'est pas encore diffusé par Bank Al Maghrib vise à :

- Assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire ;
- Intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

II. RISQUES PAYS

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

De par ses acquisitions et sa stratégie d'expansion géographique, la BCP connaît une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs, combinée à un capital Buffer limité.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding) ;
- une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;

- enfin, une revue des risques pays lors des différents Conseils d'Administration et Comités d'Audit et des Risques Groupe.

Sur le plan méthodologique, la banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du groupe.

Pour parfaire le dispositif de gestion du risque pays, le groupe a lancé courant le 4^{ème} trimestre 2019, un projet structurant visant la définition des limites par pays d'exposition et par grand type d'emprunteur. Ces limites vont être définies en fonction du niveau de risque des pays (issu du système de notation interne des pays), de l'appétit au risque du groupe et de la rentabilité.

Processus de surveillance des filiales étrangères

Le groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risques en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif renforcé en 2017-2018 par la mise en place du processus de la « Watch List » permet d'assurer un suivi rigoureux :

- du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- des créances sensibles ou en souffrance ;
- des risques de concentration individuelle et sectorielle.

III. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites de marchés ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure des risques et la validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion des produits dérivés. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« *La Banque des Marchés* » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- La proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

« *Le Middle Office* » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :

- Un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;
- Une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
- Un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
- Une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« *Les Risques de Marché* » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le Dispositif de gestion des risques de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- Produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« *Les Risques de Contrepartie* » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif de gestion et de suivi des risques des marchés

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Dispositif des limites

Le dispositif des limites régissant les activités de marchés est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marchés consiste à définir une appétence aux risques de marché à partir de la capacité de prise de risque, tenant compte du capital disponible et d'un objectif de solvabilité. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risques de marché autorisées, qui sont allouées à

chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produits. La définition de ces limites tient compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marchés observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marchés.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, soit sur un modèle expert à travers l'analyse des données qualitatives et quantitatives des contreparties ou à travers le rating des agences de notation, soit sur un modèle statistique à variables quantitatives conjuguées à une composante risque pays.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transactions est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesure permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Evolution des expositions et du profil de risque

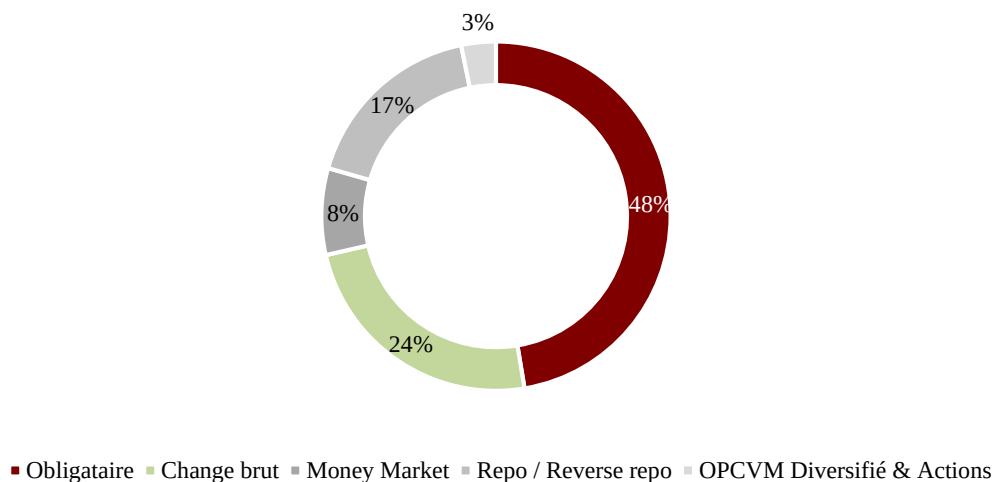
A fin juin 2019, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 101,4 MMDH, dont 48% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 24% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 65 MDH, soit 0,1% du mark-to-market du portefeuille trading, hors opérations de couverture et de financement, qui s'élève à 63.8 MMDH au terme du premier semestre 2019.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Ceci est lié à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

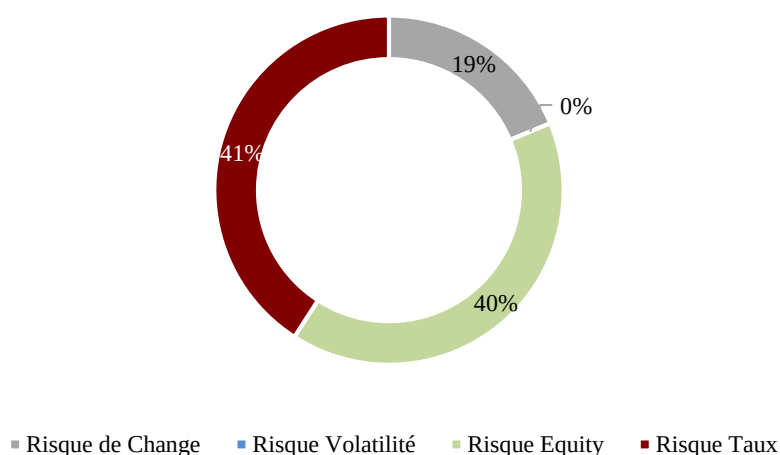
Le niveau de VaR a suivi une tendance baissière tout au long du premier semestre de l'année 2019, en lien principalement avec la baisse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les taux MAD, et la baisse de la Duration du portefeuille obligataire global.

Les graphiques suivants présentent à fin juin 2019, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.

Structure de l'encours du portefeuille Trading



VaR globale par facteur de risque



Compartiment change

L'encours du Change à terme s'élève à 10,3 MMDH à fin juin 2019, soit une hausse de près de 1,4 MMDH par rapport à fin mars 2019 et une hausse de près de 9,8 MMDH par rapport à fin décembre 2018.

La position de change a baissé courant le quatrième trimestre 2018, passant de 4,1 MMDH à fin septembre, à 460 MDH à fin décembre 2018. Cette baisse est maintenue durant le premier semestre de l'année 2019 pour s'établir à fin juin à une position « short » de 3,4 MMDH. La SdM a réduit sa position de change pour s'immuniser contre une éventuelle appréciation du Dirham face à l'Euro et le Dollar, suite à des événements exogènes impactant la liquidité des marchés de change.

La VaR de l'activité trading de change, hors effet de diversification, atteint 10,36 MDH à fin juin 2019.

Compartiment obligataire

L'encours obligataire local s'inscrit dans une tendance haussière courant le premier semestre 2019 pour atteindre 48 MMDH à fin juin 2019, tout en réduisant l'exposition au risque en termes de sensibilité moyenne.

La VaR du portefeuille trading obligataire local et international, s'élève à 31 MDH à fin juin 2019, en baisse de 45% par rapport à sa valeur à fin mars 2019 (56,8 MDH).

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 3,2 MMDH au 30 juin 2019, avec une VaR qui s'élève à 20,7 MDH.

IV. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon de quatre ans et selon les hypothèses du PMT).
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur un calcul de Gap.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques

Evolution des indicateurs de risque

Le profil des actifs à court terme à fin Juin 2019 est à peu près le même que celui de décembre 2018. Toutefois, les passifs à court terme sont en léger recul compte tenu d'un recours moins élevé au financement du marché monétaire (à très court terme) et à la baisse des dépôts à terme. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la hausse du montant de la réserve monétaire de 1,4 Milliards de DH ;
- la hausse des BDT de titres de placement de 1,6 Milliards de DH ;
- la baisse des dépôts à terme et des bons de caisse dont la durée résiduelle est de moins d'une année (soit -3,9 MMDH)

En cas de variation des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de 160 Millions de DH contre 198 MDH en décembre 2018. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une variation des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en déc.2018 et juin.2019. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	31/12/2018	30/06/2019
Impact sur le bénéfice (<i>en millions de dirhams</i>)	198	160
Par rapport au produit net bancaire	1,69%	1,36%
Impact sur la valeur économique sur le CT (<i>en millions de dirhams</i>)	83	61
Par rapport aux fonds propres réglementaires	0,25%	0,18%

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité. Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'est établi à 335 milliards de dirhams à fin juin 2019 contre 329 milliards de dirhams en décembre 2018, soit une augmentation de 1,8%.

En juin 2019 et par rapport à décembre 2018, les emplois devant être refinancés en cash représentent environ 8 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+1,6 MMDH), des prêts financiers (+2,6 MMDH) et du portefeuille titres de transaction et placement (+4,3 MMDH). Ces montants ont été refinancés par :

- une baisse des prêts de trésorerie (+2,5 MMDH) ;
- des tombées titres d'investissement (+0,7 MMDH) ;
- une augmentation des capitaux propres (+3,9 MMDH) ;
- des opérations diverses (+0,7 MMDH).

La situation de liquidité de la Banque reste confortable, en témoigne le niveau du LCR à fin juin 2019 (122%) largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont connu une stagnation autour de 243 milliards DH entre décembre 2018 et juin 2019. Cette situation résulte des évolutions suivantes :

- hausse des dépôts à vue non rémunérés (+4,3 MMDH) et des comptes sur carnet (+0,6 MMDH)
- baisse des dépôts à terme principalement aux entreprises (-3,9 MMDH) et des autres comptes créditeurs (-1,2 MMDH)

Il en résulte une amélioration de la structure des ressources avec une part des ressources non rémunérées passant de 66% en décembre 2018 à 67% en juin 2019.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 88,7% en juin 2019 contre 87,7% en décembre 2018 (soit une augmentation de 1 point) en raison d'une hausse des crédits supérieurs à celle des dépôts.

V. RISQUES OPERATIONNELS ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Dispositif de gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs fréquences et conséquences financières ;
- Accompanyer les métiers dans l'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- Disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

Organisation de la filière risques opérationnels

La filière risques opérationnels est organisée autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du groupe ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

Cartographie de risque opérationnel

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

Collecte des incidents

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. D'ailleurs, les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de Front Risk. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Dispositif de gestion du plan de continuité d'activité

Le Groupe Banque Populaire définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

Activation du plan de continuité d'activité

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu courant le premier semestre de l'année 2019 obligeant la banque à activer son plan de continuité d'activité. Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation au profit de la cellule de crise et des métiers ont été organisés.

Dispositif de gestion des risques d'intrusion du système d'information

Face aux risques dans le cyberspace le Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information a approuvé le 05 décembre 2012 la création de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI).

Ainsi, afin de répondre aux exigences de sécurité des Systèmes d'information, et notamment le décret n°2-15-712 de la DGSSI en date du 12 Joumada 1437 (22 Mars 2016), la banque a mis en place un dispositif composé de moyens organisationnels, humains et techniques :

- La nomination d'un responsable de sécurité SI, dont le rôle est de proposer une stratégie de cyber-sécurité à la Direction générale en fonction des risques qui pèsent sur le SI de la banque et de contrôler l'application de celle-ci.
- L'élaboration d'une politique générale de sécurité qui reflète l'approche de la banque pour garantir la sécurité des SI. Cette politique a été déclinée en un nombre de politiques thématiques constituant les lignes directrices à appliquer sur le plan opérationnel, constituant ainsi le référentiel documentaire de la sécurité.
- La mise en place d'un dispositif de gouvernance constitué d'un comité de pilotage périodique qui examine les indicateurs de la sécurité de la banque, suit les projets structurants de la sécurité et arbitre sur les priorités de la banque en terme de sécurité. Aussi, et en application des directives de la banque centrale des restitutions des travaux de la sécurité et des risques y afférents sont présentés aux comités de contrôles de la banque (comité des risques et d'audit).

Dans ce cadre, la banque a initié une série de projets dont une étude de stratégie cyber-sécurité à l'horizon 3 ans, la certification du Datacenter de la banque conformément à la norme ISO27001 et le cloisonnement du SI de la banque pour renforcer la sécurité du SI et maîtriser le cyber-risque.

VI. DISPOSITIF D'EVALUATION DE L'ADEQUATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Il veille également à la mobilisation des fonds nécessaires

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilités selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les Fonds Propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En respect total de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en Fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant en dessus du minimum réglementaire. Ses ratios des Fonds Propres élevés sont attribuables, principalement, au report quasi systématique des résultats dégagés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres fait partie intégrante des analyses de cohérence de nos plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les Fonds Propres et les ratios prudentiels.

PARTIE I

ANNEXES

I. DOCUMENTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES SUR UN SITE WEB

Les documents suivants seront disponibles sur des liens web pour leur téléchargement gratuit :

- Statuts de la BCP
http://www.gbp.ma/Gouvernance/Documents/Statuts_BCP.pdf
- Rapports de gestion (présentés aux assemblées générales) des trois derniers exercices :
2016 :
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/Rapport-de-gestion-BCP-CA-decembre2016.pdf>
2017 :
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/Rapport-de-gestion-BCP-CA-decembre2017.pdf>
2018 :
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport-de-gestion-BCP-CA-decembre2018.pdf>
- Les rapports des CAC relatifs aux comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices ainsi que les situations intermédiaires du 30 juin 2018 et du 30 juin 2019 :
31/12/2016 :
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/Rapport_CAC_Comptes_Sociaux_2016.pdf
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/Rapport_CAC_Comptes_Consolides_2016.pdf
31/12/2017 :
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/Rapport_CAC_Comptes_Sociaux_2017.pdf
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/Rapport_CAC_Comptes_Consolides_2017.pdf
31/12/2018 :
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport des CAC Comptes Sociaux 2018.pdf>
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport des CAC Comptes Consolides 2018.pdf>
30/06/2018 :
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport_CAC_Comptes_Sociaux_30062018.PDF
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport_CAC_Comptes_Consolides_30062018.PDF
30/06/2019 :
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/Rapport_CAC_Comptes_Sociaux_30062019.pdf
http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/Rapport_CAC_Comptes_Consolides_30062019.pdf
- Rapports spéciaux des CACs des trois derniers exercices :
31/12/2016 :
<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/Rapport special des CACs 2016.pdf>
31/12/2017 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/Rapport_special_des_CACs_2017.pdf

31/12/2018 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/Rapport_Special_des_CACs_2018.pdf

- Rapports annuels des trois derniers exercices :

2016 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/Rapport_Annuel_2016_VF.pdf

2017 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/RA_BP_2017-Web.pdf

2018 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/RA_BP_2018_VF.pdf

- Rapports financiers semestriels :

30/06/2018 :

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/CahierFinancier300618.pdf>

30/06/2019 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/Cahier-Financier_300619-VF.pdf

- Communiqué trimestriel :

30/09/2019 :

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/ComFin-BP-30092019.pdf>

- Rapport de notation des trois derniers exercices :

2016 :

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2016/RatingsDirect_SandP_BCP_Dec-22-2016.pdf

2017 :

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/CreditOpinion-GBCP-20-Jul-17.pdf>

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/CreditOpinion-GBCP-24-Dec-17.pdf>

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2017/RatingsDirect_SandP_BCP_Dec-26-2017.pdf

2018 :

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/CreditOpinion-GBCP-18-juin-18.pdf>

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/CreditOpinion-GBCP-29-Nov-18.pdf>

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/RatingsDirect_SandP_BCP_Nov-23-2018.pdf

http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2018/RatingsDirect_SandP_BCP_Dec-19-2018.pdf

2019 :

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/CreditOpinion-GBCP-29-May-19.pdf>

<http://www.gbp.ma/InformationFinanciere/Documents/InformationsFinancieresDoc/2019/CreditOpinion-GBCP-06-Nov-19.pdf>

- Communiqués de presse sur les trois derniers exercices :
<http://www.gbp.ma/EspaceCommunication/Pages/Communique.aspx>
- Rapports ESG 2018
<http://www.gbp.ma/ResponsabiliteSociale/Documents/RapportRSEBP2018.pdf>

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

EMISSION D'OBLIATIONS SUBORDONNEES BCP BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Destinataire : ☐

Date : ☐

Identification du souscripteur

Souscripteur

Raison Sociale :

Catégorie : Institutionnel / Non Institutionnel

Siège social :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

N° et Nature du Document exigé

Nom et Prénom du ou des signataires :

Fonction du ou des signataires :

Numéro du compte titres :

Numéro du compte espèces :

Nom du teneur de comptes :

Mode de paiement :

Principales caractéristiques des obligations :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
Plafond de tranche	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD	2 000 000 000 MAD
Nombre de titres maximum	20 000 obligations	20 000 obligations	20 000 obligations	20 000 obligations
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 40 et 45 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,72% et 2,77% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,56%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 55 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 3,06% et 3,11%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,32%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 50 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 2,77% et 2,82% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 10/12/2019, soit 2,73%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 55 et 60 points de base. Soit un taux d'intérêt facial compris entre 3,28% et 3,33%.
Prime de risque	40-45 pbs	50-55 pbs	45-50 pbs	55-60 pbs
Négociabilité des titres	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche D puis C puis B puis A			
Période de souscription	Du 20 décembre 2019 au 24 décembre 2019 inclus			

Modalités de souscription

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
Montant global (Dh)				
Nombre de titres demandés				
Prime de risque souscrite				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations BCP à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française.

Nous autorisons par la présente notre teneur de compte à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations BCP qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations BCP.

Cachet et signature du souscripteur
(Précédé de la mention Lu et Approuvé)

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC, et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».